



NOVEMBRE 2005

Bulletin des séances du Grand Conseil

Abgottspon Beat (CVPO)

Projet de budget 2006 (Entwurf des Voranschlags 2006), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Traitement motion 1.035 (Behandlung der Motion 1.035), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und über die Asylsuchende und die Perspektive im Asylwesen), NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Naturalisations, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 1.027, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 1.035 Beat Abgottspon, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 3.012 Laura Kronig (suppl.), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Andenmatten Anton (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron (Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

*Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles **de la troisième correction du Rhône**, (Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen **der dritten Rhonekorrektur**)*, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_2)

Bagnoud Charles-André (PDCC)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Barras-Martinet Véronique (PS/AdG)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Bonvin Jérôme (suppl.), (PDCC)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Borter Jean-Louis (suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, (Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen der dritten Rhonekorrektur), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Bourban Pierre-Olivier (GRL)

Traitement motion 5.008, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges (Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfin), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Bressoud François (suppl.), (PDCB)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2, NOVEMBRE 2005, discussion générale (08.11.2005)

Bridy Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Brigger Liliane (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais (Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Buttet Jérôme (PDCB)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Traitement postulat 2.019, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Casays Patricia (PDCB)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Claivaz Christophe (suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Constantin René (GRL)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Copt Jean-François (GRL)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Crettenand Narcisse (GRL)

Traitement postulat 1.033, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Crettenand Patrick (PS/AdG)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Cutruzzolà Francine (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / débat final (10.11.2005_1)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / débat final (10.11.2005_1)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Développement motion 1.038, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Développement motion 2.011, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 5.005, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Delasoie Marcel (suppl.), (GRL)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Desponds Sandrine (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

De Roten Pierre-Christian (GRL)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Diserens Brigitte (GRL)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Dussex Grégoire (PDCC)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de budget 2006 (Entwurf des Voranschlags 2006), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Emonet Daniel (suppl.), (PDCB)

Traitement postulat 1.033 Narcisse Crettenand, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, débat final (10.11.2005_1)

Eyer German (SPO)

Projet de budget 2006 (Entwurf des Voranschlags 2006), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances (Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle, Aenderung (I), (parlamentarische Initiative der Kommission Strukturelle Massnahmen betreffend die Verringerung der Verschuldung des Kantons) – Bericht der Finanzkommission), NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais (Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Naturalisations, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2, NOVEMBRE 2005, discussion générale (08.11.2005)

Traitement postulat 5.003, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Traitement motion 1.031 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Traitement motion 2.008, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Traitement postulat 1.039 Georges Mariétan, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Giroud Willy (GRL)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_2) / débat final (10.11.2005_2)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)/ discussion de détail (10.11.2005_2) / débat final (10.11.2005_2)

Grand Erno (CVPO)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais (Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins), NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges (Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn), NOVEMBRE 2005, débat final (10.11.2005_2)

Grandjean Michelle (PS/AdG)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_1)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais (Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen), NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_2)

Hutter Hans (CVPO)

Traitement motion 2.007 François Gianadda (Behandlung der Motion 2.007 François Gianadda), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Kronig Laura (Suppl.), (SPO)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), (Verordnung über die Besoldung der Mitglieder der Kantonspolizei (Änderung vom 29. Juni 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)

*Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles **de la troisième correction du Rhône**, (Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen **der dritten Rhonekorrektur**), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)*

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges (Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Lamon Christophe (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Léger Laurent (PDCB)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Lehner Thomas (CVPO)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances (Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle, Aenderung (I), (parlamentarische Initiative der Kommission Strukturelle Massnahmen betreffend die Verringerung der Verschuldung des Kantons) – Bericht der Finanzkommission), NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges (Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Locher Marcel (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron (Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

*Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles **de la troisième correction du Rhône**, (Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen **der dritten Rhonekorrektur**), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)*

Loretan Gilbert (CSPO)

Projet de budget 2006 (Entwurf des Voranschlags 2006), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Traitement postulat 3.015 (Behandlung des Postulates 3.015), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Luisier Gabriel (PDCB)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_2)

Traitement motion 4.009 Gabriel Luisier, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_2)

Mangisch Marcel, président (CVPO)

Allocution inaugurale, NOVEMBRE 2005 (08.11.2005)

Assermentation députée et députés-suppléants, NOVEMBRE 2005 (08.11.2005) / (09.11.2005)

Divers, séance du mardi 8 novembre 2005 / séance du mercredi 9 novembre 2005 / séance du jeudi matin 10 novembre 2005 / séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du jeudi matin 10 novembre 2005 – Heure des questions / séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005

Rapport spécial du Conseil d'Etat conc. art. 4 al. 4 et art. 5 al. 4 du décret relatif aux mesures structurelles (Spezialbericht des Staatsrats betr. Art. 4 Abs. 4 und Art. 5 Abs. 4 des Dekretes über die strukturellen Massnahmen), NOVEMBRE 2005, déclaration (08.11.2005)

Intervention finale, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Mariétan Georges, deuxième vice-président (PDCB)

Traitement postulat 1.039, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Martig Konrad (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron (Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

*Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles **de la troisième correction du Rhône**, (Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen **der dritten Rhonekorrektio**n), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)*

Traitement postulat 1.036 (Behandlung des Postulates 1.036), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Massy Laetitia (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Maytain Antoine (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, débat final (10.11.2005_2)

Melly Jacques (PDCC)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Développement et traitement interpellation urgente 2.020 Alain de Preux, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Mivelaz Frédéric (GRL)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Moulin Pascal (PDCB)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und über die Asylsuchende und die Perspektive im Asylwesen), NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Perruchoud Christophe (GRL)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Traitement motion 1.035 Beat Abgottspon, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 1.037, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_2)

Philippoz Freddy (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / débat final (10.11.2005_2)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Porcellana Daniel (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_1) / débat final (10.11.2005_1)

Quinodoz André (PDCC)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Rausis Joachim (suppl.), (PDCB)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Resentera Aldo (GRL)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Rey Bernard (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Rey Jérémie (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Richard Claude-Alain (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Roh Sébastien (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, discussion de détail (10.11.2005_2)

Ruppen Felix (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), (Verordnung über die Besoldung der Mitglieder der Kantonspolizei (Änderung vom 29. Juni 2005)), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Traitement motion 1.031 Jean-Luc Addor (Behandlung der Motion 1.031 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 1.035 Beat Abgottspon (Behandlung der Motion 1.035 Beat Abgottspon), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 2.007 François Gianadda (Behandlung der Motion 2.007 François Gianadda), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Développement motion 2.011 Georges Darbellay (Entwicklung der Motion 2.011 Georges Darbellay), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 4.009 Gabriel Luisier (Behandlung der Motion 4.009 Gabriel Luisier), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Sarbach Robert (SPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2 (Bericht der interparlamentarischen Fachhochschulkommission HES-SO und FH-GS), NOVEMBRE 2005, discussion générale (08.11.2005)

Traitement postulat 2.014 (Behandlung des Postulates 2.014), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2 (Bericht der interparlamentarischen Fachhochschulkommission HES-SO und FH-GS), NOVEMBRE 2005, discussion générale (08.11.2005)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und über die Asylsuchende und die Perspektive im Asylwesen), NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und über die Asylsuchende und die Perspektive im Asylwesen), NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Theytaz Andréane (suppl.), (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Troger Daniel (CSPO)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges (Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Truffer Markus (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Turin Alexis (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / débat final (10.11.2005_1)

Venetz Christian (GRL)

Traitement postulat 3.010 Matthias Eggel (Behandlung des Postulates 3.010 Matthias Eggel), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Vernay André (GRL)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Traitement motion 1.028, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Traitement motion 1.035 Beat Abgottspon, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Walter Jakob (Suppl.), (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière (Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen), NOVEMBRE 2005, débat final (10.11.2005_1)

Zehnder Viviane (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)

Traitement motion 1.035 Beat Abgottspon, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Traitement motion 2.007 François Gianadda (Behandlung der Motion 2.007 François Gianadda), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 2.010 Marylène Volpi Fournier, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 2.012 Marc Kalbermatter (suppl.), (Behandlung des Postulates 2.012 Marc Kalbermatter (Suppl.)), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 2.014 Verena Sarbach-Bodenmüller (Behandlung des Postulates 2.014 Verena Sarbach-Bodenmüller), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 2.019 Alexandre Caillet, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Développement motion 2.011 Georges Darbellay (Entwicklung der Motion 2.011 Georges Darbellay), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Heure des questions, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.020 Alain de Preux, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais (Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)/ discussion de détail (10.11.2005_2) / débat final (10.11.2005_2)

Heure des questions, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 4.009 Gabriel Luisier (Behandlung der Motion 4.009 Gabriel Luisier), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de budget 2006, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_1) / débat final (10.11.2005_1)

Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (08.11.2005) / débat final (10.11.2005_1)

Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005), NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Traitement postulat 1.027 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement motion 1.031 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 1.033 Narcisse Crettenand, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 1.036 Konrad Martig, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 1.039 Georges Mariétan, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Heure des questions, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.040 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005)

Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / débat final (10.11.2005_2)

Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges, NOVEMBRE 2005, entrée en matière (09.11.2005) / discussion de détail (10.11.2005_2)

Traitement postulat 5.007 Jean-Pierre Penon, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Traitement motion 5.008 Pierre-Olivier Bourban, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_2)

Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile, NOVEMBRE 2005, discussion générale (10.11.2005_2)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2, NOVEMBRE 2005, discussion générale (08.11.2005)

Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (I), (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances, NOVEMBRE 2005, discussion générale (09.11.2005)

Traitement postulat 3.010 Matthias Eggel, NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 3.012 Laura Kronig (suppl.), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 3.015 René Loretan (suppl.), NOVEMBRE 2005 (10.11.2005_1)

Traitement postulat 3.015 (Behandlung des Postulates 3.015), NOVEMBRE 2005
(10.11.2005_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2005

Séances des 8, 9 et 10 novembre 2005

Séance du mardi 8 novembre 2005

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le 8 novembre 2005, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Marcel Mangisch prononce l'allocution inaugurale suivante:

Der Kalenderspruch von heute Dienstag, den 8. November, lautet:

"Alle reifen Menschen wissen, dass die Welt zwar oftmals sehr schlecht, unendlich traurig und wahrscheinlich auch niemals völlig zu verändern ist; und trotzdem müssen wir alles daran setzen, sie wenigstens etwas erträglicher zu machen".

Meine Damen und Herren, ich wünsche Ihnen und mir nicht nur eine erträgliche Novembersession, sondern ich gehe noch einen Schritt weiter, denn der französisch lautende Spruch auf dem heutigen Kalenderblatt stammt von Voltaire und lautet: "J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage". Meine Damen und Herren, ich hoffe, dass wir Ende dieser Woche im Interesse unserer Walliser Bevölkerung dasselbe von unserer Sessionsarbeit sagen können.

Bevor wir nun aber zur Arbeit übergehen, gilt es noch, anhand von zwei **Vereidigungen**, unsere Mannschaft zu vervollständigen. Verständlicherweise ist es für mich heute ein besonderes Vergnügen, zum ersten Mal in diesem Saal die Grossrätin und Gemeindepräsidentin von Riederalp, Frau Graziella Walker Salzmann, begrüßen zu können. Damit ist nämlich der Halbbezirk Östlich Raron mit insgesamt zwei Abgeordneten künftig nicht mehr durch mich nur halb vertreten, sondern nun ganz. Nachdem Frau Walker Salzmann ihre Tätigkeit bei der IV-Stelle aufgegeben hat, steht nun der heutigen Einsetzung in Amt und Würde in den Reihen der CSPO nichts mehr im Wege.

Gleichzeitig begrüsse ich Herrn Damien Luyet. Herr Damien Luyet ist der Grossratssuppleant des Bezirkes Sitten, wohnhaft in Savièse, und er wird die Reihen der PDCC verstärken. Wir schreiten nun zur Vereidigung und ich bitte Sie, meine Damen und Herren, sich dazu zu erheben.

(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Frau Grossrätin und Herr Grossratssuppleant, ich wünsche Ihnen in Ihrer neuen Funktion im Interesse unserer Kantonsbevölkerung viel Erfolg und Befriedigung und seien Sie nicht traurig über Ihren verspäteten Legislatureinstieg, denn wer weiss, vielleicht werden eines Tages die Letzten die Ersten sein. Und Sie, Frau Walker, haben ja schon heute das Privileg, in der ersten Reihe sitzen zu dürfen.

Meine Damen und Herren, Ihnen sind heute nicht nur die hervorragenden Photos an den grossrätlichen Wänden aufgefallen - so hoffe ich es wenigstens -, die uns in verdankenswerter Weise seitens von Herrn Jean-Henry Papilloud, Direktor der Mediathek Wallis-Martigny, zur Verfügung gestellt worden sind.

Es freut mich nämlich darüber hinaus, Ihnen zum heutigen Sessionsbeginn noch drei Persönlichkeiten vorstellen zu dürfen - zu meiner Rechten sitzend. Beginnen wir, wie es sich gehört, mit der Dame.

Meine Damen und Herren, wie stellt man sich eine Vizekanzerin vor? Gemäss Stellenausschreibung und Pflichtenheft braucht es eine dynamische Persönlichkeit mit Führungserfahrung und Durchsetzungsvermögen, die auch noch mehrsprachig kommunizieren und bestens organisieren kann. Blond und sympathisches Aussehen werden nicht verlangt. Aufgrund ihrer bisherigen Tätigkeiten, die hier auf der Leinwand ersichtlich sind, erfüllt Frau Monique Albrecht als neue Vizekanzerin und Nachfolgerin von Herrn Jean-Pierre Zufferey nicht nur die Voraussetzungen gemäss Ausschreibung, sondern sie ist auch noch blond und überaus sympathisch. Aber auch die Eigenschaften als im Zeichen des Wassermannes Geborene sprechen dafür, dass von der künftigen Vizekanzerin einiges zu erwarten ist. Die Wasserfrau ist nämlich offen, wissbegierig, vielseitig interessiert, steckt voller kreativer Ideen und steht Neuem aufgeschlossen gegenüber. Da bleibt mir nur zu wünschen, dass Sie Frau Albrecht diesen Wasserfrau-Qualitäten bei der Ausübung ihres künftigen Amtes und insbesondere auch bei Ihrer Zusammenarbeit mit dem Parlamentsdienst des Grossen Rates freien Lauf lassen werden.

Meine Damen und Herren, ich darf Ihnen nun den neuen Informationschef des Kantons Wallis, Herrn Bernard Reist, als Nachfolger von Herrn Michel Clavien, vorstellen. Im Zeichen des Schützen geboren, kann unter den Eigenschaften dieses Sternzeichens wörtlich nachgelesen werden: "Der Schütze wandelt als Prediger umher, immer darauf bedacht, jemanden zu finden, der seine Worte von seinen Lippen sagt. Leider neigt er dazu, seine Ansichten seiner Umgebung bis zur Erschöpfung solange einzutrichtern, bis er schlussendlich überzeugt ist, dass sie es begriffen haben." Gott sei Dank gilt der Schütze nebenbei auch noch als sportlich und humorvoll.

Wenn Sie, meine Damen und Herren, zusätzlich die persönlichen Daten von Herrn Bernard Reist in Betracht ziehen, glaube ich, ist die künftige Informationspolitik unseres Kantons auf besten Wegen. Wünschenswert wäre allerdings, dass Ihre Informationsarbeit, Herr Reist, alle staatspolitischen Gewalten, unter Miteinbezug der Legislative, abdecken könnte. Aber lassen wir Sie jetzt fürs erste einmal selber kommunizieren.

Meine Damen und Herren, aller guten Dinge sind drei. Was wäre eine Kommunikation ohne optimale Kommunikationsmittel? Und was wäre eine Hochschule Wallis ohne die Bereiche Forschung und Entwicklung?

Meine Damen und Herren, Sie haben in den letzten Minuten hier auf der Leinwand, ohne es zu wissen, eine Premiere erlebt. Es handelt sich dabei um ein handliches, portables Präsentationsgerät mit dem Namen "e-presenter", das den Laptop bei künftigen Präsentationen überflüssig macht und ein Produkt der Hochschule Wallis darstellt.

Ich habe jetzt das grosse Vergnügen den Projektverantwortlichen, Herrn Pierre Pompili, Leiter der Einheit Infotronic, eine Kombination aus Informatik und Elektronik, begrüssen zu können.

Ich bedanke mich auch bei Herrn Pompili für dieses grossartige Produkt, das die Walliser Hochschule unter seiner Leitung entwickelt hat. Also ich wünsche Ihnen und Ihren Studenten weiterhin viel Erfolg und danke.

In diesem Zusammenhang, meine Damen und Herren, kann ich auf der Tribüne noch speziell den Direktor der Walliser Hochschule, Herr Dominique Albrecht, begrüssen.

Meine Damen und Herren, es stellt sich abschliessend die Frage: Was bringt einen Grossratspräsidenten dazu zu Sessionsbeginn den Parlamentariern drei Persönlichkeiten vorzustellen? Die Antwort ist einfach. Die Förderung der Zusammenarbeit zwischen den Gewalten, um gemeinsam das Vertrauen unserer Mitbürgerinnen und Mitbürgern in die Behörden und in die Verwaltung zu stärken. Und dazu kann der Posten der Vizekanzlerin wie auch des Informationschefs als Brücke dienen.

Aber auch ein Zeichen der Wertschätzung gegenüber unseren Bildungsstätten, die sich bemühen, unserer Jugend eine Zukunft zu sichern und - nicht zuletzt - ein Zeichen an unsere Jugendlichen selbst, dass sie von der Politik wahrgenommen werden und dass ihr Einsatz geschätzt wird.

In diesem Sinne danke ich nochmals den drei Persönlichkeiten, dass sie uns heute mit ihrer Präsenz hier beehrt haben und wünsche ihnen noch einmal eine fruchtbare Tätigkeit.

Meine Damen und Herren, wir können nun zum ordentlichen Ratsbetrieb übergehen.

Ordre du jour

1. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la HES-S2
Bericht der interparlamentarischen Fachhochschulkommission HES-SO und FH-GS

Entrée en matière

2. Rapport spécial du Conseil d'Etat conc. art. 4 al. 4 et art. 5 al. 4 du décret relatif aux mesures structurelles

Eintretensdebatte

Spezialbericht des Staatsrats betr. Art. 4 Abs. 4 und Art. 5 Abs. 4 des Dekretes über die strukturellen Massnahmen

Entrée en matière

3. Projet de budget 2006

Eintretensdebatte

Entwurf des Voranschlags 2006

Entrée en matière

4. Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins

Entrée en matière

5. Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen

Assermentation

Vereidigung

(Cf. discours inaugural.)

1. RAPPORT
de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la
HES-S2
BERICHT
der interparlamentarischen Fachhochschulkommission HES-SO und FH-
GS

Discussion générale:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich äussere mich im Namen der CVPO zum Geschäft.

Die CVPO hat den Bericht des Büros der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule der Westschweiz und FH-GS zur Kenntnis genommen.

Es gibt dazu erfreuliches und auch weniger erfreuliches zu berichten. Ich nehme das erfreuliche vorweg.

Die HES-SO funktioniert gut - auch im Wallis. Die HES-SO gibt dem Wallis die Chance einem Fachhochschulzweig anzugehören, der eben interkantonal interregional ausgerichtet ist und in einem sehr guten Netzwerk eingebettet ist. Bildungspolitisch ist die HES-SO richtig und gut positioniert. Aber - und damit komme ich zum unerfreulichen - die Hochschule Wallis, als Teil der HES-SO hat ein zweifaches Mengenproblem. Auf der einen Seite haben wir zu viele junge Walliserinnen und Walliser, die ausserhalb unseres Kantons studieren. Ich verweise hier auf die Ergebnisse der Brain Drain Studie aus dem Jahr 2004, die vom Erziehungsdepartement und vom Volkswirtschaftsdepartement initiiert worden ist. Die Ergebnisse dieser Studie sind Ihnen bekannt.

Dann haben wir auf der anderen Seite eben zu wenig Walliserinnen und Walliser, die hier im Wallis studieren. Dort haben wir das Problem, dass wir teils Studiengänge haben, die zu wenig Leute haben, die hier diese Studiengänge belegen und das sich dann auch finanziell auf die Fachhochschule auswirkt. Das ist das erste Problem - das Mengenproblem.

Das zweite Problem, das unsere Partei diskutiert hat und das der Bericht hier auch aufwirft, ist das Problem der Finanzierung von ausländischen Studierenden in der Fachhochschule Westschweiz oder im konkreten, der Fachhochschule Wallis. Hier wird berechtigterweise der Hinweis gemacht wie können die zunehmenden Kosten im Fachhochschulbereich finanziert werden. Können die Kosten, die dem Kanton oder den Westschweizer Kantonen entstehen auf den Bund abgewälzt werden oder müssten nicht auch die Kosten vermehrt auf ausländische Studierende abgewälzt werden. Die Problematik - ich habe sie letzte Woche mit den Verantwortlichen des University Centers Caesar Ritz, Herrn Kisseleff und Herr Schwestermann diskutiert. Diese Problematik - dies ist eine private Hotelmanagementschule auf der einen Seite und die natürlich auch in Konkurrenz steht zu Angeboten, die teilweise in der Fachhochschule Westschweiz gemacht werden. Und dort ergeben sich eindeutig auch gewisse Ungerechtigkeiten in Bezug auf das staatliche Angebot auf der einen Seite und das private Angebot auf der andern Seite.

Ich schliesse ab.

Die Frage der Menge und die Frage der Finanzierung dieser Kosten, teilweise vor allem von ausländischen Studierenden, muss meiner Ansicht nach hier im Wallis, aber auch in der HES-SO eingehender und fundierter diskutiert werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) François Bressoud (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du rapport du bureau de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2.

Il constate que la mise en place de cette commission est récente et qu'un temps d'adaptation concernant son fonctionnement est nécessaire. Il relève également la difficulté de la continuité du travail à cause du remplacement des délégués suite aux élections dans divers cantons. Par contre, la nécessité d'une telle commission n'est pas mise en cause.

Il félicite le député Jean-Albert Ferrez pour son accession à la vice-présidence.

Il se réjouit de constater que certaines filières mises en place par la HES-SO et la HES-S2 intéressent de plus en plus les étrangers; cela montre la qualité des cours donnés. Par contre, le problème du financement est à résoudre et des démarches sont en cours auprès de la Confédération.

Il a pris note des axes principaux et se réjouit de voir l'évolution des différents points ces prochaines années.

Il relève le travail effectué par la commission et lui souhaite de continuer avec succès sur la voie qu'elle s'est tracée.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Herr Schmid hat sich im Namen der CVPO geäussert. Ich möchte mich hier nur als Mitglied dieser interparlamentarischen Aufsichtskommission äussern.

Zum jetzigen Zeitpunkt besteht die interparlamentarische Kommission aus 49 Mitgliedern, sieben pro Kanton. Es ist illusorisch in einer Kommissionssitzung mit 49 Mitgliedern, die sich zwei- bis dreimal pro Jahr treffen, effizient zu arbeiten. Aus diesem Grund müssen sich die Parlamentarier unseres Kantons zwischen den Sitzungen treffen. Seit Beginn dieser Arbeit bin ich in der Kommission und ich habe es aufgegeben für drei Stunden nach Lausanne zu reisen und dort die Informationen zu erhalten, die ich später in den Protokollen im Detail nachlesen kann, notabene seit einem Jahr sogar in deutsch. Alle anderen umfangreichen Dokumente erhalten wir nur auf Französisch.

Ich würde es sehr begrüssen, dass die kantonale Kommission sich strategische Überlegungen macht, wie zum Beispiel wohin will unser Kanton mit den Fachhochschulen, gibt es Richtungen, die wir verlieren oder müssen wir einige ausbauen? Ich denke, es wären genügend Fragen auf dem Tisch, die zu behandeln es sich lohnen würde.

Immerhin kosten uns die Fachhochschulen im 2006 gegen 19 Millionen Franken und da scheint es mir angebracht sich einige Gedanken vertieft zu machen. Bis jetzt hat die Delegation unseres Kantons aus meiner Sicht ihre Arbeit ungenügend gemacht und ich schliesse mich hier mit ein. Es kann nur besser werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Deux mots rapidement en tant que chef de la délégation valaisanne au sein de cette commission interparlementaire pour vous remercier de vos prises de position quant à notre rapport.

La nouvelle délégation, composée suite aux élections cantonales de ce printemps, s'est mise en place, pouvant compter sur l'expérience de notre collègue Aldo Resentera qui était membre de cette commission déjà durant la législature précédente, et consacre toute son attention à l'exercice délicat du contrôle parlementaire; rôle ingrat qui consiste le plus souvent à dire oui quelle que soit la question posée; il reste néanmoins indispensable au maintien du lien démocratique.

Le fonctionnement d'une telle commission est assez lourd. La présidence tournante, prévue par la convention, n'est possible dans les faits uniquement parce que le Service parlementaire du canton de Vaud, par son adjoint, M. Olivier Rapin, a accepté d'en assurer le secrétariat permanent, étant entendu que les autres cantons joueront le jeu dans le cadre des nombreuses autres commissions interparlementaires que l'avenir verra naître. Je salue là une sage décision de nos services parlementaires et les remercie en bloc ainsi que M. Rapin pour son travail remarquable.

Sans entrer dans le détail de notre rapport, je soulèverai deux points:

Cela a été déjà dit, la question des étudiants étrangers et leur financement, qui a fait l'objet de discussions au sein de notre commission et d'une résolution transmise au travers de M^{me} la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon au Conseil fédéral; lequel a répondu, d'une part, que cette question avait déjà été soulevée aux Chambres fédérales et que, d'autre part, en l'état actuel des choses, la Confédération ne pouvait pas jouer le rôle de ce 27^e canton qui, d'une certaine manière, prendrait à sa charge le financement des étrangers, mais que, enfin et surtout, cette question serait intégrée dans les discussions qui vont nous amener, d'ici à 2008, à avoir une nouvelle base légale au niveau fédéral pour les HES.

La question de l'équilibre des effectifs dans les filières est évidemment importante, avec les filières sous-critiques qui sont menacées quant à leur existence et, de manière paradoxale, les filières qui forment beaucoup plus de personnes que le marché est capable d'absorber, en particulier dans le domaine du social.

Deux mots concernant les interventions des groupes.

Au sujet des préoccupations du groupe CVPO, qui sont tout à fait légitimes, la seule réponse que l'on puisse apporter est celle de l'attractivité. Si vous avez des sites, si vous avez des écoles, si vous avez des filières qui sont attractives, vous aurez des étudiants, aussi bien des étudiants de l'extérieur du canton qui viendront étudier chez nous que des étudiants valaisans qui resteront chez nous pour étudier. Je pense que la présentation, ce matin, du prototype du petit PC de présentation qui nous a été faite par M. Pompili, est un exemple parfait du dynamisme de nos écoles, de notre HEVs, visant essentiellement à améliorer encore cette attractivité par rapport aux étudiants.

Quant à l'intervention de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, évidemment qu'elle me peine un petit peu puisque celle-ci met quelque peu en doute le fonctionnement de notre délégation. Pour ma part, je tiendrai à lui répondre simplement en lui demandant un petit peu de patience. Nous venons d'entrer en fonction; il n'est pas évident, pour votre serviteur et pour les nouveaux membres de cette commission, de se mettre dans le bain. Elle-même, qui a déjà siégé dans cette commission par le passé, sait que le dossier des HES n'est pas facile et qu'il faut du temps pour s'en imprégner. Par contre, alors, je regrette particulièrement que la première fois que j'entends parler d'elle dans le cadre de cette commission, ce soit ici pour me faire des reproches quant au fait de ne pas avoir convoqué la délégation valaisanne auparavant alors que, à de multiples reprises, j'ai exigé que les sept membres valaisans soient présents lors de nos séances à Lausanne ou au minimum excusés, voire remplacés. N'ayant obtenu aucune réponse à mes appels, je suis parti du principe que certaines personnes n'étaient pas du tout intéressées par les préoccupations de notre commission.

Pour finir et pour résumer, les principaux enjeux pour l'avenir de notre HEVs et de la HES-SO sont essentiellement en discussion à Berne. Nous espérons avoir l'année prochaine déjà quelques éléments, quelques pistes par rapport aux traces qui sont faites quant à l'avenir de ces écoles après 2008. D'ici là, je vous remercie encore pour l'accueil que vous avez réservé à notre rapport et je remercie, pour finir, mes collègues qui ont fonctionné au sein de la commission.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Juste quelques réflexions sur les deux problèmes soulevés par le député Jean-Marie Schmid, à savoir la masse critique et le financement. Ce sont les deux problèmes des écoles en général.

La masse critique doit être pondérée puisque, pour certaines filières, lorsque l'on parle des arts par exemple, la masse critique, selon les spécialistes, a peu d'importance. Il faudra donc trouver des solutions qui soient un peu plus originales que la masse critique, mais il n'empêche que, au niveau de la Confédération, la masse critique est un des éléments de base de son subventionnement aux HES. Pour le canton du Valais, la masse critique est correcte. Elle permet aussi d'avoir de la mobilité parce qu'il faut rappeler qu'on travaille par filière et que le canton du Valais n'a pas toutes les filières à juste titre et que nous voulons nous défendre sur des filières qui correspondent à ce que nous attendons notamment pour la recherche.

Quant au financement, il faut aussi rappeler que le canton du Valais a fait de grands efforts ces deux ou trois dernières années et que, contrairement à ce qui a été dit, on n'a pas les coûts qui explosent, mais on a des coûts qui sont équilibrés si on prend le coût par étudiant. Le canton du Valais est un exemple parmi les autres cantons. Je crois qu'il faut mentionner que nous sommes aussi tributaires, au niveau du coût moyen, du coût de l'ensemble de la HES-SO. Le prix qui est facturé pour les étudiants qui viennent de l'extérieur et pour nos étudiants qui vont dans d'autres filières de la HES-SO est le prix moyen romand et non pas le prix valaisan.

Pour le reste, je crois que le député Jean-Albert Ferrez a donné les réponses.

Merci à la commission de son travail, merci aussi de la collaboration. Evidemment, le département est à disposition pour tout supplément de réponse ou d'information que vous souhaiteriez.

Der Präsident:

Damit schliessen wir Punkt 1 der Tagesordnung ab und wir können weitergehen zu Punkt 2.

Entrée en matière

2. RAPPORT SPECIAL du Conseil d'Etat conc. art. 4 al. 4 et art. 5 al. 4 du décret relatif aux mesures structurelles

Eintretensdebatte

SPEZIALBERICHT des Staatsrats betr. Art. 4 Abs. 4 und Art. 5 Abs. 4 des Dekretes über die strukturellen Massnahmen

Der Präsident:

Wie Sie feststellen konnten sind mit den ordentlichen Unterlagen hiezue keine Dokumente zugestellt worden. Der Grund liegt darin, dass im Moment noch kein genehmigter Staatsratsbericht vorliegt. Wir sehen uns deshalb veranlasst, Traktandum 2 auf die Dezembersession zu verschieben. Das hängt damit zusammen, dass dieses Dekret erst im September nach Publikation in Kraft treten konnte und so war die Zeit relativ kurz bemessen zur Erstellung dieses staatsrätlichen Berichtes. In Zukunft wird natürlich dieser staatsrätliche Bericht jeweils mit dem Voranschlag schon zugestellt werden.

Also Punkt 2 der Tagesordnung sehen wir im Dezember wieder.

Bevor wir nun zu Punkt 3 übergehen möchte ich noch auf der Tribüne eine stattliche Abordnung aus dem Bezirk Östlich Raron begrüßen, angeführt vom Präfekten, Herrn Robert Kummer.

Entrée en matière

3. PROJET DE BUDGET 2006

Eintretensdebatte

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2006

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatte: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Der Präsident:

Dazu die eine oder andere Vorbemerkung.

Sie wissen, dass die Eintretensdebatte immer in der Novembersession stattfindet, die Detailberatung jedoch dann erst in der Dezembersession. Jetzt ist es aber wichtig zu wissen, dass Abänderungsvorschläge bereits heute während der Eintretensdebatte hinterlegt werden müssen. Das gilt natürlich auch für die Kommissionen wenn sie Abänderungsvorschläge zum Entwurf des Voranschlags 2006 haben. Die Abänderungsvorschläge sind zudem mit einem speziellen Formular einzureichen. Sie haben das im Newsletter Nr. 8 nachlesen können. Also bitte Abänderungsvorschläge per offiziellem Formular und heute während der Eintretensdebatte einreichen.

Dann habe ich dazu noch einen amüsanten Spruch gelesen, der zum Budget passt: "Der Staatshaushalt ist ein Haushalt in dem alle essen möchten, aber niemand will Geschirr spülen".

Nun kann ich die Diskussion zum Voranschlag des Budgets 2006 eröffnen.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais regrette, tout d'abord, évidemment de ne pas disposer aujourd'hui du rapport spécial du Conseil d'Etat concernant les articles 4, alinéa 4, et 5, alinéa 4, du décret relatif aux mesures structurelles. Nous y voyions, en effet, un sésame attendu pour entrer dans le budget 2006; ce n'était finalement que l'acceptation de ce rapport complémentaire que nous jugions nécessaire à l'ouverture de la porte du budget 2006.

Nous nous posons légitimement la question de savoir s'il y a un sens de ne présenter finalement ce rapport qu'en décembre.

Mais rassurez-vous, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, nous saurons trouver, en l'absence de ce sésame, un autre moyen, d'autres arguments pour forcer la porte d'entrée du budget 2006. Toutefois, nous vous précisons d'entrée qu'il en ira différemment pour les budgets ultérieurs et que nous exigerons donc de disposer de ce sésame à l'ouverture de la discussion d'entrée en matière sur les prochains budgets.

En ce qui concerne le budget 2006 maintenant

"Réaffirmer sa conviction que des finances cantonales saines constituent une base indispensable à un développement harmonieux de notre canton sur les plans économique, social et culturel."

Il s'agit-là du discours constant du groupe PDCB dans ces murs.

Vous comprendrez, dès lors, que les députés DC du Bas-Valais débutent leur analyse du budget 2006 en saluant ces propos du Conseil d'Etat inscrits noir sur blanc en page 26* dans les conclusions du message de l'Exécutif.

Pris pour eux-mêmes, les chiffres du budget présentent des caractéristiques permettant de constater le respect du frein aux dépenses et à l'endettement; ce qui mérite d'être souligné s'agissant du premier exercice budgétaire après l'entrée en vigueur des dispositions constitutionnelles et légales imposant le double frein.

Avec une marge d'autofinancement de 165 millions et des amortissements de 154,2 millions, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de recettes de 10,8 millions.

La marge d'autofinancement précitée permet de couvrir intégralement les investissements nets qui se montent à 152 millions en dégageant, en outre, un excédent de financement de 13 millions.

En ce qui concerne la comparaison avec les exercices précédents, force est de constater, et nous tempérons par-là notre enthousiasme, que si, par rapport au budget 2005, la marge d'autofinancement est améliorée de 20 millions, les dépenses du compte de fonctionnement progressent de 3,2% et les recettes augmentent de 3,8%, par rapport au compte 2004 cependant, et les chiffres de ce dernier sont des chiffres réels, la marge d'autofinancement diminue de plus de 70 millions suite à une diminution de 15,2 millions des recettes de fonctionnement et à une augmentation de 56,4 millions des charges.

Ces constatations faites, les députés DC du Bas-Valais ont souhaité porter leur attention sur le strict respect, dans le projet de budget 2006, des décisions prises dans ce Parlement au sujet de l'affectation des produits de la RPLP.

Il s'agit ici, en effet – rappelons-le – de doter certains secteurs, particulièrement touchés par les effets de la RPLP, de moyens supplémentaires par rapport à ceux attribués ordinairement et ce à titre compensatoire.

Cette décision n'avait évidemment un sens qu'en cas d'octroi de moyens effectivement supplémentaires.

L'examen du budget 2006 sous cet angle de vue est un exercice particulièrement ardu dès lors que manque la vision d'ensemble.

Nous demandons donc de pouvoir être rassurés à ce sujet par l'élaboration d'un rapport détaillé sur le résultat des affectations des produits de la RPLP, par postes du budget touchés, avec indication comparative des montants figurant sous ces mêmes postes aux budgets et comptes antérieurs.

Les députés DC du Bas-Valais regrettent, en outre, une certaine stagnation des investissements, en particulier dans le domaine de l'entretien des bâtiments et des routes, ce qui induit inévitablement une perte de valeur du patrimoine de l'Etat.

A l'examen du rapport de la commission des finances, nous témoignons, tout d'abord, de notre admiration et de notre reconnaissance pour la qualité et le sérieux du travail effectué.

Seule la synthèse attendue des rapports des commissions thématiques sur l'examen des mandats de prestations politiques 2006 des 33 services concernés, seule cette synthèse, disais-je, prête à la critique sans que la pierre doive cependant en être jetée à la commission des finances.

Ce nouvel exercice, expérimental à cette échelle tant pour l'Administration que pour nous, les députés, soulève quelques questions d'organisation qui devront trouver des réponses à l'avenir.

Nous partons du principe que, avec l'expérience, les commissions thématiques pourront délivrer, dans le cadre du budget, un rapport succinct ne traitant que des modifications à apporter aux objectifs politiques. Dites modifications devront alors être examinées sous l'angle financier afin que la commission des finances puisse analyser et se déterminer sur leur influence budgétaire. Le travail de tout un chacun gagnerait ainsi en efficacité et en précision; ce que nous appelons de nos vœux.

Pour revenir au rapport de la commission des finances en lui-même, nous y avons lu des propositions de modification au projet de budget, des exigences sur des points spécifiques, des invitations et des demandes à l'Administration.

Quand bien même nous n'avons réellement, et le président l'a rappelé tout à l'heure, aujourd'hui, à nous prononcer que sur l'entrée en matière du budget, le groupe DC du Bas-Valais tient à exprimer d'ores et déjà sa prise de position sur les trois propositions de modification du projet de budget 2006 présentées par la commission des finances.

En ce qui concerne la Chancellerie d'Etat tout d'abord, nous admettons volontiers la nécessité de bénéficier d'un délégué aux affaires fédérales. Nous pensons, cependant, avec la commission des finances, que sa mise en œuvre doit être assurée sans augmentation budgétaire.

Au Service de l'agriculture ensuite, nous ne pouvons que suivre la commission des finances dans sa demande de réduction du budget afin de tenir logiquement compte des postes de travail vacants qui ne seront pas repourvus en 2006.

Dans sa très large majorité, enfin, le groupe DC du Bas-Valais est d'avis de ne pas poursuivre au-delà de l'année 2005 dans l'octroi au RSV de montants supplémentaires de subventionnement. Nous voulons ainsi marquer notre confiance au RSV dont la mission est d'assumer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées au moyen du subventionnement ordinaire, à savoir celui résultant de la multiplication du montant du forfait par cas par le nombre de cas.

En continuant dans la voie du subventionnement extraordinaire, nous accepterions par trop facilement soit de libérer les assureurs maladie de la prise en charge de coûts nécessaires et effectifs, ce au détriment de la caisse de l'Etat, soit de continuer à couvrir des frais non indispensables.

Nous constatons, en effet et profitons en cela de saluer l'action du RSV, que les 15 millions de subventionnement extraordinaire octroyés dans le passé ont pu, grâce aux nouvelles négociations liées au montant du forfait par cas, y être intégrés. C'est donc bel et bien dans le cadre de ces négociations, comme dans celles avec le personnel, que le RSV doit, d'une part, contenir l'évolution des coûts de la santé et, d'autre part, faire admettre la prise en charge de l'intégralité des coûts dans le forfait par cas.

Nous exprimons, par contre, les plus grandes réserves quant à la démarche qui consisterait purement et simplement à transférer dans la subvention ordinaire les 4 millions de subvention extraordinaire que la commission des finances propose de refuser. Nous partons, en effet, du principe que le budget, et donc le calcul de la subvention ordinaire, ont été élaborés sur la base de prévisions sérieuses tant du montant du forfait par cas que du nombre de cas et que, par conséquent, une augmentation de 4 millions du crédit ordinaire ne saurait découler de prévisions réalistes liées à l'augmentation soit du forfait par cas soit du nombre de cas.

Aucun autre facteur ne pouvant influencer le montant de la subvention ordinaire, il s'agirait alors d'une démarche vaine et fort peu sérieuse. Nous y préférons bien évidemment tant l'analyse des pistes possibles d'économies, dont la charge salariale du personnel n'est qu'un élément parmi d'autres, que la poursuite de la lutte contre les surcapacités.

Au terme de son analyse préalable, le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière sur le budget 2006.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Ausgeglichene Staatsfinanzen wie es das Budget 2006 vorsieht sind eine wichtige Voraussetzung für ein nachhaltiges Wachstum und Standardattraktivität. Die in der Verfassung verankerte doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse verpflichtet den Kanton, den in Schieflage geratenen Staatshaushalt nachhaltig zu sanieren. Einen ersten Baustein für diese Sanierung haben Staatsrat und Parlament mit der Umsetzung der strukturellen Massnahmen gelegt.

Das Budget 2006 sieht schlechter aus als in den Vorjahren. Mit einem Ertragsüberschuss von rund 10,8 Millionen Franken und einem Finanzierungsüberschuss bei den Investitionen von 13 Millionen Franken hält das Staatsbudget 2006 die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zwar ein, doch werden die grossrätlichen Vorgaben im Bereich der strukturellen Massnahmen nicht befolgt. Der Personalaufwand, Sachaufwand und die Subventionen steigen stärker als die Teuerung.

Besorgniserregend ist, dass der Ertrag der laufenden Rechnung sinkt, während der Aufwand markant ansteigt. Darum nimmt die Selbstfinanzierungsmarge gegenüber der Rechnung 2004 um über 70 Millionen Franken ab. Auch die Abschreibungen gehen um drei Millionen Franken zurück.

Die CSPO nimmt zur Kenntnis, dass der schlechtere Voranschlag nicht zuletzt auch auf Steuererleichterungen von fast 35 Millionen Franken zurückzuführen ist, von denen vorab

die Familien (Erhöhung des Ehegattenrabattes), die Behinderten sowie die kleineren und mittleren Unternehmen profitieren. Andererseits hat aber der Schuldendienst eine Entlastung für den Kanton gebracht.

Auch wenn mit dem Budget 2006 wieder ein ausgeglichener Staatshaushalt erreicht werden kann, besteht kein Grund zur Entwarnung, denn es gibt eine Reihe von Projekten und Risiken, die uns rasch wieder vom Kurs abbringen können. So bestehen ausserordentliche Altlasten im Bereich der Pensionskasse und es drohen wiederkehrend Mehrausgaben, insbesondere durch sozialpolitische Vorlagen und wiederkehrende Mindereinnahmen bei der Verwendung der Nationalbankgewinne.

Vor diesem Hintergrund hält es die CSPO als unabdingbar, die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse weiter konsequent einzuhalten. Ein langfristig ausgeglichener Haushalt wird nicht ohne weitere, teils grundlegende Einschnitte zu erreichen sein. Deshalb müssen in den grossen Aufgabengebieten weitere Reformen eingeleitet werden, vor allem in den Bereichen Gesundheit, Institutionen und Bildung. Gerade bei den Institutionen wäre es dringend notwendig, wenn eine grundlegende Analyse der Aufgabengebiete und Leistungsangebote durchgeführt wird. Dabei soll ausgelotet werden, auf welche Aufgaben ganz verzichtet und bei welchen Aufgaben die Staatstätigkeit reduziert werden kann. Mit einer Aufgabenüberprüfung würde das Ziel verfolgt, den Haushalt weiter zu entlasten und damit neue Handlungs- und Gestaltungsspielräume zu schaffen.

Während sich die Aufgabenreduktion mit der Frage beschäftigt was der Staat tun soll, wird im Rahmen einer Verwaltungsreform geprüft, wie er es tun soll. Mit einer Verwaltungsreform wird eine Steigerung der Effizienz der Verwaltung durch die Vereinfachung von Abläufen und die Vermeidung von Doppelspurigkeiten angestrebt.

Für eine nachhaltige finanzielle Konsolidierung sind tief greifende strukturelle Reformen insbesondere auch in den einzelnen Aufgabengebieten nötig. So verlangt die CSPO mit Nachdruck, dass auch im Bereich der Bildung nun dringend eine grundlegende Reform durchgeführt wird, in der die Strukturen und Inhalte neu überprüft und den Bedürfnissen angepasst werden. Beispielsweise mit der Anpassung der gesamten Schuldauer auf den schweizerischen Schnitt wäre es ein leichtes, Einsparungen vorzunehmen, ohne dass ein markanter Qualitätsverlust eintreffen wird. Die CSPO verlangt vom Staatsrat, dass die ins stocken geratene Reform wieder vorangetrieben wird.

Mit Bedauern muss festgestellt werden, dass der Aufwandüberschuss im Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie um über 23 Prozent ansteigt, während alle anderen Departemente ihre Ausgaben im Griff haben oder sogar senken konnten. Zu bedauern ist, dass für das Gesundheitsnetz Wallis zusätzliche vier Millionen Franken verlangt werden, weil der Staatsrat bisher den Mut nicht aufbrachte, die Disziplinenaufteilung zwischen den einzelnen Spitälern konsequent umzusetzen und gewisse Leistungen, zum Beispiel Notfalldienste, in allen Spitälern aufrecht erhielt. Die CSPO ist überzeugt, dass die Leistungen vom ordentlichen Budget des GNW finanziert werden können, wenn diesem die nötigen organisatorischen und marktwirtschaftlichen Freiheiten eingeräumt werden, ohne dass unter den Sparmassnahmen das Personal oder die Qualität der Leistungen leiden muss.

Trotz des allgemein geltenden Personalstopps nehmen die Personalkosten um 10,7 Millionen Franken zu. Diese höheren Personalkosten sind vor allem auf die Teuerung, für die Lohnklassifizierungen und auf ein Wachstum der Lohnsumme für Aushilfskräfte zurückzuführen. Im Rahmen des Projektes A2000 im Jahre 1995 wurde der Personalbestand auf 2'143 Stellen festgelegt. Nun beläuft sich der Personalbestand auf 2'351 Stellen. Wohl wissend, dass für diese Entwicklung wir Parlamentarier die Hauptsünder sind und die zusätzlichen Stellen bewilligt haben, verlangt die CSPO auch im Sinne der Finanzkommission einen Bericht seitens des Staatsrats über die Entwicklung des Personalbestandes. In Zukunft muss dieses Parlament bei der Schaffung von neuen Stellen wiederum vermehrte Zurückhaltung üben.

Die Schaffung der neuen Stelle eines Bundesdelegierten erachtet die CSPO zwar als sinnvoll, erwartet aber, dass die Finanzierung über staatsinterne Einsparungen oder Personalverschiebungen erfolgt und keinen Anstieg des Personalaufwands zur Folge hat.

Die CSPO setzte sich immer wieder auch für die Sanierung der Gemeindefinanzen ein. Um so mehr ist es unverständlich, dass der interkommunale Finanzausgleich, der mittels Parlamentsbeschluss auf 18 Millionen eingefroren wurde, obwohl gemäss Gesetzgebung dieser anhand der Steuereinnahmen von Kanton und Gemeinden angepasst werden müsste und heute richtigerweise auf zirka 26 Millionen zu äufnen wäre, um 0,9 Millionen zugunsten eines Förderungsfonds gekürzt wird. Dies entspricht nicht einer weiteren Entlastung der Berggemeinden. Es ist dringend notwendig, dass der Staatsrat den Finanzausgleich neu regelt, auch im Rahmen der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kanton, muss dies auch auf der Basis von Kanton und Gemeinden umgesetzt werden.

Die CSPO stellt weiter fest, dass trotz der Anstellung von sechs Einschätzern bei der kantonalen Steuerverwaltung die Rückstände bei den Einschätzungen bedeutend sind. Dies hat direkte Auswirkungen auf die Staats- und Gemeindekassen. Es ist für alle Beteiligten schwierig genaue Rechnungsabgrenzungen und Budgetierungen vorzunehmen, wenn man die Ergebnisse von mehreren Jahren nicht kennt. Aus diesem Grund teilt die CSPO die Meinung der Finanzkommission, dass dieser Sachverhalt überprüft werden soll und klare Lösungsvorschläge aufgezeigt werden.

Die Wirtschafts- und Tourismusförderung soll um 3,5 Millionen aufgestockt werden. Die CSPO hofft, dass davon auch der Tourismus als wichtiges Standbein unseres Kantons profitieren wird.

Die CSPO anerkennt die doch nicht so einfache Arbeit des Staatsrates und seiner Dienststellen und hofft, dass die notwendigen Reformen eingeleitet und umgesetzt werden.

Die CSPO ist für Eintreten und wird sich zu den einzelnen Departementen teilweise mit Abänderungsanträgen äussern.

Ich danke Ihnen.

M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a étudié le projet de budget qui nous a été soumis avec l'importance qui sied à un objet qui va, dans une large mesure, conditionner notre action pour les douze prochains mois.

En premier lieu, il convient de relever que le projet que nous soumet le Conseil d'Etat répond parfaitement au critère d'autofinancement exigé par les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement puisque ledit projet dégage un excédent de financement de quelque 13 millions.

Nous tenons, cependant, à vous faire part de quelques remarques sur lesquelles nous reviendrons de manière plus précise lors de la discussion de détail de la session de décembre.

1. Charges de personnel - accroissement de la masse salariale pour les auxiliaires de 2,4 millions. Si ce montant représente des revalorisations salariales, le problème se pose de manière moins grave. Par contre, à nos yeux, si, comme nous le pensons, il s'agit de personnel nouveau, le problème se pose de manière accrue. Il n'est, à notre sens, pas admissible que le canton contourne le "stop personnel" par ce biais et il faut ainsi sérieusement se poser la question de la pertinence de cette mesure de régulation des dépenses. En effet, si l'engagement d'auxiliaires peut se comprendre dans des cas bien précis et de manière ponctuelle, la généralisation de l'utilisation d'auxiliaires sur des périodes prolongées n'est pas admissible tant d'un point de vue légal que de celui du statut des personnes au service de la collectivité. Il n'appartient pas à l'Etat de faire des économies ou de profiter d'une confortable marge de manœuvre dans la gestion du personnel au détriment du statut de ceux qui oeuvrent pour le bien commun.

2. Dans le domaine de la santé, nous soutenons fermement le budget, tel que présenté par le Conseil d'Etat, en ce qui concerne les subventions allouées au Réseau Santé Valais (RSV). Nous estimons que la commission des finances va trop loin en demandant de biffer 4 millions dans la rubrique budgétaire en question. La volonté affirmée du Conseil d'Etat, par le biais de la mise en place de la réforme de la planification hospitalière, était de maintenir une prise en charge hospitalière de qualité pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Ce point de vue est d'ailleurs largement partagé, et à juste titre, au sein de notre Assemblée. Il faut donc aujourd'hui être conséquent et joindre les actes à la parole. Il faut garder à l'esprit que si nous décidons aujourd'hui de supprimer ces 4 millions, c'est un montant doublé qui disparaîtra du budget du RSV puisque les assureurs maladie se feront une joie de diminuer leur propre participation d'un montant équivalent. Mesdames et Messieurs, cela signifie clairement que près de 80 postes supplémentaires disparaîtront; ce qui entraînera forcément une nette péjoration des soins ou la disparition de certaines unités. C'est faire bien peu de cas des efforts de rationalisation déjà entrepris par le RSV en 2005 et qui se poursuivront en 2006. Il convient d'ailleurs de relever que l'augmentation des coûts hospitaliers dans notre canton n'est que modérée puisqu'elle ne représente que 2,5%. Il faut aussi relever que notre canton fait œuvre de pionnier en matière de réformes hospitalières et que notre politique est d'ailleurs régulièrement citée en exemple à travers le pays. Si l'ensemble des cantons suisses avait, à l'instar du Valais, mis en route la réforme de leurs hôpitaux, des propositions telles que celles formulées la semaine dernière par H+ n'auraient même plus lieu d'être puisque déjà en bonne partie réalisées. Par ailleurs, nous nous devons d'être conséquents face à la sauvegarde de l'emploi dans notre région. L'Etat partage de fait avec le RSV une responsabilité sociale d'employeur envers les femmes et les hommes qui travaillent au sein du RSV. Il a également une responsabilité morale face aux citoyennes et aux citoyens de ce canton. Nous ne pouvons pas, à longueur d'année, pousser de hauts cris lorsque l'entreprise privée parle de licenciements, négocier fermement et souvent chèrement d'ailleurs le sauvetage des places de travail dans l'industrie, par exemple métallurgique, et nous-mêmes décider de la suppression de plusieurs dizaines de places de travail au sein d'un organisme proche de l'Etat.

3. Si l'on peut, à l'instar du groupe DC du Bas-Valais, déplorer le peu de moyens que l'Etat est en mesure de consacrer à la pérennité de son patrimoine, nous nous devons de rappeler ici notre scepticisme lors des débats ayant présidé à l'introduction des mécanismes de double frein. Nous avons attiré l'attention du Parlement sur les risques de léguer aux générations futures une coquille vide. Nous souhaitons vivement aujourd'hui que cette crainte ne devienne pas une réalité.

Pour le surplus, le groupe PS/AdG déposera toute une série de propositions d'amendement. Je tiens d'ores et déjà à signaler qu'en groupe politique tout aussi responsable et soucieux de garder des finances cantonales saines que les autres groupes qui se sont exprimés, l'ensemble de nos propositions ne dépassera pas la marge de manœuvre dégagée par le projet de budget initial et demeurera donc dans les limites fixées par le mécanisme de double frein.

Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Oberflächlich betrachtet und auf einen Zeitpunkt fixiert, könnte man sagen, das Budget 2006 des Staates erfüllt die Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Und dann können wir zur Tagesordnung übergehen. Und dennoch lohnt es sich eine etwas nähere Standortbestimmung zu machen. Denn wichtig ist ja – unserer Auffassung nach – nicht die Beurteilung auf einen Zeitpunkt hin, sondern die Frage wie entwickeln sich die Finanzen unseres Kantons in der Zeit? Und da gibt es durchaus kritische Fragen, die es zu beantworten gilt und Herausforderungen, denen wir uns zu stellen haben.

Generell kann man sagen, dass sich unsere Kantonsfinanzen in einer respektablen Ausgangslage befinden. Die Ausgaben- und Schuldenbremse wirkt seit einiger Zeit. Die Einnahmen aus den Goldreserven senken die Verschuldung des Kantons merklich. Der Grosse Rat hat im Paket der strukturellen Massnahmen Instrumente - teilweise auch gegen den Willen der Regierung - bereitgestellt, die es ermöglichen, die Finanzen auch in Zukunft im Griff zu behalten. Es gilt jetzt diesen politischen Willen zu respektieren und auch umzusetzen.

Das Budget 2006 ist eine Herausforderung nicht nur für die Dienststellen und Departemente, welche dieses Budget erstmals nach den neuen Vorgaben im Zusammenhang mit den Leistungsmandaten erstellt haben. Ich bin der Auffassung, dass dies gar nicht schlecht gelungen ist und verdient auch einmal unsere Anerkennung.

Das Budget ist aber auch eine Herausforderung für diesen Grossen Rat. Auch der Grosse Rat muss sich in die neue Lesart einarbeiten. Dieser Lernprozess ist am Anfang mühsam und erfordert mehr Zeit. Auf jeden Fall mir persönlich ist es so ergangen. Andererseits vermittelt die neue Darstellungsweise eine Fülle von zusätzlichen Informationen, die früher mühsam in den Dienststellen zusammengetragen werden mussten. Ich bin überzeugt, dass der Grosse Rat die neue Darstellungsform schätzen wird, sobald er besser mit ihr vertraut ist. Gefordert sind aber vor allem auch die Finanzkommission und die thematischen Kommissionen, die sich noch besser koordinieren müssen. Doppelspurigkeiten sind nicht nur ein Ärgernis für alle Betroffenen, sondern kosten auch Geld. Wenn wir vom Grossen Rat von der Verwaltung ständig fordern, dass sie spart, müssen wir uns selbst dem Sparauftrag ebenfalls stellen und effizienter sein.

Materiell hat die CVPO zum Budget 2006 folgende Anmerkungen:

- Wir bedauern einmal mehr, dass die mittelfristige Finanzplanung zum Zeitpunkt des Budgets nicht vorliegt. Das schränkt die Betrachtungsweise auf einen kleinen Zeitraum ein und verbirgt die Entwicklungen. Wir verlangen, dass die Regierungsrichtlinien und der Finanzplan jetzt rasch vorgelegt werden, damit die Regierung uns darlegt, wohin die Reise in der laufenden Legislatur geht.

- Die CVPO stellt auch fest, dass die durch den Grossen Rat angenommene Motion der Kommission "strukturelle Massnahmen", wonach die Ausgaben der laufenden Rechnung nicht stärker steigen dürfen als die Einnahmen, nicht eingehalten wird. Wir fordern, dass hier der Wille des Grossen Rates respektiert wird. Die Finanzkommission weist zu recht auf diesen wunden Punkt hin. Im Vergleich zur Rechnung 2004 laufen die Ausgaben den Einnahmen davon. Und dies trotz der Entlastung bei den Passivzinsen als Folge der Überweisungen des Bundes aus den Goldreserven. Diese Entlastung wird progressiv zunehmen. Trotzdem schmilzt die Selbstfinanzierungsmarge dahin wie der Schnee an einem Föhntag. Das Budget nimmt dann die Korrekturen selbst vor; die Abschreibungen sinken ebenso wie die Nettoinvestitionen. Sinkende Abschreibungen und sinkende Nettoinvestitionen sind ein untrügliches Zeichen dafür, dass die finanzielle Kraft des Kantons abnimmt. Ohne rechtzeitiges Gegensteuer wird bald einmal die Ausgaben- und Schuldenbremse dann auch nicht mehr eingehalten werden können.

- Wir stellen weiter fest, dass der Personalaufwand, Sachaufwand und Subventionen weit stärker steigen als die allgemeine Teuerung. Auch die CVPO bedauert, dass der diesbezügliche Bericht des Staatsrats nicht bereits beim Eintreten zu diesem Budget zusammen mit einer Beurteilung der Finanzkommission vorliegt. Aus unserer Sicht ist diese Tatsache allerdings eine eher lässliche Sünde. Es handelt sich bei diesem Dekret um etwas was wir ja im September verabschiedet haben und das ja formell wahrscheinlich noch gar nicht in Kraft tritt. Aber wir erwarten, dass dies in Zukunft korrigiert wird. Wie auch diese Erklärungen des Staatsrats ausfallen werden, ich bin überzeugt, nur über die Leistungsaufträge kann der Grosse Rat die Entwicklung in den Griff bekommen.

- Zu den Vorschlägen der Finanzkommission äussert sich die CVPO zum heutigen Zeitpunkt noch nicht abschliessend. Immerhin ist aus unserer Sicht zu bedauern, dass die Frage der Streichung der zusätzlichen Subventionierung des GNW von vier Millionen Franken zu einer - ja fast - Schlammschlacht in der Öffentlichkeit führte. Ohne Schuldige zu suchen, stellen wir fest, dass da die gegenseitige Information und Koordination versagt hat. Dies zu einem Zeitpunkt, an dem das Vertrauen der Öffentlichkeit in das Gesundheitssystem nicht nur hier im Wallis, sondern wohl auch auf schweizerischer Ebene ins Wanken gerät. Es ist anderseits wohl auch etwas übertrieben, wegen Einsparungen von vier Millionen Franken in der Öffentlichkeit den Weltuntergang herbeizureden und die Drohkeule der Personalentlassungen hervorzuholen.

- Aus Sicht der CVPO werden der Staatsrat und der Grosse Rat allerdings zu entscheiden haben, welche grundsätzliche Haltung sie gegenüber dem GNW einnehmen. Geben Sie dem GNW die Möglichkeit das Spitalwesen vermehrt nach ökonomischen Gesichtspunkten zu organisieren? Dann wird das GNW den Weg finden diese vier Millionen einzusparen. Oder machen Regierung und der Grosse Rat dem GNW politische, personalpolitische und regionalpolitische Auflagen? Dann müssen sie auch in Kauf nehmen, dass dieser Service public abgegolten werden muss. Die Quadratur des Kreises hat bis heute in Gottes Namen noch niemand erfunden.

Die CVPO ist in diesem Sinne für Eintreten auf das Budget 2006.

Ich danke Ihnen.

M. le député René Constantin (GRL):

Après lecture des considérations générales du Conseil d'Etat sur "son" budget 2006, mis en valeur par comparaison avec le budget 2005, l'optimisme pourrait être de rigueur: une marge d'autofinancement en augmentation de près de 20 millions, des recettes qui progressent plus que les dépenses, un excédent de recettes au final qui passe de 1,6 million à 10,8 millions et des investissements nets passant de 141 millions à 152 millions..., sans oublier bien sûr les bienfaits de l'or excédentaire dont la vente nous a gratifiés d'une bouffée d'oxygène inespérée.

Tout cela donc est teinté de rose, mais suivant les rapports que l'on feuillette, les analyses divergent, les résultats aussi. Prenons, par exemple, le rapport de la commission des finances qui, elle, compare le budget 2006 au compte 2004, ce qui, à notre avis, devrait être la procédure officielle pour établir les vrais constats. Et là, plus rien ne concorde avec les chiffres de tout à l'heure. La marge d'autofinancement est en diminution de 71,6 millions (plus de 30%) par rapport à 2004. Quant aux investissements nets, ils diminuent de près de 15 millions. Vous voyez que, suivant les rapports, Conseil d'Etat ou commission des finances, la stratégie de présentation diffère et cela nous dérange quelque peu. Il faudrait, à l'avenir, utiliser les mêmes critères de comparaison pour ce qui concerne les remarques et constats, en se basant sur les derniers comptes établis, ce qui faciliterait à coup sûr notre analyse de l'évolution de la situation financière du canton.

Ainsi, par rapport au compte 2004, les prédictions s'avèrent moins bonnes. La baisse des rentrées fiscales voulue et décidée par ce Grand Conseil ne justifie en rien cet état de fait, le Législateur n'ayant corrigé qu'un excès au niveau de l'imposition des familles et des entreprises, sans mettre pour autant en danger l'équilibre financier du canton. Non, la raison est ailleurs, soit au niveau des dépenses (biens, services, équipements et subventions accordées notamment) qui augmentent de manière récurrente (+3% par rapport à 2004) alors que les recettes, elles, ne s'accroissent que de 1%.

C'est là que le bât blesse, Mesdames et Messieurs. Le groupe radical-libéral partage la conclusion de la commission des finances et va même plus loin en supprimant le conditionnel pour l'instauration de l'indicatif présent en affirmant que la variation des dépenses ne doit pas être supérieure à la variation des recettes, au niveau du budget s'entend, car nous savons tous que des éléments fortuits, des situations exceptionnelles peuvent grever soudainement les comptes et nous devons pouvoir y faire face sans altérer l'état financier du canton.

Par souci de cohérence avec les principes arrêtés dernièrement, le groupe radical-libéral ne proposera aucun amendement susceptible d'alourdir le chapitre des dépenses en général. Il ne soutiendra des projets de modification que si l'urgence est décrétée. Notre groupe apportera néanmoins une modification à la copie transmise, mais qui, si elle devait être acceptée par le plenum, consisterait en une opération parfaitement neutre au niveau des coûts.

La somme d'un million, prête à être injectée au cœur de Turin durant les prochains jeux, nous paraît inconvenante. Indépendamment de l'impact, difficilement chiffrable, mais qui risque d'être moindre dans cette méga manifestation, italienne avant tout, nous estimons ce montant inadapté par rapport à l'action esquissée, une action dont nous ne connaissons rien pour l'instant. Qu'allons-nous vendre durant ces joutes et de quelle manière?

Face à cette inconnue, nous vous proposons de diminuer le montant prévu de 250'000 francs pour l'utiliser au service de la promotion du sport dans notre canton. N'est-ce point l'année idéale pour le faire? Des projets novateurs ont vu le jour grâce à l'action dynamique d'anciens champions et le partenariat d'associations privées. Ce mode de faire mérite un soutien plus important de l'Etat. La jeunesse en général en profitera d'autant plus que cette promotion se juxtaposerait parfaitement avec l'autre combat que nous menons en faveur de la jeunesse, soit la lutte anti-tabac.

Troisième volet de notre intervention dans cette entrée en matière: le groupe radical-libéral déplore la politique menée par rapport à l'engagement du personnel de l'Etat. Prenons l'exemple des auxiliaires, cité tout à l'heure par notre collègue Patrick Crettenand, dont le nombre ne cesse de croître. Auxiliaires à durée de travail déterminée, auxiliaires longue durée, auxiliaires nommés, juges auxiliaires..., il y en a pour tous les goûts et pour tous les services, avec une ardoise devisée à quelque 50 millions. Cette façon de faire rend impossible toute analyse objective de la situation du personnel. Nous souhaitons de votre part un changement d'attitude quant à la politique de recrutement ainsi qu'une clarification au niveau du statut du personnel. Nous nous joignons à la plupart des commissions thématiques pour exiger qu'un nouveau mode de présentation des ressources humaines utilisées dans chaque département voie le jour, présentation incluant l'évolution des effectifs au fil des ans.

Dernier point soulevé en guise de conclusion à cette intervention. Nous soutiendrons la proposition de la commission des finances qui refuse une augmentation de 4 millions au budget du Service de la santé publique. Les raisons invoquées nous paraissent totalement justifiées. Nous regrettons néanmoins l'attitude sournoise, et je pèse le mot, du chef du département concerné, affirmant dans la presse que la demande de suppression de 4 millions au budget de la santé était, en fait, une attaque contre sa personne avec des conséquences sur le personnel soignant.

Monsieur le conseiller d'Etat, oser penser et surtout dire que la commission des finances œuvre avec la ferme intention de vous nuire traduit un manque de respect envers l'institution, envers les membres de ladite commission. Oser dire que cette demande met en péril toute la politique salariale du personnel soignant, cela représente une forme de chantage que nous qualifions d'intolérable, cela traduit un réflexe à la limite du populisme, d'ordinaire réservé à d'autres milieux que le vôtre. Mais voilà une preuve nouvelle que, par la magie de la bipolarisation, les esprits, au demeurant opposés, soudain se rencontrent.

Nous ne voulons pas que ces 4 millions soient économisés sur le dos du personnel. Nous croyons néanmoins cette économie possible en réévaluant d'autres postes à votre budget, un budget qui présente un montant de subventions de quelque 150 millions pour le secteur en question. Je vous rappelle que, le mois passé, vous avez affirmé ici que la nomination du nouveau super directeur du Réseau Santé Valais (RSV) n'avait pas coûté un sou supplémentaire à la République. Quelles conclusions tirer de cette réponse? Cela ne signifie-t-il pas que les ressources abondent au sein même du service, qu'elles sont même excédentaires puisque aucun frais n'a été engendré par cette nomination? Et comme "abondance de biens nuit", il faudra vous résoudre à tirer le diable par la queue ou alors conduire le RSV vers les chiffres noirs, tel que promis dans vos rapports précédents.

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière concernant le budget 2006.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Tout d'abord, un bref mot sur le rapport spécial du Conseil d'Etat relatif aux mesures structurelles. L'intelligence en politique consiste à dire à l'avance ce qui va arriver demain ou l'an prochain et le génie politique consiste à expliquer, ensuite, pourquoi cela ne s'est pas produit. Cette profonde réflexion de Winston Churchill ainsi que les éléments objectifs décrits par le président du Grand Conseil nous encouragent, cependant, à accepter avec philosophie et pragmatisme cette proposition de renvoi en décembre du rapport précité. Mais nous prenons acte aujourd'hui qu'il s'agit-là d'un cas unique.

Venons-en au projet de budget 2006

Le groupe DC du Valais central a pris connaissance avec intérêt du projet de budget 2006 de l'Etat du Valais et tient à apporter les remarques et constatations suivantes:

Tout d'abord sur la forme

Pour la première fois et en application des modifications de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, une nouvelle présentation nous est offerte sous forme de mandats de prestations, ce pour 33 unités organisationnelles, soit le 60% des services.

Il s'agit d'une première et il convient donc d'adopter une attitude positive par rapport à un nouvel outil de travail dont l'un des mérites, et non le moindre, est déjà d'exister. C'est avec cet état d'esprit que nous avons ainsi accueilli les propositions constructives de la commission des finances et admis les améliorations et modifications qu'elle suggère. Que ce soit dans le domaine des ressources humaines ou des indicateurs de performance, le groupe PDCC est d'avis que les données supplémentaires requises sont nécessaires pour apprécier la conduite de l'Etat. Celles-ci fourniront de précieux éléments de comparaison permettant d'aboutir, à la lumière d'une analyse objective, à d'utiles et significatives conclusions.

Et toujours pour la forme

En ce qui concerne les rapports des commissions thématiques, le groupe PDCC salue l'ampleur du travail (une véritable bible de presque 50 pages), mais déplore le manque d'unité dans la présentation et le côté touffu de certains rapports où, par exemple, l'on relate pratiquement in extenso les remarques des commissaires à propos d'un sous-objectif politique avant de conclure qu'il est approuvé sans remarque ni modification.

Au chapitre des nouveautés, il convient de relever le nouveau timing d'examen du budget avec l'entrée en matière en novembre et le débat de détail en décembre. Si certains impératifs liés à ce mode de faire doivent encore être digérés et assimilés par le Législatif, l'un des progrès majeurs de cette nouvelle procédure réside dans l'indispensable délai de réflexion dont disposeront enfin le Gouvernement et le Parlement pour étudier sereinement les amendements déposés.

Venons-en maintenant au fond de ce projet de budget

En préambule, je crois que l'on peut et que l'on doit, en accord avec le Gouvernement et avec la commission des finances, admettre que le budget proposé est satisfaisant. L'Etat boucle son exercice avec un excédent de recettes et peut financer ses investissements sans recours à l'emprunt. Le système valaisan, qui limite le déficit et interdit l'accroissement de l'endettement, semble donc bel et bien porter immédiatement ses premiers fruits, soit la réduction de la dette de 13 millions.

Le groupe PDCC se permettra tout de même quelques remarques.

En comparaison avec les comptes 2004, sans considérer l'effet du retour des concessions du Rhône, les produits augmentent de 25 millions (1%) alors que les dépenses croissent de 56 millions (3%) et, en la matière, le budget s'écarte quelque peu de l'esprit qui a prévalu en mai dernier dans ce Parlement, à savoir que la variation des dépenses ne devrait pas être supérieure à celle des recettes alors que nous constatons ici une détérioration du ratio produits/dépenses.

De son côté, la marge d'autofinancement s'érode de 72 millions (ou 32 millions si on fait abstraction de la recette extraordinaire de 40 millions résultant du prélèvement dans le fonds de financement spécial pour le retour de concessions du Rhône) pour s'inscrire à 165 millions alors que les investissements, selon le même schéma, sont en augmentation d'environ 26 millions pour s'élever à 152 millions.

Cependant, pour être complet, il convient aussi de préciser que, dans ce projet de budget, l'on trouve des montants de:

- presque 35 millions d'allègements fiscaux issus du décret et au profit des familles et de l'économie
 - 20 millions de diminution de recettes de la BNS
 - 14,3 millions de diminution des intérêts passifs également issus des recettes de la BNS
 - 20 millions d'allocation au fonds en faveur de l'assainissement des caisses de prévoyance
 - 47 millions d'augmentation des subventions sans caractère d'investissements
- représentant les éléments forts de cet exercice.

En ce qui concerne le rapport de la commission des finances, le groupe PDCC en a pris connaissance avec intérêt et en a discuté les conclusions lors de sa récente séance de préparation.

Les propositions de modification, sur lesquelles le Parlement devra se prononcer en décembre prochain, ont suscité diverses réactions que l'on peut brièvement résumer comme suit:

Tout d'abord, le groupe PDCC se montre réticent quant à la procédure suivie et se déclare majoritairement prêt à suivre la commission des finances en ce qui concerne les crédits supplémentaires nécessaires à la création d'un poste de délégué aux affaires fédérales.

Ensuite, en ce qui concerne le Réseau Santé Valais (RSV), le groupe PDCC, de façon assez nette, est d'avis que les contraintes politiques liées au financement du RSV justifiaient les 15 millions précédents et peuvent être invoqués pour demander les 4 nouveaux millions. Sans refaire ici tout le débat, au-delà des problèmes réels que rencontre le RSV dans sa mise en œuvre, la comparaison intercantonale démontre malgré tout quelques améliorations et nous sommes donc d'avis que la compétitivité en matière de soins doit absolument être maintenue pour ne pas perdre des patients et diminuer les compétences médicales. En outre, dans cette période de turbulences et d'incertitudes que traverse actuellement le RSV, un désaveu politique supplémentaire ne servirait en aucun cas la cause de la santé valaisanne à l'aube d'une nouvelle saison touristique avec son cortège d'urgences et de jambes cassées. Dans cette optique politique, la proposition financièrement correcte de la commission des finances devrait être écartée. Le groupe PDCC regrette enfin la médiatisation

inutile donnée au dossier par certains responsables du RSV et rejoint pleinement la commission des finances dans sa demande d'analyse à mener au sein du RSV par l'Inspection cantonale des finances.

Enfin, pour la réduction de budget du Service de l'agriculture, les avis ont été extrêmement partagés et si, statistiquement, c'est un tout petit oui à la commission des finances qui doit être retenu, les arguments en faveur du maintien au budget des 250'000 francs laissent augurer d'un intéressant débat en décembre.

Finalement, concernant les autres points spécifiques relevés par la commission des finances, le groupe PDCC se rallie aux exigences et remarques de la commission, en soulignant tout particulièrement sa détermination concernant le RSV (équilibre financier et mesures d'économies en rapport avec l'ophtalmologie), le Service des contributions (retards importants), l'économie ou encore le domaine des auxiliaires longuement évoqué par mes prédécesseurs.

En résumé, nous saluons le bon travail de la commission des finances sur un projet de budget qui, au-delà des critiques occasionnées, s'avère satisfaisant. Il nous plaît ici de rappeler que c'est le premier exercice de notre nouveau grand argentier, exercice qui démontre la capacité de notre Gouvernement à maîtriser les finances et sa volonté de gérer avec efficacité l'argent public. Cependant, si le Valais peut aujourd'hui, en 2005, se prévaloir d'une image quasi de référence en Suisse romande, il s'agit des premiers fruits d'un travail de fond réalisé par nos prédécesseurs – n'oublions pas que les conséquences que nous vivons aujourd'hui sont à mettre à leur profit – et par la mise en place de mesures d'une sévérité extrême décidées par le Parlement et acceptées par le Gouvernement.

Né dans la douleur pour certains, révolutionnaire et visionnaire pour d'autres, mais surtout porté par une très large volonté populaire, le double frein aux dépenses et à l'endettement aura bien sûr induit de notables conséquences comptables et financières, mais en plus il devra générer dans la gestion étatique un nouvel état d'esprit, une véritable philosophie du nécessaire et de l'indispensable.

Moderniser ce qui doit l'être, assainir l'excessif, supprimer l'inutile et encore affirmer de claires priorités, c'est ce qu'il faut pour mieux répondre aux attentes du citoyen et satisfaire aux exigences d'une gestion responsable et garante du développement harmonieux de notre canton.

Et, pour appliquer avec succès cette philosophie, l'effort entrepris aujourd'hui doit être poursuivi tant par le Gouvernement que le Parlement et l'Administration.

C'est en plein accord avec cette réflexion que le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Erlauben Sie mir eine Vorbemerkung.

Ich kann mich erinnern als da vorne noch ein "gelber" Finanzminister sass, tönte es seitens der CSPO sehr positiv, die Rechnung und das Budget waren meistens paletti und in Ordnung. Heute hat das ein bisschen anders getönt. Umgekehrt waren die Bemerkungen der CVPO auch schon kritischer gegenüber dem Budget im Gegensatz zu heute, wo ein "schwarzer" Finanzminister dort vorne sitzt. Soweit die Vorbemerkung. Nun zum Budget.

Seitens der SPO-Fraktion gibt es fünf Bemerkungen. Die erste betrifft die Steuereinnahmen. Im Budget geht man von Steuereinnahmen von 900 Millionen Franken aus. Wir von der SPO sagen, das ist zu pessimistisch eingeschätzt. Das müsste höher eingeschätzt werden und es macht auch für einen "schwarzen" Finanzminister keinen Sinn, die Einnahmen pessimistisch einzuschätzen um dann im Mai tiefschwarze Zahlen zu präsentieren.

Die zweite Bemerkung. Eine wichtige Kennziffer in einem Budget ist immer der Selbstfinanzierungsgrad. Im Budget haben wir einen Selbstfinanzierungsgrad von 108,6 Prozent. Die Schuldenbremse schreibt einen Selbstfinanzierungsgrad von 100 Prozent vor. Wir liegen mit 13 Millionen Franken daneben. Anders gesagt, wir müssten 13 Millionen Franken mehr investieren.

Die dritte Bemerkung. Dasselbe Bild präsentiert sich bei der laufenden Rechnung. Dort sagt die Ausgabenbremse eine schwarze Null soll geschrieben werden Ende Jahr. Wir liegen mit 10 Millionen Franken daneben, also wir haben einen Überschuss von 10 Millionen Franken, den wir in die Hand nehmen müssen.

Die vierte Bemerkung. Es gehört in diesem Saal - und das haben heute auch die Ausführungen von Herrn Constantin gezeigt - zum guten Ton, dass auf dem Gesundheitsdepartement herumgeritten wird. An das haben wir uns allmählich gewöhnt. Aber niemand scheint die effektiven Fakten zu kennen oder zu interessieren. Die Kosten im Spitalwesen sind um 2,5 Prozent angestiegen. Ich bin sicher, dass jeder andere Kanton in diesem Land sich rühmen würde und sich auf die Brust klopfen würde mit solchen Resultaten. Anders in diesem Parlament, da wird weiter munter auf dem Gesundheitsdepartement herumgehackt.

Im Fraktionsbericht der CSPO, der gestern im Walliser Bote erschien, sprach man von einer Kostensteigerung von 23 Prozent im Departement für Gesundheit, Soziales und Energie. Ich habe ein bisschen nachgerechnet und habe, glaube ich, die Lösung gefunden. In diesem Bericht nahm man die Rechnung 2004 und verglich diese Rechnung mit dem Budget 2006. So kommt man auf diese 23 Prozent. Aber dieser Vergleich hinkt natürlich ganz gewaltig. Denn im Jahr 2004 hatten wir eine ausserordentliche Einnahme im Energiewesen. Das verfälscht das Bild ganz gehörig und darum ist dieser Vergleich nicht statthaft. Die effektiven Fakten sind, dass in diesem Departement die Kosten um 4,5 Prozent gestiegen sind, denn man muss Budget mit Budget vergleichen und in der laufenden Rechnung sind es 3,7 Prozent. Diese Kostensteigerung - ich glaube das weiss jedes Kind - könnte ohne Steuergelder und öffentliche Unterstützung nicht funktionieren. Dass gerade in wirtschaftlich schwierigen Zeiten diese Kosten tendenziell ansteigen, ist nicht weiter verwunderlich.

Aber völlig unverständlich und unakzeptabel für uns ist, dass die CSPO den Antrag der Finanzkommission unterstützt, dem Gesundheitsnetz vier Millionen wegzunehmen. Und jetzt muss man hier nicht kommen und sagen diese vier Millionen auf 300 Millionen sei doch ein Pappenstiel. Man muss hier nicht um den heissen Brei reden, sondern man muss klar und deutlich sagen welches die Konsequenzen von diesen Einsparungen sind. Und weil die Dienststelle für Gesundheitswesen sehr personalintensiv ist, werden solche Einsparungen nicht anders möglich sein als auf dem Buckel des Personals. Das ist die Realität und dazu muss man auch stehen.

Darum wird seitens der SPO dieser Antrag der FIKO ganz klar zurückgewiesen, weil wir sagen, das Personal leistet in unseren Spitälern in dieser schwierigen Zeit der Umstrukturierung sehr gute Arbeit und es macht jetzt keinen Sinn, dass man mit solchen Kahlschlägen und Rundumschlägen weiterhin für Unsicherheit beim Spitalpersonal sorgt.

Voilà, die SPO-Fraktion reicht eine ganze Reihe von Vorstössen ein, Vorstösse, die sinnvolle Investitionen für den ökologischen Umbau in diesem Kanton auslösen. Das tut unserer Wirtschaft gut, das tut unserer Umwelt gut und das würde auch diesem Parlament gut anstehen.

Danke schön.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme il est d'usage dans toute critique, je commencerai par un point positif pour relever moi aussi que le projet de budget 2006 présente un excédent de recettes et qu'il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement. Mais cela ne veut pas dire que, pour autant, tout est rose et que nous pouvons baisser la garde. Je passe ici sur la diminution de la marge d'autofinancement déjà relevée par divers intervenants et par la commission des finances pour m'arrêter à une constatation qui, au-delà de la satisfaction que procurent les chiffres noirs de ce budget, nous inquiète: les dépenses ne cessent d'augmenter chaque année et, malheureusement, 2006 ne fait pas exception à cette règle. Dans ce cadre, un poste mérite une attention particulière de notre part, c'est celui déjà évoqué des charges du personnel qui présente une augmentation de plus de 10 millions. A cet égard, la commission des finances a rappelé que, dans le cadre de "Administration 2000" en 1995, l'effectif pour l'Administration avait été fixé à 2'143, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Or, avec un effectif total de plus de 2'500, auxiliaires de longue durée compris, l'Administration compte aujourd'hui près de 400 postes de plus et, pour certains, peut-être de trop, soit près de 20% de plus. C'est évidemment beaucoup et peut-être beaucoup trop.

Autre sujet d'inquiétude toujours dans le domaine du personnel, qui a déjà été évoqué également, c'est l'abus manifeste déjà dénoncé au moment de l'examen du compte 2004 du recours aux auxiliaires, procédé qui, par une espèce de tour de passe-passe, permet au Gouvernement de faire semblant de respecter le blocage du personnel, en espérant peut-être que le Parlement ne verra pas l'explosion du budget des auxiliaires ou n'osera pas y faire des coupes trop grandes. Cela permet aussi au Grand Conseil de se dispenser de faire le tri parmi tous ces auxiliaires entre les postes qui correspondent, car il y en a, à des besoins nécessaires de l'Etat et ceux qui devraient être supprimés. A cet égard, je me permets de rappeler que, selon le règlement fixant le statut des auxiliaires, la durée maximale de l'engagement d'un auxiliaire est d'une année avec possibilité de prolongation pour une nouvelle année au plus. Je rappelle aussi et surtout que, toujours selon ce règlement, lorsque des tâches, même si elles présentent un caractère limité dans le temps, paraissent dès le début devoir durer plus d'un an, le personnel nécessaire doit être engagé non pas en qualité d'auxiliaire, mais pour une durée indéterminée. Or, qu'est-ce qu'on constate? D'abord, en chiffres, entre la fin 2000 et le 1^{er} octobre 2005, le nombre des auxiliaires de longue durée est passé de 167 à 311, ce qui représente une augmentation de 144 ou de 86%. Quand on pose des questions de détail pour savoir à quoi correspondent certains des postes de ces auxiliaires de longue durée, on apprend, par exemple, qu'il peut s'agir de personnes qui occupent un poste depuis plus de 12 ans. Il est donc temps, comme cela ressort du rapport de la commission de la santé, que le Gouvernement et le Parlement se penchent sérieusement sur la problématique des ressources humaines dans sa globalité et qu'on en finisse avec le manque de transparence actuel qui, trop souvent, par l'abus des auxiliaires, nous empêche de voir l'augmentation rampante de l'effectif du personnel de l'Etat, source considérable d'augmentation des dépenses.

Autre sujet d'inquiétude, c'est l'augmentation de 47 millions des subventions accordées par l'Etat du Valais, véritable gouffre à millions. Sur ce point, nous attendons d'ores

et déjà avec beaucoup d'intérêt le rapport que le Gouvernement devrait présenter au Grand Conseil au plus tard, si j'ai bon souvenir, en juin 2006, conformément au décret concernant les mesures structurelles, rapport qui, rappelons-le, devra évaluer la pertinence de l'ensemble des subventions octroyées par l'Etat du Valais et les modalités d'octroi de ces subventions.

Difficile maintenant de ne pas dire quelques mots sur le fameux crédit de 4 millions concernant le Réseau Santé Valais (RSV). A cet égard, le groupe UDC/SVP partage, en principe, l'appréciation de la commission des finances, d'autant plus que malgré les mesures d'économies déjà prises par le RSV, les coûts de celui-ci continuent à augmenter malgré les promesses qui avaient été faites. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que l'attitude trop souvent manifestée par les dirigeants du RSV est inacceptable, en ce sens que nous ne pouvons pas admettre que chaque fois qu'il est question d'économiser dans une entité qui dépense tout de même l'équivalent du cinquième du budget de l'Etat, les dirigeants du RSV menacent de licencier du personnel. Enfin, on peut avoir des doutes légitimes sur la gestion du RSV en considérant la récente augmentation du nombre de ses dirigeants.

Cela dit, nous ne pouvons pas pour autant méconnaître certaines réalités. L'une d'elles, qui grève le budget du RSV d'une manière non négligeable, est l'augmentation des charges du personnel qui, sans augmentation de salaire, intervient chaque année, automatiquement, par le simple effet d'une convention collective qui restera en vigueur en tout cas jusqu'à la fin 2006 et que personne n'a proposé de dénoncer. En outre, parmi ceux qui, aujourd'hui, dénoncent la légèreté avec laquelle on envisage d'allouer ces 4 millions au RSV, il n'y en a pas beaucoup qui osent présenter des options claires en ce qui concerne la planification hospitalière. On a plutôt l'impression que beaucoup voudraient le beurre et l'argent du beurre: un réseau hospitalier bon marché et, par exemple, des urgences dans tous les hôpitaux. Tout cela n'est pas très sérieux et nous pensons que l'ensemble du problème devra être repensé, mais pour 2007, dans le cadre de la révision de la loi sur la santé. C'est alors que, pour notre part, nous serons impitoyables et que nous veillerons à ce que l'Etat ne dépense que ce qui sera strictement nécessaire dans le cadre des objectifs qui, à ce moment-là, auront été fixés dans le domaine de la planification hospitalière.

En attendant et pour le budget 2006, le groupe UDC/SVP, certes sans grand enthousiasme, ne remettra pas en cause ce crédit de 4 millions. Il le fera d'autant moins qu'en parallèle, l'Inspection cantonale des finances, sur mandat de la commission des finances, procédera à une analyse du RSV, mesure bienvenue après qu'une majorité de ce Parlement a cru pouvoir se passer d'un véritable audit.

Pour le surplus, le groupe UDC/SVP sera vigilant dans le domaine de la sécurité publique pour veiller à ce que la justice et la police disposent des moyens nécessaires pour remplir ce qui constitue la première des tâches de l'Etat.

De même, dans le domaine de l'asile, nous veillerons à ce que la Confédération ne soit pas seule à répercuter dans son budget et dans l'effectif du personnel engagé sur le front de l'asile la baisse des demandes d'asile qui est le fruit de la politique menée depuis quelques temps dans notre pays.

Dans cet esprit et malgré différentes réserves, le groupe UDC/SVP entrera en matière lui aussi sur le projet de budget 2006.

M. le député Pierre-Christian de Roten (GRL):

C'est à titre personnel que je prends la parole et cela ne vous étonnera pas si le sujet de mon propos se rapporte au budget du Département de la santé et de l'énergie.

J'ai particulièrement apprécié le rapport de la commission des finances qui, en toute indépendance et fidèle au mandat qui est le sien, fait une parfaite analyse de la situation du Réseau Santé Valais (RSV) et de ses nouvelles exigences.

Les remarques de la commission des finances sont claires et peut-être est-ce cette clarté qui dérange le département et certaines têtes dirigeantes du RSV, eux dont on sait qu'ils n'ont de la transparence et de la clarté probablement gardé qu'un souvenir brumeux.

A la lecture des pages de ce rapport, il apparaît évident que si la courbe de l'augmentation des coûts hospitaliers a quelque peu fléchi, cela est dû à une diminution de l'activité hospitalière et qu'en réalité, le coût par cas a, lui, augmenté. Est-ce cela que l'on appelle maîtriser les coûts? Quant à la qualité des soins, il ne m'appartient pas de m'exprimer, mais j'aimerais tant qu'elle soit ce qu'elle a été.

Si les chiffres sont peu clairs, et ici je remercie la commission des finances d'avoir proposé l'Inspection cantonale des finances pour y mettre un peu de clarté, votre agissement, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, est quelque peu obscur également. En utilisant l'arme absolue de licenciement en cas de refus du crédit supplémentaire de 4 millions, vous prenez en otage, par syndicat interposé, le personnel infirmier, personnel infirmier auquel on avait intimé l'ordre de se taire, il y a quelques mois, lorsque dans un rapport de l'ASI, il s'inquiétait de la détérioration des conditions de travail à l'intérieur des hôpitaux. Tout cela est-il bien élégant? N'est-ce pas le temps d'admettre que les promesses de non-licenciement d'alors étaient tout à fait irréalistes et qu'elles n'avaient servi, en fait, qu'à mieux faire passer la pilule? Aujourd'hui, l'activité des hôpitaux de soins aigus a considérablement diminué et des licenciements seront probablement et malheureusement inévitables, que le crédit de 4 millions soit accepté ou non. C'est une réalité économique. A moins que l'on ne se dise que la gestion de l'argent public échappe à toute gestion rigoureuse. Cette réalité économique doit également et surtout s'appliquer à l'administration du RSV, dont on a l'impression qu'elle grossit de plus en plus. Quant au personnel infirmier, sur lequel aujourd'hui le poids du changement pèse le plus, il faut tout faire pour que ces licenciements soient les moins nombreux possible, et là j'interpelle les syndicats dont le rôle, plutôt que de défendre un camarade au pouvoir, devrait se concentrer sur la défense de ceux qui sont sur le terrain. Est-il possible, plutôt que de licencier, de procéder à des transferts vers des établissements de soins chroniques, dont on sait qu'ils manquent cruellement de bras et de locaux? Et là me vient une idée: Il y a un manque de lits EMS en Valais. Plutôt que de construire de nouveaux bâtiments coûteux, ne vaudrait-il pas la peine de redéfinir le rôle médical de certains établissements de soins aigus à moitié vides?

Voilà les quelques remarques que je voulais faire.

Pour le reste, je suis en plein accord avec la commission des finances dans ses conclusions et dans ses exigences.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Zuerst möchte ich eine Antwort an Herrn Grossrat Eyer geben. Herr Eyer, Sie haben offenbar die Ausgaben- und Schuldenbremse nicht verstanden. Denn die Kriterien sind Mindestanforderungen, d.h. es ist nicht verboten diese Mindestanforderungen zu übertreffen. Meines Erachtens ist es positiv, wenn der Staat einen Überschuss erzielt. Ich möchte Sie daran erinnern, dass der Kanton Wallis immer noch Schulden hat und dass es nicht schadet, wenn er einen kleinen Teil dieser Schulden mit einem Überschuss zurückbezahlen kann.

Nun zum Budget 2006. Die FDPO nimmt wie folgt Stellung:

1. Insgesamt kann das Budget als zufrieden stellend bezeichnet werden. Es weist einen Ertragsüberschuss von 10,8 und einen Finanzierungsüberschuss von 13 Millionen Franken aus. Damit erfüllt es die Bestimmungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse.

2. Bei näherer Betrachtung vermag das Budget jedoch nicht wirklich zufrieden zu stellen: So steigt der Aufwand im Budget 2006 im Vergleich zur Rechnung 2004 und zum Budget 2005 um etwa 3 Prozent. Damit wird schnell klar, dass der Staat auch im nächsten Jahr schneller wachsen wird, als dies die Wirtschaft tut. Von Sparanstrengungen keine Spur. Die FDPO fordert den Staatsrat auf, endlich Massnahmen zu treffen, damit der Kanton Wallis die Ausgaben in den Griff bekommt. Und um dies klar zu sagen: Korrekturen braucht es auf der Ausgaben- und nicht auf der Einnahmenseite.

3. Im Budget 2006 ist ein Betrag von 20 Millionen Franken zur Stärkung des Deckungsgrades der Vorsorgekassen der Lehrer und Beamten vorgesehen. Unbestritten ist, dass es eine Sanierung der beiden Vorsorgekassen braucht. Aber: Die FDPO erwartet, dass der Staatsrat nun endlich dem Grossen Rat ein Konzept zur Sanierung der Vorsorgekassen der Lehrer und Beamten vorlegt.

Die FDPO ist für Eintreten.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Au nom du groupe parlementaire "Travail Valais", permettez-moi d'apporter quelques remarques sur le projet de budget 2006, plus particulièrement sur le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.

Depuis le début de la planification hospitalière, le Réseau Santé Valais (RSV) a pu compter sur l'appui indéfectible du personnel hospitalier qui, au prix d'efforts souvent surhumains, a permis à la planification hospitalière de vivre une profonde mutation. Les négociations sociales et salariales en faveur de ce personnel débiteront seulement à la fin novembre 2005 et les résultats seront vraisemblablement connus vers la mi-décembre, une deuxième séance de négociations étant d'ores et déjà fixée.

Afin de renforcer l'équilibre en place entre restructuration et reconnaissance du travail du personnel hospitalier, il est important de prévoir une enveloppe budgétaire suffisante permettant de mener à terme les négociations salariales. Il ne faut pas oublier que les adaptations salariales du secteur hospitalier sont basées non seulement sur le renchérissement de fin novembre de chaque année, mais également sur les annuités automatiques d'une échelle salariale de 20 ans, complétées par un renforcement des dispositions de la retraite anticipée, ainsi que de la formation continue qui revêt une importance toute particulière en ce qui concerne la qualité des soins dispensés à la population valaisanne.

De plus, il est important de veiller à une dotation en personnel suffisante, sachant que toutes les améliorations prévues par la convention collective de travail et les postes de travail devant en découler n'ont pas été comblés jusqu'ici, plusieurs services se retrouvant en sous-effectif.

Ainsi, notre analyse de la proposition de la commission des finances de rayer 4 millions au budget du RSV doit impérativement tenir compte des retombées négatives sur les prochaines négociations sociales et salariales du personnel hospitalier.

En ce qui concerne le personnel des CMS et des EMS, nous attendons du Conseil d'Etat qu'il mette toute son influence pour qu'une convention collective de travail soit signée dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

J'interviens bien sûr uniquement sur le problème de la santé dans le cadre du budget 2006.

La commission des finances nous propose de refuser le crédit budgétaire supplémentaire de 4 millions prévu au budget 2006 et demande au Réseau Santé Valais (RSV) que ces prestations soient absorbées par le budget ordinaire si elles étaient vraiment nécessaires.

C'est ce qui est ressorti de son rapport au Grand Conseil, publié à grand fracas dans les médias, avant même que les intéressés, soit le Parlement, le Gouvernement, le RSV, n'en aient connaissance. Il n'est pas de mon ressort de juger la façon peu cavalière utilisée, mais j'avoue que le malaise ressenti prouve la maladresse et ses répercussions sur l'ensemble du Valais et du RVS qui n'avait pas besoin de cela en plus par les temps qui courent.

Ces 4 millions, il ne s'agit pas d'un crédit budgétaire supplémentaire, mais simplement de l'augmentation du budget ordinaire du Service de la santé publique. Je le répète: il n'y a pas de crédit supplémentaire, mais bien une augmentation du budget ordinaire.

Les montants demandés représentent:

Fr. 125'500'000.- pour le RSV

Fr. 6'300'000.- pour le Centre Valaisan de Pneumologie

Fr. 26'600'000.- pour les soins psychiatriques

soit un total de 158'400'000 francs de subvention d'exploitation attribué au RSV.

A ce montant s'ajoutent les subventions de 14'300'000 francs pour l'hôpital du Chablais et d'un million et demi pour la Suva. Donc, 174'100'000 francs, c'est le total de l'enveloppe octroyée par le département; ce qui représente une augmentation de 2,5% par rapport au budget 2005.

C'est ce qu'avait compris modestement et accepté en connaissance de cause la commission thématique de la santé lors du controlling du contrat politique en rapport à ce même budget.

Je comprends la réaction de la commission des finances qui s'est trouvée, comme nous, en possession d'un document établi par le RSV en juin de cette année qui présentait, en plus de l'adaptation au budget 2004, une augmentation provisoire de 4 millions par désir de transparence. Le RSV ne pouvait pas, en juin, en arrêter le chiffre exact. Il est bien entendu que ce montant, accepté par le Service de la santé, est inclus dans l'enveloppe budgétaire de celui-ci. Il ne s'agit en aucune manière d'une quelconque volonté de dissimulation ou de tromperie.

Ces explications de la direction du RSV ont été formulées spontanément lors de notre séance de controlling. Il est fort regrettable et dommageable que les membres de la commission des finances ne soient pas allés chercher les informations et n'aient pas rencontré la direction du RSV avant de faire cette proposition.

Ne pas accorder cette augmentation de 4 millions au RSV nous paraît impossible pour plusieurs raisons:

1. Les augmentations salariales prévues pour 2006, selon la convention collective de travail, tiennent compte de l'adaptation automatique des parts d'expérience (+1,3%), du renchérissement (entre 1 et 1,5%) et de la compensation du travail du week-end et du soir.
2. L'augmentation de 4 millions permet juste au canton d'assumer la totalité de la participation à sa charge. Ainsi, si notre Parlement n'accepte pas le budget ordinaire du Service de la santé publique, ce service sera alors obligé de demander un crédit budgétaire complémentaire.

Que se passerait-il si le Parlement ne devait pas accepter cette augmentation?

Le RSV se verrait contraint de dénoncer la convention collective de travail et n'accorderait aucune augmentation de salaire. Je vous laisse imaginer la joie du personnel hospitalier et avec quel enthousiasme il assumerait ses tâches l'an prochain sachant que le personnel de l'Etat, le personnel du CVP et des IPVR auront bénéficié des largesses de l'Etat et de la commission des finances.

Je sais que depuis la parution du rapport de la commission des finances, des membres de cette commission ont reçu les mêmes renseignements et explications des faits à la même source que la nôtre; ce serait mentir au Parlement que de laisser planer le doute.

Maintenant, si, comme on a pu le lire dans les journaux, la commission des finances veut tendre une perche au RSV en jouant les banderilleros et les picadors, il ne faudrait pas qu'elle revête le costume du torero et donne le coup fatal. Le RSV n'a pas besoin de cela. Sa situation est difficile, on le sait, et avec des coups de ce genre, l'atmosphère devient insupportable.

Que l'on demande au Gouvernement de modifier la planification hospitalière ou de libérer le RSV de ses contraintes qui sont:

- pas de modification de l'équilibre de postes de travail entre les sites,
- pas de licenciement,

mais seulement il faut assumer, dans ce cas, les conséquences d'une telle décision tant auprès de notre population que du personnel hospitalier.

Il est facile de demander une coupe de 4 millions au RSV sans en donner la recette. Par contre, il faut être courageux, sinon téméraire, voire inconscient, pour précipiter les choses en coupant les vivres de cette institution, car c'est bien de vivres dont il s'agit et non d'une privation de dessert.

Chers collègues, ce RSV que nous avons voulu et toujours soutenu mérite une fois encore que nous fassions preuve d'intelligence.

Notre commission thématique de la santé, unanime, soutient le travail du RSV et de ses dirigeants, et veut lui donner les moyens de mener à bien son mandat. Elle vous propose de refuser la proposition de la commission des finances, si elle devait, d'ici à décembre, ne pas être retirée.

Merci de votre écoute.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Habituellement, il ne tient pas à la commission de gestion de se prononcer sur le budget, mais la nouvelle mouture du budget nous a permis d'assister à la présentation du budget par les commissions thématiques. Ces commissions thématiques doivent se prononcer sur les missions de l'Etat. La commission de gestion peut les informer sur ces dossiers sensibles et ainsi, avec ce type de collaboration, amener des propositions concrètes dans ce qui va être notre préoccupation pour les quatre prochaines années, c'est-à-dire les mesures structurelles.

Concrètement, dans ce projet de budget, la commission de gestion a interpellé le Conseil d'Etat dès la distribution du budget sur le bien-fondé de la réactivation du poste, figurant toujours à l'organigramme et dont le montant correspondant aurait été attribué à d'autres fins. Tout le monde en a parlé; je n'y reviens pas.

La commission de gestion a aussi demandé au Conseil d'Etat de fournir les indications manquantes des ressources humaines effectives 2004 et prévues 2005. Je pense qu'on va les recevoir sous peu.

La commission de gestion s'est aussi posé la question des indicateurs de performance, non seulement pour remplacer les flèches par des chiffres, mais ces indicateurs sont-ils vraiment les bons et que servent-ils finalement à mesurer. De plus, il serait peut-être judicieux que les commissions thématiques puissent intervenir dans les objectifs afin de donner au Parlement un réel pouvoir d'action.

La commission de gestion veillera, en collaboration avec le Service parlementaire, au bon déroulement des tâches, entre autres, avec les commissions de haute surveillance et les commissions thématiques afin d'éviter les doublons, comme cela a été demandé par notre collègue Beat Abgottspon. Ainsi, nous pourrons travailler de concert au traitement des mandats de prestations à venir.

Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich habe eine materielle Berichtigung an die Adresse von Grossrat Matthias Eggel.

Um die Ausgaben- und Schuldenbremse zu begreifen muss man nicht Ökonom sein. Dafür reichen auch meine, vielleicht etwas bescheidenen, Rechnungswissen. Aber was auch einem frischgebackenen Ökonomen gut anstünde, wenn er sich einmal ein paar Gedanken machen würde für eine gute Wirtschaftspolitik in diesem Land, statt etwas orientierungslos dauernd mit dem Rotstift herumzufucheln.

Danke.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borlat (PDCB), président de la commission des finances:

Je ne vais pas revenir sur le détail des chiffres, dont les plus importants ont été relevés par les différents groupes qui se sont exprimés et qui sont mis en évidence dans notre rapport que, je le constate, vous avez tous étudié avec grande attention.

Je tiens, tout de même, à préciser que les prises de position de la commission des finances dans son rapport sur le budget 2006 s'inscrivent dans la continuité et dans la volonté qu'elle a toujours eue de maîtriser les dépenses publiques afin de diminuer l'endettement du canton.

Dans ce préambule, j'aimerais aussi rappeler que le rapport de la commission des finances est un travail préparatoire à l'intention du Parlement et doit être considéré comme un élément de réflexion devant servir aux débats parlementaires.

Il est à relever que le budget 2006 est le premier à être présenté sous la forme de mandats de prestations; ce qui nécessite une certaine capacité d'adaptation à cette nouvelle présentation pour les députés, surtout pour les anciens; il en a été de même pour les membres de la commission des finances.

La commission des finances est satisfaite de constater que l'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est respectée même si, par rapport au compte 2004, les recettes de fonctionnement sont en diminution et les charges de fonctionnement en augmentation; ce qui occasionne évidemment une diminution de la marge d'autofinancement.

A relever tout de même que nous enregistrons dans ce budget une amélioration par rapport au budget 2005.

La commission des finances regrette qu'un tel battage médiatique ait eu lieu autour de son rapport et plus précisément sur seulement 4 des 39 pages alors que le débat doit avoir lieu ici, entre ces murs, et si possible de manière sereine.

Même si l'examen de détail aura lieu en session de décembre, la commission des finances se doit de rappeler, lors de ce débat d'entrée en matière, que la santé publique est encore aujourd'hui une responsabilité de l'Etat. La commission des finances se doit donc d'avoir envers le Réseau Santé Valais (RSV) le même comportement qu'elle a envers les services de l'Etat, dans ce cas précis, dans le but de freiner l'évolution des coûts de la santé qui touchent doublement les citoyens de notre canton: par le biais de leurs impôts et de leurs primes d'assurance maladie.

La commission des finances est ainsi d'avis qu'au budget 2006, la participation de l'Etat devrait se limiter aux dispositions légales, soit au subventionnement ordinaire. Elle estime qu'aujourd'hui, le RSV doit pouvoir, à sa troisième année d'activité, présenter des comptes équilibrés sans subventionnement extraordinaire de l'Etat.

La commission des finances tient à préciser qu'elle réitère son soutien au RSV et à la planification hospitalière initiale, telle qu'elle a été décidée par le Gouvernement et le Parlement. Si, aujourd'hui, un soutien extraordinaire aux services publics et de proximité se justifie du point de vue médical, il faut le dire clairement et prendre les mesures nécessaires en connaissance de cause.

La commission des finances souhaite que les débats puissent se dérouler sereinement avec l'entrée en matière aujourd'hui et l'examen de détail lors de la session de décembre.

Quelques remarques encore concernant les interventions des différents groupes parlementaires au sujet du rapport spécial du Conseil d'Etat relatif au décret sur les mesures structurelles. Ce décret a été adopté seulement en session de septembre dernier. La commission ad hoc, composée de la commission des finances dans sa globalité avec le soutien du bureau de la commission de gestion, a rencontré le chef du Département des finances qui nous a présenté un projet de rapport. Malheureusement, ce dernier n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat, comme l'a dit le président du Parlement en ouverture, cet objet doit être renvoyé en session de décembre. La commission ad hoc a longuement débattu de ce sujet, des pour et des contre, mais vu la bonne tenue du budget 2006, je pense que cette fois-ci et de manière tout à fait exceptionnelle, comme cela a été relevé par plusieurs intervenants et plusieurs groupes, cette pratique peut être adoptée afin de faire preuve d'un petit peu de souplesse.

Concernant le rapport de synthèse sur les rapports des commissions thématiques, cela a été relevé par plusieurs groupes et a posé quelques problèmes à la commission des finances qui, comme vous avez pu le constater dans son rapport, n'a pu que prendre connaissance de ces différents rapports et demande que, à l'avenir, une réelle organisation claire des tâches entre les commissions de haute surveillance et les commissions thématiques soit redéfinie. Cela a aussi été relevé par plusieurs intervenants.

Je relève aussi le soutien à la commission des finances contre les différentes attaques menées ces derniers temps dans les médias. Je dois dire, au nom de tous les membres de la commission, que cela nous fait plaisir et nous conforte dans notre mission d'avoir en point de mire l'aspect financier des finances de l'Etat et pas une réflexion sur une base émotionnelle.

Ce qui nous fait plaisir, c'est la reconnaissance de la qualité du travail de la commission des finances. Certains ont parlé de position financièrement correcte même s'ils ne partageaient pas la proposition de supprimer les 4 millions de subventionnement extraordinaire au RSV. Donc, même si on n'est pas d'accord, je crois que le débat doit être posé et doit encore avoir lieu.

Je souligne aussi l'appui de la majorité des groupes au travail de notre commission, je le répète, ainsi que l'acceptation de l'entrée en matière de la part de tous les intervenants.

Je me dois de terminer sur quelques remarques et commentaires sur la prise de position du président de la commission thématique de la santé. Je m'étonne que la position de la commission thématique de la santé soit aussi différente de celle de la commission des finances alors que, comme l'a relevé tout à l'heure son président, nous avons bénéficié des mêmes informations. Je m'étonne aussi qu'un crédit extraordinaire, qui était extraordinaire au 15 septembre, devienne maintenant un crédit ordinaire. On nous a reproché à maintes

reprises, et ceci a aussi été dit par le président de la commission thématique, de ne pas avoir été chercher l'information. Alors, contradiction de tout à l'heure: il a été précisé que la commission de la santé avait reçu les mêmes informations que la commission des finances. Je m'insurge ainsi en faux contre ces affirmations.

Je ne peux pas non plus accepter, au nom de la commission des finances, les menaces du RSV concernant la suppression de personnel et autres, relayées par le président de la commission thématique. Je vous rappelle que l'examen de détail doit avoir lieu en décembre, les décisions seront prises à ce moment-là et le débat devra avoir lieu en toute franchise et honnêteté.

Je terminerai par les remerciements d'usage au Conseil d'Etat, aux services consultés qui ont vraiment œuvré en étroite collaboration et à tous mes collègues membres de la commission des finances qui ont aussi su garder leur calme et leur objectivité malgré les nombreuses et importantes pressions dont ils ont fait l'objet ces derniers jours.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord deux mots sur ce rapport spécial concernant les mesures structurelles. Il ne s'agit pas ici d'un manquement ou d'une faute du Conseil d'Etat, mais comme l'a, à juste titre, rappelé le président de la commission des finances, le Parlement s'est prononcé en faveur de ce décret au mois de septembre. Au mois de septembre, on a hésité au Conseil d'Etat: soit on ne disait rien et le premier rapport aurait dû être fait pour le budget 2007 l'année prochaine, soit le Gouvernement démontrait sa bonne volonté et vous déclarait clairement qu'il allait établir ce rapport déjà pour le budget 2006. C'est le chemin que nous avons suivi, pour exprimer aussi notre volonté d'aller dans le même sens que le Parlement. Ce rapport "pré-projet" a été présenté à la commission des finances. Je peux déjà informer la commission des finances qu'il n'y a pas eu de changements notoires dans l'appréciation et que, demain, le Conseil d'Etat prendra définitivement sa décision sur ce rapport; donc, en toute logique, dans les jours qui suivent, le Parlement pourra être saisi du détail du rapport, de manière à ce que vous puissiez en débattre en connaissance de cause en session de décembre. On aurait pu vous le remettre, dans les délais les plus courts, aujourd'hui, mais de toute façon vous n'auriez pas pu en prendre connaissance, ni discuter de façon sereine du contenu de ce rapport.

Nombreux ont été les chefs de groupe qui ont relevé la petite phrase qui se situe à la fin du message du Conseil d'Etat sur le compte disant: un canton qui a des finances saines est un canton qui peut espérer avoir un développement harmonieux, socialement, culturellement et économiquement. Cela paraît, dite comme ça, une phrase extrêmement banale dans ce Parlement, mais essayez de trouver dans d'autres hémicycles les plus proches de nous quelqu'un qui exprime la même satisfaction à l'occasion de l'examen du budget 2006 et vous verrez que ce qui est banal ici peut devenir un souhait presque inatteignable pas bien loin de chez nous.

J'aimerais revenir maintenant sur certains aspects du budget 2006, notamment sur certaines interventions faites par les présidents de groupe pour, ensuite, conclure par quelques considérations générales, qui ne sont peut-être pas aussi optimistes que certains peuvent le penser maintenant.

Tout d'abord, Monsieur le député et président du groupe Nicolas Voide, concernant votre demande de rapport détaillé sur la manière d'utiliser les fonds provenant de la RPLP, je crois que vous avez comme représentant au Conseil d'Etat mon cher collègue Jean-Jacques Rey-Bellet qui est très attaché..., je dirai même deux chiffres après la virgule, à savoir comment sont utilisés à juste titre, en conformité avec le décret voulu par le Parlement, les fonds de la RPLP. Donc, à mon avis, ce rapport ne pose pas de problèmes particuliers, dans un souci aussi de transparence que le Gouvernement, à chaque occasion d'ailleurs, a démontré.

En ce qui concerne l'intervention du président de groupe CSPO, Monsieur le député Gilbert Loretan, je vous ai bien entendu, vous avez dit textuellement ceci: "Nous regrettons que le budget 2006 soit moins bon que le budget 2005." Alors, je ne sais pas, mais les chiffres disent ceci:

Degré d'autofinancement en 2005: 103,37%

Degré d'autofinancement en 2006: 108,5%

Excédent de recettes en 2005: 1,7

Excédent de recettes en 2006: 10,8

Excédent de financement en 2005: 4,8

Excédent de financement en 2006: 13

Je pense, effectivement, que le budget 2006 est légèrement meilleur que le budget 2005. Par contre, je conviens volontiers que le nouveau chef du département est moins bon que l'ancien... Bien!

En ce qui concerne toujours votre intervention, vous insistez avec raison sur la volonté que nous devons démontrer au Gouvernement, d'ailleurs comme au Parlement, sur la poursuite des réformes dans l'Administration. Je n'y vois pas, ces derniers mois, un frein; j'y vois plutôt une accélération, dont certains d'entre vous se sont étonnés. Cette accélération se concrétise notamment par la nouvelle présentation déjà pour 33 services ou unités organisationnelles de ces réformes sous leurs nouvelles formes qui permettront certainement au Parlement non pas de porter une appréciation sur une croissance ou une diminution de rubrique, mais bien sur les objectifs à atteindre, sur les coûts des prestations que l'Etat fournit, coûts en personnel, coûts aussi en moyens financiers et de manière à ce que régulièrement, et nous comptons là-dessus, Mesdames et Messieurs les députés, dorénavant, avec les commissions thématiques nous puissions, à l'occasion des comptes, à l'occasion des budgets, remettre en question chaque prestation, rediscuter de son opportunité et de son coût. Finalement, c'est cela le véritable objectif des réformes et c'est dans ce sens-là que nous voulons aller.

En ce qui concerne l'évolution du personnel et du personnel auxiliaire, plusieurs intervenants se sont exprimés sur cet objet, notamment le député Patrick Crettenand du groupe socialiste/alliance de gauche, mais aussi les députés René Constantin, Jacques Melly et Gilbert Loretan. La commission des finances a demandé un rapport spécial sur le personnel. Alors, ce que je peux vous dire, c'est que la volonté du Gouvernement n'est pas d'organiser la transparence, mais il faut reconnaître que, dans le domaine des auxiliaires, il y a une série de cas particuliers qui, il est vrai, pris dans les commissions thématiques, chaque commission est d'accord avec le procédé, mais lorsque l'on met tous les cas particuliers ensemble, on s'aperçoit que l'on manque de vision globale et on a le sentiment désagréable qu'il manque une maîtrise de la situation en ce qui concerne la croissance du personnel, je

dirai surtout du personnel auxiliaire. Quand je dis qu'il y a beaucoup de cas particuliers, il faut savoir que déjà dans le cas des contrats de prestations, depuis quelques années, nous avons donné des compétences, que nous avons maintenant reprises en partie (le Conseil d'Etat), aux chefs de service pour l'engagement du personnel auxiliaire, sous certaines conditions. Ces compétences ont été données à une certaine époque. Il y a aussi des cas particuliers, par exemple dans le Service du commerce et de l'industrie ou chez mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet dans le domaine des routes nationales où on a du personnel auxiliaire qui est engagé pour faire une certaine tâche, dont les salaires sont, soit à 100%, soit à plus de 90%, payés par la Confédération. C'est du personnel qui, jusqu'à aujourd'hui, apparaissait dans les comptes, mais n'apparaissait pas au budget, et vous le verrez dans ce fameux rapport spécial, la commission des finances sait déjà de quoi on cause, et maintenant, avec la nouvelle façon de comptabiliser, tous ces emplois existants d'auxiliaires apparaissent déjà au budget. C'est ce qui vous donne cette impression de croissance extraordinaire alors que, vous le verrez à l'occasion de ce rapport sur la croissance des dépenses, aussi de personnel, vous aurez des explications détaillées qui vous permettront d'appréhender ce domaine de façon beaucoup plus précise.

Alors, Monsieur le député René Constantin, je suis content d'apprendre que, au moins sur un objet, vous êtes d'accord avec le député Jean-Luc Addor: c'est que tout n'est pas rose..., au moins, sur une couleur, vous êtes d'accord!

Monsieur le député Jacques Melly, faut-il comparer le budget 2006 avec le compte 2004 ou avec le budget 2005? Vous verrez qu'à l'occasion de l'examen du budget, presque chaque année, on se pose la question. Lorsque le budget est meilleur que le compte de deux ans auparavant, on le compare avec le budget de l'année précédente et, si c'est l'inverse, bien sûr, cela dépend tout de quelle impression on veut donner de l'évolution des dépenses. En ce qui concerne la comparaison du budget 2006 avec le compte 2004, il y a tellement d'éléments qui ont changé, notamment dans les recettes, mais aussi dans les dépenses, vous l'avez relevé, Monsieur le député Jacques Melly, à juste titre, vous avez fait l'inventaire de toutes ces modifications, l'entrée en vigueur du décret fiscal, etc. A cela s'ajoute notamment le subventionnement, où certains s'inquiètent de la progression de plus de 47 millions des subventions, n'est-ce pas, Monsieur le député Jean-Luc Addor, à juste titre, vous verrez déjà que, dans ces 47 millions, pour 15 millions, c'est la nouvelle façon de comptabiliser la caisse de chômage. Vous trouvez à la dépense le même montant qu'à la recette: aucune influence sur l'équilibre des finances de l'Etat, mais si l'on ne prend en compte que les dépenses, alors on constate une forte progression des dépenses de subventionnement. C'est donc une progression comptable et non pas réelle puisque cette dépense existe déjà, mais n'était pas incorporée dans le ménage de l'Etat auparavant. Il y a d'autres exemples de dépenses liées, comme les subventions aux caisses maladie. Vous savez que le Conseil d'Etat valaisan se fait un honneur d'utiliser la totalité des subventions qui nous viennent de la Berne fédérale en faveur des concitoyennes et des concitoyens qui ont des charges de caisse maladie élevées par rapport à leurs revenus. Par conséquent, nous distribuons la totalité de ce que nous recevons de Berne et, forcément, lorsque Berne augmente le montant des subventions pour le canton, ce qui est le cas pour l'année prochaine, eh bien!, nous avons aussi nos dépenses qui augmentent puisque cet argent, on le ressort; on ne fait, finalement, que la caisse: on encaisse pour Berne et on ressort cet argent pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Donc, là aussi, il faudra avoir un regard suffisamment différencié et, en même temps, connaître les effets des mesures que l'on propose.

Monsieur le député Gilbert Loretan, vous regrettez que la péréquation intercommunale reste ce qu'elle est, avec ces 18 millions à disposition. Vous savez déjà que,

depuis quelques années, nous avons tenu compte des besoins de certaines communes, notamment des besoins d'assainissement, comme on l'a démontré récemment, des besoins dans le cadre des fusions de communes. Nous avons fait constituer deux fonds; nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre de l'examen de l'objet suivant. C'est par l'intermédiaire de ces fonds que nous voulons assainir les communes valaisannes et par l'intermédiaire aussi de l'encouragement aux fusions. En plus, il faut savoir que va nous arriver – est déjà là la préparation – la nouvelle péréquation des charges entre la Confédération et les cantons. Dans le cadre de cette péréquation des charges, vous aurez du boulot à faire, Mesdames et Messieurs les députés, pour dire aux présidentes et aux présidents de commune l'importance de cette nouvelle répartition aussi pour les communes parce qu'il y aura un changement profond dans de nombreux domaines dans la structure de financement. Je vous donne un exemple tout bête: si on ne change pas notre dispositif légal en matière sociale, la facture sociale des communes pourra être multipliée par un nombre à plus de deux chiffres. Cela vous montre l'obligation que l'on a d'adapter notre dispositif légal cantonal aussi en direction des communes de manière à revoir l'entier des mécanismes de financement dans tous les domaines touchés par la péréquation financière fédérale. Je vous rappelle que l'enveloppe est de 468 millions. Ce montant de 468 millions dans un budget de 2,3 milliards, ce n'est pas rien, et c'est un exercice qui est extrêmement difficile et qu'il faudra bien réussir.

Monsieur le député German Eyer, vous avez relevé que les "noirs" sont un peu plus contents et que les "jaunes" sont un peu moins contents..., mais, finalement, ce qui compte avant tout, c'est que nous ne tombions pas dans les excès. Il est vrai que le double frein aux dépenses et à l'endettement, cette cautèle constitutionnelle, nous voulons le respecter. Nous voulons le respecter au Conseil d'Etat non seulement dans des déclarations, mais aussi dans les chiffres, et pas seulement dans les chiffres du budget, mais vous avez raison de nous "attendre au virage" – entre guillemets – au compte parce que c'est, finalement, cela qui compte: le compte doit être conforme au budget. C'est là que l'on démontre si, oui ou non, on est capable de maîtriser l'évolution de la situation financière du canton.

Je ne me prononcerai pas sur le problème du Réseau Santé Valais (RSV). Vous avez entendu les déclarations dans cette salle. Je prends avec moi le fait que le Parlement est encore relativement divisé dans son appréciation en ce qui concerne la nécessité d'accorder ces 4 millions au RSV. Sachez que le Gouvernement, bien sûr, soutient la proposition du chef du département tout simplement parce qu'en constatant la structure des dépenses du RSV, on s'aperçoit que les marges de manœuvre se retrouvent où? C'est soit on touche, qu'on le veuille ou non, au nombre du personnel ou à ses conditions, soit on touche à des unités structurelles, c'est-à-dire des disciplines ou éventuellement des établissements complets. Et là, ma foi, je crois qu'il est plus facile de planifier que d'assumer les décisions politiques..., mais la décision reste bien sûr dans vos mains. Le Gouvernement, pour sa part, soutient la position du chef du département.

Alors, je vous l'ai dit: oui, des lumières dans le budget 2006 parce que même si l'on prétend qu'il est moins bon que 2004, il faut voir et prendre en considération tout ce qui a changé entre 2004 et 2006, mais toujours est-il que la progression des recettes reste supérieure à la progression des dépenses (2,8% de progression des recettes et 1,9% de progression des dépenses par rapport à 2005). Ce sont les chiffres qui ressortent du document que l'on vous a donné. Cependant, même si cela nous paraît, dans le contexte intercantonal et dans la situation actuelle, être un budget satisfaisant, comme je l'ai entendu ce matin à plusieurs reprises, il faut rester très attentif, il faut maintenir la pression sur les dépenses. Nous avons plusieurs choses dans le pipe-line, notamment l'assainissement des caisses de pension. Vous avez raison, Monsieur le député Matthias Eggel, de revenir sur cette

problématique-là. C'est ce qui va nous occuper en début d'année prochaine puisque l'ambition du Gouvernement est toujours la même: c'est de pouvoir soumettre, en première lecture, un projet de loi sur l'assainissement des caisses de pension en début 2006, avec les décisions définitives, nous l'espérons, durant l'année 2006, de manière à pouvoir procéder le plus rapidement possible à la stabilisation et à l'assainissement de ces caisses. Bien sûr, cela aura une influence sur nos finances. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, déjà depuis quelques années, a mis dans ses budgets et dans ses comptes ces fameux 20 millions nécessaires à l'assainissement des caisses de pension. C'est un problème qu'il nous faudra, ensemble, réussir à résoudre – vous verrez pourquoi je vous dis "ensemble". Ensuite, il y a le deuxième défi qui est bien sûr la RPT, la réforme de la péréquation fédérale. Là, c'est impératif: entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Nous devons absolument être prêts. Pour être prêt, on aura dû répartir cette nouvelle tranche de 468 millions, qui ne sont plus attachés à des législations spéciales, mais qui sont bien à disposition du canton, plus de marge de manœuvre, mais plus de difficultés politiques à définir les objectifs. Et puis, il y a d'autres défis qui arrivent, dont on n'est encore pas très conscient pour l'instant: c'est, par exemple, l'application au niveau cantonal de toutes les réformes fédérales en ce qui concerne le droit pénal ou le droit civil. Vous verrez que, pour le canton du Valais, qui a demandé, il y a déjà deux ans, un moratoire en disant: écoutez, tout ce que vous nous proposez pour l'instant coûte beaucoup trop cher, nous n'avons pas les moyens, laissez-nous au moins le temps de nous réorganiser, de voir comment on pourrait mettre en place ces procédures, eh bien!, tout cela va arriver. On nous dit, notamment en ce qui concerne la partie pénale, qu'en 2007 ou en 2008, peut-être déjà en 2007, l'application au niveau fédéral entrera en vigueur. Donc, là aussi, nous avons encore des coûts, des dépenses et des réorganisations dont nous ne saisissons encore pas aujourd'hui les véritables enjeux et les véritables dimensions. Donc, prudence et pression, mais surtout, je le dis ici après en avoir discuté avec mes collègues romands, le résultat de la situation d'aujourd'hui, Monsieur le député Jacques Melly, vous avez entièrement raison, c'est le résultat du travail qui a été fait ces dix dernières années. Si ce travail a pu être fait ces dix dernières années, c'est parce que, premièrement, on a pu trouver une certaine cohésion à l'intérieur du Gouvernement et, deuxièmement, on a trouvé dans le Parlement, et c'est encore beaucoup plus important, sur les grands objectifs, sur les grandes lignes, aussi une cohésion. Sans cette double cohésion, pas possible de mener correctement la barque d'un Etat comme l'Etat du Valais.

C'est dans cet esprit que je conclus en vous remerciant de la cohésion que vous avez démontrée à l'entrée en matière et que vous démontrerez certainement par votre acceptation du budget au mois de décembre.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Da in diesem Saal Einigkeit bezüglich des Eintretens zum Voranschlag 2006 besteht, können wir nun dieses Traktandum 3 abschliessen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2006, *session ordinaire de décembre 2005.*)

Entrée en matière

4. PROJET DE DECISION concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission für
Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Erno Grand*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Obwohl für Salins gemäss Finanzhilfegesetz Artikel 7, Absatz 2 nicht alle drei Voraussetzungen kumulativ erfüllt sind, ist die CVPO für eine Finanzhilfe von zwei Millionen à fonds perdu an diese Gemeinde in prekärer finanzieller Lage.

Die CVPO war schon immer gegen so genannte Zwangsfusionen und wäre auch in diesem Fall gegen diese so salzige Möglichkeit. Wir gehen davon aus, dass nach der verbesserten finanziellen Situation von Salins, die Gemeinde Sitten ihre sympathische kleine Schwester mit offenen Armen aufnehmen und an ihre grosszügige Brust wird drücken wollen.

Mit Achtung nehmen wir Kenntnis von den 18 bereits realisierten Sanierungsmassnahmen und wünschen den Menschen von Salins Mut, Geduld und Ausdauer, die Sanierungsmassnahmen durchzuziehen und die Auflagen des Sanierungsvertrages möglichst unbeschadet zu überleben.

Wir sind der Meinung, dass Salins und Grächen sowie alle übrigen noch zu sanierenden Gemeinden möglichst rasch und unbürokratisch mit den wartenden noch zur Verfügung stehenden 27 Millionen Franken finanziell unter die Arme gegriffen wird. Ein Hinausschieben erschwert bloss die Sanierungen und belässt die betroffenen Gemeinden unnötigerweise länger mit einem negativen Image.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Une première lecture du message du Conseil d'Etat concernant l'octroi d'une aide financière à la commune de Salins nous donne une vision résolument optimiste de l'avenir financier de celle-ci. En effet, la dette par habitant n'est pas trop élevée, la commune a consenti des efforts extraordinaires au niveau des économies, la commune a également relevé

le taux d'imposition de ses contribuables. Il semble donc sensé de penser que l'injection de 2 millions à fonds perdu permettra à la municipalité de Salins d'envisager la suite avec sérénité.

En y regardant de plus près, le groupe radical-libéral constate que les trois conditions cumulatives pour pouvoir bénéficier d'une aide financière ne sont pas remplies. Cependant, le groupe GRL acceptera d'y déroger, préférant soigner quand il en est encore temps.

Il constate que certaines mesures d'assainissement prises par la commune de Salins paraissent plus destinées à démontrer, bien tardivement il est vrai, la bonne volonté de la municipalité qu'à assainir des comptes. Quelle économie annuelle représente, par exemple, la réduction du prix des cadeaux pour les centenaires? Est-ce bien raisonnable de réduire les heures d'ouverture de la structure d'accueil pour les écoliers?

Il constate également que la commune de Salins a augmenté son coefficient d'impôt de 1.2 à 1.4. Le groupe GRL salue cette décision, mais regrette vivement que celle-ci ne soit intervenue que le 1^{er} janvier 2005 alors que ses difficultés remontaient à 1993 déjà.

Il constate enfin que le message du Conseil d'Etat relate les conséquences et les remèdes à apporter. Cependant, le groupe GRL aurait aimé connaître les causes exactes de cette mauvaise situation financière, tant pour tirer des leçons de cette affaire que pour éviter de se lancer dans des suppositions hasardeuses. Guérir sans connaître les causes de la maladie, ni les moyens permettant de la prévenir, cela ne correspond aucunement à notre philosophie.

Comme aucune explication sur les causes ne nous est donnée dans le message du Conseil d'Etat, je m'autoriserai donc à penser que les difficultés financières de la commune de Salins sont consécutives à une mauvaise gestion passée. Vous le savez, notre groupe défend la prime à la bonne gestion. Jusqu'à preuve du contraire, nous nous trouvons ici dans un cas de mauvaise gestion. Défendant le principe de la symétrie des sacrifices, nous proposerons entre autres une augmentation du coefficient d'impôt à 1.5.

Le groupe GRL, tout en regrettant le manque de clarté du message, accepte d'entrer en matière, mais présentera des propositions d'amendement.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Soucieux de ne pas créer un précédent et vu les découverts cumulés existant déjà à ce jour, le groupe DC du Bas-Valais a traité avec la plus grande objectivité les deux demandes d'assainissement qui nous sont présentées aujourd'hui.

Notre groupe est étonné que la commission des finances n'ait pas eu l'opportunité de donner son préavis, ces questions relevant davantage de sa compétence que de celle de la commission thématique.

Aussi souhaitons-nous pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause et avec les réponses à toutes nos questions de fond. En effet, les réponses aux questions d'analyse suivantes nous paraissent importantes avant de prendre une décision:

- Quelles sont les origines de l'endettement et ont-elles été supprimées?
- Quelle est la santé du tissu économique de la commune de Salins pour avoir la garantie que l'assainissement demandé aura un effet durable?

- Est-ce que tous les actifs réalisables ont été vendus et quel est le patrimoine actuel?
- De quel délai dispose-t-on pour éviter de prendre une telle décision sous la pression qui n'est jamais bonne conseillère?
- D'autres solutions viables, par exemple tous les abandons de créances possibles, ont-elles été envisagées?

Enfin, de manière plus générale, il y aurait lieu de connaître un état des lieux de toutes les communes remplissant les trois critères du décret et celles justifiant l'application exceptionnelle uniquement de deux, les montants en jeu en cas de demandes pour les années à venir sans prêter les autres communes en mauvaise posture financière et faisant plus d'efforts avant de solliciter le canton. Quels sont le risque et les incidences financières de créer un précédent, respectivement quelle sera la conséquence de l'acceptation d'une dérogation aux conditions précises du décret topique au regard des 17 autres communes ou plus susceptibles de demander a posteriori une aide financière?

Au vu de ce qui précède, notre groupe propose l'ajournement de la décision d'entrer en matière jusqu'à l'obtention des réponses au sens de l'article 87, alinéa 2, litera a, du règlement, une analyse de la commission des finances sur la situation de toutes les autres communes en situation précaire pour assurer un traitement sur un pied d'égalité et, enfin, un rapport complémentaire de l'Inspection cantonale des finances.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Wir können heute zur Entwicklung in den Walliser Gemeinden folgende Feststellungen machen:

Alle Walliser Gemeinden haben in den letzten Jahrzehnten gewaltige Anstrengungen im Bereich einer zeitgemässen Infrastruktur unternommen. Ein grosser Teil - und dies vorab von Berggemeinden - hat nach den fünfziger Jahren buchstäblich einen Schritt vom Mittelalter in die Moderne gemacht. Dies betraf die Infrastrukturinvestitionen im Bereich Trinkwasser, Abwasser, Strassen, öffentliche Bauten und anderes mehr. Es darf hier noch auf die Investitionen im Bereich des Zivilschutzes hingewiesen werden. Auch die Investitionen im Bereich der Sicherheit, zum Beispiel Schutz gegen Lawinen und Steinschlag, dürfen nicht vergessen werden.

Eine zweite Feststellung. Viele Gemeinden haben auch bedeutende Investitionen im Bereich der touristischen Infrastruktur getätigt.

Die vorerwähnten Tatbestände haben dazu geführt, dass sich mehrere Gemeinden bei ihren finanziellen Verpflichtungen übernommen haben. Es liegt heute nun auch in einem kantonalen Gesamtinteresse, dass wir - also der Kanton Wallis - bei der Sanierung dieser Gemeinden einen wesentlichen Beitrag leisten. Die meisten Gemeinden haben nämlich bei den überbordenden finanziellen Verpflichtungen nicht eine unverantwortliche Finanzpolitik betrieben, sie haben lediglich dem Zeitgeist gehorchend gehandelt und viele Projekte, die zu einer Überschuldung geführt haben, waren Projekte, die von Bund und Kanton subventioniert und die zum Teil sogar gesetzlich verlangt worden sind.

Hier gilt es noch folgendes festzuhalten und das wäre meine dritte Feststellung. Wir haben heute zwischen Berg- und Talgemeinden eine Steuerschere, die unverantwortlich ist. Dass Steuerzahler in den Berggemeinden zum Teil beinahe das Doppelte an Gemeindesteuern bezahlen wie Talgemeinden, ist mit ein Grund, der die Leute dazu gebracht hat, Berggemeinden zu verlassen und so haben diese Gemeinden selbst bei den höchsten Steuersätzen nicht genügend Mittel aufbringen können, um ihre Finanzen im Lot zu halten.

Die CSPO-Fraktion unterstützt aus dieser Sicht der Dinge die Sanierung der Gemeinde Salins.

Bei unserer positiven Entscheidung hat die Tatsache, dass die Gemeinde Salins wie Sie dies in der Botschaft nachlesen können, selber 18, wenn auch kleine, aber doch richtungsweisende Zeichen gesetzt hat, massgeblich beigetragen. Der mit dem Kanton noch auszuhandelnde Sanierungsvertrag wird garantieren, dass die Gemeinde Salins auch längerfristig die Finanzen in den Griff bekommt.

Aus diesen Überlegungen ist die CSPO-Fraktion einstimmig für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Christophe Lamon (PDCC):

C'est avec intérêt que le groupe PDCC s'est penché sur la question de l'assainissement de la commune de Salins. Il salue d'ailleurs le travail et la solution présentée, mais regrette la concision toute financière qui a été faite à ce rapport. En effet, ce cas nous apparaît comme emblématique. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une de ces communes touristiques qui ont été soumises au syndrome de la grippe de Loèche-les-Bains, c'est-à-dire une hypertrophie des investissements touristiques, mais des communes du bas coteau qui ont dû faire face au départ de leur population et qui ont cherché la survie de leur commune.

En outre, depuis une dizaine d'années, dans cette optique, la commune de Salins a essayé de préparer un mariage, disons la dot est un peu trop belle. C'est en particulier en examinant ce cas-là qu'on s'interroge au niveau du groupe PDCC, c'est-à-dire est-ce que les mesures qui ont été proposées assurent la viabilité s'il n'y a pas une fusion dans l'espace de 5 ans?

Malgré ces questions qui demeurent ouvertes, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion ist für Eintreten.

Wir stimmen dem Beschlussentwurf zu, nicht zuletzt deshalb, weil ein glaubwürdiges Sanierungskonzept vorliegt. Eine Ablehnung der Sanierung würde zudem bedeuten, dass eine Zwangsverwaltung der Gemeinde oder eine Beiratschaft errichtet werden müsste. Das kann und darf sich der Kanton Wallis aber nach dem Fall Leukerbad nicht mehr erlauben.

Wir fordern den Staatsrat jedoch auf, seine Aufsichtspflicht inskünftig besser wahrzunehmen, damit sich solche Fälle von sanierungsbedürftigen Gemeinden nicht mehr wiederholen. Denn sonst könnten sich dann diejenigen Gemeinden, die ihre Finanzen im Griff

haben, gegenüber denjenigen, die Sanierungshilfen des Kantons benötigen, benachteiligt vorkommen.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec la plus grande attention le projet de décision prévoyant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins.

Le Conseil d'Etat nous propose d'accorder un montant de 2 millions à fonds perdu à la commune de Salins. Ce montant doit, en premier lieu, lui permettre de solder la dette due à l'Etat qui totalise, intérêts moratoires non compris, plus d'un million alors que le solde devrait être affecté au paiement des autres créanciers et à l'amortissement de la dette.

Le message rend le Parlement attentif, projections à l'appui, à la nécessité de cette aide. En effet, sans ce coup de pouce, la commune ne serait pas à même, ainsi que l'y oblige la loi, d'amortir l'important découvert qu'elle a au 31 décembre 2003 qui avoisine les 3 millions. Elle serait, de surcroît, totalement incapable de s'acquitter des factures maintenant échues.

Il est également rappelé qu'un assainissement de la commune permettrait de réengager, dans un délai relativement proche, le processus de fusion avec la commune de Sion.

On nous gratifie encore de tout un catalogue des mesures d'assainissement entreprises. Or, il est vrai, il faut le reconnaître, personne n'a été épargné, surtout pas le simple citoyen qui, en plus d'avoir subi une augmentation du coefficient d'impôt au 1^{er} janvier de cette année, s'est vu imposer la réduction, voire la suppression de toute une série de prestations.

En résumé, Salins a fait de gros efforts, présente un plan d'assainissement qui paraît réaliste et remplit presque toutes les conditions nécessaires à l'application du décret.

S'il est vrai que l'endettement net par habitant n'atteint pas 10'000 francs, les problèmes de trésorerie que la commune a actuellement et les charges auxquelles elle devra faire face paraissent justifier une exception qui est, par ailleurs, expressément prévue.

On pourrait donc s'en tenir là et accepter sans sourciller l'entrée en matière.

Oui, mais voilà, même s'il est bon de regarder vers l'avenir et de ne pas trop s'attarder sur le passé, le groupe ne peut s'empêcher de se poser les quelques questions suivantes qu'il soumet à la réflexion du Parlement:

1. Comment se fait-il que le message, qui ne lésine pas sur les informations et considérations techniques, ne s'attarde pas plus longuement sur la nature des dépenses ayant conduit à la situation actuelle?
2. Pour quelles raisons, des mesures n'ont-elles pas été prises plus tôt, alors que la commune était dirigée par des personnes dont le canton a jugé les compétences et la clairvoyance suffisantes pour aller jusqu'à leur confier la promotion économique cantonale?

En résumé, vous l'avez compris, c'est sur la pointe des pieds que nous acceptons l'entrée en matière, étant précisé que le groupe PS/AdG restera très vigilant s'agissant du respect des conditions d'octroi de l'aide qui devront être énumérées exhaustivement dans le contrat.

Nous serons tout particulièrement attentifs à ce que l'engagement pris par la commune de Salins, de soumettre au vote populaire la question de la fusion avec la commune de Sion avant la fin de la législature, soit tenu.

Je vous remercie.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je précise que je m'exprime en mon nom personnel.

Quasiment, tout le monde dans cette salle est d'accord sur le fait que la situation financière de la commune de Salins est préoccupante. Faut-il pour autant lui octroyer une aide de 3,5 millions, car c'est bien le montant qui est en jeu aujourd'hui?

Avant de prescrire un remède, comme cela a déjà été dit, il est d'usage de rechercher les causes du mal, au risque d'appliquer un emplâtre sur une jambe de bois. Qu'en est-il en l'espèce? Sur le sujet, le message du Conseil d'Etat, et je vous renvoie à son point 2, est des plus succincts, je cite: "La commune municipale de Salins s'est trouvée dans une situation financière préoccupante dès le milieu des années nonante." On n'en saura pas plus. Vous en conviendrez, c'est un peu court comme explication, surtout lorsqu'il s'agit de l'octroi de 3,5 millions à fonds perdu, faut-il le rappeler?

Pourquoi la commune de Salins est-elle dans cette situation aujourd'hui? Est-ce un problème de gestion? Je ne suis pas le premier à poser la question, mais je ne m'avance pas dans des hypothèses, je n'en sais rien puisque le message est muet. On peut, toutefois, relever qu'il est pour le moins curieux qu'une collectivité en mauvaise situation financière attende la dernière minute pour adopter une mesure simple et efficace, à savoir l'augmentation de ses impôts, une mesure certainement plus efficace et plus juste que d'annuler la sortie annuelle des aînés ou de réduire les heures d'ouverture de la structure d'accueil pour les écoliers comme cela a déjà été dit. Une petite parenthèse pour signaler que s'agissant de la commune de Grächen, dont la situation nous occupera sitôt celle de Salins décidée, celle-là a déjà augmenté depuis plusieurs années ses impôts, sans parler du fait qu'elle remplit les trois critères du décret contrairement à Salins.

Et l'Etat du Valais dans tout ça, porte-t-il une responsabilité? Vous me direz, Messieurs les conseillers d'Etat, que certainement pas puisque même dans la déconfiture de Loèche-les-Bains, le Tribunal fédéral a exonéré le canton du Valais de toute responsabilité, quand bien même ce dernier disposait d'un pouvoir de surveillance. Bon, tant mieux pour nous, les citoyennes et citoyens de ce canton. Oui, mais, ici, c'est quand même différent puisque le principal créancier de la commune de Salins, c'est précisément l'Etat du Valais. Est-ce normal d'attendre d'avoir des créances de plus d'un million avant de réagir quand on sait que, pour un arriéré de quelques centaines de francs, l'Etat du Valais entame des poursuites? Que l'on me comprenne bien: je n'ai rien contre le fait que l'Etat du Valais cherche à recouvrer ses créances, mais, dans le cas qui nous occupe, force est de constater que le Conseil d'Etat est resté bien passif. Il aurait dû intervenir bien plus vite, surtout qu'il connaissait la mauvaise situation financière depuis plus de dix ans. Il était d'autant plus à l'aise pour intervenir qu'il disposait d'un pouvoir de surveillance sur la commune de Salins.

Revenons au remède proposé par le Conseil d'Etat: le versement d'une aide à fonds perdu de 2 millions. Pourquoi pas 1,5 million ou encore pourquoi l'Etat n'abandonnerait-il pas ses créances de plus d'un million puisqu'il est le principal créancier de Salins? C'est souvent à ce genre d'arrangement que l'on aboutit dans le privé, mais rien n'apparaît dans le message à ce propos ou si peu.

Et la dot? Quelle dot, me direz-vous? Eh bien!, celle de 1,5 million que l'Etat va offrir à la commune de Salins lorsqu'elle fusionnera avec celle de Sion – ce qui arrivera dans un très proche avenir puisque la procédure de fusion sera réengagée rapidement; sur ce point, le message est très clair. C'est la raison pour laquelle il faut parler aujourd'hui, et je vois que vous sourcillez, Monsieur le conseiller d'Etat, d'une décision qui porte sur 3,5 millions. Dans cette perspective, est-ce trop demander aux habitants de Salins que d'augmenter leurs impôts alors que, dans une ou deux années, leurs impôts seront parmi les plus bas du canton, encore plus bas que ceux qu'ils paient aujourd'hui eu égard au taux pratiqué par la commune de Sion? A ce propos, je me suis amusé à faire un petit calcul de dette par habitant. Après le mariage avec Sion, on arrivera à une dette nettement en dessous de la moyenne cantonale.

En conclusion, parce que trop de questions restent en suspens, parce que pas toutes les pistes ont été explorées, parce que la situation financière de Salins va s'améliorer grandement avec l'augmentation de ses impôts et la fusion avec Sion, je suis d'avis que les conditions pour pouvoir bénéficier d'une aide financière à fonds perdu, de surcroît extraordinaire faut-il le rappeler, ne sont pas remplies.

Je vous demande, dès lors, de refuser l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB):

Je précise d'emblée que j'interviens en mon nom personnel, mais tout de même avec la sensibilité du président de la commission des finances.

J'ai juste quelques petites considérations d'ordre général, étant entendu tout de même que l'on a entamé une petite discussion en commission des finances, mais sans aller dans le détail, simplement lors de notre dernière séance dans les "divers".

A mon avis, il manque une vue globale de la situation – je m'explique et je précise aussi qu'ici, je parle de manière générale pour les deux objets, soit les points 4 et 5 de l'ordre du jour – parce que, dans le rapport de la commission, page 3, je cite: "Le fonds d'assainissement au 1^{er} janvier 2005 s'élève à 27'658'847 francs." Si l'on compare cela avec la page 16* du projet de budget 2006 du Conseil d'Etat, où sous le titre "Encouragement aux fusions de communes", il est dit à la deuxième ligne: "Ceci prévoit la création d'un fonds alimenté par le prélèvement de la moitié des crédits budgétaires déjà alloués par le Grand Conseil pour l'assainissement des communes (15 millions)."

Je rappelle que le crédit global (trois fois 10 millions, 10 millions sur trois années, soit 30 millions), vu les utilisations qui ont été faites, se monte, au 1^{er} janvier 2005, à 27 millions et, au 1^{er} janvier 2006, on devra encore déduire 15 millions qui doivent aller à l'encouragement aux fusions de communes et plus à leur assainissement. Il reste donc à disposition de ce fonds 12'658'847 francs, sans compter les utilisations éventuelles durant l'année 2005.

Comme aujourd'hui, nous avons deux objets à traiter: un de 2 millions et l'autre de 2,5 millions, soit 4,5 millions, et il y a 12 millions dans le fonds, cela me fait poser quelques questions. J'ai lu quelque part dans un des rapports, je ne sais plus lequel, je cite de tête: il y a 17 communes qui remplissent les trois critères. Je vous laisse aussi imaginer les réflexions que l'on doit faire à ce sujet pour l'avenir de ce fonds. Il y a donc 17 communes qui remplissent les trois critères et ici, comme premier objet, on parle de la commune de Salins

qui ne remplit que deux des trois critères. Combien y a-t-il encore d'autres communes dans la situation de Salins qui remplissent deux des trois critères et où cela va-t-il nous mener?

Je le répète, à mon avis, il manque une vue globale de la situation.

Je m'étonne aussi du fait que ces deux objets aient pu être traités, chacun, pendant une séance d'une heure et demie, le même jour en suivant, je me pose des questions quand on sait les incidences que cela a sur le budget de l'Etat. Puisque l'on parle du fonds actuel, pour le moment, pas de problème, mais, à moyen et à long termes, qu'en sera-t-il? Et puisque nous ne sommes qu'au début du processus d'assainissement des communes, qu'en sera-t-il pour les autres cas qui vont inévitablement survenir?

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Je vais faire une brève intervention concernant la position et la manière de travailler de la commission qui a examiné les objets qui vous sont soumis aujourd'hui.

La commission a effectivement siégé en une matinée et a demandé à pouvoir auditionner les deux présidents des communes concernées, de manière à avoir une idée claire sur la situation de ces communes. Ces messieurs sont donc venus bien volontiers nous en parler. En ce qui concerne la commune de Salins, M. Gérard Gillioz, qui est le nouveau président entré en fonction avec la nouvelle législature, nous a dit que si les exécutifs communaux des années précédentes et des législatures précédentes n'avaient pas pris des décisions politiques et voulu assainir les finances communales, son équipe, qui est en place depuis le début de l'année, a pris le taureau par les cornes et c'est pour cela que cette demande arrive maintenant.

En ce qui concerne les causes qui ont amené la commune dans cette situation, il faut savoir que cette commune de mi-coteau, se trouvant en dessus de Sion, a connu une expansion absolument fulgurante puisqu'elle est en quelque sorte devenue une commune dortoir où bien des Sédunois ont choisi d'habiter. Cet agrandissement rapide a demandé l'extension des équipements et des prestations offerts à la population. Tout cela a conduit cette commune à ne plus pouvoir faire face à ses engagements. Un des éléments qui a été relevé, c'est le nombre de kilomètres de routes que la commune doit entretenir, soit 40 km. Cela représente des montants considérables qu'elle n'arrive plus maintenant à assumer. Il y a également des problèmes d'approvisionnement en eau et toutes sortes d'autres problèmes qui nous ont été détaillés.

La commission, après avoir entendu l'exposé de la situation de la commune, a décidé de suivre la proposition d'entrer en matière et d'assainir les finances de cette commune, comme l'a voulu le Grand Conseil à travers le décret qui accompagne ces assainissements de communes.

La commission demande donc au Grand Conseil de suivre les propositions faites pour la commune de Salins.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La commune de Salins, comme la commune de Grächen, comme les communes que l'on a déjà "assainies" – entre guillemets – par l'opération, non pas du Saint-Esprit, mais d'une décision saine et voulue du Parlement, si à chaque fois qu'une commune frappe à notre porte, parce qu'il s'agit bien de cela, ce n'est pas l'Etat qui va faire le tour des communes en demandant à chacune d'elles si elle a envie d'être assainie, il y a l'autonomie communale, la responsabilité de gestion bien heureusement dans notre canton, et c'est malheureusement sur la base d'un constat d'impuissance que les autorités communales, à un moment donné, par la force des choses, lorsqu'elles sont en général mises en poursuites, viennent taper à la porte de l'Etat en demandant de l'aide.

J'ai entendu, tout à l'heure, le député Bernard Rey dire: mais le remède est beaucoup trop tardif. Ici, la commune n'est pas en cessation de paiement; on anticipe un tout petit peu la situation. Le problème, c'est qu'avec le coaching que l'on a donné à la commune, on a dû constater qu'avec même l'augmentation massive de 20% des impôts, non seulement on n'arrivait pas à entretenir le ménage communal, donc aucune perspective, on ne faisait que creuser le trou, mais en plus on ne pouvait même pas répondre aux dispositions légales qui obligent les communes à entretenir certains équipements dits de base (l'eau potable, etc.).

Par conséquent, devant une situation sans avenir, Madame la députée Viviane Zehnder, sans avoir la pression des procédures, on a décidé d'agir et d'aider cette commune, cela d'autant plus que le nouveau président élu a démontré qu'il avait non seulement du courage en prenant cette nouvelle charge – je le salue à la tribune –, mais surtout il a démontré du courage, ensuite, en prenant des décisions et en convainquant ses collègues du conseil ainsi que ses concitoyennes et ses concitoyens de la nécessité absolue de prendre des décisions qui, parfois, peuvent vous faire sourire, mais qui, lorsqu'elles doivent passer dans la population, en général, font rire très peu de monde.

Situation de la commune de Salins – perspective. En tout cas en ce qui concerne le ménage de la commune, perspective noire, noir foncé, "Pechschwarz" comme on le dit en allemand. J'entends, on n'aura pas de solution à moyen terme, ni à long terme, sans prendre des décisions claires et nettes d'assainissement.

Responsabilités. Je vais vous donner un scoop: Je n'ai encore jamais vu un projet d'assainissement communal, que ce soit dans le Haut, dans le Bas ou dans le Centre, que ce soit en montagne, en plaine ou sur le coteau, dont les causes étaient la bonne gestion! Il faudra donc, à un moment donné, que l'on prenne une décision ensemble. Est-ce que la commission qui examine un projet d'assainissement s'instaure en tribunal des autorités passées – je vous promets de belles parties politiques parce que vous verrez que tous les responsables ne seront pas toujours systématiquement dans le même parti, bien que, effectivement, ils seront plus nombreux dans un parti que dans un autre, c'est clair, soyons réalistes et raisonnables –, mais toujours est-il que si nous nous permettons dans le Parlement de nous adonner à ce petit jeu-là et de passer par le tribunal du peuple, d'abord, on fera nous-mêmes le constat de certaines frustrations et puis, ensuite, on ne donnera peut-être pas forcément à l'extérieur l'image la plus constructive d'un canton qui se prend en charge et qui résout ses problèmes. Je ne dis pas qu'il ne faut pas leur tirer les oreilles, je ne dis pas qu'il faut se cacher la vérité, je dis qu'il faut donner plus d'importance au futur et aux solutions que l'on doit trouver pour le futur que de regarder le passé et puis de juger les autorités qui ne sont plus en place et qui n'ont plus de responsabilité depuis longtemps. C'est la problématique non seulement de la commune de Salins, mais, comme on le verra tout à l'heure, aussi de la commune de Grächen.

Alors, il manque une appréciation de la situation globale, Monsieur le président de la commission des finances. Vous avez raison, c'est l'objectif du rapport sur la base des comptes au 31 décembre 2004 que le Gouvernement s'engage à vous fournir pour décembre. Nous avons l'intention de vous le fournir maintenant. On vous fournit maintenant seulement un rapport statistique sur l'évolution 1985-2003 des finances communales en regard de la situation de l'évolution des finances cantonales pour vous fixer le contexte où vous verrez que, en général, les communes ont un temps de réaction beaucoup plus court que l'Etat pour s'adapter aux conjonctures et que, par conséquent, en général, c'est ce qui se passe maintenant, la situation financière des communes s'améliore beaucoup plus rapidement que celle de l'Etat lorsque la situation générale est meilleure. Mais cela vous permet tout de même d'appréhender, de donner le cadre général et on viendra en décembre avec ce rapport spécial. Pourquoi n'a-t-on pas pu le présenter maintenant? Parce qu'il y a encore une quinzaine de communes qui ne nous ont pas fourni leurs comptes au 31 décembre 2004 et toutes ces communes ne sont pas celles qui ne seraient pas concernées par un plan d'assainissement éventuel. Par conséquent, si l'on veut être rigoureux et donner le paysage réel de la situation financière des communes, on doit malheureusement surseoir au rapport aujourd'hui pour le présenter en décembre.

Situation du fonds. Monsieur le président de la commission des finances, vous avez fait quelques calculs qui s'approchent grandement de la vérité. Le fonds d'assainissement des communes au 31 décembre 2004 avait à son actif 17,6 millions. L'alimentation 2005 étant de 10 millions, on est à 27,6 millions au 31 décembre 2005. Création du fonds pour l'encouragement aux fusions: on sort 15 millions. Prélèvements 2005 à ce jour: 6,1 millions. Je vous donne la liste: Lax 500'000 francs, Saas Grund 3,5 millions, Oberwald 210'000 francs, Oberwald 1,5 million, coaching de Salins 16'000 et quelques francs, Riederalp fusion 300'000 francs, Saas Almagell 100'000 francs, soit au total 6,1 millions. Il reste donc à disposition du fonds, avant Grächen et avant Salins, 6,5 millions et après Grächen et après Salins, il restera 2 millions au budget 2006, mais aucune demande d'assainissement de commune dans le pipe-line pour 2006. Je répète: aucune demande d'assainissement formelle de commune dans le pipe-line. Alors, ou bien on met des montants et on recrée un appel, ou bien – et c'est plutôt ma politique – chacun assume ses responsabilités et lorsqu'une commune se trouve dans une situation aussi précaire que celle de Salins, on écoute et on essaie de lui trouver des solutions constructives.

Voilà le point de vue du Conseil d'Etat sur la problématique de Salins.

Alors, Monsieur le député Alexis Turin, lorsque les spécialistes qui ont été mandatés par l'Etat du Valais pour examiner la situation financière de la commune nous disent que, sans assainissement, c'est une question de temps – donc il faut attendre encore six mois pour avoir les commandements de payer, etc. On ne trouvera pas de solution ou bien on prend tout de suite des mesures. Alors, c'est vrai, il y a 1,3 million de factures de l'Etat avec intérêts courus et puis il reste une petite poche de 500'000 à 600'000 francs à disposition de la commune pour remplir des obligations légales (assainissement du réseau d'eau, etc.). Et puis, tout de suite derrière – nous l'espérons et nous le souhaitons –, Monsieur le député Alexis Turin, on aimerait pouvoir dire oui à 1,5 million pour que Sion accepte finalement de fusionner ou plutôt pour que Salins entre dans la grande agglomération sédunoise; ce qui arrangerait bien non seulement les affaires des contribuables de Salins, mais aussi les affaires de l'Etat. Je persiste à penser que c'est une bonne chose pour l'Etat du Valais et pour les habitants de Salins. Alors, c'est vrai, pour regarder dans cette perspective-là, ce sont 3,5 millions en tout qu'il faudra certainement consentir en espérant que la ville de Sion accepte ensuite d'unir sa destinée avec celle de Salins.

Madame la députée Viviane Zehnder, vous avez posé de bonnes questions. On pourra d'ailleurs poser les mêmes, tout à l'heure, dans le cas de Grächen. Y a-t-il encore des tractations à faire, par exemple, avec les créanciers? Ici, il n'y a pas eu de tractations avec les créanciers ou avec l'Etat du Valais. Puisque la commune n'a pas été mise en poursuite, on n'est pas dans une situation où l'on a créé une communauté des créanciers, comme dans le cas de Grächen où là il y a vraiment cessation de paiement, on est au bout du rouleau, on n'a pas une autre solution. Par contre, ici, je peux vous dire que du patrimoine, il faudra bien le chercher. Donc, tout l'effort que le canton fait, vous voyez que c'est essentiellement une "compensation de créances" – entre guillemets. Ce qui compte pour nous, c'est que l'on puisse accélérer maintenant le mouvement de l'assainissement définitif de cette commune pour qu'elle puisse, ensuite, se présenter d'une façon acceptable dans l'exercice de fusion qui, nous l'espérons, réussira.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en remerciant ceux qui peuvent entrer en matière et en demandant, tout à l'heure encore avec les explications complémentaires que je pourrai fournir à l'occasion du traitement du cas de Grächen, au groupe DC du Bas d'accepter encore aujourd'hui cette entrée en matière.

Der Präsident:

Am Ende der Eintretensdebatte zu Punkt 4 der Tagesordnung zeigt sich jetzt folgendes Bild. Wir haben zwei Anträge plus den der Kommission und zwar verlangt die PDCB die Rückweisung bzw. Vertagung des Eintretensbeschlusses gemäss Artikel 87 des Reglements. Herr Grossrat Alexis Turin verlangt Nichteintreten. Das bedingt zwei Abstimmungen.

Bei der ersten Abstimmung müssen Sie sich entscheiden zwischen Rückweisung gemäss Antrag der PDCB oder Nichteintreten gemäss dem Antrag von Herrn Grossrat Alexis Turin. Der von Ihnen favorisierte wird dann schlussendlich der Meinung der Kommission gegenübergestellt, die ja für Eintreten ist...

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Suite aux réponses données, nous retirons notre demande d'ajournement.

Der Präsident:

Gut, dann vereinfacht sich das Abstimmungsverfahren. Also es geht nur noch um Eintreten oder Nichteintreten. Die Kommission verlangt Eintreten.

L'entrée en matière est acceptée par 110 voix contre 6 et 6 abstentions.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 10 novembre 2005.)

Entrée en matière

5. PROJET DE DECISION **concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de** **Grächen pour l'assainissement de sa situation financière**

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF **zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen**

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission für
Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Erno Grand*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Bernard Rey (GRL):

Dans ce second cas d'assainissement de situation financière, les causes semblent connues. Le fait que la bourgeoisie de Grächen n'ait plus été en mesure d'assurer ses obligations financières envers la commune municipale a été le principal élément déclencheur.

La commune de Grächen, avec ses quelque 1'300 habitants et ses 6'000 lits, possède, à notre avis, la masse critique nécessaire pour former une entité communale viable. Très vite, elle a essayé de réagir pour assainir ses finances. La vente de ses services électriques pour 10 millions de francs, la nomination d'un coach financier, le coefficient d'impôt fixé à 1.5 depuis 15 ans constituent des preuves tangibles de sa volonté manifeste de redresser la barre par elle-même.

Nous avons analysé le montage financier qui nous est présenté et nous l'avons trouvé pour le moins très tendu. Après assainissement financier, l'endettement net par habitant sera encore d'environ 18'000 francs, puis encore de 13'000 francs en 2013. Le non-spécialiste des chiffres que je suis est tout à fait disposé à souscrire aux prévisions faites par les experts. Cependant, une petite voix me dit que nous risquons, encore pendant cette législature peut-être, de nous prononcer sur un financement complémentaire. Je pose donc directement la question au chef du département: l'aide allouée sera-t-elle suffisante? Quelles garanties pouvez-vous nous donner sur ce point?

Il nous apparaît essentiel que la bourgeoisie et la municipalité soient, à l'avenir, séparées. Même si nous ne pouvons, formellement, décider de ce point, le Conseil d'Etat doit faire le forcing pour faire avaliser cette décision qui devra être une condition du contrat d'assainissement.

En outre, le groupe radical-libéral aimerait connaître les actifs de la bourgeoisie. Y a-t-il des actifs qui pourraient être réalisés afin de réduire encore la dette de la commune?

Le groupe radical-libéral réserve sa décision d'entrée en matière à la réponse qui lui sera donnée sur ce point par le chef du département.

En cas d'entrée en matière, nous déposerons une proposition d'amendement.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Grächen und Salins sind mit Bestimmtheit nicht die letzten Gemeinden, welche in diesem Saal vorstellig werden, um für ihre Sanierung eine Finanzhilfe zu erhalten. Daher ist es erstaunlich, Herr Staatsrat, wenn Sie sagen, die Gemeinden haben ihre Verantwortung nicht wahrgenommen. Es gibt natürlich auch eine andere Verantwortung und das ist die Verantwortung der Regierung. Es ist erstaunlich - wie ich angetönt habe - wie wenig überzeugend die Regierung mit der Regionalpolitik umgeht. Es müsste doch mehr Druck zur Zusammenarbeit zwischen den Gemeinden und Regionen ausgeübt werden. Zudem wären Vorgaben von Kenndaten für zukünftige Ausrichtungen von schlecht stehenden Munizipal- und maroden Burgergemeinden dringend notwendig, um längerfristige Ergebnisse zu erreichen. Im speziellen müsste sicher allen Tourismusgemeinden, in welchen eine starke Verflechtung von Burgergemeinde, Munizipalgemeinde und Verwaltungsräten von touristischen Infrastrukturen offenkundig sind, eine rigorose Finanzkontrolle der Ist-Situation auferlegt werden. Es liegt an der Regierung aktiv zu werden und regulierend einzugreifen, bevor es bei den Gemeinden zum Absturz kommt.

Die jetzigen Verantwortlichen der Gemeinde Grächen haben gerade noch rechtzeitig erkannt, dass es so nicht mehr weitergehen kann. Engagiert haben sie versucht, die Misswirtschaft ihrer Vorgänger, welche sich über mehrere Legislaturperioden ergeben hat, wieder ins Lot zu bringen. Leider ist aus dem Schlamassel ohne fremde Hilfe nicht mehr zu entkommen. So sprechen auch die Parameter Steuerkoeffizient, Nettoverschuldung pro Kopf und die Bruttoschuldenvolumenquote eine deutliche Sprache.

Die SPO ist deshalb für Eintreten.

Es würde nämlich ein trauriges Kapitel an die Geschichte angehängt, wenn wir mit ansehen müssten wie eine ganze Tourismusregion unter den Folgen einer Nichtgewährung dieser Gelder schmachten müsste. Obwohl die Industrie - sprich Scintilla - in St. Niklaus der wichtigste Arbeitgeber ist, bildet der Familientourismus in Grächen ein beachtliches Standbein für die Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer nicht nur der Gemeinde Grächen, sondern auch der ganzen Region. Damit der Tourismusdestination Grächen - St. Niklaus nicht der Schnauf ausgeht, müssen die Finanzen der Gemeinde Grächen gesunden. Und das ist nur möglich mit der Hilfe des Kantons. Und wer weiss, vielleicht hat eine sanierte Fusionsbraut eher Aussichten auf einen Hochzeiter als eine Braut mit Löchern in der Tasche.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre a examiné avec attention le projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière.

Qualifié d'une situation préoccupante par les experts, Grächen a vu sa situation financière se dégrader sérieusement cette année. Malgré un coefficient d'impôt de 1.5, soit le maximum, et un taux d'indexation de 115% très proche du minimum, depuis de nombreuses années, et l'obtention d'une aide extraordinaire du canton à hauteur d'un million versée entre

2001 et 2004, un assainissement conséquent devenait inéluctable. Un concept d'assainissement basé sur la participation, certes, inégale de tous les partenaires a été mis en place par des experts externes. Peu d'efforts sont accordés par une banque qui ne consent qu'à un timide abandon de 5%, soit un demi-million et de la Centrale d'émission des communes suisses qui renonce à une part d'intérêts alors que les assurances abandonnent 40% de leurs créances, soit plus de 5 millions. Contraints par des dispositions juridiques, les crédits LIM ont consenti à une suspension des amortissements à hauteur de 1,2 million. La commune devra procéder à des désinvestissements par la vente de ses services électriques et remontées mécaniques pour un montant total de 13,5 millions.

C'est une fois de plus au canton du Valais de procéder à une deuxième aide financière à fonds perdu de 2,5 millions, portant ainsi sa participation totale à 3,5 millions pour la seule commune de Grächen.

De plus, le canton du Valais devra se porter caution solidaire à hauteur de 14,8 millions en vue d'assurer le financement nécessaire au remboursement des emprunts contractés auprès de la CCS.

La commission parlementaire a relevé à juste titre l'endettement résiduel encore trop élevé en 2013, soit une dette par habitant de 13'000 francs, deux fois plus élevée que la moyenne actuelle des communes valaisannes.

Conscient de l'écho très défavorable et des conséquences négatives que pourraient subir d'autres communes dans la recherche ou le renouvellement de financement en cas de mise en régie partielle, voire totale ou d'institution d'une gérance légale de la commune de Grächen, notre groupe s'est rallié du bout des lèvres, il convient de le préciser, à la décision de la commission d'approuver le projet de décision en vue de l'assainissement de cette commune.

Notre groupe demande que, dans le contrat d'assainissement liant le canton à Grächen, figure l'obligation de présenter chaque année le budget et les comptes à l'Inspection cantonale des finances, avec approbation ensuite par le Conseil d'Etat, cela durant la durée du cautionnement octroyé par l'Etat du Valais.

Enfin, le groupe DC du Centre accepte donc sans grand enthousiasme l'entrée en matière et a, d'ores et déjà, déposé une demande de modification du projet de décision qui nous est soumis.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Aus eigener Kraft hat die Gemeinde Grächen ihre 45 Millionen Franken Schulden im Jahr 2000 auf heute 39 Millionen reduzieren können. Dann gab es aber trotz allergrösster Anstrengungen keine Möglichkeit mehr, die Schuldenlast ohne fremde Hilfe herunterzubringen und die finanzielle Situation der Gemeinde spitzte sich in diesem Jahr dramatisch zu. Die knallharten, ja extremen Sanierungsmassnahmen verlangen der Gemeinde alles ab. Sie erbringt jegliche nur irgendwie möglichen Opfer und Anstrengungen, die ich hier nicht im einzelnen aufzählen will (das können Sie in der Botschaft nachlesen). Dass die Gemeinde in den kommenden Jahren nur noch 900'000 Franken wird investieren können - wovon erst noch jeweils die Hälfte als Beitrag an die Kosten des Stäggitschuggen Tunnels gehen wird - erscheint uns äusserst hart.

Bereits der Ausfall der Oktobersession, für welche dieses Geschäft vorgesehen war, hat Grächen in allergrösste Schwierigkeiten gebracht. Wegen der knallharten Forderungen der

ESG, der eingeleiteten Betreuung durch die SUVA und der Androhung rechtlicher Schritte durch die UBS AG, verträgt die Sanierung der Gemeinde Grächen kein Verschieben mehr.

Für die Tourismusgemeinde Grächen besteht nach der vorgesehenen Sanierung durchaus Hoffnung auf längerfristige Besserung der finanziellen Situation. Sie wird im Moment mit ihrem Gemeindepräsidenten, Jakob Walter, ausgezeichnet verwaltet und auch das Management und Marketing im Tourismus ist kompetent besetzt und verkauft das unbestritten grossartige Angebot der Sonnenterrasse immer erfolgreicher.

Ich zweifle nicht daran, dass das Parlament und der zuständige Staatsrat die im vorliegenden Beschlussentwurf vorgesehenen Finanzhilfen gewähren wird.

Zum Schluss hätte ich noch eine dringende Bitte an einen zweiten Staatsrat (er ist im Moment leider nicht hier, wird aber diese Botschaft wohl hören). Unser Vorsteher des Baudepartements hat das 32 Jahre alte dringliche Dekret zum Ausbau der Strasse nach Grächen auf zwei Spuren in verdankenswerter Weise wieder aktiviert und bereits ein Los, das jetzt realisiert wird, in Auftrag gegeben. Herr Staatsrat Rey-Bellet, helfen Sie der demnächst - so hoffe ich zuversichtlich - sanierten Gemeinde, indem Sie sofort die restlichen Teilstücke ebenfalls zum Ausbau übergeben, sodass Grächen 2007 die durch die Realisierung der NEAT zusätzlichen touristischen Impulse nutzen können.

Mit Hochachtung nimmt die CVPO Kenntnis von den bereits realisierten Sanierungsmassnahmen und wünscht den Leuten von Grächen Mut, Geduld und Ausdauer, die harten Sanierungsmassnahmen durchzuziehen und die Auflagen des Sanierungsvertrages möglichst unbeschadet zu überleben.

Die CVPO ist geschlossen für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec le plus grand intérêt et un œil très critique le projet de décision prévoyant l'octroi d'une aide financière en faveur de la commune municipale de Grächen.

Il est indéniable que la situation de cette commune est plus que préoccupante et justifie qu'on lui prête la plus grande attention.

Il est également certain que, compte tenu des échéances auxquelles elle doit faire face dans les prochains mois ainsi que des charges qu'elle doit supporter, la commune municipale ne s'en sortira pas seule.

Il ne fait, au demeurant, aucun doute que la situation actuelle fait de Grächen une candidate parfaite à l'application du décret du 4 septembre 2003. En effet, cela fait de nombreuses années que le coefficient d'impôt est au maximum légal, l'endettement par habitant atteint plus du double du minimum exigé par l'article 7 et, finalement, le taux du volume de la dette brute est supérieur à 300%.

L'aide que le Conseil d'Etat nous propose d'accorder allégera, dans un premier temps, le fonds d'assainissement de 2,5 millions et pourrait, si la caution devait être actionnée, atteindre le montant total de 17,3 millions, ce qui n'est pas anodin compte tenu du montant global affecté au fonds d'assainissement.

Il est vrai que cette aide devra permettre à la commune de se défaire de tout engagement auprès de la Centrale d'émission des communes suisses, ce qui n'est pas

négligeable. Elle devrait également permettre d'obtenir des prêts à des taux supportables et ainsi d'éviter que les communes valaisannes ne perdent toute crédibilité auprès des établissements bancaires.

Il nous est expliqué avec force de détails que le plan d'assainissement ainsi que le montage financier ont pu être élaborés suite à de longues et difficiles négociations avec les créanciers. Il est insisté sur le fait que, même si la situation est loin d'être parfaite et que malgré cette aide considérable, la commune se trouvera encore dans dix ans avec une dette de 20 millions, il n'y a pas d'autre solution que de s'en contenter.

Or, même si, vu les circonstances, le projet d'assainissement paraît être la moins mauvaise solution, le groupe ne peut s'empêcher, comme pour Salins, de se poser quelques simples questions qu'il souhaite soumettre à votre réflexion:

- Tout d'abord, si le message s'attarde longuement sur le descriptif de l'exercice de haute voltige que la commune de Grächen a élaboré, comment se fait-il qu'il n'en soit pas de même s'agissant des raisons qui l'ont conduite dans la situation où elle se trouve actuellement?
- Ensuite, pourquoi la commune de Grächen a-t-elle procédé à bon nombre d'investissements qui étaient, selon toute vraisemblance, hors de ses moyens? Cette question nous paraît d'autant plus pertinente sachant que la commune n'a pas attendu d'être en difficulté pour collaborer avec celui qu'elle a aujourd'hui mandaté pour concevoir son plan d'assainissement.

Selon le message, la situation qui nous occupe est en grande partie imputable aux emprunts que la commune municipale a effectués pour le compte de la bourgeoisie et que cette dernière n'est pas en mesure de rembourser.

Cette réponse nous amène tout naturellement au problème épineux des interdépendances financières qui existent actuellement entre la commune municipale et la commune bourgeoise, et nous donne l'occasion d'insister sur l'urgence qu'il y a à régler cette question.

Par ailleurs, nous relevons que ce cas concret démontre une nouvelle fois, si tant est que cela soit nécessaire, à quel point il est impératif que cette Assemblée se penche sérieusement sur la question de la place et des prérogatives que doivent encore avoir de nos jours les bourgeoisies dans notre canton.

Nous relevons donc avec satisfaction l'engagement pris par le Conseil d'Etat de traiter de la question de la séparation de la municipalité et de la bourgeoisie dans le cadre du contrat d'assainissement, et porteront un intérêt tout particulier à cette clause.

Cependant, la perspective d'une séparation nécessite, de notre point de vue, l'adjonction d'un alinéa 5 à l'article 1 du projet de décision. Cet alinéa devra traiter de l'obligation pour la commune municipale de conclure un contrat avec la commune bourgeoise traitant de la restitution totale ou partielle de l'aide accordée dans un délai de 25 ans. Cette adjonction, qui fera l'objet d'un amendement, permettra d'éviter qu'en cas de séparation des deux communes, la bourgeoisie ne puisse se dégager de toute responsabilité financière.

En définitive, c'est avec cette retenue et résignation que le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Vor gut einem Jahr, anlässlich der Heimattagung und des 50-jährigen Jubiläums der Strasse St. Niklaus - Grächen, durfte ich die Eröffnungsansprache halten, ganz unter dem Motto "Wege nach Grächen". Damals schon befasste sich die Gemeinde seit längerem mit einem weiteren Weg, nämlich dem Ausweg aus der Schuldenfalle.

Grächen - eine Tourismusgemeinde, hat sich in den achtziger und neunziger Jahren, in Zeiten wo das Geld leichter zu bekommen war, hoch verschuldet. Damals war das Ziel der Gemeinde möglichst gute, zukunftsgerichtete Investitionen zu tätigen.

Die Infrastruktur von Grächen garantiert die Versorgung von 10'000 Personen. Wasser, Abwasser, ARA, Energieversorgung und Parkmöglichkeiten sowie Bahnen, Beschneiungsanlagen, Restaurants und Sportzentrum.

Obwohl die Gemeinde in den vergangenen Jahren ihren Verpflichtungen nachgekommen ist und die Schuld, das heisst sowohl die Zinsen wie auch die Amortisationszahlungen, geleistet hat, kann sie nicht mehr aus eigener Kraft vorankommen. Das grosse Problem für Grächen sind die Kreditablösungen oder die so genannte Refinanzierung, insbesondere die Refinanzierung durch die ESG.

Die Gemeinde hat seit 2001 alle erdenklichen Schritte unternommen, um die prekäre finanzielle Situation in den Griff zu bekommen.

2001: vergab die Gemeinde ein Mandat "Finanzanalyse und Erarbeitung eines Restrukturierungskonzeptes

2003: neues Mandat zum Sanierungskonzept

Februar 2004: Erstes Sanierungskonzept mit Sanierungsvarianten

Frühjahr 2004: Auslagerung des Elektrizitätswerks von Grächen, d.h. es wurden 35 Prozent des Werks an eine Energieverteilgesellschaft verkauft

Dank dieser Sanierung wurden 10 Millionen Franken freigelegt.

Im weiteren steht der Verkauf von touristischen Anlagen bevor.

Somit hat die Gemeinde veräussert, was zum heutigen Zeitpunkt tragbar ist. Grächen kann auf grosse eigene Anstrengungen verweisen und erfüllt alle drei Kriterien gemäss dem Dekret vom 4. September 2003.

Seit 1977 gilt in der Gemeinde der höchste Steuerkoeffizient von 1.5 (1976 war er sogar 1.6) und weist zudem eine Indexierung von 115 Prozent auf. Im weiteren wurde der Lohnaufwand der Gemeinde in den vergangenen Jahren nicht der Teuerung angepasst und trotz hoher Steuerbelastungen für die Einwohner von Grächen wurden keine nennenswerten Investitionen getätigt.

Es gibt keine andere Lösung als das hier vorgelegte Sanierungskonzept, das übrigens schon für die Oktobersession zur Behandlung bereit gewesen wäre.

Eine Aufschiebung auf die nächste Session bringt keine neuen Fakten und keine neuen Erkenntnisse. Im Gegenteil, die Gläubiger werden wohl nicht mehr bereit sein, die Sanierung noch weiter aufzuschieben. Die Gemeinde riskiert die Betreibung.

Die finanziellen Probleme würden nach einem Aufschub weiter bestehen und nur noch höhere Kosten und Zeitverluste verursachen.

Wir können uns gut vorstellen, welche Konsequenzen weitere solche Negativschlagzeilen für das Wallis, insbesondere für den Tourismus haben würden.

Die Bürgerinnen und Bürger von Grächen wurden laufend über dieses Sanierungskonzept informiert und erhoffen sich in diesen Tagen einen für Grächen positiven Entscheid.

In diesem Sinne ist die CSPO geschlossen für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Pour éviter les redites, je ne reprendrai pas les éléments déjà exposés dans mon intervention pour la demande de la commune municipale de Salins.

Au nom du groupe DC du Bas-Valais, je vous soumets les questions suivantes:

- Comment la bourgeoisie va-t-elle rembourser la dette à la commune municipale (16,2 millions, valeur 31.12.2004)?
- Quels sont les avantages éventuels offerts à la population, notamment des rabais ou gratuité sur certaines prestations?
- De quelle assurance dispose-t-on pour être sûr que la caution de 12,3 millions ne va pas, à terme, devenir une subvention effective pour l'insolvabilité de la commune?

Nous sommes en principe d'accord et favorable à l'entrée en matière.

Merci.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion stimmt dem Beschluss zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen zu. Es liegt ein glaubwürdiges Sanierungskonzept vor und eine Ablehnung der Sanierung würde auch hier bedeuten, dass eine Zwangsverwaltung der Gemeinde oder eine Beiratschaft errichtet werden müsste. Ausserdem kommt mit der vorgeschlagenen Lösung die solidarische Bürgschaft der anderen 194 Schweizer Gemeinden, die in denselben ESG-Anleiheserien wie Grächen involviert sind, nicht zum Tragen. Diese Gemeinden können somit schadlos gehalten werden. Etwas anderes kann und darf sich der Kanton Wallis nicht erlauben.

Wir fordern den Staatsrat aber auch an dieser Stelle nochmals eindringlich auf, seine Aufsichtspflicht inskünftig besser wahrzunehmen, damit sich Fälle von sanierungsbedürftigen Gemeinden in Zukunft nicht mehr wiederholen.

Aus diesen Gründen ist die SVP-Fraktion für Eintreten.

Ich danke.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Unbestritten ist, dass die Gemeinde Grächen saniert werden muss. Denn: Obwohl die Gemeinde in den letzten Jahren bereits einiges zur Verbesserung ihrer Situation unternommen hat, ist die finanzielle Situation nicht nur schlecht, sondern katastrophal. Schulden in der Höhe von etwa 40 Millionen Franken, ein Zinsaufwand von 1,5 Millionen pro Jahr und eine Pro-Kopf-Verschuldung von rund 28'000 Franken belegen diesen katastrophalen Zustand. Dazu kommt, dass der Steuereffizient schon seit vielen Jahren auf dem Maximum von 1.5 ist. Damit wird schnell klar: Grächen kommt aus eigener Kraft nicht aus der Schuldenfalle.

Angesichts dieser Tatsachen ist die FDPO einverstanden, dass der Kanton Wallis der Gemeinde Grächen bei der Sanierung hilft.

Aber auch nach der Sanierung wird die Pro-Kopf-Verschuldung gemäss Sanierungskonzept hoch bleiben: 18'000 Franken Ende 2005 und 13'000 Franken Ende 2013. Aus Sicht der FDPO ist es daher fraglich, ob die geplante Sanierung reichen wird oder ob nur Kosmetik betrieben wird. Die Zukunft wird die Antwort auf diese Frage geben. Auf jeden Fall führt kein Weg an einer Sanierung vorbei. Es bleibt zu hoffen, dass das Sanierungskonzept funktioniert und dass der Grosse Rat in ein paar Jahren nicht nochmals über eine Sanierung zu befinden hat. Der Gemeinde Grächen ist dies zu wünschen.

Zum Schluss noch eines: Der Staatsrat weist in seinem Bericht auf das Problem der Verflechtung der Munizipal- und Bürgergemeinde hin. Die FDPO teilt diese Ansicht. Bereits in anderen Gemeinden wurden negative Erfahrungen damit gemacht.

Die FDPO ist für Eintreten.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Juste deux mots pour vous dire que les préoccupations qui ont émané de tous les groupes et de tous les intervenants concernant l'assainissement de la commune de Grächen ont été soulevées lors des délibérations de la commission.

Il faut relever la volonté générale que la situation de cette commune ne retombe pas, au niveau de l'image, sur toutes les communes valaisannes qui ont déjà passablement souffert avec la malheureuse affaire de Loèche-les-Bains.

Je crois que le plan financier qui est présenté pour l'assainissement de cette commune est un plan excessivement compliqué. Il a été élaboré avec tous les acteurs concernés.

Je remercie le Parlement pour son acceptation d'entrée en matière. Je crois que c'est absolument nécessaire pour assainir cette commune, et pour que la situation soit dorénavant plus claire et les bases plus solides.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si, avec Salins, il est midi moins cinq, avec Grächen, il est 12 h 44. Autrement dit, on est vraiment maintenant dans une situation telle, le moratoire avec les créanciers arrive à échéance à la fin du mois de novembre, la première tranche de la Centrale des communes suisses de 2 millions est déjà échue au mois de juin et il y a en tout 194 communes suisses concernées dans les tranches où on retrouve la commune de Grächen comme débitrice. Vous imaginez, uniquement de ce côté-là, la résonance immédiate que prendrait cette affaire si, dans le courant de cette semaine, on n'arrivait pas à donner le signal clair que le canton, même si c'est sans un enthousiasme ultra débordant, assume aussi la responsabilité de l'image général du Valais à l'extérieur et aide cette commune qui, depuis des années, a pris des mesures extrêmement dures que peut-être aucune autre commune en Valais n'a prises, pour démontrer sa volonté de vouloir se sortir de cette situation inextricable.

Alors, certains s'inquiètent dans le Parlement, à juste titre, de savoir si ce n'est pas, finalement, la bourgeoisie qui va tirer les marrons du feu, qui ferait une bonne opération et laisserait à l'Etat assainir la commune municipale, la commune politique. Ceux qui ont eu l'occasion de jeter un œil sur la situation des comptes de la bourgeoisie au 31 décembre 2004 savent qu'il y a 9 millions de découvert au bilan et que, par conséquent, la bourgeoisie, une fois la commune assainie, parce que les prêts consentis qui ont été contractés par la commune pour servir la bourgeoisie dans les investissements, c'est pour cela, Madame la députée Viviane Zehnder, que, à juste titre, vous faites le lien entre les deux, mais lorsque l'on aura assaini la commune politique, la commune bourgeoisière pourra retourner ses poches, elle n'aura pas 5 centimes. La préoccupation qui est juste est de savoir, comme l'a dit le député Matthias Eggel, si l'on prend maintenant une demi-mesure ou bien est-ce que l'on a la garantie que pour les 10 à 15 ans qui viennent, on ne verra pas à nouveau la commune de Grächen occuper l'avant-poste des demandes d'assainissement ici dans ce Parlement. Une garantie à 10 ans, je ne peux pas vous la donner, Monsieur le député, et je ne peux pas la donner au Parlement non plus parce qu'il est vrai qu'il restera 13'000 francs de dettes par habitant après assainissement. C'est un montant conséquent, mais il faut le mettre en relation avec les espérances de rentrées de la commune de Grächen, qui sont nettement plus importantes même considérées de façon rigoureuse que celles de la commune de Salins, par exemple, par habitant. Il y a des redevances hydrauliques, il y a une tout autre source de financement. Toujours est-il que la planification faite en accord avec les créanciers – et je reviendrai sur certaines remarques du député Daniel Porcellana tout à l'heure – prévoit, à part les investissements nécessaires à la communes de 900'000 francs par année, le remboursement de 700'000 francs de la dette restante par année, et cela bien sûr avec les taux d'intérêts qui ont été négociés dans le cadre du contrat d'assainissement. Tant mieux pour la commune de Grächen. Cela nous permet quand même de dire qu'avec un amortissement de 700'000 francs par année sur une dette restante de 20 millions, on pense en tout cas que, pour les prochaines années, on ne risque pas immédiatement de retrouver la commune de Grächen à nouveau dans nos travées. Mais ce n'est pas une garantie, je ne mets pas mon blanc seing pour les 10 ans qui viennent. Je dis que cela dépendra beaucoup aussi de la volonté déjà exprimée de la commune de Grächen de pouvoir s'en sortir. Ce que je dis, c'est que ces mesures doivent être prises immédiatement.

Il est vrai, Monsieur le député Daniel Porcellana, qu'entre les créanciers, apparemment, entre les 40% d'abandon de créances des assurances et les 5% par les banques, l'effort paraît un peu disproportionné, mais il faut bien se rendre compte que les banques certainement auraient contribué de façon beaucoup plus importante à l'assainissement s'il n'y avait pas là le problème de l'égalité de traitement avec la Centrale d'émission des communes suisses qui, elle, n'entre pas en matière sur un abandon de créances ou le capital. Par conséquent, les autres banques créancières, par équité de traitement, suivent le même chemin.

Ce qui est important pour nous, c'est que, pendant cette session, on trouve une solution pour Grächen permettant de passer le cap du mois de novembre, de passer le cap de fin d'année et de redonner ensuite à cette commune, qui a fait déjà de nombreux efforts, la possibilité d'avoir des jours nouveaux en voyant le bout du tunnel. Quand je dis le bout du tunnel, c'est aussi pour vous dire – maintenant que mon collègue est là – que s'il faut, comme vous l'avez dit, Monsieur le député Markus Truffer, que la route soit améliorée, il faut avant tout que la commune soit assainie parce que l'on ne veut pas de route qui mène nulle part.

Merci beaucoup de votre attention et merci de votre entrée en matière.

Le président:

Monsieur le député Bernard Rey, je vous prie de prendre position définitivement au nom de votre groupe.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Quant aux actifs qui pourraient être réalisés par la bourgeoisie, il semble que la réponse soit claire.

Nous entrons en matière.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Damit ist das Eintreten auf dieses Sachgeschäft beschlossen, da sich keine Opposition ergeben hat.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 novembre 2005.*)

Der Präsident:

Es stellt sich jetzt die Frage, ob ich Ihnen ein Sonderopfer zumuten kann, sodass wir noch den letzten Punkt der Tagesordnung behandeln können. Wir machen es so: um uns den Entscheid etwas zu erleichtern, bitte ich diejenigen, welche intervenieren möchten zu Punkt 6 der Tagesordnung kurz einmal den Knopf zu drücken, damit ich es abschätzen kann wie lange in etwa das Geschäft ...

Ja, ich glaube, die Frage des Sonderopfers hat sich erledigt. Also, Sie haben mich jetzt hier dermassen mit Daten gefüttert, dass ich tatsächlich das Traktandum Nr. 6 verschieben muss und zwar auf den Donnerstag, da Herr Staatsrat Burgener morgen nicht anwesend sein wird.

Also ich entlasse Sie jetzt und beende die Sitzung. Traktandum 6 wird am Donnerstag nachgeholt.

Besten Dank und guten Appetit.

La séance est levée à 12 h 50 pour permettre aux divers groupes politiques de siéger.

Séance du mercredi 9 novembre 2005

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 05.

Ordre du jour:

Première lecture: entrée en matière

1. Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), modification (initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement du canton) – Rapport de la commission des finances

Erste Lesung: Eintretensdebatte

Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle, Änderung (parlamentarische Initiative der Kommission Strukturelle Massnahmen betreffend die Verringerung der Verschuldung des Kantons) – Bericht der Finanzkommission

Première lecture: entrée en matière

2. Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

Erste Lesung: Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten

Entrée en matière et lecture

3. Ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale (modification du 29 juin 2005)

Eintretensdebatte und Lesung

Verordnung über die Besoldung der Mitglieder der Kantonspolizei (Änderung vom 29. Juni 2005)

Entrée en matière

4. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron

Entrée en matière

5. Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen

Entrée en matière

6. Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn

Entrée en matière

7. Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zur heutigen Mittwochsitzung und wir beginnen mit einer **Vereidigung**.

Zum ersten Mal in diesem Saal kann ich heute begrüssen Herrn Grossratssuppleant **Jean-Pierre Bodrito**. Herr Bodrito tritt die Nachfolge an von Frau Claudia Hofmann Suleiman, welche aufgrund eines Kantonswechsels demissioniert hat. Der künftige Grossratssuppleant stammt aus der Gemeinde Brämis und verstärkt so die Abordnung des Bezirks Sitten bei der AdG. Ich bitte Sie nun, meine Damen und Herren, sich zu erheben, damit wir die Vereidigung von Herrn Bodrito vornehmen können.

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Ich wünsche Ihnen, Herr Bodrito, alles Gute und hoffe, dass Sie sich in den Reihen unseres Parlaments wohlfühlen werden.

Zu Beginn des heutigen Tages noch die eine oder andere Mitteilung.

Der 2. Vizepräsident und insbesondere das Grossratsbüro wurden geradezu überflutet von Ihren Abänderungsvorschlägen zum Budget 2006. Aufgrund dieser wahren Flutwelle von Interventionen sehen wir uns veranlasst Sie aufzufordern, Ihre Intervention auch in elektronischer Form einzureichen. Sei das anhand einer Diskette, die Sie beim Grossratssekretariat abgeben können, sei es in Form eines E-Mails, das Sie ebenfalls zuhänden des Grossratssekretariats einreichen können. Also, ich ersuche Sie dringend, Ihre deponierten Abänderungsvorschläge zum Budget 2006 in elektronischer Form nachzureichen um das Sekretariat etwas zu entlasten und auch die Übersetzer, damit die ganzen Vorstösse fristgerecht der Finanzkommission zur Behandlung übergeben werden können. Bitte, noch einmal, Abänderungsvorschläge zum Budget 2006 in elektronischer Form nachreichen. So schnell wie möglich natürlich.

Dann ein zweiter Hinweis. Wir haben ja gestern die Behandlung des Berichts der GPK verschieben müssen. Am Donnerstag wird dieser Bericht der Geschäftsprüfungskommission nachmittags als letztes Traktandum behandelt werden.

Im Weiteren kann ich Sie noch auf das eine oder andere Weiterbildungsangebot aufmerksam machen. Zuerst einmal der Bereich Informatik. Wie Sie wissen wird unter der Leitung unseres Informatikverantwortlichen, Daniel Petitjean, ein Kurs organisiert und zwar zuerst einmal für die französisch sprechenden Abgeordneten. Dazu ist folgendes zu sagen. Der Kurs vom 13. Dezember 2005 hat noch sechs freie Plätze. Also die französisch sprechenden Abgeordneten können sich noch anmelden für den 13. Dezember. Für den 15. Dezember hat es noch neun freie Plätze. Also die französisch sprechenden Abgeordneten sind gebeten sich anzumelden für die Kurse vom 13. und 15. Dezember 2005 in Informatik, die Informatikanwendung insbesondere hier bezogen auf unsere parlamentarische Arbeit. Der Kurs selber wird ja durch Herrn Petitjean geleitet. Ihm gebührt an dieser Stelle ein herzlicher Dank für seine Bemühungen im Zusammenhang mit der Informatikausbildung.

Für die deutsch sprechenden Abgeordneten findet der Kurs dann erst ab der Februarsession 2006 statt. Also ab Februar 2006 werden auch die deutsch sprechenden Kolleginnen und Kollegen die Gelegenheit haben, ihre Informatikkenntnisse aufzubessern mit Daniel Petitjean.

Dann wissen Sie, dass wir laufend Sprachkurse organisieren. Also es ist immer noch möglich auch als Späztünder in diese Sprachkurse einzusteigen. Machen Sie davon Gebrauch.

Dann noch ein dritter Kurs: Interview-Technik - kann ab Januar 2006 angeboten werden. Also wir werden Sie dann noch speziell darauf hinweisen. Ab Januar 2006 können Sie sich also zu einem Interview Profi entwickeln, wenn Sie an diesem Kurs teilnehmen.

Dann ein weiterer Hinweis für diejenigen, welche noch nicht lange hier im Parlament sind. Es ist untersagt Saal Esswaren oder Getränke mit in den Saal hineinzunehmen. Dazu steht der "Salle des pas perdus" oder auch Lokalitäten im oder um das Haus zur Verfügung. Also bitte hier im Saal keine Konsumation von Getränken und Essen.

Dann noch ein letztes. Die Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten, unter ihrer Präsidentin Frau Francine Cutruzzolà, wird heute Morgen im Anschluss an diese Sitzung tagen und zwar im 2. Stock dieses Gebäudes. Also, die Kommissionsmitglieder der IFA sind gebeten, sich im Anschluss an die heutige Morgensitzung in den 2. Stock zu begeben.

Jetzt hoffe ich, dass ich nichts vergessen habe und sonst sehen wir uns ja noch ein paar Stunden.

Assermentation

Vereidigung

(Cf. intervention précédente de M. le président Marcel Mangisch.)

Première lecture: entrée en matière

1. LOI

**sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers
du canton (LGCAF), modification
(initiative parlementaire de la commission Mesures
structurelles concernant la diminution de l'endettement
du canton)**

Rapport de la commission des finances

Erste Lesung: Eintretensdebatte

GESETZ

**über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des
Kantons und deren Kontrolle, Änderung
(parlamentarische Initiative der Kommission
Strukturelle Massnahmen betreffend die Verringerung
der Verschuldung des Kantons)
Bericht der Finanzkommission**

Commission des finances / Finanzkommission
Président: Philippe Es-Borrat / Berichtstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal
Gaillard

Discussion générale:

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die Initiative der Kommission "strukturelle Massnahmen" verlangt, dass der Erlös aus der Veräusserung von Bestandteilen des Finanz- oder Verwaltungsvermögens ausschliesslich der Schuldentilgung zugeführt wird. Analog der Finanzkommission ist auch die CVPO-Fraktion der Ansicht, dass die Formulierung des Initiativtextes nicht klar ist und zu gewissen Schwierigkeiten führen könnte. Die direkte Verbindung zwischen der Verbuchung von Veräusserungen und dem Schuldenabbau ist oft schwer nachvollziehbar und führt daher zu Unklarheiten. Obwohl für die Finanzkommission die Möglichkeit da gewesen wäre, mit den Verfassern der Initiative Rücksprache zu nehmen, wollen wir nicht im Formalismus erstarren. Dies auch darum, weil es aus unserer Sicht andere effiziente Mittel gibt, mit denen das gleiche Ziel, nämlich die Verringerung der Kantonsverschuldung, verfolgt werden kann. Ich erwähne hier das an der letzten Session verabschiedete Dekret betreffend die strukturellen Massnahmen sowie die überwiesene Motion, wonach die Ausgaben der laufenden Rechnung nicht mehr zunehmen dürfen als die Einnahmen.

Aufgrund der genannten Ausführungen kann sich die CVPO-Fraktion den Schlussfolgerungen der Finanzkommission anschliessen.

Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

L'initiative parlementaire proposée par la commission Mesures structurelles est inutile et inapplicable.

Inutile, car la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton fixe les compétences des autorités cantonales en matière de ventes du patrimoine financier. De plus, le double frein aux dépenses et à l'endettement oblige le canton à une gestion parcimonieuse de ses recettes. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil possèdent donc tous les outils pour gérer une entrée d'argent exceptionnelle provenant de la vente d'éléments de son patrimoine financier.

Inapplicable, car ne faisant pas la distinction entre patrimoines financier et administratif, et qu'il est souvent difficile d'établir la réalité comptable du bénéfice réel d'une vente.

"Trop de loi tue la loi." Pourquoi vouloir encore se mettre des barrières supplémentaires alors que nous disposons de tous les outils et de toutes les mesures restrictives nécessaires pour gérer cas par cas le résultat de toute vente du patrimoine financier de manière optimale? De plus, les gains réalisés lors des ventes ne peuvent en aucun cas être dépensés sans avoir été inscrits au budget et leur affectation décidée par le Parlement.

Cette initiative parlementaire proposée par un Parlement ayant une forte majorité de droite pour empêcher un Gouvernement majoritairement aussi à droite de gouverner laisse la gauche de ce Parlement songeuse. Les parlementaires n'accordent-ils aucune confiance à leurs élus du Gouvernement ou alors ne se sentent-ils pas capables de décider des priorités de l'Etat et de l'affectation de recettes supplémentaires?

Nous espérons, aujourd'hui, qu'en rejetant cette initiative, le Parlement fasse preuve de maturité et réalise qu'il a, à tout moment, le choix de décider. Il a déjà érigé des barrières de sécurité pour l'empêcher de dépenser sans discernement; il n'est pas nécessaire de construire en plus des barricades qui le laisseront sans aucun pouvoir décisionnel sur les choix futurs qu'il devra faire et qui sont de sa compétence.

Le groupe PS/AdG rejette cette initiative de la commission Mesures structurelles, car elle est inutile et inapplicable.

Merci.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Si le groupe PDCB a toujours et jusqu'à ce jour suivi les propositions de la commission Mesures structurelles dès lors qu'il a toujours été convaincu de leur utilité, que dis-je de leur nécessité pour garantir et maintenir des finances cantonales saines, il l'a toujours fait sans dogmatisme.

S'agissant de l'initiative parlementaire visant à modifier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton au chapitre de la vente de patrimoine, le groupe a suivi avec attention les travaux de la commission des finances.

Il s'est convaincu de l'inutilité et de l'inapplicabilité tant du texte initial de l'initiative que de celui que la commission des finances a tenté, dans un premier temps, de présenter sous forme de contre-projet.

Cela étant, c'est sans apporter le moindre bémol à la reconnaissance qu'ils ont toujours eue de l'excellence des travaux de la commission Mesures structurelles et sans atténuer en quoi que ce soit son soutien aux objectifs visés par les mesures préconisées par dite commission que les députés DC du Bas-Valais peuvent suivre aujourd'hui la proposition de la commission des finances demandant le rejet de l'initiative.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Jérôme Bonvin (PDCC):

Le groupe DC du Centre, avant de parler du fond, désire faire quelques remarques sur la forme. En effet, le rapport que nous a soumis la commission des finances ne nous a pas permis de nous faire une idée claire et précise de la position à adopter sur ce texte. Sans la brillante intervention de notre commissaire de la commission des finances, nous serions certainement encore en train de cogiter sur la position à adopter. Nous aurions ainsi aimé avoir plus de détails sur les arguments développés, sur les éventuels changements que la commission des finances aurait souhaités à ce texte.

Nous sommes aussi étonnés que les parlementaires à l'origine de cette initiative n'aient pas été entendus par la commission des finances. Les initiateurs auraient certainement pu apporter un éclairage intéressant et donner aussi des points supplémentaires.

Enfin, nous sommes aussi étonnés qu'une commission de haute surveillance se permette de rejeter une initiative; sauf erreur, cette compétence est encore celle du Parlement. Nous aurions donc préféré que la commission des finances se contente de nous proposer un refus; cela aurait été plus correct.

Toutefois, la forme n'est pas si importante et, sur le fond, nous allons suivre la commission des finances, ayant été convaincus que les instruments légaux à disposition étaient suffisants pour le but recherché par cette initiative.

Nous désirons, cependant, rappeler que l'objectif prioritaire de notre Exécutif dans la gestion des finances doit être l'amortissement de la dette et nous sommes certains qu'il nous a ici entendus.

Nous vous proposons donc d'entrer en matière et nous abondons dans le sens de la commission des finances.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL):

Les objectifs visés par l'initiative parlementaire de la commission Mesures structurelles sont louables et vont véritablement dans le sens d'une saine gestion des deniers de l'Etat.

En effet, se prémunir du fait qu'en enregistrant les recettes extraordinaires par la vente de biens immobiliers, l'Etat s'octroie quelques largesses sur l'une ou l'autre des positions du budget et équilibre par cet artifice des comptes qui peut-être ne l'auraient pas été relève évidemment d'une excellente intention.

Cependant, compte tenu de l'évolution et du développement qu'a connu ce dossier depuis le dépôt de l'initiative par la commission Mesures structurelles, compte tenu des éléments dont fait état le récent rapport ad hoc de la commission des finances, dont je vous fais grâce, chacun d'entre vous l'ayant reçu, compte tenu que tous les cas de figure dont voulait se prémunir la commission Mesures structurelles ne peuvent en l'état plus se présenter, le groupe radical-libéral vous invite à suivre les conclusions de la commission des finances et à refuser l'entrée en matière sur cette initiative parlementaire.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

In der Politik lohnt es sich, ab und zu einen Blick in den Rückspiegel zu werfen und die älteren Semester unter uns erinnern sich vielleicht, als wir seinerzeit über die Massnahmen der Kommission Luyet beraten haben, waren wir von der SPO-Fraktion die einzigen, die diese Initiative bekämpft haben. Wir haben seinerzeit gesagt, diese Initiative ist in dieser Form nicht annehmbar, sie ist unnütz. Damals standen wir in diesem Saal ziemlich alleine. In der Zwischenzeit hat sich das Blatt gewendet. Ich habe heute die gleichen Argumente gehört wie wir sie seinerzeit eingebracht haben. Ich kann mir eine Bemerkung nicht verkneifen. Wir haben in der Septembersession dem Spardekret der GPK die Zähne und Krallen gezogen, heute gehen wir faktisch zur Beerdigung dieser parlamentarischen Initiative über. Ich bin nicht unglücklich über diese Entwicklung, im Gegenteil, uns freut das.

Danke schön.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a décidé de suivre la position de la commission des finances qui rejette l'initiative concernant la révision de cette loi.

En effet, nous ne souhaitons pas lier les mains du Gouvernement et encore moins celles du Parlement. En créant des automatismes de remboursement de dettes sans véritable plan d'assainissement, nous arriverons à une situation où la marge de manœuvre n'existera plus et, partant de ce fait, nous ne parlerons plus de gestion, mais simplement de renflouage comptable de la dette.

"De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins", disait un certain Karl Marx.

Merci de suivre la commission des finances et de rejeter l'initiative de la commission Mesures structurelles.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je constate avec satisfaction que le débat d'entrée en matière est aussi succinct, concis et clair que le rapport de la commission des finances.

La commission des finances a voulu aller à l'essentiel, c'est pour cela qu'elle n'a pas pondu des pages et des pages de textes, l'essentiel pour elle étant de savoir l'utilité et l'applicabilité, si on peut le dire comme cela, de cette nouvelle disposition légale.

Je relève que derrière ces deux pages de rapport, il y a quand même tout un travail qui a été fait – cela est relevé dans le chapitre "Analyses faites par la Cofi". Lors de cinq séances, la commission des finances s'est donc penchée sur cet objet. Je rassure tout de suite ceux qui, comme nous, ont le souci des finances cantonales, ce n'étaient pas cinq séances consacrées uniquement à cet objet, mais bien des séances régulières de la commission des finances.

Donc, notre rapport est clair et concis; clair, j'espère en tout cas pour tout le monde. Il se résume simplement en rappelant l'initiative, en mettant en évidence la réponse du Conseil d'Etat et, surtout de manière la plus claire possible, l'analyse faite par la commission des finances.

Alors, comment la commission des finances a-t-elle procédé pour aborder ce sujet?

Tout d'abord, elle s'est posé la question de savoir si elle devait entrer en matière ou pas concernant cette initiative. Je vous rappelle que la commission des finances, même si elle se présente sous une nouvelle mouture depuis les dernières élections, a toujours suivi et appuyé la commission Mesures structurelles parce que cela allait dans le même sens, dans celui d'améliorer les finances cantonales. Donc, le but de l'initiative correspond aussi à la préoccupation de la commission des finances. Seulement, une première analyse du texte de l'initiative nous a laissé apparaître qu'elle ne pouvait pas être appliquée telle quelle. Je vous fais grâce des détails, mais notamment en considérant le remboursement des prêts et participations ou encore le retour des concessions comme des opérations qualifiées de ventes, ce qui est inapplicable.

Nous avons bien évidemment pris des avis juridiques, n'étant pas tous des professionnels dans les bases légales.

Pour poursuivre dans la même direction, la commission des finances a essayé d'élaborer un contre-projet essayant de rendre applicable cette disposition. Elle pensait avoir trouvé la solution, mais bien évidemment elle l'a encore soumise à un examen juridique et surtout soumise à l'Inspection cantonale des finances puisque c'est elle, ensuite, qui doit contrôler l'application de ces bases légales dans la réalité. Alors, c'est là vraiment le point essentiel de notre réflexion, soit l'examen fait par l'Inspection cantonale des finances. Je cite deux ou trois passages de la note, que nous n'avons pas voulu reprendre telle quelle dans notre rapport. L'Inspection cantonale des finances dit notamment ceci: "L'examen du dossier nous a permis de conclure à l'inutilité et à la difficulté de son application pratique, voire inapplicable." On parle ici du texte initial de la commission Mesures structurelles et également du contre-projet de la commission des finances.

Concernant l'inutilité, il est rappelé que:

1. le Conseil d'Etat ne peut engager des dépenses que sur la base de crédits budgétaires alloués. Ainsi, le produit de la vente d'un bien n'autorise pas à dépenser sans s'en référer au Parlement et obtenir des crédits budgétaires nécessaires;
2. la commission des finances a lancé le débat dans le but d'accorder les compétences élargies au Conseil d'Etat – je fais un petit retour en arrière, c'était tout récemment – pour réaliser des ventes et pouvoir bénéficier des offres sans devoir attendre le déroulement du processus de consultation au Parlement, et aussi pouvoir décider de crédits supplémentaires de moindre importance, car il a été jugé inapproprié de déranger la commission des finances et le Parlement au-dessous d'un certain montant. Il n'y a pas si longtemps que cela, la commission des finances avait proposé, et a été suivie par le Parlement, d'augmenter les compétences du Conseil d'Etat pour des questions de facilités et de souplesse d'application, et d'exécution aussi du mandat qu'il a en tant qu'Exécutif.

Avant d'arriver à la conclusion, peut-être juste quelques remarques sur les interventions et les questions des différents groupes qui se sont exprimés.

Je constate déjà avec satisfaction que tous suivent la proposition de la commission des finances.

Je vais prendre dans l'ordre des interventions.

Il a été reproché une ou deux fois, deux fois en tout cas, que la commission des finances n'ait pas pris contact avec les auteurs de l'initiative. Alors bien sûr que nous nous sommes inquiétés de cet aspect du règlement du Grand Conseil, mais je tiens à préciser, et nous l'avons vérifié dans l'application du règlement du Grand Conseil, que les auteurs de l'initiative, c'est en fait la commission Mesures structurelles; ce ne sont pas des individus, c'est une commission et une commission qui n'est plus en fonction, et d'autant plus dont une partie conséquente des membres ne font plus partie du Parlement. Il n'était donc pas logique de consulter ou l'un ou l'autre des membres, notamment l'ancien président qui n'est plus parmi nous..., je crois que vous avez tous compris..., mes collègues n'ont pas trouvé son nom dans les avis nécrologiques... Je crois que vous avez tous compris que l'ancien président de la commission Mesures structurelles ne fait plus partie du Parlement depuis ce printemps; c'est bien cela que je voulais dire. Alors, il est clair qu'il n'était pas correct de prendre contact avec certaines personnes qui ne sont plus en fonction. Je rappelle quand même qu'un membre de la commission Mesures structurelles fait partie actuellement de la commission des finances; il a

donc pu nous apporter l'éclairage de la commission Mesures structurelles et s'est ensuite rallié à l'avis de la commission des finances.

Plusieurs groupes ont rappelé l'inutilité et l'inapplicabilité de cette base légale; je n'y reviens pas.

Quant au rapport de la commission des finances, il a été reproché qu'il soit trop concis. Je prends note que vous aimez bien lire tous nos textes; j'espère que vous avez lu avec grande attention les 39 pages de notre rapport sur le budget. Je crois que le but est vraiment d'être clair et précis et il nous a semblé justement que, avec ces éléments essentiels, c'était le cas. Maintenant, il est clair qu'à peu près chaque groupe ayant des représentants au sein de la commission des finances, leurs commissaires ont pu donner des détails et développer certains points.

Quant à la conclusion de la commission des finances, il est écrit que "la commission des finances décide de rejeter l'initiative de la commission Mesures structurelles concernant la diminution de l'endettement."

Alors, il y a deux possibilités: soit il y a une mauvaise rédaction et la commission des finances aurait dû proposer le rejet. C'est plutôt dans ce sens-là que je l'entendais, mais en examinant le règlement du Grand Conseil, en son article 131 "Examen par la commission", alinéa 3, lettre a, je cite: "Dans ce cadre, la commission peut refuser l'initiative." Alors, soit l'une ou l'autre des deux interprétations, je tiens quand même à préciser que la commission des finances a fait juste.

Je peux ainsi conclure en vous remerciant d'ores et déjà de suivre la proposition de la commission des finances, de rejeter cette initiative et donc de refuser l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Le Conseil d'Etat, avant l'initiative, appliquait déjà ces règles parce que c'est un objectif prioritaire du Conseil d'Etat de diminuer la dette et d'utiliser, chaque fois que la solution se présente, les instruments qui sont en place, notamment lors d'aliénation du patrimoine. Donc, nous l'avons fait, je crois de façon systématique. Par contre, nous nous sommes rendu compte que, lors des dernières aliénations, la situation n'était pas si simple et que, techniquement – la députée Marcelle Monnet-Terrettaz l'a mentionné je crois –, l'instrument n'était pas utilisable.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de suivre la commission des finances et de ne pas entrer en matière sur cette initiative. C'était d'ailleurs la proposition de départ du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Sie haben es gehört, meine Damen und Herren. Die Finanzkommission lehnt Eintreten zu diesem Geschäft ab, zu dieser Änderung des FAG im Zusammenhang mit der parlamentarischen Initiative. Sämtliche Fraktionssprecher lehnen ebenfalls Eintreten im Sinne der Kommission ab. Wir müssen trotzdem abstimmen, um einen formellen Entscheid zu haben, da durch dieses Nichteintreten das Geschäft endgültig von der Geschäftsliste gestrichen werden soll.

L'entrée en matière est refusée par 116 voix et 5 abstentions.

Sie sind der Kommission gefolgt und damit nicht eingetreten auf diese Änderung des FAG.

Première lecture: entrée en matière

**2. PROJET DE LOI D'ADHESION
à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la
répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan
intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse**

Erste Lesung: Eintretensdebatte

**GESETZESENTWURF ÜBER DEN BEITRITT
zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die
Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder
gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten**

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Lors de l'étude de ce projet de loi d'adhésion, le groupe radical-libéral a eu très rapidement la conviction que, dans ce dossier, il fallait agir avec diligence et il propose donc au Parlement d'adhérer sans réserve à cette convention intercantonale.

Voici d'ailleurs quelques bonnes raisons pour nous en persuader:

Tout d'abord, cette convention est actuellement en consultation auprès de tous les cantons suisses; sept l'ont déjà paraphée. Pour qu'elle puisse entrer en vigueur, je rappelle qu'elle doit être signée par tous les cantons.

En outre, la commission des loteries et paris, qui la pilotera, sera composée de deux Alémaniques, deux Romands et un Tessinois; si bien que, pour une fois, les minoritaires seront très bien représentés.

Cette convention nous donnera aussi la garantie que la Confédération ne remettra pas en question la règle de la compétence qui demeurera ainsi en main des cantons.

Enfin, cette convention permettra d'harmoniser les pratiques d'autorisation entre les cantons et leur permettra surtout de conserver la compétence d'autorisation.

De plus, elle prévoit également qu'une part des bénéfices réalisés sera réservée à la prévention et à la lutte contre la dépendance aux jeux.

Pour terminer, rappelons que notre canton a grand besoin du soutien financier de la Loterie Romande, par exemple, pour des projets locaux, culturels, sociaux, sportifs et autres. Pour l'année 2004, la part de bénéfices de cette loterie allouée au Valais était supérieure à 26 millions de francs.

Fort de tous ces constats, le groupe radical-libéral accepte évidemment l'entrée en matière et se permet toutefois de poser une question importante à ses yeux: le Conseil d'Etat peut-il nous donner l'assurance que tout a été mis en œuvre pour empêcher à long terme la Confédération d'obtenir des compétences supplémentaires en la matière?

Pour terminer, il formule une proposition, en accord avec la présidente de la commission thématique d'ailleurs, afin de montrer à la fois notre confiance, mais aussi et surtout notre détermination à adhérer à cette convention, le groupe radical-libéral propose au Parlement de traiter cet objet en une seule lecture.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC):

Les députés du groupe PDCC ont examiné le projet de loi d'adhésion qui nous est soumis aujourd'hui. Ils ont été sensibles aux soucis des cantons de simplifier au maximum la procédure dans ce domaine.

Ce projet a le mérite de sauvegarder les cantons d'une mainmise confédérale et du risque de voir les profits de ces jeux prendre le chemin des caisses de la Confédération.

Ce projet assure à notre canton, à l'avenir, le maintien de l'affectation des bénéfices de la Loterie Romande notamment – bénéfices qui atteignent tout de même, selon les années, des montants de l'ordre de 23 millions à 24 millions, comme l'a relevé tout à l'heure notre collègue Jean-François Copt – à des projets culturels, sportifs ou autres d'utilité publique qui, sans cet apport, ne pourraient plus exister.

Nous savons tous à quel point cet apport est important. Notre groupe vous propose donc d'accepter l'entrée en matière et je pense également l'adoption de ce projet de loi d'adhésion en une seule lecture.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

In der Schweiz ist das Lottospielen und Wetten sehr beliebt. Nur wenige gehören zu den Gewinnern, die restlichen Mitspieler finanzieren dieses Spiel und hoffen das nächste Mal zu den Siegern zu gehören. Damit das Wetten und Lottospielen nicht ausartet und es zu unerwünschten Auswüchsen kommt, ist es sinnvoll, dass der Kanton Wallis dieser interkantonalen Vereinbarung beitrifft. Mit der uns hier vorliegenden Vereinbarung bleibt die Hoheit bei den Kantonen und die beteiligten Kantone halten sich an dieselben Regeln.

Als erfreuliche Nebenerscheinung konnten wir in den letzten Jahren feststellen, dass über die Loterie de la Suisse romande kulturelle, soziale und sportliche Anlässe und Projekte unterstützt werden.

Gemäss den Ausführungen in der Botschaft wird dies auch in Zukunft so bleiben und das ist gut so.

Die CVPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG accepte et soutient l'entrée en matière concernant ce projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale.

Ce projet de loi d'adhésion permet à notre canton de garder ses compétences en matière de surveillance, d'autorisation et d'attribution des bénéfices de la loterie à différents projets d'intérêt général et de bienfaisance.

A l'instar de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures, notre groupe insiste pour que le Gouvernement reste très attentif aux problèmes liés à la dépendance aux jeux et veille à l'application des articles 17, 18 et 19 de la convention intercantonale et de l'article 2 de la loi cantonale d'application sur les jeux de hasard et les maisons de jeux du 6 novembre 2001.

Nous demandons également que ce texte soit traité en une seule lecture.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Die Kantone wollen sich die Aufsicht und die Verteilung der Gewinne von Lotterien nicht vom Bund aus der Hand nehmen lassen, wie dies bei den Spielbanken geschah. Und tatsächlich haben es die Kantonsvertreter geschafft, eine Vereinbarung zu erarbeiten, die unter anderem die Transparenz und Gewaltenteilung verbessern sowie die Suchtbekämpfung und Suchtprävention verstärken soll.

Die SPO ist für Eintreten auf den Gesetzesentwurf und möchte die Debatte nutzen, um ein paar Vorbehalte einzubringen, die noch in Ausführungsbestimmungen einfließen könnten.

Möchte man sozial schädliche Auswirkungen des Spielens tatsächlich vermeiden – müsste man es verbieten. Jeder und jedem hier im Saal ist aber klar, dass dies nicht den erwünschten Effekt hätte, sondern illegalen Anbietern Tür und Tor öffnen würde. Aber zumindest sollte man nicht dafür werben dürfen. Selbst nicht unaufdringlich – was dies auch immer heissen mag.

Die Verteilung der Lotteriegewinne wird in einer kantonalen Verordnung aus dem Jahre 2001 geregelt. Gemäss Botschaft ist diese Verordnung mit den Erfordernissen der interkantonalen Vereinbarung vollauf kompatibel. Was den Artikel 28 der interkantonalen Vereinbarung betreffend die Berichterstattung anbelangt, müsste aber die Verordnung wohl noch überarbeitet werden. Verlangt doch die Vereinbarung, dass die Beiträge jährlich offen gelegt werden.

Der Lotteriefonds verteilt jährlich zwischen 20 und 25 Millionen Franken. Der Transparenz und der Kontrolle sind höchste Aufmerksamkeit zu schenken.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP)

Nous serons très brefs puisque tout a été dit.

Le groupe UDC/SVP suivra la position de la commission. En effet, je crois qu'il serait ridicule de se couper de cette manne financière.

Nous tenons également à féliciter l'engagement du Conseil d'Etat dans ce domaine. Je crois qu'on l'a vu à plusieurs reprises et nous vous remercions.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Concernant le projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale, le champ d'application de la convention se limite aux opérations dites grandes loteries (valeur d'émission supérieure à 100'000 francs) exploitées par les sociétés de loterie existantes. Il est déterminé par l'extension territoriale d'une loterie ou d'un pari. Selon la réglementation actuelle, les loteries exploitées dans plusieurs cantons ou sur l'ensemble de la Suisse nécessitent l'autorisation de tous les cantons concernés.

La présente convention a pour but de créer une seule instance d'octroi des autorisations et de surveillance garantissant une application uniforme du droit fédéral.

La convention doit également engager les cantons à instaurer la transparence dans l'affectation de l'argent des fonds cantonaux de loteries et de paris.

A relever que la législation d'exécution cantonale est déjà en vigueur.

La convention poursuit encore le but de combattre les effets socialement nuisibles des loteries et des paris comme la lutte contre la dépendance aux jeux.

Au niveau des compétences cantonales, la nouvelle convention intercantonale ne doit pas conduire à ce que les cantons perdent toute compétence dans le domaine des loteries et paris intercantonaux ou s'étendant à l'ensemble de la Suisse.

Il est important de préciser que les cantons conservent leur souveraineté sur l'attribution des compétences et la définition des procédures pour la répartition des moyens financiers.

Relevant que c'est la Suisse romande qui a le mieux réussi à défendre ses intérêts dans le cadre de l'élaboration de la convention, que la Loterie de la Suisse romande ne subira aucune modification quant à l'attribution des bénéfices et que les cantons garderont leurs compétences d'origine en matière de loterie, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Deux mots pour vous dire que la commission vous remercie pour votre position unanime sur cet objet.

Durant les travaux, la préoccupation principale de la commission a été l'élément lié à la prévention. Je crois que tous les groupes l'ont relevé, il est extrêmement important que tous les garde-fous soient mis pour que les gens qui deviennent dépendants aux jeux puissent être

accompagnés, que des mesures de prévention puissent être mises sur pied. Le Valais s'est déjà doté de telles mesures à travers ses différentes législations. Je crois que là, nous avons un garde-fou qui est assuré.

Je rappelle encore que la compétence de la commission était d'accepter ou de refuser; nous ne pouvons pas amender la convention puisque c'est une convention au niveau intercantonal et que tout a déjà été traité.

La commission est bien entendu entièrement d'accord pour que cet objet passe en une seule lecture.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots, tout d'abord, pour vous remercier de votre unanimité à l'entrée en matière et, ensuite, pour faire un petit brin d'histoire puisque, avec l'acceptation de cette convention, on pourra dire à partir du 1^{er} janvier 2007 que les cantons l'ont échappé belle de la Confédération parce que le projet de loi concocté par la Berne fédérale, qui était dans la droite ligne de la loi sur les casinos et les maisons de jeux, prévoyait clairement le transfert des compétences cantonales en faveur de la Confédération et sur tout ce qui suit, c'est-à-dire le flux financier qui rentrait également dans les caisses de la Confédération et non plus au profit de nos associations sociales, culturelles ou sportives.

C'est ce qui a poussé, après consultation des cantons et la levée de boucliers généralisée non seulement des autorités cantonales, mais de beaucoup d'associations suisses qui sont au bénéfice annuellement et qui, sans ces montants distribués par les loteries, ne pourraient tout simplement pas exister, le Conseil fédéral a, en toute sagesse, au mois de mai 2004, décidé de renvoyer la balle dans le camp des cantons, en leur demandant de trouver une façon uniforme d'examiner les jeux, de les autoriser et de les homologuer, tout en laissant finalement la compétence à chaque canton de décider, une fois les jeux homologués par une commission intercantonale, si, oui ou non, sur son territoire, il laisse s'installer divers jeux.

Voilà un peu le schéma retenu.

Alors, j'avais quelques craintes vis-à-vis du Parlement parce que j'étais moi-même parlementaire et je sais la frustration lorsque l'on vient vous dire: vous avez le droit de dire oui, vous avez le droit de dire non; si vous dites non, vous serez les derniers de Suisse et vous mettrez en danger tout un système et puis si vous dites oui, c'est tout ce qu'on vous demande..., ce n'est pas très enthousiasmant comme travail parlementaire. Et pourtant, dans ce cas précis, on ne peut même pas appliquer le processus de la convention des conventions, que nous avons adopté au niveau de la Suisse romande, pour intégrer les Parlements dans les décisions puisque, ici, il s'agit d'une décision suisse et d'une convention au niveau national; par conséquent, le processus suisse romand ne peut pas fonctionner non plus dans ce cadre-là.

J'aimerais vous dire que, au niveau de la conférence spécialisée des loteries des cantons, la préoccupation sérieuse est non seulement la volonté, mais déjà la mise sur pied de structures pour lutter contre le jeu pathologique et la dépendance au jeu. Ce ne sont donc pas seulement des paroles dans un texte de convention, mais il y a déjà des structures qui fonctionnent et qui sont d'ailleurs financées par le produit des jeux.

Une petite remarque quand même par rapport à ceux qui craignent les effets négatifs de la publicité. Il faut maintenant faire le constat du monde dans lequel nous vivons, les jeux

de loterie internationaux, notamment sur Internet. Le consommateur est agressé absolument de toutes parts par ces jeux, même au niveau international.

Alors, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir faire de la contre-publicité pour se préserver quand même une partie de cette manne pour nos institutions sociales, culturelles et sportives, mais ne pas en faire trop non plus, de manière à ne pas détourner finalement des personnes plus faibles qui pourraient succomber plus facilement aux démons du jeu. Tout est dans la dose et là, très volontiers, je conçois avec vous que cette dose à trouver n'est pas si facile que ça.

Je vous remercie de l'enthousiasme avec lequel vous entrez de plain-pied dans l'accord à cette convention et, bien sûr, le Conseil d'Etat verra d'un bon œil que le Parlement puisse accepter en une seule lecture cet objet puisque nous avons un délai au niveau national pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Si les cantons n'étaient pas capables de trouver cet accord entre eux, la Confédération reprendrait à ce moment-là l'initiative et cela nous dérangerait grandement.

Merci.

Der Präsident:

Da sich niemand dem Eintreten widersetzt, kann gemäss Artikel 87, Absatz 3 des Reglements das Eintreten als angenommen betrachtet werden. Also wir sind somit eingetreten auf dieses Geschäft.

Was den Verzicht auf eine zweite Lesung betrifft, werden wir am Donnerstag anlässlich der ersten Lesung dann darüber Beschluss zu fassen haben, ob wir bereit sind auf diese zweite Lesung zu verzichten. Das werden wir am Donnerstag noch regeln.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 10 novembre 2005.*)

Entrée en matière et lecture

3. ORDONNANCE
concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale
(modification du 29 juin 2005)

Eintretensdebatte und Lesung

VERORDNUNG
über die Besoldung der Mitglieder der Kantonspolizei
(Änderung vom 29. Juni 2005)

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Le groupe PDCB soutient, tout comme la commission thématique, le projet de modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres féminins du corps de la police cantonale.

Nous prenons acte avec satisfaction que le congé maternité de 16 semaines est accordé alors que les nouvelles dispositions fédérales garantissent 14 semaines.

Il est également pris en compte dans cette ordonnance le droit au congé d'adoption pour le personnel féminin.

Le message du Conseil d'Etat ne mentionne pas l'effectif féminin actuel, mais nous prenons note que la nouvelle législation allégera les charges de l'Etat dans ce domaine; ce qui n'est pas souvent le cas lors de nos votes.

Le groupe PDCB entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Bei der uns hier vorliegenden Änderung der Verordnung über die Besoldung der Mitglieder des Korps der Kantonspolizei, handelt es sich um eine nötige Anpassung an das Bundesgesetz.

Die CVPO ist für Eintreten und mit der Anpassung einverstanden.

Die CVPO ist jedoch der Überzeugung, dass die Frage der Besoldung der Kantonspolizei nicht eine Aufgabe des Grossen Rates ist. Analog den anderen Angestellten des Staates sollte diese Aufgabe dem Staatsrat übertragen werden.

Ich habe heute eine entsprechende Motion eingereicht.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Le groupe radical-libéral a étudié la proposition de modification de l'ordonnance du 29 juin 2005 concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale, ordonnance découlant d'ailleurs de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2005 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain.

Tenant compte de la nécessité d'adapter la législation cantonale et surtout de l'impérieuse nécessité d'uniformiser le traitement de tout le personnel de l'Etat, le groupe radical-libéral soutient la proposition de la commission thématique et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Vor ziemlich genau 60 Jahren, nämlich am 25. November 1945 sagten die Schweizer Männer ja zur Mutterschaftsversicherung. 59 Jahre mussten die Frauen allerdings warten bis im September letzten Jahres im vierten Anlauf das Schweizer Stimmvolk endlich der Mutterschaftsversicherungsvorlage zustimmte und somit dieser Verfassungsauftrag nun endlich erfüllt wird. Nun ist es heute an uns, das Gesetz über die Kantonspolizei diesem Bundesgesetz anzupassen.

Erfreut hat die SPO festgestellt, dass der Staatsrat seine Leistungen nicht auf die Minimallösung des Bundesgesetzes zurückschraubt, sondern beispielsweise an den 16 Wochen Mutterschaftsurlaub festhält. Er signalisiert damit klar, dass er hinter seinen weiblichen Angestellten steht und sie bei der Familiengründung auch weiterhin unterstützt. Dass der Adoptionsurlaub verlängert wird und von nun an auch von den männlichen Mitarbeitern beansprucht werden kann, ist eine begrüssenswerte Änderung.

Die SPO befürwortet diese Änderungen des Gesetzes über die Kantonspolizei und ist somit für Eintreten.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec attention le projet de modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale.

Suite à la modification entrée en vigueur au 1^{er} juillet de cette année, la LAPG prévoit une allocation de maternité d'une durée de 14 semaines.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui tend donc uniquement à une adaptation de l'ordonnance concernant le traitement des membres de la police. La démarche est d'autant plus simple que l'exercice a déjà été effectué s'agissant de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais, dont les modifications relèvent exclusivement de la compétence du Conseil d'Etat. Il suffit donc de reprendre purement et simplement les modifications qui y ont été apportées.

Il ne devrait, en conséquence, s'agir que d'une simple formalité, les modifications projetées n'engendrant aucune augmentation significative des coûts pour l'Etat, tout en apportant même quelques améliorations. On relèvera, parmi celles-ci, la réduction à deux semaines du délai prévu à l'article 21, alinéa 4, ou encore l'augmentation de la durée du congé accordé en cas d'adoption alors même que le droit fédéral ne s'en préoccupe pas.

Cependant, le groupe est d'avis, ainsi qu'il l'a déjà relevé devant la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures, qu'il serait souhaitable que l'article 21, alinéa 8, de l'ordonnance autorise que le congé maternité puisse commencer à courir déjà deux semaines avant l'accouchement.

De notre point de vue, il se justifie d'offrir cette possibilité à la future mère qui souhaite prendre un peu de repos avant l'agrandissement de sa famille, cela pour des motifs qui, probablement par manque de vécu personnel, ont dû échapper à notre Gouvernement. Refuser cette opportunité, d'une part, incite les intéressés à se faire porter malades plus de deux semaines avant le terme et, d'autre part, crée une différence non justifiée avec les parents qui adoptent un enfant et qui peuvent bénéficier d'un congé anticipé.

Nous sommes, cependant, conscients que proposer un amendement aujourd'hui pourrait conduire à créer une inégalité de traitement avec les autres employés de l'Etat; raison pour laquelle nous nous abstiendrons. De plus, nous avons pris bonne note que la commission thématique a promis de se pencher sur la question de l'harmonisation de la législation applicable à la fonction publique.

Cependant, soucieux que la question du congé anticipé soit, dans tous les cas examinée, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que nous déposerons prochainement deux motions: l'une tendra à la modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et l'autre à la modification de celle concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais.

Cela étant dit, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Grégoire Dussex (PDCC):

Le groupe DC du Centre se réjouit des améliorations apportées à l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale, notamment l'application d'une parité entre le sexe dit faible et le sexe soi-disant fort dans l'octroi du congé d'adoption.

Il note avec satisfaction un allègement des coûts pour le canton, mais demande au Conseil d'Etat de tenir compte d'une équité de traitement pour tous les employés de l'Etat.

Nonobstant cette remarque, le groupe DC du Centre entre en matière.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Je constate avec satisfaction que le Parlement, à l'unanimité, accepte l'entrée en matière et le projet de modification proposé.

Je précise qu'en commission, nous avons longuement discuté de cette harmonisation de la législation applicable à la fonction publique. La commission va déposer une motion allant dans ce sens.

Nous rejoignons ainsi les préoccupations des divers groupes de ce Parlement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Mesdames et Messieurs les porte-parole de groupe qui vous vous êtes exprimés, vous avez bien saisi l'enjeu. Il s'agit aujourd'hui simplement, d'abord, de pouvoir appliquer aussi au corps de police les bienfaits de la loi fédérale et, en plus, d'assurer par votre décision portant sur la modification de cette ordonnance la rigoureuse égalité de traitement dans la fonction publique en ce qui concerne cet objet-là. J'ai sous les yeux les textes qu'on vous propose aujourd'hui dans l'ordonnance concernant les membres du corps de la police cantonale et les textes en parallèle que le Conseil d'Etat, dans ses compétences, a décidé pour l'ensemble du personnel de la fonction publique. Ces textes, à part la dénomination due au corps de police, sont strictement identiques dans leur contenu et dans leurs effets.

Alors, évidemment, les interventions parlementaires que vous allez déposer soit au niveau de la commission, soit annoncées par la députée (suppl.) Sandrine Desponds seront les bienvenues et seront examinées sous l'angle de l'opportunité, de l'équité de traitement et également des coûts.

Merci d'entrer en matière sur cette modification. Je souhaite une décision rapide du Parlement de manière à ce que nous puissions appliquer cette décision au corps de police.

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, Sie haben dem Eintreten allesamt zugestimmt, so dass wir auf eine ausdrückliche Abstimmung verzichten können gemäss Artikel 87, Absatz 3 des Reglements.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir gehen jetzt direkt über zum Genehmigungsbeschluss. Es handelt sich ja hier um eine Verordnung und Verordnungen sind grundsätzlich Sache des Staatsrats. Gemäss dem noch geltenden Artikel 8 des Gesetzes über die Kantonspolizei muss jedoch diese Verordnung bezüglich das Polizeikorps dem Grossen Rat immer vorgelegt werden, falls sich Änderungen ergeben.

Wir stimmen jetzt also ab über die Genehmigung oder allenfalls Nichtgenehmigung dieser Änderung.

La modification du 29 juin 2005 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale est approuvée in globo par 97 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande).

Entrée en matière

4. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour
l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF
für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die
Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Claude-Alain Richard (PS/AdG):

Les groupes SPO et PS/AdG ont examiné attentivement le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la station d'épuration de Nendaz-Bieudron.

Ce projet répond à toutes les exigences posées par la loi sur les subventions et fait partie des objets annoncés dans les lignes directrices et le plan financier 2002-2005.

La STEP de Nendaz existe depuis 1982.

En octobre 2000, la STEP a été inondée par les crues du Rhône, puis par la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence en décembre de la même année.

Suite à ces incidents, une réhabilitation de la STEP et une extension de la capacité de traitement biologique se sont avérées nécessaires. Une première étape de travaux réalisés entre 2002 et 2003 a permis de remettre en état une bonne partie des ouvrages. Ces travaux ont été financés par les assurances, la Chaîne du Bonheur et la commune. La STEP a pu être remise en service partiellement en avril 2002, sans le traitement biologique des eaux usées.

Cette demande de crédits de 2'117'282 francs concerne:

- la rénovation des bétons des bassins existants qui seront transformés en décanteurs secondaires;
- la construction de nouveaux bassins biologiques, dimensionnés pour traiter jusqu'à 35'000 équivalents/habitants;

- de nouvelles installations pour le traitement ainsi qu'une nouvelle place de stockage concernant les boues.

Vu qu'aucune subvention fédérale n'est versée pour ce projet, la part restante pour la commune de Nendaz est, de ce fait, relativement élevée.

Excellente nouvelle tout de même pour cette commune. En effet, l'Inspection cantonale des finances, suite à son rapport sur la commune de Mörel, a demandé à la Chaîne du Bonheur de réexaminer le dossier de la STEP de Nendaz suite aux intempéries 2000 et celle-ci a finalement décidé de verser un montant supplémentaire dépassant les 2 millions de francs.

Nous demandons simplement au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, de confirmer cette dernière information parue dans la presse.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à maintes reprises, nous sommes favorables aux efforts technologiques qui permettront une plus grande efficacité dans le traitement des eaux usées.

Les groupes SPO et PS/AdG sont d'accord d'entrer en matière sur cet objet.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Die gestellten Anforderungen an die vorgesehene Abwasserreinigungsanlage Nendaz-Bieudron zeigen auf, dass mit den neu dazukommenden Gebieten eine Erweiterung der Anlage durchaus begründet ist. Die beiden Überschwemmungen haben die bestehende Anlage stark in Mitleidenschaft gezogen. Laut Studie wird die Anlage den Bedarf für die nächsten 30 Jahre abdecken.

Die CSPO sieht die Notwendigkeit dieser Investition und ist für Eintreten.

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le message relatif à la décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP Nendaz-Bieudron.

Pour notre groupe, il ne fait aucun doute que l'excellent projet qui nous est soumis aujourd'hui doit être soutenu. Si nous nous sommes prononcés à l'unanimité, comme la commission d'ailleurs, nous le devons à la grande qualité de ce projet et à sa parfaite vision prospective. En effet, les nouveaux bassins biologiques dimensionnés pour traiter jusqu'à 35'000 équivalents/habitants et équipés d'aérateurs à fines bulles de fond nous plaisent par leur conception futuriste.

Les coûts des travaux répondent aux critères de subventionnement.

Tous les éléments sont donc réunis pour nous permettre de soutenir ce projet.

Ainsi, le groupe DC du Centre accepte logiquement l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Die ARA Nendaz-Bieudron, welche seit 1982 in Betrieb ist, wurde im Oktober und Dezember 2000 einerseits durch Hochwasser, andererseits aber auch durch den Bruch der Druckleitung Cleuson-Dixence überflutet und beschädigt.

Nach den ersten Instandstellungsarbeiten, welche 2001 und 2003 ausgeführt wurden, sind nun der Hochwasserschutz und die Kapazitätserweiterung an der Reihe. Die Hochwasserereignisse vom Oktober 2000 belegen die Notwendigkeit eines umfassenden Hochwasserschutzes.

Im Zuge der anstehenden Umbau- und Restaurierungsmassnahmen ist es sinnvoll die Kapazität der Anlage der Bevölkerungsentwicklung anzupassen.

Unsere Fraktion ist von der Notwendigkeit dieser Investition überzeugt.

Die CVPO ist für Eintreten.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la station d'épuration de Nendaz-Bieudron et il vous fait part des observations suivantes:

La Confédération ne subventionne plus les STEP, dont les projets ont été déposés après 1995. Seul le canton subventionne encore les premières installations des communes qui n'ont pas encore de STEP et pour l'extension de STEP existantes en fonction de l'augmentation des équivalents/habitants.

Cette STEP fonctionne depuis 1982 et traite les eaux usées de Nendaz, Veysonnaz, Ardon, de la SEBA d'Aproz et du camping des Iles de Sion.

La crue de 2000 et la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence ont occasionné des dégâts importants. Une première étape d'amélioration des installations et une extension de la capacité de traitement biologique ont été réalisées et financées par les assurances, la Chaîne du Bonheur et la commune. Il faut aussi préciser que, dès 2006, il est indiqué que la totalité des boues d'épuration doit être incinérée et les épandages seront exclus.

Le projet prévoit la rénovation des bassins existants et la construction de nouveaux bassins, une place de stockage pour les matières sèches et une revalorisation de la production biogaz. La nouvelle installation pourra traiter 35'000 équivalents/habitants contre 14'000 actuellement.

Le devis global de mai 2005 ascende à 10'605'000 francs, duquel a été retranchée la part couverte par les assurances. Le solde majoré de 10% pour divers et imprévus se monte à 9'770'472 francs.

Les coûts pris en compte pour la subvention correspondent au taux moyen de 61,9%, soit 6'049'378 francs. La participation cantonale est fixée à 35%, soit 25% accordé à toutes les communes et 10% qui tient compte de la capacité financière de la commune de Nendaz. La subvention cantonale s'élève à 2'117'282 francs.

Il faut aussi relever que ce projet de décision a été accepté à l'unanimité de la commission.

Pour les motifs ci-dessus, le groupe DC du Bas-Valais vous propose d'accepter d'entrer en matière sur le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron.

M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):

Le groupe radical-libéral a étudié le message relatif à la décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la station d'épuration située en plaine à Bieudron.

La STEP de Nendaz, construite en 1982, a connu au passage du nouveau millénaire les foudres divines. En effet, les crues du Rhône, en octobre 2000, puis la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence, en décembre de la même année, ont complètement détruit les installations et la capacité de la STEP à fonctionner.

Il faut, dès lors, différencier les travaux de remise en état et en fonction de la STEP, non subventionnables, de la phase d'extension et de protection contre les crues qui seule est considérée dans le montant de la subvention cantonale concernée par le projet sur lequel nous devons nous pencher. Cette extension, étant reconnue d'utilité publique, nous ne reviendrons pas sur le savant calcul présenté dans le message dégageant une part subventionnable de 61,9% des travaux devisés, soit pour le canton un montant de 2,1 millions correspondant au 35% (25% + 10% de subvention différentielle tenant compte de la capacité financière de la commune de Nendaz).

Le hasard, faisant rarement mal les choses, veut qu'au moment où se discute cette proposition de subventionnement, nous apprenions par la presse que suite au règlement, tout au moins financier, de l'affaire de la commune de Mörel par rapport à la Chaîne du Bonheur, cette dernière accorde un crédit supplémentaire par rapport à ladite STEP de 2,4 millions à la commune de Nendaz, faisant de celle-ci la commune valaisanne ayant le plus touché d'argent de la Chaîne du Bonheur suite aux intempéries de 2000 avec 3,9 millions après, bien entendu, les communes de Gondo et de Baltschieder.

Le groupe radical-libéral se pose, dès lors, la question de savoir si ce versement supplémentaire peut avoir un quelconque impact sur la part subventionnée par l'Etat et dont l'octroi est soumis, cette semaine, à la décision du Parlement.

Tout en attendant une réponse à la question formulée, le groupe radical-libéral accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr:

Die Abwässer zu reinigen ist eine gesetzliche Vorschrift, deren Notwendigkeit unbestritten ist. Wir haben in unserem Kanton die entsprechenden Anlagen praktisch vollständig realisiert. In Zukunft müssen jedoch einige ARA's erweitert und angepasst werden.

Beim vorliegenden Geschäft handelt es sich um eine solche notwendige Erweiterung. Der Kanton subventioniert diese Kapazitätserweiterung. In diesem Fall mit 35 Prozent, was einem Betrag von rund 2,1 Millionen Franken entspricht. Bundessubventionen werden keine gewährt, wie dies bereits verschiedene Vorredner erwähnt haben. Für die Gemeinde Nendaz

bleibt demnach noch ein recht ansehnlicher Betrag nach Abzug all dieser Versicherungsbeiträge und Beiträge der Glückskette von rund 6,4 Millionen Franken.

Die Kommission hat der Gewährung dieser kantonalen Subvention für die notwendige Kapazitätserweiterung einstimmig zugestimmt. Ich kann feststellen, dass sich alle Fraktionssprecher auch in diesem Sinne geäußert haben und diesem Werk positiv gegenüberstehen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je crois que je dois, ici, dans ce débat d'entrée en matière, rappeler un principe concernant la STEP de Nendaz. A travers ce principe, vous verrez que je réponds aux interrogations qui se sont fait jour dans cette salle. La toute première chose à comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas ici, même si, historiquement, nous avons assisté aux dégâts naturels qui ont été rapportés, même si nous avons eu la simultanéité de ces dégâts avec une volonté de modernisation de la STEP et d'une extension, ces deux objets sont complètement séparés. Ici, nous ne parlons pas du tout, en rien, de la question de la remise en état de la STEP suite aux intempéries. Il faut complètement séparer la question des intempéries de la question de la transformation des installations de la STEP, soit l'augmentation de la capacité, la modernisation et la protection contre les dangers naturels.

Si l'on n'a pas compris cela, forcément, l'on se pose une question, telle que celle que se pose le député (suppl.) Christophe Claivaz: est-ce que l'aide supplémentaire de la Chaîne du Bonheur a un effet sur cette décision? Réponse forcément: non, aucune incidence sur cette décision puisque cette décision est exclusivement une décision de subventionnement de la transformation des installations sans rapport aucun avec les intempéries.

Si vous lisez le message, je le reconnais, il est succinct, mais tous les éléments y figurent. Vous y voyez le coût total de ces travaux, dont sont déduits les montants liés aux intempéries, les contributions des assurances, tout cela exclu et nous parlons exclusivement des montants qui sont les montants reconnus comme étant des montants de transformation des installations hors de toutes questions d'intempéries.

Alors, Monsieur le député Jean-Daniel Bruchez, les 6 millions qui sont reconnus au subventionnement ne sont pas 6 millions, soit 61% d'un montant total de tant, mais bien 6 millions qui sont reconnus comme des travaux pouvant donner lieu à une subvention ordinaire de transformation des installations d'épuration.

Lorsque l'on a compris cela, on comprend donc que la Chaîne du Bonheur, qui a fait un effort supplémentaire, a fait cet effort pour la partie intempéries, si l'on veut, comme elle l'aurait fait si on avait simplement dû reconstruire la même STEP qu'avant. Il y a lieu ici, avec des remerciements au passage à la Chaîne du Bonheur, de rappeler que celle-ci, dans le cas de Nendaz, a pris la décision qui avait été appliquée à l'ensemble des communes valaisannes, soit que, dans le cadre de la remise en état suite aux intempéries, le solde à charge de la commune ne dépasse pas 5%. Il faut remercier la Chaîne du Bonheur d'avoir refait l'analyse et d'avoir constaté que si elle n'ajoutait pas cette nouvelle contribution, la commune de Nendaz aurait été traitée différemment des autres communes valaisannes, à la charge desquelles il n'est pas resté plus de 5% dans le domaine des intempéries.

Ces renseignements figurent, Monsieur le député Claude-Alain Richard, dans un rapport très récent de l'Inspection cantonale des finances, qui a été distribué hier sur vos tables. Vous y voyez là la déclaration de l'aide particulière qui a été ajoutée auprès de la Chaîne du Bonheur. J'aimerais que ce soit dit très clairement.

A partir du moment où nous avons exclu la partie remise en état suite aux intempéries, alors nous pouvons sereinement entrer dans ce qui est du subventionnement ordinaire d'une installation d'épuration des eaux avec ces 6 millions de travaux reconnus, sur lesquels s'applique le fameux taux de subventionnement de 20% de base plus 10% en liaison avec la situation financière de la commune de Nendaz.

Alors, avec ces précisions et en rappelant, comme l'a d'ailleurs fait le député Jean-Daniel Bruchez très à propos, que la Confédération ne subventionne plus rien des installations, c'est donc dire que le canton du Valais va plus loin que la Confédération dans l'aide à l'épuration des eaux.

Voilà, en ayant rappelé cela et en vous remerciant de l'accueil que vous faites à cette décision, je crois que nous pouvons aller sereinement vers le rétablissement, la modernisation et l'extension de la STEP de Nendaz.

Der Präsident:

Sie haben damit zum dritten Mal Eintreten beschlossen gemäss Artikel 87, Absatz 3, indem sich niemand dem Eintreten widersetzt hat.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005.*)

Der Präsident:

Damit wir nicht völlig ausser Übung geraten mit unserem Abstimmungssystem machen wir jetzt noch einen kleinen Probelauf, eine Testabstimmung.

Sie wissen, dass vermehrt Schwierigkeiten aufgetreten sind im Zusammenhang mit Abstimmungen mit Namensaufruf. Inzwischen sollten die Schwierigkeiten eigentlich behoben sein. Es sollten keine Fehlerquellen mehr vorhanden sein. Um das zu überprüfen führen wir jetzt eine Testabstimmung durch und zwar mit Namensaufruf. Wir werden das dann im Nachhinein ausdrucken und Sie müssten dann natürlich kontrollieren, ob Sie richtig mit ja oder nein aufgeführt sind auf dieser Liste. Ich bitte Sie noch etwas zu berücksichtigen. Drücken Sie Ihre Tasten jeweils erst dann wenn der Bildschirm erscheint. Damit wir diese Fehlerquelle auch ausschliessen können.

Also ich bitte Sie jetzt sich zu entscheiden für grün oder rot - mit Namensaufruf - und sobald das Bild erscheint können Sie in Aktion treten.

(...)

Okay, der Testlauf scheint geglückt zu sein. Wir erwarten zu gegebener Zeit dann die Resultate mit Namensaufruf. Wir werden dann die Liste verteilen, damit Sie kontrollieren können, ob das Resultat tatsächlich Ihrem Knopfdruck entspricht oder nicht.

Wir gehen weiter zu Punkt 5 der Tagesordnung.

Entrée en matière

5. PROJET DE DECISION concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Jérémie Rey (PDCC):

Le plan d'aménagement du Rhône constitue la phase concrète du projet d'ensemble de la troisième correction du Rhône qui a pour objectif d'améliorer de manière durable la situation actuelle du fleuve des points de vue sécuritaire, environnemental et socio-économique.

Le plan sectoriel Rhône a mis en évidence que les besoins en sécurité nécessitaient des emprises de l'ordre de 1,5 fois à 2 fois la largeur actuelle. Il en résultera une perte importante de surfaces agricoles. La troisième correction du Rhône doit donc offrir à l'agriculture les conditions d'une exploitation durable de la plaine au moyen d'améliorations foncières intégrales comme coordonner et optimiser l'utilisation des surfaces agricoles de meilleure qualité. La perte de surfaces agricoles sera donc compensée par une amélioration des infrastructures et des moyens de production.

Pour l'Etat du Valais, le montant net du coût de ces études s'élèvera à 2'865'000 francs.

La sécurisation du Rhône, estimée à plus d'un milliard de francs, sera effectuée par tranches et s'étendra sur 30 ans; ce qui permettra au Grand Conseil de conserver la vue sur les différents objets et d'y octroyer les crédits spécifiques.

Après toutes ces considérations qui coulent de source de Gletsch au Léman et tout en félicitant au passage le chef du département ainsi que ses collaborateurs, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière de ce projet d'établissement du plan d'aménagement d'un paquebot intitulé "Le Rhône, ses berges et sa plaine", projet ambitieux, mais réaliste pour ces 30 prochaines années.

M. le député André Vernay (GRL):

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière sur le projet de décision soumis à notre réflexion.

Le projet présenté reçoit notre approbation, car il est conforme à l'adage "réfléchir avant d'agir", adage partagé par le groupe radical-libéral et par le chef du département concerné.

Cependant, nous tenons à vous faire part de trois préoccupations:

1. Nous nous réjouissons que le projet de troisième correction du Rhône avance. Ce projet est actuellement mis en consultation. Le résultat de cette consultation fera certainement apparaître des propositions de modification qui auront une influence sur le projet qui nous est présenté aujourd'hui. Nous espérons que le Gouvernement saura maintenir le tout dans un cadre acceptable et ne cédera pas aux sirènes ainsi qu'à l'appétit vorace d'organisations défendant des intérêts trop particuliers.

2. Le groupe radical-libéral soutiendra la proposition de modification présentée par notre collègue Albert Pitteloud et cosignataires. Cette proposition vise à inclure dans ce projet de décision le résultat des études sur la valorisation des eaux potables turbinées comme ressources en eau potable. Ce projet est, à nos yeux, d'une ampleur écologique et économique telle que l'on ne peut pas l'écarter sans profonde réflexion à ce stade de l'avancement des travaux de la troisième correction du Rhône.

3. Une demande d'ordre plus général: Le Grand Conseil sera amené à l'avenir, à plusieurs occasions, à se prononcer sur les différentes étapes du projet puisque l'option d'un crédit global d'un milliard a été judicieusement abandonnée au profit de demandes de crédits spécifiques. Il nous semble nécessaire que, lors de chaque demande de crédit, le Conseil d'Etat accompagne son message d'un résumé des crédits déjà accordés par le Grand Conseil, résumé simple qui devrait reprendre uniquement les titres généraux et surtout les montants alloués. Ainsi, le Grand Conseil aura en permanence, lors de chaque décision, l'ensemble des montants déjà alloués et n'aura pas à se creuser la tête pour savoir où l'on en est avec l'enveloppe globale. Le projet global gagnera ainsi en transparence et permettra de prendre les décisions nécessaires en toute sérénité.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):

Der Kanton Wallis ist auf gutem Weg ein grosses Generationenprojekt aufzugleisen. Es ist richtig und sinnvoll, dass vorgängig ein generelles Projekt mit einem Kostenrahmen erarbeitet wird. Ziel muss es sein, dass bei der 3. Rhonekorrektur der Schutz der Rhoneebene markant und nachhaltig verbessert wird und die Anliegen und Bedürfnisse der gesamten Bevölkerung soweit als möglich und sinnvoll einbezogen werden.

Die SPO-Fraktion und die AdG sind für Eintreten in diese Debatte.

In dieser Eintretensdebatte möchten wir dennoch einige Anliegen anmelden.

Wir treten ein, dass nicht vor lauter planen, Mandate verteilen, Interessengruppen anhören und Kommissionen bestellen, die Ausführung vergessen geht. Wir denken dabei an die leidige Geschichte der Umfahrung Visp.

Wir treten ein, dass Etappen, welche dem Hochwasserschutz dienen, mit erster Priorität geplant und ausgeführt werden. Wir denken dabei an die Unwetter im Jahr 2000 und

an die Unwetter von 2005 in der Zentralschweiz. Wir erinnern auch daran, dass die Gefahrenkarte nach wie vor nicht erstellt ist, da der Bund weiterhin geduldig auf wichtige Unterlagen aus dem Kanton Wallis wartet.

Wir treten ein, dass der einzige Spezialist für Naturwerte im Projektmanagement genug Platz findet, die konstruktiven Vorschläge der Umweltorganisationen ins Projekt einzubringen. Die Chance darf nicht verpasst werden, Natur und Umweltschutz sowie die aktuellen Sicherheitsbedürfnisse aller Walliser in einem Projekt umzusetzen.

Es wird Aufgabe der SPO-Fraktion sein, mit aller Kraft für die erwähnten Anliegen einzutreten. Wir freuen uns auf diese Aufgabe.

Danke.

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Die bis heute beschlossenen Kredite für die 3. Rhonekorrektur sind entweder aufgebraucht oder für Grundlagenstudien vorgesehen. Damit die Arbeiten weitergeführt werden können sind weitere Kredite nötig. Es wäre unverantwortlich diesen neuen Rahmenkredit nicht zu genehmigen und damit die Arbeiten zu stoppen oder zumindest zu verzögern. Aus dem gleichen Grund sind wir auch gegen ein Moratorium, welches die Arbeiten verzögert oder sogar gefährdet um so mehr das Projekt für die Nutzung des Trinkwassers parallel dazu studiert werden kann, falls dies nötig und wünschenswert ist.

Die Ausarbeitung von zusätzlichen landwirtschaftlichen Grundlagen ist notwendig für die Studien für das generelle Projekt. Die Unterstützung der Gemeinden und Regionen bei der Erarbeitung der regionalen Entwicklungskonzepte sind notwendig, werden doch grosse Flächen von Landwirtschafts-, Industrie- und Gewerbezone der dritten Rhonekorrektur zum Opfer fallen. Es werden Umzonungen nötig, welche durch dieses Projekt verursacht werden.

In diesem Zusammenhang stellt sich für uns die Frage inwieweit solche Umzonungen im Rahmen von vorgezogenen Massnahmen vorfinanziert werden. Ohne diese Vorfinanzierung werden einige Gemeinden Gewerbe- und Dienstleistungsbetriebe verlieren, welche wirtschaftlich für die Gemeinden wichtig sind. Wir gehen davon aus, dass der Staatsrat Verpflichtungskredite für vorgezogene Massnahmen in seiner Finanzplanung berücksichtigt. Gemäss Botschaft will der Staatsrat dieses Projekt in Partnerschaft mit den Gemeinden und mit Rücksicht auf die räumliche Entwicklung durchführen. Eine wichtige Rahmenbedingung, damit die Gemeinden nicht die Verlierer der dritten Rhonekorrektur werden.

Obwohl wir ein gewisses Verständnis für den hohen Zeitaufwand für das Vergabeverfahren aufbringen, sehen wir es als problematisch an, Aufträge zu erteilen bevor die dazu nötigen Kredite gesprochen sind. Trotz Zeitdruck ist das Vergabeverfahren so durchzuführen, dass es möglichen Beschwerden mit juristischem Nachspiel standhält. Die Folge davon sind zeitliche Verzögerungen, die wir alle nicht wollen.

Die CVPO ist für Eintreten.

M. le député (suppl.) Joachim Rausis (PDCB):

S'il est un projet qui a valeur de symbole pour notre canton et pour son entrée dans le nouveau millénaire, la troisième correction du Rhône en est assurément l'archétype parfait. Le Rhône est le berceau du Valais; s'occuper de son lit est dès lors une priorité majeure.

Dans ce sens, le groupe DC du Bas-Valais s'est penché avec la plus grande attention sur le message du Conseil d'Etat et ne peut que se féliciter du travail déjà accompli par les différents services de l'Etat et experts en charge du dossier.

Cependant, le groupe DC du Bas-Valais s'est étonné de trouver dans ce projet uniquement des considérations d'ordre sécuritaire. Il va de soi que la sécurité est un des éléments majeurs à prendre en compte dans ce dossier, les inondations de l'automne 2000 nous l'ayant cruellement rappelé. Cependant, le projet comporte aussi des volets environnementaux et socio-économiques, comme le mentionne d'ailleurs le message du Conseil d'Etat.

Dans cette optique, pourquoi ne pas avoir intégré directement au présent projet les potentialités existantes en matière de valorisation des eaux potables, d'une part, et surtout la valorisation du potentiel hydroélectrique de notre cher Rhône? Ce dernier point faisant, certes, l'objet d'une étude dont les conclusions devraient bientôt tomber, mais menée parallèlement et non pas directement au projet aujourd'hui débattu.

Ces questions n'empêchent pas le groupe DC du Bas-Valais d'être favorable à l'entrée en matière sur le projet d'établissement du plan d'aménagement.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Die Unwetter und Überschwemmungen in den letzten Jahren haben in unserem Kanton und kürzlich auch in der Innerschweiz immer wieder die Unberechenbarkeit unserer Natur aufgezeigt. Die Rhone bildet einen grossen Risikofaktor. Für ein Werk, das über 30 Jahre dauert und auf zirka eine Milliarde Franken Kosten geschätzt wird, ist eine gezielte Planung und Projektierung von grosser Wichtigkeit. Mit den absehbaren Bodenverlusten sind wir ebenfalls der Meinung, dass unter anderem den landwirtschaftlichen Grundlagen besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden muss. Im Weiteren sollen die Resultate aus dem LEK (Landschaftsentwicklungskonzept Brig - Salgesch) in das Projekt einfliessen. Wir wissen jedoch, dass vielleicht im nächsten Jahr wieder eine Überschwemmung stattfinden kann.

Die CSPO möchte deshalb die Projektgruppe aufrufen, den dringlichen Massnahmen wie zum Beispiel dem Knotenpunkt Visp - Lalden einen grossen Stellenwert einzuräumen und die Zeit nicht nur für die Projektierung und um zu projektieren verlaufen zu lassen. Die ersten Maschinen sollten hier vor der nächsten Katastrophe eingesetzt werden.

Die CSPO unterstützt dieses Projekt und ist für Eintreten.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP se jette à l'eau et accepte l'entrée en matière pour autant que les aspects sécuritaires, environnementaux et socio-économiques soient pris en compte sérieusement et de manière intégrale. Lorsque je parle des aspects socio-économiques, je pense évidemment à la valorisation de l'eau potable.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Jean-Louis Borter (GRL):

Nach dem dramatischen Hochwasser von 1860 fiel die Entscheidung für eine "harte" Verbauung der Rhone. In zwei Etappen, 1863 bis 1897 und 1936 bis 1960 wurde der Rotten in sein jetziges Korsett gedrängt.

In den Jahren 1987, 1993 und 2000 brachten aussergewöhnlich starke Regenfälle Zerstörung und Tod ins Wallis. Diese Hochwasser machten deutlich, dass unser Talfluss, eingedämmt und gestreckt, mehr Platz braucht um die Wassermassen sicher abzuleiten.

Die Lehren aus den letzten Hochwassern haben gezeigt wie wichtig es ist, diese 3. Rottenkorrektur so rasch als möglich umzusetzen. Unnötige Einsprachen und Verzögerungen können verheerende Folgen haben. Wird aber im jetzigen Planungstempo weiter gefahren, werden die Arbeiten niemals in 30 Jahren beendet sein. Mir wird es vermutlich nicht mehr reichen um am neu gestalteten Rotten zu fischen.

Die FDPO ist für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr:

Die Erarbeitung des generellen Projektes der 3. Rhonekorrektur ist aus der Sicht des Hochwasserschutzes dringend und wichtig. Verschiedene Vorredner haben auf diese Wichtigkeit und die grosse Bedeutung dieses Werkes bereits hingewiesen.

Ich möchte darauf hinweisen, dass der Grosse Rat sich bereits im Jahr 2000 zu den Zielen dieser 3. Rhonekorrektur geäußert hat. Unbestritten sind die drei Ziele, nämlich

- die Verbesserung des Hochwasserschutzes
- die ökologische Aufwertung des Flussraumes
- die Nutzung des Potentials für den Tourismus und die Erholung

Mit dem generellen Projekt werden jetzt diese Ziele konkretisiert. Es wird in groben Zügen festgelegt, wie die 3. Rhonekorrektur konkret realisiert werden soll, wo und um wie viel der Flussraum verbreitert wird usw. Es gilt jetzt eine gute Lösung zu finden, die den verschiedenen Interessen Rechnung trägt.

Die Rhonekorrektur braucht Land. Sie wird daher einen direkten Einfluss auf die Landwirtschaft haben. Es ist daher richtig, dass man die Aspekte der Landwirtschaft genau analysiert und jetzt auch die entsprechenden Grundlagen erarbeitet. Und es scheint mir auch selbstverständlich, dass die Projekte, die im Zusammenhang mit dieser 3. Rhonekorrektur sind, Projekte wie Energienutzung oder andere Nutzungen, jetzt auch abgeklärt werden und wo möglich in dieses Projekt integriert werden.

Schlussendlich möchte ich auch darauf hinweisen, dass die Arbeiten zu 65 Prozent vom Bund subventioniert werden. Eine wichtige Voraussetzung, damit wir ein solches Jahrhundertwerk überhaupt realisieren können.

Die Kommission hat dem Kredit einstimmig zugestimmt. Es freut mich, dass sich auch die Fraktionssprecher in diesem Sinne geäußert haben.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'ai eu peur, tout à l'heure, que l'exercice de vote qui a été fait soit le vote concernant la troisième correction du Rhône..., je suis habitué à des succès beaucoup plus large que 75 contre 22, mais j'ai compris qu'il s'agissait seulement d'un test.

Votre approbation générale à l'entrée en matière devrait nous permettre d'écourter ce débat, mais je crois que le sujet est beaucoup trop important pour ne pas redire un certain nombre de choses.

Je vais donc, dans l'ordre des intervenants – ce qui n'est pas toujours mon habitude –, reprendre un certain nombre de vos remarques, pertinentes d'ailleurs pour la plupart, en ce qui concerne cette entrée en matière et cet objet particulier.

Tout d'abord, Monsieur le député (suppl.) Jérémie Rey, vous dites que nous entrons dans la phase concrète. Alors, j'ai presque envie de dire: oui, vous avez raison, mais pas tout à fait tout de même. En effet, effectivement, dans le cadre du plan d'aménagement, nous allons faire des choix. En cela, nous allons entrer dans le concret, mais le concret, ce seront effectivement les plans d'exécution qui, eux, seront mis à l'enquête et plus seulement mis en consultation. C'est donc l'étape ultérieure, celle des plans d'exécution qui amèneront chaque fois des décisions concrètes du Grand Conseil sur le plan financier, qui sera vraiment la phase concrète. C'est le lieu de rappeler, à la suite du président de la commission, que l'avancement de ce projet a débuté, si l'on peut dire, par la décision historique, puisque c'était le jour de mon cinquantième anniversaire, le 27 septembre 1950, avec la décision du concept général et des objectifs de cette troisième correction du Rhône. Le deuxième élément, c'est celui qui a été mis en consultation dans le courant de cette année, avec fin de la consultation à fin octobre dernier, soit le plan sectoriel qui, j'y reviendrai tout à l'heure, définit effectivement quels sont les dangers et les mesures envisageables. Ensuite, viendra, et c'est l'objet de cette décision, le plan d'aménagement lui-même qui va choisir. Il n'est pas question, par exemple, d'élargir deux fois le Rhône. Si, dans le plan sectoriel, l'espace Rhône est très large, cela ne signifie pas que l'on va complètement l'utiliser comme emprise future du Rhône. Alors, vous voyez que l'on fera des choix dans le plan d'aménagement, mais ces choix auront forcément encore à être affinés dans les plans d'exécution. Toutefois, le plan d'aménagement, c'est vrai, c'est la première phase concrète. La problématique des terres agricoles méritait d'être relevée parce que c'en est une, c'est un de nos soucis principaux. Vous avez pu voir que notamment dans

cette décision, une part considérable des frais engagés au niveau des études concerne la problématique agricole.

Monsieur le député André Vernay, vous dites qu'il faut réfléchir avant d'agir, c'est ce que nous faisons sur ce projet depuis assez longtemps..., trop longtemps pour ceux qui sont pressés et pas assez longtemps pour ceux qui aiment étudier. Mais, dans le cas particulier, je crois que nous avons adopté la bonne vitesse, avec – il faut le rappeler – en parallèle à l'élaboration du grand projet de troisième correction du Rhône, les mesures de remise en état tout de suite après les intempéries 2000, les projets prioritaires, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, et le projet lui-même qui avance à ce rythme, forcément lent parce qu'il concerne 160 km du canton. Alors, je crois que nous sommes du même avis au sujet de l'avancement de ce projet, à des rythmes variés, en ce qui concerne les différentes matières à traiter selon leur urgence. Vous dites qu'il ne faut pas céder aux sirènes..., les sirènes sont évidemment des personnages très connus en milieu aquatique. En ce qui concerne notamment les résultats de la consultation sur le plan sectoriel, il est évident que le Conseil d'Etat va examiner avec beaucoup d'attention toutes les remarques qui ont été faites, qui sont forcément contradictoires, et que nous en tirerons des conséquences. Le Conseil d'Etat adoptera un plan sectoriel qui, lui, permettra ensuite de continuer une activité économique dans ce canton malgré les dangers qui existent dans certaines zones répertoriées. Donc, le plan sectoriel, tel qu'il sera adopté, ne sera pas un plan de projet; c'est quelque chose qu'il est important de dire. Ce plan sectoriel définit en quelque sorte les alignements à l'intérieur desquels les interventions de la troisième correction pourront se déterminer, en précisant que ce plan sectoriel est composé d'une première partie qui est un "Ist-Zustand", un état de la situation du danger.

Vous dites, Monsieur le député André Vernay, que vous soutenez la proposition d'incorporer dans la décision la question de l'examen de la problématique de la valorisation de l'eau potable. J'aimerais dire ici que le projet lui-même ne porte pas sur la valorisation de l'eau potable, pas plus qu'il ne porte – je dois le redire encore une fois – sur la valorisation de l'énergie ou du potentiel hydroélectrique, mais – et nous voulons le redire encore une fois – le projet de troisième correction du Rhône prend en considération tous les projets qui sont à des stades suffisamment avancés pour que l'on puisse effectivement en tenir compte et pertinents, annoncés par les collectivités publiques ou les privés. C'est aussi à cela que servait la consultation sur le plan sectoriel. L'inventaire des projets – vous pouvez me faire confiance – est une affaire gigantesque. On a qualifié ce projet et son coût de pharaoniques, mais je crois qu'il faut dire que les projets qui existent dans le canton, dans toutes les communes qui touchent au Rhône sont quasi innombrables. Et c'est tant mieux, car cela signifie que le Valais est un canton qui se développe et qui cherche aussi à construire son avenir. Cependant, ces projets ne sont pas développés par la troisième correction du Rhône; ils sont pris en compte.

Si l'on prend le cas particulier de la valorisation de l'eau potable ou de la valorisation du potentiel hydroélectrique, ces objets doivent être traités en tant que tels par les autorités responsables. La particularité des deux projets dont je parle est qu'ils sont dépendants finalement, en tout cas à première vue, du canton puisque l'énergie hydroélectrique du Rhône appartient au canton; c'est donc le canton qui doit la valoriser. C'est à ce titre-là que mon collègue Thomas Burgener et son département en charge de l'énergie doivent avancer avec les études d'une éventuelle utilisation hydroélectrique du Rhône. Nous voulons, dans le cadre du plan d'aménagement pouvoir tenir compte de ces éléments-là. En ce qui concerne l'eau potable, la même question se pose avec aussi les mêmes points d'interrogation en ce qui concerne les compétences des communes, de la même manière que, sur le plan hydroélectrique, l'eau, quand elle est dans le Rhône, appartient à ce moment-là au canton,

mais est-ce que l'eau potable sera prise avant ou après qu'elle soit dans le Rhône – c'est encore une question qui est en suspens. Cette question-là, à un moment donné, fera l'objet d'études juridiques beaucoup plus complexes que ce que je pourrais dire ici. Cependant, il est évident que la potentialité de valorisation de l'eau potable est une question qui doit être examinée. Mon collègue Jean-Michel Cina a déjà donné les mandats à ce sujet-là. Toutefois, je répète encore une fois que la troisième correction du Rhône ne va pas élaborer les projets, mais elle va être attentive à pouvoir intégrer cas échéant ces projets dans le sien. Je ne connais pas la proposition qui est faite. Cependant, si elle vise à dire: prendre en considération les grands projets de valorisation de l'eau en Valais, alors je pense que nous pourrions nous déclarer d'accord; si c'est aller plus loin que cela, alors nous ne pourrions pas être d'accord pour une raison bien simple: parce que ce projet de troisième correction du Rhône est un projet subventionné aussi par la Confédération et, forcément, dans le projet lui-même, c'est un projet cours d'eau avec ses trois composants sécuritaire, environnemental et social. J'attends donc de voir cette proposition. On ne l'exclut pas du tout, même s'il faut bien relire – parce que je crois que ceci a bien été reporté dans le rapport de la commission –, à la page 5, la motivation pour laquelle nous avons refusé un moratoire dans cette matière. Nous ne pouvons pas attendre que chacun des projets des communes dont j'ai parlé, des privés, voire de l'Etat avance pour prendre nous-mêmes nos décisions. Toutefois, il est très important de dire qu'en ce qui concerne ces deux sujets: hydroélectricité et eau potable, les effets sécuritaires que chacun de ces deux projets pourrait avoir ici ou là sont extrêmement minimes et ne remettent pas en cause le dimensionnement du projet sous l'angle sécuritaire. Je crois qu'on doit le redire encore une fois.

Votre proposition, Monsieur le député André Vernay, est parfaitement correcte en ce qui concerne le rappel des crédits déjà engagés. Nous l'avons fait devant la commission, de façon à ce que cela soit connu, mais je crois que c'est vrai, dans chaque message, on pourrait reprendre chacun des éléments avec non seulement le crédit alloué, mais aussi la façon dont il a été dépensé. Des questions sont venues en commission aussi, par exemple, en ce qui concerne l'utilisation du crédit qui nous a été accordé pour acquérir les terrains nécessaires directement ou indirectement pour cette troisième correction du Rhône.

Monsieur le député (suppl.) Roland Kuonen, vous faites état de la nécessité de définir des étapes prioritaires. Vous pouvez bien penser que c'est notre préoccupation majeure. Vous le savez, la priorité des priorités, telle qu'elle a été définie maintenant et telle qu'elle est saisie par le projet, est la priorité de Viège avec une mise à l'enquête qui, malheureusement, tarde à cause de toutes sortes de problèmes. On ne fait pas ce type de projet dans une zone industrielle avec autant de facilité qu'on pourrait le faire dans des zones moins occupées, moins chargées en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Mais je peux vous rassurer, les priorités sont définies avec quatre secteurs, qui avaient d'ailleurs été définis par le Grand Conseil (trois dans une première étape et la quatrième récemment), soit Viège, Sierre, Fully et Sion. Ces quatre parties prioritaires sont élaborées dans l'esprit complet de la troisième correction du Rhône, c'est-à-dire avec les mêmes principes que ceux qui prévaudront dans le plan d'aménagement qui sera élaboré à la suite de la décision que vous êtes amenés à prendre.

Vous dites, Monsieur le député (suppl.) Roland Kuonen, que nous n'avons pas encore la carte des dangers. Sur le plan formel, vous avez peut-être raison, mais la réalité, c'est que le plan sectoriel qui a été mis en consultation met parfaitement en évidence les zones de dangers qui passent du bleu ciel au bleu sombre pour ne pas dire au bleu-roi, parce qu'il n'y a pas de roi dans cette affaire, mais il est évident que la carte des dangers ressort expressément du plan sectoriel. C'est aussi le sens de ce plan sectoriel d'inventorier les dangers et de dire de quelle

façon on va parer à ces dangers pour éviter de geler l'ensemble des surfaces en danger de la plaine du Rhône. C'est un acte très important qui est posé à travers ce plan sectoriel et que posera le Conseil d'Etat parce que, formellement, dans toutes les zones identifiées comme étant des zones avec, par exemple, une submersion possible de zones à bâtir de plus de deux mètres, on devrait interdire complètement la construction, sous l'angle purement formel, si on n'était pas en train d'élaborer les mesures de protection qui vont être prises soit dans le cadre des étapes prioritaires, soit dans le cadre du projet lui-même. J'aimerais aussi vous rassurer, Monsieur le député, comme tous les autres qui sont intervenus à ce sujet, que nous ne perdons pas de vue les aspects nature et environnementaux, pas plus que nous ne perdons de vue les aspects socio-économiques. Cependant, il est évident qu'à un moment donné, et pour rappeler aussi ce qu'a dit le député André Vernay, il faut éviter de céder aux sirènes. Vous savez bien que dans un projet multi-pluri-disciplinaire, chacun veut amener son aspect particulier, celui qui est le plus proche de son cœur. Or, nous, nous devons faire un projet de troisième correction du Rhône, dans lequel nous mettons à disposition les surfaces nécessaires pour remplir tous les objectifs. Or, il s'avère que les objectifs environnementaux peuvent être atteints à l'intérieur des emprises qui seront nécessaires à la sécurité, mais nous aurons encore l'occasion d'en parler.

Monsieur le député Konrad Martig, vous confirmez qu'il n'y a pas de nécessité de moratoire et vous avez raison. Si le projet avance à son rythme, il n'avance évidemment pas vite et si, chaque fois qu'un problème se présente, il faut faire un moratoire, alors je peux déjà vous dire qu'aucun d'entre vous ne verra le premier plan d'exécution d'une mesure quelconque en matière de troisième correction du Rhône..., je ne parle même pas de moi évidemment, mais de vous qui avez un avenir beaucoup plus long que le mien.

En ce qui concerne la question des crédits nécessaires aux modifications des plans de zones, j'aimerais quand même vous dire que ce n'est pas le projet de troisième correction du Rhône qui crée le besoin de la modification des plans de zones, mais c'est le danger tel qu'il existe maintenant, le danger d'inondation qui touche des centaines et des centaines d'hectares en zones à bâtir. Je répète que ce n'est pas la troisième correction du Rhône qui crée le problème, mais la situation de dangers. La troisième correction du Rhône, en réalité, va justement permettre de sécuriser et de conserver aux zones à bâtir des surfaces très importantes qui, normalement maintenant dans l'état actuel, devraient être dézonées. Alors, cette question est mal abordée sous cet angle-là, mais il est évident que les communes auront, elles, en fonction des mesures qui seront retenues dans le plan d'aménagement, à modifier leurs plans de zones, mais si on ne faisait pas la troisième correction du Rhône, l'obligation de modifier les plans de zones viendrait de la carte des dangers des inondations, dont j'ai déjà parlé.

Je n'ai pas très bien compris votre intervention, Monsieur le député Konrad Martig, en ce qui concerne l'adjudication. Cette adjudication s'est déroulée préalablement, c'est vrai, à la décision du Grand Conseil, mais le but de cette adjudication, vous le savez, c'est que, les procédures étant tellement longues, il faut forcément essayer d'avancer. Dans la mesure où il n'y a pas eu d'opposition ou de recours, forcément, maintenant nous avons une adjudication qui est en force avant la décision du Grand Conseil, mais avec toute la réserve mentionnée expressément des droits du Grand Conseil. Cela signifie que cette adjudication a été faite dans les règles de l'art, soit en égard aux dispositions de la loi sur les marchés publics, soit en ce qui concerne le respect des compétences Grand Conseil et Conseil d'Etat.

Monsieur le député (suppl.) Joachim Rausis, pour le groupe DC du Bas-Valais, je crois avoir répondu à vos deux questions sur la complétude, si l'on peut dire, des objectifs à prendre en charge dans ce projet: sécuritaires, mais aussi environnementaux et socio-

économiques. Nous continuons dans cette voie avec, si nous devions oublier un de ces aspects, la sanction immédiate de l'autorité fédérale. Nous sommes soumis aux dispositions fédérales qui exigent, dans chaque aménagement de cours d'eau, pas seulement dans celui du Rhône d'ailleurs – cela dit à l'attention des communes –, que l'on prenne en compte toujours ces trois aspects. Quant à la valorisation des eaux, j'y ai répondu dans ce sens que, effectivement, ce n'est pas l'objectif de la troisième correction du Rhône, mais c'est un objectif qui est à prendre en compte dans toute la mesure du possible en évitant qu'un grand projet en ignore un autre.

Voilà, je crois ainsi avoir répondu à toutes vos demandes de renseignements.

J'ai déjà conclu, puisque vous n'aviez pas jugé nécessaire de combattre l'entrée en matière, que vous faisiez déjà mieux que le vote exhibition de tout à l'heure et je vous en remercie.

Der Präsident:

Gott sei Dank ist Eintreten nicht bestritten, sonst müssten wir uns den ganzen Vormittag noch mit diesem Geschäft befassen. Also ich bedanke mich, dass Sie hier einhellig das Eintreten beschlossen haben. Gemäss dem Artikel 87, Absatz 3 können wir deshalb auf eine Abstimmung verzichten.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005.*)

Le président:

J'aperçois à l'instant sur la tribune notre cher collègue René Constantin accompagné de son collègue Jean-Romain Varone et des 22 apprentis médiaticiens de deuxième année du centre professionnel de Sion.

Je vous souhaite la bienvenue.

Chers hôtes, je vous remercie de votre intérêt à la cause parlementaire.

Et qui sait, peut-être retrouverons-nous, dans quelques années, certains visages dans cette salle.

Merci beaucoup.

Je vous souhaite une toute bonne journée.

Entrée en matière

6. PROJET DE DECISION concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):

In Anbetracht der Tatsache, dass die Nutzung von Pfyn - Finges bereits über den Entscheid des Grossen Rates von 1997 geregelt wird, ist eine Schaffung desselben als Naturpark eine logische Folgerung.

In den vergangenen 30 Jahren hat sich der Umgang mit der Natur stark gewandelt. Die tief greifenden gesellschaftlichen Veränderungen dieser Zeit kommen darin zum Ausdruck. Im Zuge der fortschreitenden Zerstörung unserer natürlichen Ressourcen gewinnt die Idee der Naturpärke, als Inbegriff von Sinnlichkeit, Überfluss, Schönheit und Lust, heute wieder zunehmend an Bedeutung.

Grundsätzlich geht es im vorliegenden Beschlussentwurf darum, ob ein freiwilliges unter Schutz stellen, das dem Verein Pfyn - Finges und den Anliegergemeinden ermöglicht den Pfynwald zu schützen um dessen Attraktivität und Qualität zu steigern, nicht zuletzt sich nachhaltig zukunftsorientiert und harmonisch zu entwickeln. Dies erfolgt unter den Aspekten intakter Naturraum als hoch stehendes Naherholungsgebiet der Gegenwart, Förderung von sanftem Tourismus, Schaffung eines soziokulturell wichtigen Gebietes zur Sensibilisierung der Besucher.

Die CSPO-Fraktion unterstützt das Projekt Pfyn - Finges. Es soll aber nicht bloss der Ausdruck der Hoffnung bleiben, dass dieses sinnvolle Projekt als Vorreiter für einen Strukturwandel für eine neue Anordnung und Festlegung der Kompensationen der verschiedenen Grossprojekte, welche leider vielfach quer in der Landschaft stehen und nicht koordiniert worden sind, dienen sollte.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe DC du Centre se réjouit d'assister à la réalisation d'un tel projet et l'encourage.

La création d'un parc naturel est absolument digne d'intérêt, car:

- elle apporte au tourisme doux un atout supplémentaire pour toute une région;
- elle permet à la faune et à la flore de se développer en harmonie avec la civilisation;
- elle permet à la population de bénéficier d'un site de ressourcement, dans lequel toute activité récréative n'est pas proscrite;
- elle répond ainsi avec élégance à la définition de développement durable.

Ce projet a le mérite, de plus, d'être le fruit du travail et de l'entente de plusieurs communes et même de plusieurs districts. On n'a des problèmes de voisinage qu'avec ses voisins, c'est bien connu, mais ces communes sont des visionnaires qui ont su ne pas attendre la mise en place de super régions pour élaborer un projet commun, pour oublier leurs divergences et leurs différences, pour mettre en commun leurs qualités.

Nous avons, en outre, constaté avec amusement que si le Conseil d'Etat peut, par décision, délimiter un site protégé, c'est le Grand Conseil qui décide de la création d'un parc naturel et qui délègue au Conseil d'Etat l'élargissement de ce même parc naturel.

Quant au financement, si le débat de cette session règle la situation pour les quatre ans à venir, il nous serait agréable d'entendre brièvement ce qu'il en est pour les années suivantes. Même si les montants sont raisonnables, la défunte commission Mesures structurelles nous a rendu attentifs à la quantité de ces petites sommes. Et ce n'est pas au conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet que l'on apprendra que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Je ne saurais terminer sans apporter une remarque sur le rapport. Nous avons vivement regretté qu'il soit nécessaire d'y mentionner qu'un député était plus pointilleux que les autres. Nous partons du principe que les députés membres d'une commission doivent tous être pointilleux, curieux, incisifs même, sans quoi le travail de la commission se transforme en enregistrement des propositions du Conseil d'Etat. Alors que ce qui fait justement la richesse de notre système exécutif/législatif, c'est la confrontation des idées, c'est l'esprit critique des députés en complément au professionnalisme du Conseil d'Etat et de l'Administration. L'idée qu'il eût pu s'agir d'ironie ne nous a qu'effleurés tant l'usage de l'ironie nous a semblé inadapté dans un rapport de commission.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die Gesetzgebung auf Kantonsebene ist vorhanden. Das Wallis hat als erster Kanton den Begriff "Naturpark" in seiner Gesetzgebung verankert. Das Gebiet des Pfynwaldes steht bereits unter Schutz. Die Gegend des Pfynwaldes ist zentral gelegen und gehört unbestritten zu einer der vielfältigsten Landschaften unseres Kantons. Mit den Munizipal- und Burgergemeinden von Siders, Salgesch, Varen und Leuk stehen initiative Promotoren hinter dem Projekt. Sämtliche Voraussetzungen sind geschaffen, um das Gebiet des Pfynwaldes zum Naturpark im Sinne der kantonalen Gesetzgebung zu erklären.

In unseren Nachbarländern gelten Naturpärke zu den Hauptwerbeträgern für einen sanften Tourismus. Naturpärke leisten einen grossen Beitrag zur wirtschaftlichen und touristischen Förderung von Berg- und Randregionen. Durch die klimatischen, geographischen sowie topographischen Gegebenheiten ist der Kanton Wallis geradezu prädestiniert zur Schaffung eines Naturparks.

Die CVPO-Fraktion ist überzeugt, dass diese einmalige Chance genutzt werden muss und der Naturpark Pfyn als einer der ersten Naturparks in der Schweiz wesentlich zur nachhaltigen Entwicklung der Region und des gesamten Kantons beitragen wird.

Wir sind für Eintreten.

M. le député Frédéric Mivelaz (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance du projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges.

Il salue la volonté de créer ce parc naturel et de donner ainsi l'image d'un Valais ouvert à l'écologie, image qui, vous le conviendrez, n'est pas celle qui a prédominé dans notre canton par le passé.

Cependant, suite aux débats que cet objet a suscités dans notre groupe, il en est ressorti une remarque quant à la gestion des gravières ainsi qu'une série de questions sur le bien-fondé d'une telle démarche avant la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Lors de la séance du 23 août dernier de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet admettait que, en ce qui concerne les gravières – et ici je cite le rapport fourni par la commission –: "une gestion des matériaux sera aussi nécessaire à l'avenir vu l'apport de quantités énormes de matériaux par l'Illbach". Cela sera-t-il encore possible avec le label parc naturel?

Les bases légales au niveau fédéral pour la création, la reconnaissance, le financement des parcs naturels sont actuellement inexistantes. Le Conseil national prendra position sur la révision de la LNP en automne et la loi pourrait entrer en vigueur au début 2007, nous dit-on. Cette révision n'introduira-t-elle pas des contraintes supplémentaires pour les communes? Cet important lieu de détente de proximité – pour reprendre les termes du message du Conseil d'Etat – sera-t-il toujours conforme aux attentes de la population? Est-on sûr que les avantages seront plus importants que les contraintes?

La création du parc naturel Finges n'est pas urgente pour la protection de la nature. Dès lors, pourquoi ne pas attendre 2007 et continuer d'exploiter ce site protégé en tant que lieu de détente d'ici à cette échéance? Nous aurons, à cette date, une réponse du seco quant à sa participation, mais surtout la possibilité d'obtenir un financement fédéral.

Au vu de ces questions, le groupe radical-libéral souhaite le report du projet afin qu'il soit à nouveau traité une fois la révision de la loi fédérale entrée en vigueur.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):

Par la création et le financement d'un parc naturel à Finges, le Valais a là une très belle occasion de démentir sa réputation de réserve d'indiens hermétiques à l'écologie.

On reconnaît enfin que développement économique et protection de l'environnement ne sont pas antinomiques; au contraire.

Ce parc, non seulement permettra à notre canton de se profiler dans le secteur du tourisme doux, mais il participera pleinement au développement économique de toute une région.

De concept, l'Agenda 21 du canton du Valais commence à devenir une réalité.

C'est avec conviction que le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Merci.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais salue l'initiative régionale à l'origine de la demande que nous traitons en ce moment et se réjouit d'apporter, par l'acceptation de l'entrée en matière d'abord et, vraisemblablement, de la décision demain, sa contribution à la création du peut-être premier parc naturel de Suisse.

Il est persuadé, lui aussi, que de tels parcs, que l'on apprécie lorsque nous séjournons à l'étranger, représentent indéniablement un enrichissement de l'offre touristique, particulièrement en été et entre saisons, et un atout pour l'économie de toute une région et l'image de tout un canton.

En ce qui concerne le projet de décision qui nous est soumis, un doute subsiste quant à l'interprétation de l'alinéa 1 de l'article 4 qui stipule que le Conseil d'Etat peut renouveler les contrats de prestations pour une période supplémentaire maximum de quatre ans. Quels sont ces contrats qui peuvent être renouvelés sur simple décision du Conseil d'Etat? Ne s'agit-il que des contrats de prestations relatifs à la gestion du parc (frais de personnel, de surveillance du site, d'information ou de publicité) mentionnés à l'article 3, lettre b, pour un maximum annuel de 120'000 francs ou s'agit-il aussi de contrats pour des aménagements qui n'auraient pas été prévus ou réalisés durant les quatre premières années ou qui seraient liés à l'extension possible du parc naturel puisque, selon l'article 1, alinéa 3, le Conseil d'Etat peut décider cette extension si elle est nécessaire pour une reconnaissance aux niveaux national et international?

Mais quelle qu'elle soit, la réponse à cette interrogation ne remet pas en question notre acceptation d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):

Mit der Schaffung des Naturparks Pfyn geht es darum, die gesamte Region wirtschaftlich und touristisch aufzuwerten. Gemeinden, Region und Kanton werden zweifelsfrei von einem Naturpark profitieren. Ein Naturpark Pfyn ist zudem eine einzigartige Visitenkarte für den Kanton Wallis und eine echte Chance für den Walliser Tourismus.

Für die SPO-Fraktion ist es Pflicht für Investitionen einzustehen, die Werte schaffen, erhalten oder gar mehr. Die Schaffung des Naturparks Pfyn ist angewandte und messbare regionale Wirtschaftsförderung. Solche Investitionen nützen den Gemeinden und Regionen mehr als manche kurzsichtigen und unnötigen Sparvorschläge, für die der Grosse Rat dieser Tage so viel wertvolle Zeit investiert.

Trotz unserer Zustimmung werden wir einige Aspekte im Auge behalten.

Zum Beispiel das Nebeneinander von Schutz- und Nutzungsinteressen. In der Botschaft klingt dies gut. Dieses Nebeneinander muss aber von Beginn weg umgesetzt werden. Nur durch eine erfolgreiche Interessenbalance kann eine echte Nachhaltigkeit nachgewiesen werden.

Zum Beispiel Materialausbeutung und Materialbewirtschaftung.

Die Materialausbeutung im Rottenbett zwischen Leuk und Siders wird auch in Zukunft aus bekannten Gründen nötig sein. Wie und wo diese Materialbewirtschaftung allerdings stattfindet, muss mit dem Naturpark in Einklang gebracht werden.

Die SPO-Fraktion investiert in die Zukunft. Deshalb unterstützen wir innovative Projekte aus Prinzip. Zum Beispiel den Naturpark Pfyn.

Wir plädieren für Eintreten.

Danke.

Frau Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

Die SVP/UDC-Fraktion unterstützt das Projekt eines Naturparks Pfyn. Die Gegend des Pfynwaldes stellt heute schon ein natürliches Band zwischen dem Ober- und dem Unterwallis dar und dieses wird in Zukunft durch die Zusammenarbeit von Gemeinden beider Kantonsteile noch zusätzlich gestärkt werden.

Die Schaffung eines Parks in welchem die Aspekte des Naturschutzes berücksichtigt werden und gleichzeitig die wirtschaftliche Entwicklung einer Randregion gefördert wird, ist für unseren Kanton von grosser Bedeutung. Sicher werden nicht nur unsere zukünftigen Gäste diese Bereicherung des touristischen Angebots zu schätzen wissen, sondern auch all jene, welche an der Verwirklichung dieses Zieles arbeiten und dank der Entstehung dieses Naturparks ihren Unterhalt verdienen oder verbessern werden.

Was des einen Freud soll des andern Leid nicht werden.

Die Fraktion SVP/UDC wünscht aus diesem Grunde, dass die Bevölkerung des Mittelwallis sich weiterhin kostenlos in diesem Naherholungsbereich wird aufhalten und entspannen können und dass Freizeitaktivitäten nicht in übertriebenem Masse eingeschränkt werden.

In diesem Sinne ist die Fraktion UDC/SVP für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Avant de laisser à M. le chef du département le soin de répondre plus particulièrement aux intervenants, je constate avec satisfaction que la majorité des groupes accepte l'entrée en matière, mais comme nul n'est prophète dans son pays, c'est le groupe GRL qui est, cependant, le plus réticent à accepter ce projet. Toutefois, après les précisions que donnera le chef du département, je pense que le groupe GRL pourra se rallier à la majorité.

En effet, il est important que le Grand Conseil donne un signe positif à la création de ce parc naturel. Cela répondrait d'abord à l'attente des communes riveraines, mais aussi à l'intérêt que portent à ce projet bon nombre d'associations de tout bord ainsi que l'engouement suscité par les milieux économiques. J'en veux pour preuve le don de 500'000 francs effectué par une grande coopérative qui fête ses 50 ans cette année en Valais.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous invite à entrer en matière.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais commencer par une déclaration que vous trouvez déjà en page 5 du message et qui, malheureusement, a passé un peu inaperçue au point que les débats de la commission se sont orientés d'une façon assez difficile dans la mesure où l'on a considéré que cette décision était en quelque sorte une décision écologique, et vous savez que, dans notre canton, chaque fois que l'on utilise ce mot, il y a forcément des ayatollahs positifs et des ayatollahs négatifs. Je crois que, dans cette matière comme dans un tas d'autres matières, il faut savoir trouver un juste milieu. Alors, ma déclaration sera celle-ci – elle figure en page 5 déjà du message –: "un parc naturel, c'est un instrument de politique du marché". Et maintenant, j'ai presque envie de m'asseoir et de passer la parole au chef du Département de l'économie..., il serait tout content de prendre la parole, il a été président de l'association Pfyn-Finges. Mais pourquoi est-ce que je le dis? Parce que les instruments de mise sous protection existent déjà dans Finges depuis 1997 dans un fameux arrêté de protection du Conseil d'Etat. La mise sous protection, la protection environnementale sont assurées à travers cet instrument de protection qu'est l'arrêté de protection du Conseil d'Etat de 1997. Cet arrêté de protection prévoit d'ailleurs, pour permettre certaines activités dans Finges, que l'on doive mettre en œuvre un certain nombre de concepts touristiques, des concepts de chemins pédestres, des concepts de ceci et de cela, des concepts de gravières et autres, mais les instruments de protection sont en force. La décision qui est ici présentée de la création ou plutôt de la reconnaissance d'un parc naturel à Finges, c'est un instrument de politique de marché. Je crois que si l'on n'a pas dit cela, on se trompe sur le sens de la décision que doit prendre le Conseil d'Etat.

Maintenant, j'en viens aux questions posées.

La méfiance des commissions que l'on intitule Mesures structurelles, commission de gestion, commission des finances, par rapport au développement des charges de fonctionnement, ne nous a pas échappé, Monsieur le député Pascal Bridy, puisque nous avons expressément mentionné dans notre projet de décision que cette subvention est octroyée pour quatre ans, avec la possibilité pour le Conseil d'Etat de prolonger de quatre autres années déjà décidées. Mais à partir du moment où nous aurons franchi ces deux étapes de quatre ans, stop..., je dis stop, sous réserve d'autres décisions; toutefois, la décision qui est prise aujourd'hui n'est pas l'octroi d'une subvention ad vitam æternam au projet de parc naturel Pfyn-Finges. C'est seulement après l'implémentation de ce parc, la construction des installations, les premières années d'exploitation que l'on pourra dire effectivement comment l'on va continuer à soutenir ce parc. Et il est assez probable, et je me retourne vers mon collègue Jean-Michel Cina, que ce soit dans son département que l'on trouvera l'argent à ce moment-là pour la poursuite de l'aide de l'Etat à une activité économique qui mérite une sérieuse promotion. Dans l'état actuel, cette ponction est faite chez moi tout simplement parce qu'elle entre dans le cadre du concept de la protection de Finges, à l'intérieur duquel nous ne pouvons pas mettre sous une cloche tout cet espace, mais nous devons faire en sorte de réglementer les activités qui s'y déroulent. Donc, pas de souci, Monsieur le député Pascal Bridy, même si, dans quatre ans ou dans huit ans, mon successeur ou celui de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina ou M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina lui-même risque de venir vous demander de renouveler l'expérience.

J'aimerais aussi vous dire, Monsieur le député, que dans la matière des grandes rivières en Valais, ce ne sont pas les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, mais ce sont directement les précipitations... même si la plupart d'entre elles passent quand même par les ruisseaux.

Le groupe CVPO nous invite à saisir cette chance unique. Il rappelle que c'est aussi un projet exemplaire. Je crois qu'il faut le souligner ici, à une époque où chaque commune presque cherche à mettre en place sur son territoire quelque chose qui marche bien dans une commune voisine, ici, il faut reconnaître que les communes et les régions ont su saisir ce projet et le faire avancer de manière commune. Celui-ci est donc exemplaire et c'est une raison de plus pour nous de le soutenir.

Le groupe radical-libéral est plus méfiant et pose un certain nombre de questions, auxquelles il n'est pas difficile finalement de répondre, mais qui sont pertinentes. La problématique des gravières: Si l'on ne comprend pas le fonctionnement de Finges, le fonctionnement naturel que l'on veut à Finges, forcément on se dira: plus de gravières; on sort l'exploitation des gravières de Finges et on se débrouille pour exploiter ces matériaux ailleurs. Faux! La réalité, c'est que, à travers Finges, la dynamique alluviale ne peut avoir lieu que si l'on aide la nature. C'est comme cela qu'il faut le dire. Dans un certain nombre de domaines, y compris dans celui, par exemple, des bas marais, il y a des zones qui seront complètement perdues comme telles, des zones naturelles protégées qui seront rapidement et complètement perdues comme telles, si l'on n'intervient pas nous-mêmes pour faire en sorte que la nature puisse continuer à développer sa diversité. En ce qui concerne Finges tout particulièrement, la dynamique alluviale doit être aidée; on doit sortir des matériaux de Finges. Faute de quoi le Rhône n'a pas suffisamment d'énergie pour le faire. Dans ce sens-là, l'exploitation des gravières est même indispensable à l'espace nature Finges. Donc, il ne faut pas avoir peur de cela. Par contre, l'exploitation des gravières dans l'espace Finges devra forcément être réglementée, c'est-à-dire que l'on doit définir à quel endroit ces matériaux doivent être prélevés. Mais prélèvement de matériaux, il y aura toujours dans Finges à cause..., même pas à cause des impératifs économiques, mais pour assurer la dynamique alluviale. Voilà en ce qui concerne cette question.

Vous posez encore deux questions qui amènent votre demande de report du projet. Je vais vous dire pourquoi nous ne devons pas reporter ce projet. Tout d'abord, est-on certain des avantages? La réponse que j'ai déjà donnée en commission: je crois les régions et les communes concernées, et c'est le lieu de dire ici que ce projet de Finges n'est pas un projet du canton. Désolé, j'aimerais bien en être le papa, Jean-Michel Cina aussi, mais ce projet est celui des régions, de l'association Pfyn-Finges. Nous sommes là pour reconnaître que ce travail est bien fait, mérite en quelque sorte le label cantonal et mérite des subventions. On intervient finalement comme autorité de subventionnement, soit par la reconnaissance du label, là on apporte un plus financier indirect, soit par les subventions à l'investissement et à l'exploitation. Donc, les avantages, ce sont les régions qui les ont déterminés comme tels. Ici, à moins que vous ne mettiez en cause tout le travail de ces régions, il faut admettre que ces régions ont considéré qu'il s'agissait là d'avantages certains. C'est plutôt à vous d'apporter la preuve du contraire et que, par conséquent, l'argent de l'Etat serait mal posé au niveau des subventions.

La seconde question que vous soulevez: celle des subventions fédérales incertaines. Ce n'est pas non plus un motif de renvoi parce que si la Confédération devait décider, en fin de compte, que, pour ce type de parc, il n'y aurait aucune subvention, c'est à l'association de définir, en fonction de son budget, de ses recettes, si elle peut effectivement, viablement, développer ce projet avec la subvention qu'on lui a annoncée. Notre subvention, c'est 30%. Point! L'association Pfyn-Finges sait qu'elle a 30% du canton. Si la Confédération ne doit pas l'aider et que la partie de la Confédération est indispensable au succès du projet, l'association ne pourra tout simplement pas avancer dans ce projet. Nous sommes autorité de subventionnement et non pas maître d'œuvre du projet. Donc, il n'y a pas matière à dire: on

renvoie l'objet. L'association Pfyng-Finges, dans laquelle les communes et les régions sont partenaires, est responsable financièrement de l'avancement de son projet. Elle ne prendra pas de décision inconsidérée si elle n'a pas le complément de son financement.

Par conséquent, dans le cas particulier, Mesdames et Messieurs les députés, avec ces explications, j'espère que vous pourrez entrer en matière.

La réponse a d'ailleurs été donnée à tout cela immédiatement après l'intervention du groupe radical. Elle a été donnée par le député Jérôme Buttet qui a commencé en disant qu'il s'agit là d'une initiative régionale. Eh bien!, voilà, ma réponse aurait pu tenir en une seule phrase, celle du député Jérôme Buttet du groupe DC du Bas-Valais: il s'agit d'une initiative régionale. C'est un projet régional auquel nous devons apporter notre label et notre subventionnement.

Le député Jérôme Buttet est beaucoup plus méfiant lorsqu'il dit qu'à l'article 4, alinéa 1, on ne sait pas exactement de quelle prolongation il s'agit. Désolé, Monsieur le député, nous ne sommes juristes ni l'un ni l'autre, mais je vous inviterai tout de même à relire attentivement l'article 4, alinéa 1, qui dit: "Le Conseil d'Etat est autorisé à signer la convention et à conclure les contrats de prestations prévus dans la présente décision. Il peut renouveler ces derniers (et pas d'autres) pour une période supplémentaire maximum de quatre ans." Les précisions sont donc très claires ici. Vous ne me ferez pas dire qu'il n'y aura jamais et en aucune manière d'autres demandes venant de la part de ce parc ou de l'association qui est effectivement gestionnaire de ce parc parce que, à l'avenir, il n'est pas exclu que le développement de ce parc nécessite par exemple, comme vous l'avez dit, d'autres investissements ou même d'autres aides d'exploitation. Mais encore une fois, nous respecterons là les compétences financières du Conseil d'Etat et du Parlement soit en matière d'investissements, vous les connaissez et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous venons ici avec la décision de subventionnement de l'investissement, car elle dépasse les compétences du Conseil d'Etat, et nous reviendrons aussi si nécessaire, après ces quatre ou huit ans, s'il y a d'autres demandes en liaison avec une aide à la gestion. Donc, pas de crainte à avoir, le projet, tel qu'il est présenté ici, est assez prudent sous l'angle de l'avenir.

Le groupe PS/AdG met bien en évidence l'équilibre des intérêts à trouver. C'est tout à fait clair, un parc naturel par définition, c'est la superposition de deux types d'activités qui apparaissent jusqu'il n'y a pas si longtemps comme totalement impossible à cordonner, c'est-à-dire celle de la protection des espèces animales et végétales, et celle des loisirs et de l'utilisation touristique. Je crois que nous pouvons faire la preuve, à travers ce projet équilibré, qu'il est possible de tirer finalement un résultat win-win – selon une expression que j'ai assimilée dorénavant –, soit win pour la nature, soit win pour l'économie régionale.

Le groupe UDC/SVP demande, en conclusion, que l'on fasse en sorte de pouvoir autoriser les loisirs dans Finges. C'est justement le but non seulement de l'arrêté de protection, mais aussi des concepts qui doivent être décidés en assouplissement en quelque sorte de l'arrêté de protection du Conseil d'Etat de 1997. Cet arrêté de protection était assez prudent par rapport justement aux activités humaines à développer à l'intérieur de la zone protégée de Finges en prévoyant que des concepts particuliers devaient être mis en place dans tel et tel domaines de façon à pouvoir développer ces activités. C'est ce que nous avons déjà fait puisque j'ai déjà eu l'occasion d'adopter le concept des cheminements dans Finges et c'est ce que nous continuerons à faire, mais ça, c'est encore une question qui n'est de la compétence ni du parc ni de la vôtre ici dans la mesure où elle est réservée au Conseil d'Etat.

Alors, Mesdames et Messieurs, avec ces explications, j'espère que votre entrée en matière ressemblera plus à la précédente qu'au test qui a été fait tout à l'heure.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Au vu des éminentes et très détaillées explications du chef du département, qui a répondu à nos attentes, nous renonçons à demander le report du projet et nous acceptons maintenant l'entrée en matière.

Merci.

Der Präsident:

Die Situation ist die Folgende: Demnach können wir auf eine Abstimmung verzichten, da die GRL ihren Antrag zurückzieht. Damit wiederum gemäss Artikel 87, Absatz 3 Eintreten beschlossen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005.*)

Entrée en matière

**7. PROJET DE DECISION
concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de
reconversion des cultures fruitières du Valais**

Eintretensdebatte

**BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen
zur Umstellung der Walliser Obstkulturen**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Jean-Yves Gabbud*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas accepte avec conviction l'entrée en matière relative à cette décision d'ouverture d'un crédit cadre concernant les mesures de reconversion des cultures fruitières.

Nous sommes conscients des problématiques actuelles et futures du secteur agricole par ces temps de mondialisation, d'accords OMC et de nouvelle politique agricole fédérale.

Nous sommes conscients de la lutte permanente et de l'effort régulier d'adaptation au marché demandé à nos agriculteurs pour qu'ils puissent rester compétitifs.

Nos agriculteurs ont besoin d'un soutien politique fort et nous leur signifions par cette acceptation que nous encouragerons toutes les mesures améliorant la compétitivité. Nous soutiendrons toujours les actions qui permettront à nos agriculteurs de se positionner sur ce marché en pleine évolution.

En outre, la RPLP a pénalisé le secteur agricole. Aujourd'hui, il est donc d'une parfaite logique qu'une part du retour de cette taxe vienne financer le développement futur du secteur agricole valaisan.

Si vous vous promenez dans la plaine du Rhône, vous pourrez constater l'âge de certaines cultures et vous comprendrez aisément que certains vergers ont besoin d'un rajeunissement. Alors, considérant les problèmes de marché que rencontrent certaines cultures, il est judicieux d'effectuer des reconversions.

Personnellement, j'ai pu constater dans ma région que les effets de la diversification de la culture de l'abricot sont avérés et que cette diversification était judicieuse. Je peux vous garantir que les retombées sont bénéfiques pour l'ensemble des producteurs.

Concernant ce projet de décision, une petite correction formelle s'impose: Il est mentionné dans les considérants que le projet de décision se base sur l'ordonnance sur les structures agricoles du 20 octobre 1996. Or, **cette ordonnance date du 2 octobre 1996.**

En conclusion, le groupe DC du Bas accepte cette entrée en matière et accepte le projet de décision tel que présenté.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance du message accompagnant le projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières.

Ce modèle de crédit ayant été accordé à la viticulture et ayant participé activement à son amélioration financière, nous en avons déduit qu'il devrait en être de même pour l'arboriculture valaisanne.

Cependant, un problème nous a interpellés. Une variété proposée pour l'arrachage, la maigold, n'était-elle pas si merveilleuse que l'on se posait, il y a peu, la question de déposer une demande d'AOC? Si le consommateur au goût versatile est à même de dicter sa loi sur ce marché, avons-nous le recul nécessaire pour lui offrir les fruits qu'il désire?

Nous devons et nous allons faire confiance aux études de l'Office fédéral de l'agriculture et de l'interprofession qui, comme notre ancêtre Wilhelm..., je pense naturellement à Tell, n'y voyez aucune allusion, ont à cœur de nous prouver qu'ils sont capables d'atteindre l'objectif fixé et qui plus est au cœur de cette pomme, symbole de qualité des fruits suisses.

Une question, Monsieur le conseiller d'Etat: Nous aimerions savoir quelle est la limite de surface inférieure prévue pour l'obtention de la contribution cantonale concernant l'arrachage de pommiers et de poiriers.

Pour conclure, malgré la réputation sulfureuse de ce fruit défendu, et ce ne sont ni Adam ni Blanche-Neige qui nous contrediront, nous allons mordre à pleines dents dans ce crédit cadre. Le Valais ne peut pas se permettre d'être pomme avec le bour.

Le groupe radical-libéral, en bonne poire, accepte l'entrée en matière.

Merci.

M. le député (suppl.) Sébastien Roh (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est posé la question de l'utilité d'un financement et de la justification de ce subventionnement par l'Etat.

Du point de vue technique, remplacer des variétés ne couvrant plus les frais de production et ne satisfaisant plus aux besoins du marché pour planter de nouvelles variétés qui profitent des bonnes conditions valaisannes pour permettre d'étaler la production et de concurrencer des produits étrangers, nous répondons oui.

Pour un soutien à un secteur défavorisé et permettre ainsi de maintenir le plus grand nombre d'exploitations en Valais, c'est aussi oui.

Pour maintenir la diversité des cultures et, de ce fait, une identité valaisanne forte, qui renforce également l'image touristique, c'est encore oui.

Assurer ce financement par la RPLP, si l'on sait que les frais de production sont en grande partie représentés par des frais de transport, c'est à nouveau oui.

C'est donc sans condition que le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière sur le projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Im Wallis befinden sich auf einer Fläche von 2'400 ha 35,5 Prozent der gesamten Schweizer Obstbaufläche. Gut die Hälfte dieser Fläche ist mit Apfelbäumen bepflanzt, ein Viertel mit Aprikosen und 21 Prozent mit Birnbäumen. Im Wallis sind 350 Betriebe im Obst- und Gemüsesektor tätig und der jährliche Bruttoertrag in diesem Sektor beträgt 70 Millionen Franken.

Die Marktbedürfnisse an den Obstkulturen haben sich in den letzten Jahren sehr verändert. Bei den Apfelsorten zum Beispiel gewinnen so genannte "moderne Äpfel" oder anders gesagt neue Sorten mehr und mehr an Bedeutung. Ebenfalls ist die Nachfrage für Williamsbirnen zurückgegangen, dafür steigt das Interesse an Aprikosen.

Das Ziel der vorgeschlagenen Subventionen ist nun, die Anpassung an diese Marktbedürfnisse zu beschleunigen. Seit 2005 gewährt der Kanton Wallis Subventionen nach folgenden zwei Mustern:

- eine kantonale Subvention zusätzlich zur Bundessubvention und
- eine kantonale Subvention ohne Bundessubvention mit Auflagen, die den Gegebenheiten im Walliser Obstbau besser entsprechen.

Bei diesem vorliegenden Rahmenkredit würde der Kanton die Hälfte der Kosten für das Pflanzenkapital, das heisst 30'000 Franken pro Hektare übernehmen. Diese Massnahmen sind für 200 Hektaren vorgesehen und kosten somit den Kanton 6 Millionen Franken, welche mit dem Anteil der Landwirtschaft an der LSVA finanziert werden.

Also, wenn wir schon bei den Äpfeln sind, beissen wir halt in den sauren Apfel.

In Anbetracht der Notwendigkeit für die dringliche Anpassung an die Marktbedürfnisse ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die CVPO hat an ihrer Fraktionssitzung die Umstellung im Obst- und Gemüsektor eingehend diskutiert und befürwortet den Rahmenkredit von 6 Millionen Franken.

Die Produzenten befinden sich in einem sich schnell wandelnden Markt. Um konkurrenzfähig zu bleiben, müssen die Obst- und Gemüsekulturen angepasst und diversifiziert werden. Massnahmen, die die Produzenten allein nicht rechtzeitig schaffen können. Sie benötigen Unterstützung wie die Mitbewerber der europäischen Länder, welche à fonds perdu Beiträge bekommen und dies laut der Agrarpolitik der EU.

Das Wallis hat hervorragende klimatische und betriebliche Voraussetzungen um qualitativ hoch stehende Produkte zu ernten. Der Bruttoertrag im Obst- und Gemüsebau beträgt 70 Millionen Franken. Dazu kommen die vor- und nachgelagerten Tätigkeiten, welche volkswirtschaftlich wichtig sind und nicht unterschätzt werden dürfen. Der Obstbau und Gemüsektor wird besonders von der LSVA Steuer betroffen. Daher ist es auch richtig, dass diese Unterstützung und diese Massnahmen wieder über diese LSVA Steuer finanziert wird.

Um die Konkurrenzfähigkeit der Walliser Obst- und Gemüsebauern zu erhalten und die Arbeitsplätze zu sichern, ist die CVPO für den Rahmenkredit und für Eintreten.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Le groupe socialiste soutient l'entrée en matière de ce crédit cadre.

L'arboriculture est un secteur important de l'agriculture valaisanne. Si le secteur fruits et légumes a des atouts de par la situation géo-climatique particulière du Valais, il est aussi confronté à des difficultés (les frais de transport liés à l'éloignement des centres de consommation, le faible soutien étatique du fait de son engagement à l'OMC, la concurrence étrangère). Conséquence: les prix à la production sont en baisse et ne couvrent plus les frais de production de certaines variétés.

Les mesures proposées concernent la reconversion et la diversification des cultures fruitières.

Notre soutien repose sur les arguments suivants:

L'arrachage concerne des variétés en perte de vitesse commerciale, comme la golden ou la william par exemple, au profit de variétés ou d'espèces qui ont un avenir prometteur (on pense à certaines nouvelles variétés de pommiers, de cerisiers, d'abricotiers, de pruniers, de pêchers et autres).

La contribution cantonale est cumulée à la contribution fédérale. L'ensemble correspond à ce qui est pratiqué au niveau européen, à savoir 50% d'aide structurelles à la reconversion. Le financement est pris en charge sur les 10% de la RPLP qui revient, à juste titre, au secteur agricole.

Si les bénéficiaires sont soumis à des conditions précises, nous aimerions, cependant, rappeler ou ajouter la condition suivante: que les bénéficiaires satisfassent aux normes de la production intégrée ou de la production biologique.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'entrée en matière.

Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Landwirtschaftspolitik und vorab die Preise der Nahrungsmittel werden in den nächsten Jahren vom GATT/WTO Abkommen entschieden. Man kann für oder gegen dieses Abkommen sein. Diejenigen, die den Entwicklungsländern eine Chance geben wollen, sind eher dafür, diejenigen, denen das eigene Hemd näher ist, sind eher dagegen. Das spielt aber letztlich keine Rolle. Denn Tatsache ist, dass sich die Schweiz in den nächsten Jahren - früher oder später - diesem Abkommen beugen wird. Und genau so sicher ist, dass in einem liberalisierten Markt mit offenen Grenzen und weniger staatlichen Unterstützungsbeiträgen die Preise in der Landwirtschaft massiv unter Druck geraten werden. Das ist eine Tatsache, die man kennen muss. Wir müssen uns deshalb heute überlegen welche Strategie wir wählen, um nicht in wenigen Jahren auf unseren zu teuren Produkten "hocken" zu bleiben. Denn im liberalisierten Markt werden wir wohl kaum konkurrenzfähig werden gegenüber den angrenzenden Ländern. Der Preis kann es also nicht sein. Deshalb wage ich heute zu behaupten, dass die Landwirtschaft, die ohnehin in unserem Kanton wirtschaftlich eher ein schwaches Standbein ist und im übrigen in einem absoluten Tiefstlohnbereich produziert, diese Landwirtschaft hat nur eine Überlebenschance wenn wir voll und ganz auf die Qualität setzen. Wir kennen in der Schweiz das anerkannte Label mit der Knospe für den biologischen Anbau. In der Zwischenzeit stellt die Landwirtschaftliche Schule in Visp auf dieses Label um. Die Landwirtschaftliche Schule in Visp wird nach den Richtlinien des biologischen Landbaus produzieren, wie wir es übrigens vor drei Jahren hier in diesem Saal verlangt haben.

Die SPO-Fraktion ist nicht grundsätzlich gegen den Rahmenkredit von diesen 6 Millionen Franken für diese Obstkulturen. Wir verlangen jedoch, dass die Gewährung dieses Kredits mit der verbindlichen Auflage verbunden wird, dass die Bewirtschaftung der Obstkulturen nach den Kriterien des biologischen Landbaus erfolgen muss.

Wir haben einen entsprechenden Antrag eingereicht.

Ich danke.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Il s'agit en l'occurrence, et je parle ici comme arboriculteur, non pas de subsidier une surproduction structurelle, mais de changer les structures d'exploitation, donc d'attaquer le mal à la racine, si j'ose m'exprimer ainsi, en arrachant des cultures périmées, des variétés qui n'ont plus cours sur le marché, et de les remplacer par des variétés qui sont demandées.

Je pense que cet investissement, d'autant plus qu'il vient en grande partie de la RPLP, va se retrouver dans les dix années prochaines au niveau fiscal.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

C'est avec plaisir que je constate l'unanimité des groupes concernant l'entrée en matière, mis à part le bémol du groupe SPO, que nous allons traiter immédiatement à la fin de la séance dans cette salle.

Juste une petite remarque à l'attention du député German Eyer: mettre cela uniquement pour la culture biologique serait totalement discriminatoire. Cette mesure serait obsolète parce que la culture biologique représente tellement peu par rapport aux 200 ha de reconversion et il ne servirait à rien d'avoir un crédit cadre pour 2 ha ou 3 ha de cultures biologiques à refaire.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Diese Vorlage findet Ihre Zustimmung und ich möchte Ihnen dafür auch recht herzlich danken. Es gibt mir aber auch die Gelegenheit auf die Bedeutung des Obstbaus in der Walliser Wirtschaft kurz nochmals zu sprechen zu kommen. Und zwar ist es so, dass 2'400 Hektaren Obstkulturen hier im Kanton Wallis bewirtschaftet werden. Das sind in etwa 350 Produzenten, die hier bei den entsprechenden Organisationen auch eingeschrieben sind und dieser Sektor generiert an die 70 Millionen Franken brutto pro Jahr ohne die vorgelagerten oder die nachgelagerten Betriebe noch mit einzurechnen. Nun ist es so - und das wurde auch von einzelnen Abgeordneten zu Recht dargelegt -, dass der Markt hier in dieser Frage sehr stark in Bewegung ist. Es gibt verschiedene Elemente, die dazu geführt haben, dass eine Anpassung an diese Marktbedingungen gemacht werden müssen. Das ist zum einen die Öffnung der Märkte ins Ausland. Da sind einerseits auch die höheren Anforderungen an die Qualität, dann aber auch die geänderten Rahmenbedingungen im Zusammenhang mit dem Konsum von Alkohol, was unmittelbar auch Auswirkungen hat auf die Produktion der Williamsbirne. Und dann schlussendlich - und das wurde von einzelnen Abgeordneten auch schon ganz klar dargelegt - sind eben die höheren Kosten, die im Zusammenhang mit der Einführung der LSVA für die Landwirtschaft entstanden sind.

Ces changements nous amènent à constater que les frais de production ne peuvent plus être couverts pour des variétés de fruits, comme cela a d'ailleurs été souligné par les députés Albert Pitteloud et Laurent Léger. Par contre, des perspectives intéressantes demeurent pour des variétés de pommes qui correspondent mieux aux attentes actuelles du marché. Le Valais, qui bénéficie de conditions exceptionnelles par son climat et ses sols irrigables, est bien placé pour occuper ces possibilités.

Il y a lieu de dire que nous sommes forcés de diversifier. Dans ce sens, j'aimerais faire une citation que j'ai trouvée dans la NZZ des 29 et 30 octobre 2005 où il était indiqué que le canton de Zurich avait la volonté de planter des abricotiers. Cela m'a tout de même un peu surpris. Si les Zurichois veulent commencer à nous faire de la concurrence avec les abricots, je préférerais qu'ils gardent leurs instituts financiers et qu'ils nous laissent promouvoir nos produits typiques, et l'abricot est tout de même un fruit très typique pour le Valais.

Cette aide vise justement à soutenir financièrement les producteurs qui veulent reconverter leurs cultures vers des espèces et des variétés plus rémunératrices.

J'aimerais aussi souligner, parce que l'on pourrait dire que le canton est seul à soutenir de telles mesures, que l'Europe le fait aussi. Ce serait donc une sorte de distorsion de concurrence si nous, dans notre canton, nous n'apportons pas cette aide qui est d'ailleurs souhaitée par les milieux concernés. C'est un élément important pour être concurrentiel.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs retenu la reconversion du verger comme un élément stratégique de promotion du développement économique de notre canton.

Comme vous l'avez vu, nous ne vous demandons pas un nouveau crédit, mais nous voulons bien cibler cet argent provenant de la RPLP, nous voulons bien viser, bien orienter notre subventionnement dans une mesure qui va "porter ses fruits" – entre guillemets.

Je réponds aux quelques questions posées.

Le député Aldo Resenterra demande quelle est la limite de surface. Effectivement, une limite de surface d'environ 2'600 mètres carrés sera mentionnée dans le règlement d'application – cela n'a pas encore été fixé par le Conseil d'Etat. En dessous, aucun soutien ne sera accordé. La surface qui est touchée, qui est envisageable, ce sont 200 ha dans le canton qui seront touchés par cette reconversion que l'on veut soutenir.

Le député (suppl.) Grégoire Raboud demande que ce soutien soit orienté vers les gens qui produisent de manière intégrée ou biologique. Je pense que c'est une mesure qui est envisageable puisque déjà 90% du secteur de l'arboriculture applique la production intégrée; 90% de ces gens sont donc déjà pris en considération.

Ich möchte jetzt kurz auf den Antrag der SPO zu sprechen kommen. Das Problem bei diesem Antrag wäre, dass wir natürlich im Bereich des biologischen Anbaus bereits - die biologischen Früchte betreffend - einen relativ gesättigten Markt haben. Und wenn wir jetzt eine Überproduktion biologisch angebauter Produkte machen würden, haben wir damit die Nachfrage noch nicht gesteigert gegenüber diesen Produkten und wir können ja nicht mit einer Massnahme einen biologischen Anbau vorschreiben und dann haben die Leute nicht die Gelegenheit, diese Produkte auch an den Mann zu bringen. Das wäre eine falsche Massnahme. Da passt mit die Massnahme wie sie von Herrn Grégoire Raboud vorgeschlagen wurde, dass man das an die integrierte Produktion knüpft, besser, wobei eben 90 Prozent bereits nach diesen Vorschriften ihre Produktion machen.

Ich danke für Eintreten und für die Unterstützung, die Sie dem Walliser Obstbau gewähren wollen.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit bleiben Sie Ihrer heutigen Linie treu. Sie haben auch dieses letzte Geschäft akzeptiert. Das Eintreten ist also beschlossen, da keine Bestreitung erfolgt ist.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005.*)

Der Präsident:

Zum Abschluss noch die eine oder andere Mitteilung.

Die Testabstimmung ist durchgeführt worden und Sie haben die Resultate erhalten. Ich gehe davon aus, dass keinerlei Beanstandungen vorliegen. Andernfalls bitte ich Sie das heute noch zu melden.

Dann habe ich noch eine Mitteilung für die Kommissionsmitglieder Bau und Verkehr. Diese Kommission trifft sich jetzt gleich nach der Sitzung hier im 2. Stock. Genau gleich wie die Kommission IFA.

Rückblickend auf das heutige Sessionsprogramm wünsche ich Ihnen nun einen möglichst mit wenig strukturellen Massnahmen versehenen Nachmittag bei diesem wunderschönen Wetter. Gehen Sie hinaus und geniessen Sie es. Wir sehen uns morgen wieder.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 05.

Séance du jeudi 10 novembre 2005

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 05.

Ordre du jour:

1. Naturalisations
Einbürgerungen

Lecture

2. Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière

Lesung

Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins

Lecture

3. Projet de décision concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen pour l'assainissement de sa situation financière

Lesung

Beschlussentwurf zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen

Première lecture

4. Projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

Erste Lesung

Gesetzesentwurf über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

5. Postulat du député Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP) concernant "l'optimisation" de la réforme de l'armée: quelles conséquences pour les cantons et pour le Valais? (13.05.2005) (1.027)

Postulat von Grossrat Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP) betreffend

"Optimierung" der Armeereform: Wie sehen die Konsequenzen für die Kantone und das Wallis aus? (13.05.2005) (1.027)

6. Motion du groupe PDCB et du groupe UDC/SVP, par le député Nicolas **VOIDE**, concernant le renforcement de l'OJI du Bas-Valais (13.05.2005) (1.028)
Motion der PDCB-Fraktion und der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Nicolas **VOIDE**, betreffend Verstärkung des Untersuchungsrichteramts Unterwallis (13.05.2005) (1.028)
7. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour un quorum électoral équitable (14.06.2005) (1.031)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: für ein gerechtes Quorum (14.06.2005) (1.031)
8. Postulat du député Narcisse **CRETENAND** concernant: une imposition supportable pour les contribuables des communes à revenus modestes (15.06.2005) (1.033)
Postulat von Grossrat Narcisse **CRETENAND** betreffend zumutbare Besteuerung für die Steuerpflichtigen in finanzschwachen Gemeinden (15.06.2005) (1.033)
9. Motion du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) concernant la réduction de la durée du stage d'avocat (17.06.2005) (1.035)
Motion von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) betreffend Verkürzung Anwaltspraktikum (17.06.2005) (1.035)
10. Postulat du député Konrad **MARTIG** (CVPO) et cosignataires concernant la moralité de paiement du canton du Valais (17.06.2005) (1.036)
Postulat von Grossrat Konrad **MARTIG** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Zahlungsmoral Kanton Wallis (17.06.2005) (1.036)
11. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant le système SAP - un centre de compétences à Sierre (17.06.2005) (1.037)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend SAP-Kompetenzzentrum in Siders (17.06.2005) (1.037)
12. Postulat du député Georges **MARIETAN** concernant l'affectation de l'or de la BNS (17.06.2005) (1.039)
Postulat von Grossrat Georges **MARIETAN** betreffend die Verwendung des Goldes der SNB (17.06.2005) (1.039)

Développement / Entwicklung: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

13. Motion du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant l'affichage politique gratuit (17.06.2005) (1.038)
Motion von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend kostenlose politische Plakatwerbung (17.06.2005) (1.038)

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires

sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

14. Postulat du député Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) et cosignataire concernant: Quels établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiques chroniques ou de troubles du comportement (13.05.2005) (2.006)
Postulat von Grossrat Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) und Mitunterzeichnerin betreffend Einrichtungen für Personen, die unter chronischen psychischen Störungen oder Verhaltensstörungen leiden (13.05.2005) (2.006)
15. Motion du député François **GIANADDA** concernant tabac et publicité par affichage (11.05.2005) (2.007)
Motion von Grossrat François **GIANADDA** betreffend Plakatwerbung für Tabakprodukte (11.05.2005) (2.007)
16. Motion du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et cosignataires concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif: une tâche prioritaire de l'Etat (14.06.2005) (2.008)
Motion von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des Aktiv- und Passivrauchens: eine prioritäre Aufgabe des Staates (14.06.2005) (2.008)
17. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les professions de la santé (14.06.2005) (2.009)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Gesundheitsberufe (14.06.2005) (2.009)
18. Postulat de la députée Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant la prévention du suicide (14.06.2005) (2.010)
Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Suizidprävention (14.06.2005) (2.010)
19. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant l'avance de pensions alimentaires: la femme est pénalisée par le droit actuel en cas d'insolvabilité ou de mauvaise volonté de son ex-partenaire (16.06.2005) (2.012)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Die Frau wird durch das aktuelle Recht für die Zahlungsunfähigkeit oder den Unwillen ihres Expartners bestraft (16.06.2005) (2.012)
20. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant l'avance de pensions alimentaires: deux ans ne suffisent pas toujours! (16.06.2005) (2.013)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Zwei Jahre sind nicht immer ausreichend! (16.06.2005) (2.013)

21. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant l'extension du mandat de prestations pour des lits dans le secteur AI au home pour personnes âgées et invalides de La Souste (16.06.2005) (2.014)
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Erweiterung des Leistungsauftrages für Betten im IV-Bereich im Alters- und Behindertenheim in Susten (16.06.2005) (2.014)
22. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant l'absence d'une structure psychogériatrique pour soins de longue durée dans le Haut-Valais (16.06.2005) (2.015)
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fehlen von einer Psychogeriatrischen Struktur für Langzeitpflege im Oberwallis (16.06.2005) (2.015)
23. Postulat du député Alexandre **CAILLET** et cosignataires concernant la validation des soins et la reconnaissance des familles et personnes accueillant des personnes âgées (17.06.2005) (2.019)
Postulat von Grossrat Alexandre **CAILLET** und Mitunterzeichnenden betreffend Validierung der Pflege und Anerkennung von Familien und Personen, die ältere Menschen bei sich aufnehmen (17.06.2005) (2.019)

Développement / Entwicklung: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

24. Motion du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant la société libre de la fumée passive: elle commence au Grand Conseil (15.06.2005) (2.011)
Motion von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend: Die passivrauchfreie Gesellschaft beginnt im Grossen Rat (15.06.2005) (2.011)

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

25. Postulat du député Matthias **EGGEL** (GRL) et cosignataire concernant les colonies et camps de vacances: directives excessives (13.05.2005) (3.010)
Postulat von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) und Mitunterzeichner betreffend Ferienkolonien, Ferienlager: Übertriebene Vorschriften (13.05.2005) (3.010)
26. Postulat de la députée (suppl.) Laura **KRONIG** (SPO) concernant un programme d'enseignement unifié (15.06.2005) (3.012)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** (SPO) betreffend einheitlicher Lehrplan (15.06.2005) (3.012)
27. Postulat du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) et cosignataires concernant l'accès au centre national de prestations pour les sports d'hiver du Valais à Brigue après la 8^e année d'école (16.06.2005) (3.015)
Postulat von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) und

Mitunterzeichnenden betreffend Eintritt ins nationale Leistungszentrum Schneesport Wallis Brig nach dem 8. Schuljahr (16.06.2005) (3.015)

28. Postulat du groupe GRL, par le député (suppl.) Yves **MABILLARD**, concernant les indemnités de stage versées aux étudiants de la HEVs2: concept à revoir! (17.06.2005) (3.016)

Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves **MABILLARD**, betreffend Praktikumsentschädigung für Studierende der HEVs2: Das Konzept muss überdacht werden! (17.06.2005) (3.016)

29. **Heure des questions/Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

30. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour une police efficace et protégée (08.11.2005) (1.040)

Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: für eine effiziente und sichere Polizei (08.11.2005) (1.040)

31. Interpellation urgente du député Alain **DE PREUX** (PDCC) et cosignataires concernant la prise en charge optimale des patients en secteur hospitalier, notamment pendant la période hivernale qui s'annonce (08.11.2005) (2.020)

Dringliche Interpellation von Grossrat Alain **DE PREUX** (PDCC) und Mitunterzeichnenden betreffend optimale Betreuung der Patienten in den Spitälern, insbesondere im Hinblick auf die bevorstehende Wintersaison (08.11.2005) (2.020)

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, ich begrüsse Sie zur heutigen Sitzung.

Wir beginnen mit den Einbürgerungen. Die Einbürgerungen sind Sache der Justizkommission, die sich vorgehend mit den einzelnen Dossiers befasst.

1. Naturalisations Einbürgerungen

Der Präsident:

Herr Grossrat Bernard Fauchère ist Präsident der Unterkommission und er wird uns jetzt die Anträge der Justizkommission unterbreiten.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG), président de la sous-commission des naturalisations:

Tout d'abord, suite à des éléments nouveaux non connus de la commission de justice, la sous-commission s'est réunie ce matin et a pris la décision de **retirer le dossier 22** de la liste qui a été distribuée à tous les députés.

Pour le reste, conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues, la commission de justice, par sa sous-commission, a traité les demandes de naturalisation qui lui ont été soumises par le Conseil d'Etat, soit 91 dossiers de naturalisation comprenant 214 personnes, dont 20 étaient confédérées et 194 citoyens étrangers.

La sous-commission a auditionné les candidats durant trois jours et demi. Elle a examiné en particulier si les conditions fixées à l'article 3, chiffres 4 et 5, de la loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994 étaient remplies. Selon l'article 3, chiffre 4, pour obtenir la naturalisation valaisanne, il est nécessaire d'avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton. Selon l'article 3, chiffre 5, le candidat doit être intégré dans la communauté valaisanne.

La sous-commission a constaté que 6 candidates ne possédaient pas de connaissances linguistiques suffisantes. Ces personnes ne figurent pas sur la liste qui vous a été remise. Ces personnes, épouses et mères de famille, ont donné leur accord, avec le soutien de leur famille, pour améliorer leurs connaissances et être reconvoquées pour la session de mai ou de novembre 2006.

La commission de justice s'est réunie en plenum le 13 octobre. Elle vous propose, à l'unanimité, d'accorder la nationalité valaisanne aux candidats présentés sur la liste qui vous a été remise, soit – après le retrait du dossier 22 – 20 confédérés et 183 citoyens étrangers.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, Sie haben also den Antrag der Unterkommission der Justizkommission gehört. Es geht um die Dossiers der Einbürgerungen, die Ihnen gemäss Liste vorliegen. Die Abstimmung erfolgt global für sämtliche Dossiers und ich stelle Ihnen deshalb nun den Antrag, die Einbürgerungen gemäss Liste mit Ausnahme des Dossiers Nr. 22 zu genehmigen.

Ich habe noch eine Wortmeldung von Herrn Grossrat Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

J'aimerais juste dire quelques mots, d'abord pour saluer l'initiative qui a été prise par la sous-commission des naturalisations de la commission de justice et ensuite pour dire que le groupe UDC/SVP y porte sa part de responsabilité puisque c'est lui qui a tiré la sonnette d'alarme.

Ce que j'aimerais dire ici, c'est que ce qui est en cause, ce n'est pas du tout le travail de la commission de justice (les membres avec lesquels j'ai eu l'occasion d'avoir des contacts hier le savent). Cela ne met pas non plus en cause le travail de l'Administration et en particulier du Service des étrangers (sa cheffe, ainsi que le chef du département le savent eux aussi).

Ce qu'on peut simplement dire, c'est qu'on peut s'étonner qu'un tel dossier arrive jusqu'ici au plenum. Ce dossier est vraiment l'exemple des dérives auxquelles peut aboutir le cloisonnement des services et des autorités et puis aussi d'une certaine obsession de la protection des données. C'est également – il faut le dire – l'exemple de ce qui peut se passer quand un des maillons de la chaîne, en l'occurrence la commune, ne fait pas son travail, ce qui conduit les parlementaires à qui nous délégons l'examen de détail des dossiers à travailler en quelque sorte à l'aveugle.

Ce dossier donne lieu à une interpellation que je dépose aujourd'hui au nom du groupe UDC/SVP pour voir comment remédier aux problèmes mis en lumière par cette affaire.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Vielleicht ein kleiner Hinweis. Es wäre vorteilhaft, wenn Wortmeldungen sind, wenn man sich gleich bei Beginn meldet, damit ich als letztes immer dem Präsidenten das Wort erteilen kann. Wir nehmen Ihre Intervention zur Kenntnis. Es ist aber nicht die Form eines Antrages, welcher jetzt hier mit dieser Abstimmung verbunden werden müsste, wenn ich das richtig verstanden habe. Wir führen also die Abstimmung durch.

Ich präzisiere noch einmal den Antrag: Die Abstimmung erfolgt global für sämtliche Dossiers und ich stelle Ihnen deshalb nun den Antrag, die Einbürgerungen gemäss Liste mit Ausnahme des Dossiers Nr. 22 zu genehmigen.

(...)

Mit 104 Stimmen haben Sie diese Einbürgerungen in globo genehmigt.

Ich gratuliere an dieser Stelle den frischgebackenen Walliserinnen und Walliser und hoffe, dass sie sich bei uns wohl fühlen werden und ich wünsche ihnen tiefe Wurzeln und überdies auch, dass sie nicht nur ihre Rechte, sondern auch ihre Pflichten wahrzunehmen wissen.

Lecture

2. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de
Salins pour l'assainissement de sa situation financière

Lesung
BESCHLUSSENTWURF
zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission für
Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzola / Berichterstatter: Erno Grand*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2 nouveau

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 2 neu

Vorschlag der radikalen Gruppe durch Herrn Grossrat Bernard Rey. Dieser Vorschlag wurde von der Kommission angenommen.

Article 2 nouveau, adopté.

Article 3 nouveau (anc. art. 2)

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 3 nouveau:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3 neu (ehemals Artikel 2)

Absatz 2 neu

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission mit 2 Jastimmen und 6 Neinstimmen und 3 Enthaltungen abgelehnt. Der Steuereffizient könnte wohl auf 1.5 angehoben werden, würde aber im Umfeld von Sitten keinen grossen Sinn machen. Der zweite Vorschlag, die Indexierung auf 100 Prozent zu setzen, ist laut Kommission sogar illegal. Daher ist dieser Vorschlag abgelehnt worden.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Le groupe radical-libéral – je vous l'avais dit mardi matin – est pour la symétrie des sacrifices.

Ce même mardi matin, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier nous avait annoncé un scoop: il nous avait indiqué – et il me corrigera si je transcris mal ses propos – qu'il n'avait jamais vu une commune dont les difficultés financières étaient la résultante d'une bonne gestion.

Notre groupe, par cet amendement, veut introduire une notion de responsabilité qui n'a que trop peu été abordée jusqu'ici. Il est d'accord d'aider les communes en difficulté, mais il entend donner un message clair. En cela, il est en totale adéquation avec le conseiller d'Etat qui déclare dans le rapport de la commission thématique: Le canton ne doit intervenir que si la commune demande de l'aide et qu'elle a épuisé toutes les possibilités à sa disposition.

Nous estimons que tant que le coefficient n'est pas à 1.5 et le taux d'indexation à 100%, toutes les possibilités n'ont pas été épuisées.

Bien sûr, certains diront qu'il est de la compétence des assemblées primaires de fixer le taux d'indexation en vigueur; nous en sommes tout à fait conscients. Cependant, le fait d'inclure cette indication dans le contrat d'assainissement responsabilisera les municipalités vis-à-vis de leurs électeurs: soit elles accepteront ces conditions, soit elles trouveront d'autres solutions.

Afin de tenir une ligne claire, le groupe radical-libéral proposera dorénavant dans tous les cas d'assainissement de communes un coefficient d'imposition fiscale à 1.5 et un taux d'indexation à 100%.

En cas de refus de cet amendement, le groupe radical-libéral s'opposera aux octrois d'aides financières.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Les discussions ont été nourries au sein de la commission.

Dans sa grande majorité, la commission s'est ralliée à l'idée qu'il n'est pas possible légalement d'intervenir sur le taux d'indexation.

En ce qui concerne le coefficient d'imposition, c'est un exercice périlleux; c'est vrai qu'on pourrait le faire parce que c'est dans nos compétences de poser les conditions d'aide que l'on veut octroyer. Toutefois, il faut aussi prendre en compte les limites de résistance psychologique des contribuables. C'est seulement au début de cette année que les mesures ont été proposées par la nouvelle équipe en place à la municipalité de Salins. Le coefficient d'imposition a été augmenté de 1.2 à 1.4 brutalement. Il serait contreproductif, de l'avis de la commission, d'augmenter encore ce coefficient à 1.5 parce qu'on pourrait assister à une fuite des bons contribuables vers des lieux plus hospitaliers en matière d'imposition.

Pour ces raisons, la commission, dans sa majorité, propose de refuser cet amendement.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, deux mots concernant l'amendement proposé par le député Bernard Rey au nom du groupe radical-libéral d'inclure déjà dans le projet de décision du Grand Conseil, à l'article 2 nouveau, le fait que la commune de Salins soit contrainte d'engager un processus de fusion. Se pose chaque fois la question – et vous le verrez encore lors des cas que nous aurons à traiter d'assainissement de communes dans les années à venir – de ce qui doit figurer dans la décision et de ce qui doit figurer dans le contrat d'assainissement. Je suis plutôt d'avis que ce genre d'exigence devrait figurer dans le contrat d'assainissement. En l'occurrence, en ce qui concerne une autre commune haut-valaisanne, celle de Saas Grund, le même texte a été prévu dans la décision. Par conséquent, par équité de traitement, on peut se rallier à cette proposition et faire en sorte que cette exigence figure déjà dans la décision. Cela dit, la volonté exprimée par les autorités de Salins, par son président ici présent, a toujours été dans ce sens, c'est-à-dire qu'une fois les décisions d'assainissement prises, la volonté d'engager le processus de fusion n'a jamais été mise en doute au niveau communal.

En ce qui concerne maintenant la proposition de fixer le coefficient d'imposition fiscale à 1.5 et le taux d'indexation à 100%: tout d'abord, en ce qui concerne le taux d'indexation à 100%, il faut respecter les dispositions légales en vigueur. Le problème est que l'article 178 de la loi fiscale n'autorise une diminution du taux d'indexation qu'en cas de baisse de l'indice des prix à la consommation. Donc, dans l'esprit du législateur et dans la lettre, il n'est pas possible au Parlement d'y déroger, à moins que le Parlement, qui est toujours compétent pour modifier la loi, décide de modifier l'article 178 et de permettre, dans des cas exceptionnels, la baisse de cette indexation. Mais ça, c'est un autre débat, juridiquement parlant. Le groupe radical-libéral peut très bien déposer une motion demandant la révision de l'article 178 dans ce sens de prévoir des exceptions autres que la baisse de l'indice des prix à la consommation permettant une réduction du taux d'indexation. C'est dans le processus législatif.

Maintenant, en ce qui concerne le coefficient d'imposition fiscale augmenté à 1.5, la présidente de la commission a été très explicite là-dessus: parfois, le mieux est l'ennemi du bien. Alors, je suis d'accord avec vous si vous posez le verdict en disant: on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi les autorités de la commune de Salins n'ont pas pris dans le passé beaucoup plus tôt des mesures allant dans le sens de l'augmentation des recettes fiscales compte tenu de la situation financière. C'est une bonne question..., à laquelle je n'ai pas la réponse. Cependant, leur dire maintenant qu'on passe de 1.4, comme cela figure dans le projet de décision, à 1.5 – la commune de Grächen est à 1.5, c'est vrai, parce qu'elle a voulu démontrer clairement depuis des années sa volonté d'assainir le ménage communal –, mais, à Salins, on vient de procéder à cette augmentation du coefficient qui provoque une augmentation d'impôt de 20% déjà. Si l'on tient compte encore de l'effet de la taxation postnumerando, vous voyez la croissance du poids fiscal, de la charge fiscale sur la commune, et de plus, cette commune est dans une situation particulière, c'est qu'elle est voisine de communes qui pratiquent une politique fiscale nettement meilleure – ce qui n'est pas le cas de toutes les communes, pour lesquelles le Parlement est prêt à entrer en matière sur un assainissement. Alors, ici, on risque de poser une exigence qui paraît raisonnable dans la problématique de la bonne gestion, mais qui provoquerait un effet inverse, c'est-à-dire une fuite fiscale vers des communes..., pour ne pas citer celle de Sion qui, comme on le sait, est une commune fiscalement très intéressante. Finalement, au moment où l'on embellit la fiancée pour la préparer à son mariage, on lui inoculerait un virus qui lui enlèverait tous ses charmes.

Alors, il faut savoir doser juste la bonne politique. Le Gouvernement se rallie à la proposition de la commission, à savoir de maintenir le coefficient d'imposition fiscale à 1.4, de manière à encore donner plus de chance, dans un futur plus proche, d'avoir une fusion

voulue, décidée, volontaire et acceptée, non seulement par les autorités de Salins qui, on le sait, sont favorables à ce processus – surtout, je dirai les nouvelles autorités –, mais aussi les autorités de la commune devant accepter ce mariage.

Voilà la position du Conseil d'Etat. Je vous demande de suivre aussi cette même politique et au groupe radical-libéral de déposer une motion pour la modification de l'article 178 de la loi fiscale parce que je pense qu'il vaut peut-être la peine qu'on en discute également.

Der Präsident:

Wir kommen jetzt zur Abstimmung. Ich nehme an, dass die radikale Fraktion ihren Antrag aufrechterhält. Das scheint der Fall zu sein. Wir müssen also abstimmen.

(...)

M. le député Bernard Rey (GRL):

Suite aux explications données par le conseiller d'Etat sur l'illégalité de cette mesure, je retire cette proposition d'amendement.

Je fais de même en ce qui concerne la commune de Grächen.

Der Präsident:

Ja, merci Monsieur le député.

Das war eigentlich das was ich Sie vorgängig der Abstimmung gefragt habe, aber um so besser, es ist nie zu spät um einen Antrag zurückzuziehen. Der Antrag gilt also als zurückgezogen.

Jetzt geht es noch um Absatz 2. Da hat die Kommission, glaube ich, eine kleine redaktionelle Änderung vorgenommen, nämlich Artikel 150 und 151. Aber ich nehme an, das ist nur eine redaktionelle Änderung und da eröffnen wir wohl kaum die Diskussion dazu.

Article 3 nouveau (anc. art. 2), adopté.

Article 4 nouveau (anc. art. 3), adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Alexis Turin (GRL):

Même si je m'exprime en mon nom personnel, je puis affirmer que je me fais ici le porte-parole de plusieurs députés suite aux très nombreuses discussions que j'ai eues avec eux depuis le débat d'entrée en matière.

Mardi dernier, j'avais commencé mon intervention en disant que l'enjeu n'était pas seulement de 2 millions, comme le suggère le message du Conseil d'Etat, mais bien de 3,5 millions puisque Salins va fusionner dans un très proche avenir et donc toucher une dot de 1,5 million.

En fait, je dois le reconnaître, je me suis trompé.

Et, pour reprendre les mots de notre conseiller d'Etat, je vous dirai que j'ai moi aussi un scoop à vous dévoiler: en fait, l'enjeu n'est pas de 3,5 millions, mais de plusieurs dizaines de millions de francs.

Je m'explique.

C'est faux de croire que notre décision ne porte que sur la commune de Salins. En fait, on est en train de fixer de nouvelles règles – je pèse mes mots – en matière d'assainissement de communes. Alors que le décret conditionne l'octroi d'aides à fonds perdu à trois conditions, nous sommes en train de faire une exception. Désormais, il faudra, mais il suffira, à moins que l'on change d'optique, qu'une commune remplisse deux des trois critères seulement pour être assainie.

Je reviens au cas qui nous occupe aujourd'hui, soit celui de la commune de Salins. C'est important d'analyser dans le détail les conditions dans lesquelles nous octroierons ou pas l'aide puisque ce cas constitue un précédent; désormais, il fera jurisprudence pour les prochaines demandes d'aide qui ne manqueront pas d'affluer..., mais là, bon, je crois que je ne suis plus au scoop. Dire oui à la demande d'assainissement de la commune de Salins, c'est accepter, je viens de le dire, que désormais seuls deux des trois critères posés par le décret soient remplis, et ce même si l'un des deux critères n'est rempli que depuis quelques mois seulement. Pour être encore plus précis, dans le cas de Salins, le critère du coefficient d'impôt n'est, pour l'instant, que formellement rempli puisque ce ne sont que les impôts 2005 seulement qui seront augmentés – j'emploie le futur parce que, pour l'instant, les contribuables de la commune de Salins, comme tous ceux du canton, n'ont pas été taxés pour 2005, c'est une évidence. Les derniers impôts en force sont ceux de 2004. Donc, ce n'est que l'année prochaine que les contribuables de la commune de Salins verront leurs impôts concrètement augmentés, même si cela se rapporte à l'année 2005.

Autre critère qui, désormais, servira de référence: l'absence d'exigence de sacrifice de la part des créanciers de la commune à assainir. C'est le premier cas d'assainissement que je connais où tous les créanciers seront payés à 100%. Tant mieux pour eux, me direz-vous, mais n'oublions pas que ceux qui paient cela, ce sont tous les contribuables de notre canton, et cela n'est qu'un début.

Le cas de la commune de Salins est donc tout à fait différent de celui de la commune de Grächen. Et là, je m'adresse tout particulièrement aux représentants du Valais supérieur. Dire non à la commune de Salins, ce n'est pas dire non à la commune de Grächen. Au contraire, dire non à la commune de Salins, c'est dire oui à la commune de Grächen parce que la commune de Grächen remplit tous les critères exigés par le décret. De plus, elle a obtenu des remises de dettes de ses créanciers. Elle a donc droit à être aidée par le canton.

Et, maintenant, j'en appelle à la cohésion cantonale. Que voulons-nous faire pour nos communes? Jusqu'où sommes-nous d'accord de les aider? Quels sont les critères que nous voulons fixer? La réponse à toutes ces questions, c'est aujourd'hui qu'on la donne, que l'on vote oui ou que l'on vote non.

A-t-on tous les éléments en main pour nous prononcer en connaissance de cause? Que sait-on aujourd'hui? On sait qu'il y a 17 communes qui remplissent les trois critères du décret. Combien de millions d'aides à fonds perdu cela représente-t-il? Je l'ignore. Combien de communes remplissent-elles deux des trois critères? Je l'ignore. Certainement beaucoup plus que celles qui remplissent les trois critères, c'est une évidence. Et pour combien de millions d'aides à octroyer? C'est une évidence: pour plusieurs dizaines de millions de francs, les fameuses dizaines de millions auxquels je faisais référence au début de mon intervention. Là est l'enjeu véritable de notre décision. En passant, je rappelle que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a eu l'occasion de préciser, mardi dernier, que près d'une dizaine de communes n'avaient jusqu'à ce jour toujours pas rendu leurs comptes 2004 alors qu'elles auraient dû le faire avant le 30 juin déjà. Je vous laisse imaginer, parmi ces communes, combien rempliront deux des trois critères.

En disant oui à la commune de Salins, où allons-nous? Je n'en sais rien. Et je ne peux que regretter que le groupe DC du Bas-Valais ait renoncé à obtenir la réponse à ses questions, car elles étaient pertinentes et propres à nous permettre de nous prononcer en connaissance de cause, non seulement pour la commune de Salins, mais aussi pour toutes les futures demandes d'aide. Je crois que l'égalité de traitement doit servir de base à notre décision d'aujourd'hui.

Vous aurez donc compris que je n'ai rien contre la commune de Salins. Je suis contre le fait de n'exiger que deux des trois critères posés par le décret. Je suis d'avis que les exceptions ne doivent être admises que dans des cas très restrictifs, en tout cas pas lorsque, comme en l'espèce, seuls deux des trois critères sont remplis et, pour le deuxième, que depuis quelques mois, de surcroît sans avoir exigé des créanciers des remises de dettes.

Si je dis oui à la commune de Salins, je ne vois pas comment je pourrai dire non à toutes les communes qui déposeront une demande d'aide à fonds perdu dès le moment où elles rempliront les conditions posées à la commune de Salins, et il n'y aura aucune raison valable, à mon avis, pour le faire.

Dire oui maintenant, c'est donner un très mauvais signal à toutes les communes de notre canton.

Pour toutes ces raisons, je voterai non et j'invite toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas donner ce mauvais signal aux communes à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Evidemment, le chef du département ne peut pas rester assis après une telle déclaration que j'aimerais, dans un premier temps saluer – cela peut peut-être vous étonner –, pourquoi cela? Parce que cela montre bien, dans les cas futurs aussi, toute la rigueur avec laquelle soit au niveau du département, soit au niveau du Grand Conseil et de ses

commissions, on devra continuer à analyser les propositions d'assainissement des communes cas par cas.

La commune de Salins, on l'a dit à l'entrée en matière et vous avez insisté aussi là-dessus, Monsieur le député Alexis Turin à juste titre, ne remplit que deux des trois conditions imposées par le décret.

Vous passez, comme chat sur braises, sur ce qui fait bien sûr la grande qualité des textes légaux législatifs concoctés par le Parlement: c'est qu'il y a toujours, dans ces textes, un brin de sagesse qui fait en sorte que lorsque l'on a une situation particulière, on arrive à y trouver aussi une réponse. C'est le cas de la commune de Salins. Je reviens sur ce que j'ai dit à l'entrée en matière. Lorsque, dans le cas de la commune de Salins, avec les rentrées fiscales même augmentées, vous pouvez tirer les plus beaux plans financiers que vous voulez sur les trois, quatre, cinq, dix ans qui viennent, vous ne voyez que le trou de l'endettement grandir et aucun espoir de pouvoir changer ou inverser la tendance, vous êtes à ce moment-là dans la situation, que l'on reproche parfois de la part du Parlement au Conseil d'Etat, de passivité et d'attendre que, finalement, les commandements de payer partent, que les liquidités soient moins que zéro et que, au pas de course, le Conseil d'Etat doivent concocter un projet d'assainissement de commune, qui nous coûterait encore beaucoup plus cher dans quelques années parce que le trou aurait d'autant plus grandi.

Lorsque, dans le futur, une commune se trouvera dans une situation pareille, je suis persuadé que nous aurons exactement la même attitude.

Je peux vous dire ici que ces communes – vous le verrez dans le rapport au mois de décembre sur la base des comptes au 31 décembre 2004 – ne seront pas aussi nombreuses que le député Alexis Turin le laisse entendre ici.

A un moment donné, il faut trancher dans le vif, trouver le remède et donner la solution. Le cas de la commune de Salins est un cas particulier et doit rester un cas particulier puisque les revenus ordinaires de la commune ne laissent aucun espoir de rétablissement de la situation financière.

Attendre quatre ou cinq ans, c'est irresponsable parce que cela augmente encore les coûts des contribuables valaisans.

C'est dans cet esprit-là que je demande au Parlement de suivre l'avis de la commission thématique et l'avis du Conseil d'Etat qui veulent, cette fois encore, donner une solution à long terme à une commune qui se trouve dans une situation avec un cancer financier ne trouvant aucune autre issue que celle que nous vous proposons aujourd'hui.

Merci.

Ainsi décidé par 79 voix contre 27 et 11 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

Lecture

3. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de
Grächen pour l'assainissement de sa situation financière

Lesung

BESCHLUSSENTWURF
zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission für
Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Erno Grand*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana:

*Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds (par la
députée Michelle Grandjean):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 1:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 1, Absatz 4 und Absatz 5 neu

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Daniel Porcellana und der Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds haben das gleiche Ziel, nämlich: Sollte die Burgergemeinde Grächen während 25 Jahren zu ausserordentlichen Einkommen kommen, müssten diese zurückerstattet werden.

Die Kommission bevorzugt die Formulierung der PS/AdG-Fraktion zu Gunsten des Vorschlags der PDCC-Fraktion.

Beim Beschlussentwurf die Sanierung zu vereinheitlichen, schlägt die Kommission vor, den Artikel 1, Absatz 5 (neu), Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, nicht in den Beschlussentwurf, sondern in den Sanierungsvertrag zu integrieren.

In diesem Sinne nimmt die Kommission den Vorschlag der PS/AdG-Fraktion an.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre, constatant que, sur le fond, la proposition du groupe PS/AdG est identique à sa proposition et demande d'inclure directement dans le contrat d'assainissement à signer l'engagement de la bourgeoisie de Grächen au même titre que l'administration communale, pense qu'il est intéressant de retirer sa proposition de modification.

Il se rallie ainsi à la décision de la commission thématique.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Der Antrag der PDCC wird in diesem Sinne zurückgezogen. Damit wir keine Verwirrung schaffen, also Artikel 1, Absatz 4 ist jetzt genehmigt im Sinne des Vorschlags der Kommission.

Jetzt haben wir noch Artikel 1, Absatz 5. Herr Rapporteur, können Sie den Antrag nochmals wiederholen, damit dies für jedermann klar ist.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 1, Absatz 5 (neu)

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion. Dieser Vorschlag wurde wie er dort steht angenommen, jedoch nicht im Beschlussentwurf, sondern dass er in den Sanierungsvertrag integriert wird.

Der Präsident:

Also meine Damen und Herren, das bedeutet, dass im Prinzip der Artikel 1, Absatz 5 gemäss dem Antrag von Frau Sandrine Desponds nicht aufgenommen wird. Es ist in dem Sinn eine Ablehnung der Aufnahme in den Beschluss. Aber die Kommission ist der Meinung, man müsste es trotzdem dann im Sanierungsvertrag vorsehen.

M^{me} la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):

Je m'exprime au nom de la députée (suppl.) Sandrine Desponds.

Elle se déclare tout à fait satisfaite de la proposition de la commission thématique.

La discussion est close.

Der Präsident:

In diesem Fall müssen wir also nicht abstimmen, aber der Artikel 1, Absatz 5 erscheint dann im Beschluss nicht.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 2, Absatz 2 neu

Vorschlag der radikalen Gruppe durch Herrn Grossrat Bernard Rey. **Dieser Vorschlag wurde gerade beim vorigen Geschäft zurückgezogen und entfällt.**

Article 2, adopté.

Article 3, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre déposera prochainement une motion tendant à obliger toutes les communes bénéficiant d'un cautionnement de l'Etat du Valais à soumettre, pour contrôle, les budgets et les comptes annuels à l'Inspection cantonale des finances ainsi qu'à l'approbation du Conseil d'Etat.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Mon collègue DC du Centre vient de me couper l'herbe sous les pieds puisque cet objet n'a pas été attribué à la commission des finances.

La commission des finances en a tout de même discuté hier après-midi lors de sa séance. Elle aurait effectivement aimé avoir certaines assurances concernant le cautionnement de 14,8 millions et qu'il soit prévu dans le contrat d'assainissement exactement la demande qui vient d'être faite par mon collègue DC du Centre pour que, à terme, ce cautionnement ne devienne pas tout simplement une aide à fonds perdu.

Je crois que c'est une bonne solution que budgets et comptes soient soumis à l'analyse de l'Inspection cantonale des finances avec un rapport au Conseil d'Etat ainsi qu'à la commission des finances.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

J'avais demandé la parole concernant l'amendement, mais je crois que tout a été dit. Simplement, je voudrais m'excuser auprès de tous mes collègues du Parlement pour la formulation peu claire qui a été donnée de la position de la commission. Il était effectivement difficile d'inclure des commentaires sur la procédure que l'on désirait avoir pour cet amendement. Toutefois, on l'a expliqué oralement et le Parlement l'a bien compris. Je vous prie donc d'excuser ce petit flottement.

En ce qui concerne le vote final, je vous engage à suivre la position de la commission qui accepte donc cette proposition d'assainissement de la commune de Grächen.

Je remercie, par la même occasion, la commission, le conseiller d'Etat et ses services pour les travaux qui ont été effectués dans de bonnes conditions et dans un bon esprit.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

En conclusion par rapport aux deux projets d'assainissement des communes de Salins et de Grächen, tout d'abord, j'aimerais remercier les autorités en place, autant celles de la commune de Salins que celles de la commune de Grächen, d'avoir eu le courage, à un moment donné – il faut le dire – quand on est nouvel élu ou quand on porte un fardeau aussi lourd, un héritage parfois pas facile à assumer, de se tourner vers les autorités et, en collaboration avec elles, trouver des solutions pour le futur et, dans le cas de Grächen – c'est encore un cas particulier – d'éviter une résonance extrêmement négative sur l'ensemble du canton au cas où on n'aurait pas trouvé de solution à la problématique de la Centrale d'émission des communes suisses.

Merci donc aux autorités communales qui ont collaboré à ces prises de décision aujourd'hui du Parlement.

Merci aussi à la présidente de la commission et à tous les commissaires pour le travail effectué, un travail parfois extraordinairement technique, surtout lorsqu'il s'agit de montages financiers de sauvetage. Il n'est pas évident d'avoir une compréhension de l'ensemble du mécanisme.

Merci aussi à la commission des finances pour sa compréhension et qui veille, comme le fait le député Alexis Turin que je remercie, au grain des intérêts du canton et pas seulement des intérêts des communes, je le relève.

Merci aussi aux collaborateurs de l'Etat du Valais qui ont contribué à l'élaboration de ces décisions.

Merci encore pour votre vote final en faveur de l'assainissement de la commune de Grächen.

Ainsi décidé par 114 voix et 3 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

Hr. Grossrat (Suppl.) Jakob Walter (CVPO):

Einen Monat nach der Amtsübernahme 2001 habe ich mich gefragt, was hast Du da übernommen? Die Refinanzierung der Fälligkeit von drei Millionen Franken bei der ESG war nicht möglich. Dank der unbürokratischen Hilfe des damaligen Departementsvorstehers, Herr Willy Schnyder, konnte schlussendlich mit etwas Verzögerung eine Lösung gefunden werden. Verschiedentlich hatte er diesen Beschluss hier in diesem Saal zu rechtfertigen. Ich bin überzeugt, dass er heute nochmals gleich handeln würde und ich bin ihm dafür dankbar.

Was für ein Erbe hast Du da angetreten, hat sich wohl kurz nach seinem Amtseintritt der heutige Departementvorsteher, Herr Staatsrat Jean-René Fournier, gefragt, als er von mir über die ausweglose finanzielle Situation der Gemeinde Grächen informiert wurde? Dank seinem Einsatz und seiner Hilfe konnte schliesslich der Verhandlungsdurchbruch bei den Gläubigern erzielt werden. Besten Dank für Ihre grosszügige Hilfe, Herr Staatsrat Fournier.

Mit etwas gemischten Gefühlen haben dieser Tage wohl 194 Schweizer Gemeinden die Behandlung des Geschäfts Sanierung der Gemeinde Grächen im Grossen Rat des Kantons Wallis mitverfolgt. Sie werden nach dem heutigen Entscheid dieses Parlaments zu Recht auf den Kanton Wallis wieder etwas besser zu sprechen sein. Dem Tourismus im gesamten Kanton wird es jedenfalls sicher nicht schaden.

Im Namen der Gemeinde Grächen danke ich dem Parlament für seinen positiv gefällten Entscheid und die damit zustande gekommene finanzielle Hilfe.

Bedanken möchte ich mich an dieser Stelle auch bei unserem Finanzcoach, Herr Dr. Peter Furger, sowie Herrn Helmut Ritz von der kantonalen Finanzverwaltung, welche mit viel Fachkompetenz einen massgeblichen Beitrag zum guten Gelingen dieser Sanierung geleistet haben. In den sehr schwierigen und zeitweise ausweglos erscheinenden Verhandlungen mit den Gläubigern, hat Herr Helmut Ritz, als Vertreter der Finanzverwaltung die Grenzen des Machbaren aus der Sicht des Kantons klar abgesteckt und mit vollem Elan vertreten.

Einen letzten Dank richte ich an die vorberatende grossrätliche Kommission, unter ihrer Präsidentin, Frau Francine Cutruzzolà. Die Kommission hat die Notwendigkeit zur Sanierung rasch erkannt und wurde sich des Dilemmas seitens der Gemeinde gegenüber der ESG betreffend die Refinanzierung bewusst und hat entsprechend gehandelt. Besten Dank an die gesamte Kommission.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die finanzielle Situation erlaubt es der Gemeinde Grächen nicht sich hier mit Würsten oder anderen Geschenken zu bedanken und mit "Schneevogla und Grossbohne" würde das Parlament wohl eh nichts anzufangen wissen.

Ich lade euch einfach ein zu einem Besuch auf die Sonnenterasse des Mattertales mit seinen 299,5 Sonnentagen und ihr werdet Herrn Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet verstehen, warum er jetzt den Ausbau der Strasse nach Grächen zügig vorantreiben will. Ihr werdet sehen, dass das Parlament die 2,5 Millionen Franken nicht in den Sand gesetzt hat und ihr werdet mich verstehen, warum ich mich für die finanzielle Gesundung Grächens eingesetzt habe.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Soweit der Gemeindepräsident von Grächen. Danke schön.

Wir fahren weiter mit Punkt 4 der Tagesordnung.

Première lecture

4. PROJET DE LOI D'ADHESION à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

Erste Lesung

GESETZESENTWURF ÜBER DEN BEITRITT zur interkantonalen Vereinbarung über die Aufsicht sowie die Bewilligung und die Ertragsverwendung von interkantonal oder gesamtschweizerisch durchgeführten Lotterien und Wetten

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Erno Grand*

Titres et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Je ne vais pas faire un long discours, mais simplement rappeler au Parlement la demande qui a été faite de traiter cet objet en une seule lecture.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente. Das ist richtig. Ich habe diesen Antrag noch irgendwo gespeichert. Es ist aber so, dass wir zuerst die erste Lesung beenden müssen und dann stimmen wir ab, ob es allenfalls zu einer zweiten Lesung kommt oder nicht.

Le projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse est adopté par 97 voix en première lecture.

Es liegt noch ein Antrag der Kommission vor auf Verzicht auf die zweite Lesung. Das ist möglich gemäss Reglement im Artikel 101. Ich stelle diesen Antrag ebenfalls zur Abstimmung.

Wir stimmen ab.

(...)

Mit 98 Stimmen sind Sie auch hier einmütig für den Verzicht auf eine zweite Lesung.

Damit ist dieses Sachgeschäft abgeschlossen.

Wir gehen nun über zu den Behandlungen des Departements für Finanzen, Institutionen und Sicherheit. Zu diesen Behandlungen liegen die schriftlichen Antworten vor, die sind verteilt worden. Ich bitte Sie diese zur Hand zu nehmen.

Traitements / Behandlungen:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

5. POSTULAT

**du député Jean-Luc Addor (UDC/SVP) concernant "l'optimisation" de la
réforme de l'armée: quelles conséquences pour les cantons et pour le
Valais? (13.05.2005) (1.027)**

POSTULAT

**von Grossrat Jean-Luc Addor (UDC/SVP) betreffend "Optimierung" der
Armeereform: Wie sehen die Konsequenzen für die Kantone und das
Wallis aus? (13.05.2005) (1.027)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Wir beginnen mit dem Postulat von Herrn Jean-Luc Addor betreffend Optimierung der Armeereform.

Wie Sie der schriftlichen Antwort entnehmen können, ist das Postulat angenommen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce postulat étant accepté, je ne vais pas me livrer à un long développement.

J'aimerais quand même juste relever que ce postulat est accepté dans une très faible mesure par rapport aux enjeux relativement importants auxquels il touche.

Je demandais au Conseil d'Etat, comme premier élément, d'évaluer les conséquences de cette "optimisation" de l'armée, dont on sait peu de choses, et d'en faire rapport au Grand Conseil. On nous dit, sur la base de développements pas très faciles à comprendre, que cela n'aura pas de conséquences directes pour le canton du Valais. J'aimerais pouvoir croire le Conseil d'Etat.

Sur le deuxième point, qui tendait à demander au Conseil d'Etat qu'il indique au Grand Conseil dans un rapport quelles mesures il entendait prendre pour défendre les intérêts du canton et pour faire respecter les promesses faites en rapport avec Armée XXI, je prends acte – je n'en doutais pas – que le Conseil d'Etat est conscient de veiller à la défense des intérêts du canton et à l'évolution future de la réforme de la nouvelle armée suisse.

Alors, je peux vivre avec ces déclarations d'intention et puis, pour des évaluations plus précises, je prends acte qu'il faudra que nous nous débrouillions tout seuls.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je vais intervenir de façon extrêmement brève sur cet objet.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, on ne va pas vous laisser seul..., loin de nous cette idée. Toujours est-il que les effets négatifs sur les places de travail notamment en Valais du Département militaire fédéral sont le résultat de décisions antérieures aux dernières décisions sur la concrétisation de la mise en vigueur des mesures. Ces effets négatifs ont déjà fait l'objet de plusieurs rapports ici devant le Parlement. Vous connaissez la politique active menée par le département et le Conseil d'Etat dans la défense des places de travail militaires en Valais et aux solutions à trouver lorsque, d'une façon abrupte, on nous annonce, par exemple, que les arsenaux cantonaux seront dorénavant fédéraux et qu'il y a un nombre de places de travail impressionnant qui, sur le canton, devront être supprimées d'ici à la fin 2006. Cela nous préoccupe, je dirai, quotidiennement. Nous avons trouvé des solutions les plus concrètes possible à des situations difficiles aussi du personnel, à tel point que nous nous sommes aussi occupés du personnel fédéral qui, lui, a été mis à pied de la même manière.

Cela dit, quand nous disons que nous restons extrêmement prudents et attentifs à l'évolution de la situation, c'est par rapport à de nouvelles mesures qui pourraient encore nous arriver. Vous savez que, malheureusement, au niveau fédéral, lorsque l'on parle de l'élaboration des budgets, il y a la période du budget, comme nous la connaissons chez nous, et une fois que le budget est adopté, en cours d'année, on retranche encore des montants. C'est la dure expérience qu'a faite le Département fédéral des affaires militaires ces dernières années. C'est la raison pour laquelle il a aussi dû prendre des mesures extraordinaires qui ont fortement péjoré la situation des emplois dans les cantons. C'est contre cette politique-là qu'il faudrait vraiment s'élever, finalement de manière à ce que, au niveau fédéral aussi, en matière de budget, aussi pour les affaires militaires, on ait un peu plus de cohérence et de stabilité.

Merci.

6. MOTION

**du groupe PDCB et du groupe UDC/SVP, par le député Nicolas Voide,
concernant le renforcement de l'OJI du Bas-Valais (13.05.2005) (1.028)**

MOTION

**der PDCB-Fraktion und der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Nicolas
Voide, betreffend Verstärkung des Untersuchungsrichteramts
Unterwallis (13.05.2005) (1.028)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch hier liegt die schriftliche Antwort des Staatsrates vor. Diese Motion ist angenommen.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

En tant qu'usager régulier de l'office du juge d'instruction du Bas-Valais – usager régulier à titre d'auxiliaire de la justice uniquement, je le précise –, je me satisfais volontiers des deux dernières lignes de la réponse, lesquelles satisfont, certes malheureusement provisoirement, à un besoin bien réel et surtout immédiat.

Quant à la révision de la loi d'organisation judiciaire, le débat dans cette salle ne fait évidemment que commencer et il paraît prématuré de se prononcer sur les options qui sont présentées dans ce cadre-là.

Je me contente donc, pour l'heure, de remercier le Conseil d'Etat, en particulier M. le chef du département, pour sa réponse et pour son action concrète en faveur tant du justiciable que de l'office du juge d'instruction du Bas-Valais.

Merci de votre attention.

7. MOTION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour un quorum électoral équitable (14.06.2005) (1.031)

MOTION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: für ein gerechtes Quorum (14.06.2005) (1.031)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Wir fahren weiter mit Punkt 7 der Tagesordnung.

Der Staatsrat empfiehlt die Ablehnung dieser Motion. Das ersehen Sie aus der Antwort, die Ihnen vorliegt.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion beantragt, das Quorum für die Grossratswahlen von 8 auf 5 Prozent zu senken. Die gesetzlichen Bestimmungen über die Wahlen sollen eine angemessene Vertretung der bedeutenden politischen Kräfte ermöglichen. Die Erfahrung hat allerdings gezeigt, dass dieses Ziel mit dem geltenden Quorum für die Grossratswahlen von 8 Prozent

nicht erreicht werden kann und die grossen politischen Parteien auf Kosten der kleineren auf ungerechtfertigte aler Vergleich zeigt zudem, dass zum Beispiel auch bei den grossen Kantonen Zürich und Waadt, in welchen sich mehr Parteien und Gruppierungen zur Wahl stellen als bei uns, das Quorum bei fünf Prozent liegt. Ein Quorum von fünf Prozent reicht also aus, um die Wahl von Vertretern von Gruppierungen ohne genügende Verankerung in der Bevölkerung zu verhindern. Das vom Staatsrat vorgebrachte Argument, nur mit einem höheren Quorum könne eine Verzettlung der politischen Parteien verhindert werden, sticht also nicht. Zudem liegt im Kanton Wallis der Wahlquotient aufgrund der Aufteilung der Bezirke auch im grössten Bezirk über fünf Prozent, was ebenfalls eine Verzettlung verhindert. Ansonsten werden vom Staatsrat keine weiteren Argumente gegen diese Motion vorgebracht, ausser den Hinweis, dass ähnliche Vorstösse vor zirka zwei Jahren bereits einmal abgelehnt wurden.

In diesem Zusammenhang erlaube ich mir an dieser Stelle auch den Hinweis, dass im Rahmen der Abstimmung über den Staatsratsproporz und auch hier im Grossen Rat bei der Diskussion in der Septembersession über die Motion betreffend Abschaffung der Begrenzung auf einen Staatsrat pro Bezirk immer wieder auf den Schutz der Minderheiten und eine vielfältige politische und regionale Vertretung hingewiesen wurde.

Konsequenterweise müsste denn nun auch der vorliegenden Motion zugestimmt werden.

In diesem Sinne bitte ich Sie um Unterstützung.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

Peut-on rester insensible face à un pareil foisonnement d'idées, face à une telle volonté de changement?

Une modification n'est saine que lorsqu'elle est source d'une amélioration, d'un mieux-être de la société. Dans le cas contraire, elle procède à un nivellement par le bas.

Or, dans le cas présent, où est le progrès?

Quorum 8%? Cela veut dire que, dans un paquet de 100 suffrages par exemple, si le parti X veut, selon le jargon politique, entrer dans la répartition, il devra obtenir au moins 8 suffrages; si le total est de 200 suffrages, il faudra en obtenir 16 et, pour un total de 1'000, il en faudra 80, etc. Ce seuil est donc si peu élevé qu'il paraît presque ridicule.

Abaisser le quorum à 5%: ce serait pratiquer de la petite pharmacie. Autant le supprimer.

Quelle est l'utilité du quorum?

Un élu au Grand Conseil n'est pas le représentant d'une famille ou d'un clan. Il représente une partie de la population et non pas un groupuscule. Les idées qu'il défend conviennent à une large part de la population et pas seulement à une petite fraction. Le but du quorum est d'éviter l'éparpillement des idées et des actes afin de mieux servir le bien-être de l'ensemble de la population valaisanne.

Finalement, dire que le quorum 8% "favorise de manière injuste les grandes formations politiques" est une affirmation gratuite, voire erronée. Sur le plan sportif, le vainqueur d'une course est-il responsable s'il y a des perdants? C'est plutôt à ces derniers à

découvrir les causes de leur échec et à étudier les moyens d'améliorer leur score. Il en est de même sur le plan politique lorsque le candidat n'est pas élu.

Les groupes "C" s'opposent à cette motion.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Pour dire au député Jean-Luc Addor que je connais son amour de la raison et de l'efficacité et le Conseil d'Etat dit tout simplement ce message: lorsque, il y a deux ans, il s'est opposé à faire passer le quorum de 8 à 6%; aujourd'hui, il est dans la même opposition à le faire passer de 8 à 5%.

Alors, merci de bien vouloir suivre la position du Gouvernement.

Par 85 voix contre 30 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 1.031 du groupe UDC/SVP.

8. POSTULAT

du député Narcisse Crettenand concernant: une imposition supportable pour les contribuables des communes à revenus modestes (15.06.2005) (1.033)

POSTULAT

von Grossrat Narcisse Crettenand betreffend zumutbare Besteuerung für die Steuerpflichtigen in finanzschwachen Gemeinden (15.06.2005) (1.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats lautet positiv. Das Postulat wird zur Annahme empfohlen.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je suis satisfait de la réponse du Conseil d'Etat.

Celle-ci va dans la direction que je souhaitais, soit une étude. Suite à cette étude, le Conseil d'Etat pourra nous répondre si, effectivement, il est possible de diminuer l'écart ou si, financièrement, cela ne sera pas possible.

Dans les considérations, il est dit qu'en fait, cet écart entre la fiscalité est aussi un moyen d'une saine concurrence entre les communes. Je pense que si vous posez la question à toutes les communes, pour certaines d'entre elles, il n'y a pas la possibilité d'avoir cette saine concurrence.

J'aimerais donner un exemple: Avec un revenu de 70'000 francs, entre la commune qui impose, en théorie, le moins et celle qui impose, en théorie, le plus, pour un couple marié, le minimum d'impôt est de 3'213 francs et le maximum de 5'997 francs; pour un célibataire – on sait qu'ils sont plus taxés –, le minimum est de 4'725 francs et le maximum de 8'820 francs.

Vous voyez donc que l'écart est extrêmement important puisqu'il double dans les communes où l'imposition est au maximum.

Merci de votre réponse.

M. le député (suppl.) Daniel Emonet (PDCB):

Si l'objectif du postulat du député Narcisse Crettenand peut être considéré comme louable, le groupe DC du Bas-Valais n'est pas certain que l'attractivité des communes se joue principalement sur le plan de la fiscalité. En effet, il est prouvé que le choix du lieu de résidence se détermine essentiellement par la situation géographique (ensoleillement, altitude, accès, facilités de construire, prix du terrain, commerces locaux, etc.). Les questions d'ordre fiscal passent au second plan quand elles ne sont pas simplement éludées.

Ce postulat nous interpelle aussi quant à son application. La réduction de l'écart du taux de l'imposition peut se faire de deux manières: par le haut ou par le bas. Dans l'hypothèse où le coefficient minimum serait augmenté, disons de 1 à 1.2, nous vous laissons le soin d'imaginer la réaction du contribuable à qui nous imposons une charge fiscale supplémentaire. Quant à l'indexation, nous ne pourrions pas la revoir à la baisse, car nous serions dans l'illégalité. Deuxième manière de concrétiser ce postulat: la diminution du coefficient maximum disons de 1.5 à 1.3, car 1.4 ne serait évidemment pas suffisamment conséquent. Nous touchons là à un problème également épineux. Certaines communes – car il y en a – ont fait et font encore les efforts nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins. Diminuer leurs capacités financières en les remplaçant par un subventionnement peut être non seulement considéré comme un affront vis-à-vis du travail effectué, mais comme un dangereux signal de désengagement à gérer de manière parcimonieuse les deniers publics. Nous pouvons aisément imaginer l'appétit de certaines communes à vouloir puiser dans le fonds de péréquation qui serait augmenté.

Dans les deux situations, nous serions une fois de plus montrés du doigt en s'ingérant dans l'autonomie communale. N'oubliez pas qu'en juin de cette année, nous avons déjà voté un décret fiscal réduisant pour les communes plus de 8% de leurs recettes fiscales.

Pour terminer, nous vous rappelons les mesures qui viennent d'être mises en place pour soutenir et conseiller les exécutifs communaux et que, dans les situations extrêmes comme aujourd'hui, une aide financière cantonale peut être allouée.

Baisser le coefficient de 1.5 à 1.4 ou 1.3 serait en parfaite contradiction avec tout ce que l'on a entendu aujourd'hui, notamment du groupe radical-libéral.

Finalement, le seul gagnant de ce postulat serait notre grand argentier qui pourrait dissoudre le fonds d'assainissement, car plus aucune commune ne répondrait au critère du coefficient de 1.4 au minimum.

Le groupe DC du Bas-Valais combat donc ce postulat et vous encourage à le rejeter.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je vois qu'il y a beaucoup de questions qui se posent dans le groupe DC du Bas-Valais. Je m'en suis aussi posé. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil d'Etat d'étudier, ce n'est pas une application, mais d'étudier la possibilité de réduire l'écart entre les communes qui imposent le moins et celles qui imposent le plus.

Je ne pense pas que si la proposition était d'augmenter l'imposition, cela serait acceptable, notamment de la part du libéral-radical que je suis.

Je souhaite donc que le groupe DC du Bas-Valais se rallie à la proposition d'étude et pas d'application.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Il ne faut pas, à notre avis, déjà scléroser la situation qui ne pourra pas être sclérosée. Du fait de l'arrivée de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et la Confédération et son entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2008, il y aura une telle évolution dans les relations entre le canton et ses communes, avec des nouveaux mécanismes de financement à trouver, une nouvelle répartition et également une nouvelle péréquation intercommunale, qu'on ne peut pas, aujourd'hui, dire que l'on va s'économiser une réflexion sur l'ensemble de la problématique de la fiscalité pratiquée par les communes. Cela n'est matériellement pas possible et ce serait mettre une telle barrière qu'on ne pourrait pas respecter déjà dans les six mois qui viennent puisque l'influence même sur les finances communales, quelle que soit la situation financière de la commune considérée et quelle que soit sa situation socio-topographique, comme on le dit maintenant au niveau fédéral, ou géo-démographique. On est obligé de revoir l'ensemble du cadre.

Dans le cadre de cette réflexion, on pourrait arriver aux mêmes conclusions qu'aujourd'hui, c'est fort possible, mais dans d'autres circonstances et avec d'autres données.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a répondu de façon positive au postulat du président d'Isérables, célibataire et député au Parlement, parce que nous partageons bien sûr les mêmes soucis et les mêmes préoccupations.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir müssen abstimmen über das Postulat Traktandum Nr. 8. Die Gruppe PDCB bekämpft dieses Postulat.

Par 96 voix contre 13 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.033 du député Narcisse Crettenand.

9. MOTION

du député Beat Abgottspon (CVPO) concernant la réduction de la durée

du stage d'avocat (17.06.2005) (1.035)
MOTION
von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend Verkürzung
Anwaltspraktikum (17.06.2005) (1.035)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Gemäss schriftlicher Antwort des Staatsrats ist die Motion angenommen.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

La révision de la loi sur le notariat et de la loi sur la profession d'avocat date de la dernière législature. Cette révision a occasionné plusieurs réflexions dans la profession et au Grand Conseil, dans les commissions et en plenum. Le résultat a été qu'il fallait deux lois distinctes pour deux professions distinctes avec des exigences distinctes et une formation pratique distincte. Toujours à cette occasion, le Valais – et ceci contrairement à d'autres cantons – a décidé de donner la possibilité d'exercer les deux professions en même temps.

Aujourd'hui, un licencié en droit doit donc apprendre son métier d'avocat pendant deux ans et apprendre celui de notaire pendant une année. Cela a été fait essentiellement pour ne plus privilégier un domaine plutôt que l'autre dans un stage compressé de deux ans comme cela existait par le passé.

Tous les licenciés ont, aujourd'hui encore, la liberté de choisir d'exercer l'une ou l'autre des professions; personne ne les oblige à cumuler les deux professions. Par contre, s'ils font délibérément le choix des deux professions, ils doivent être formés pour les deux professions.

La crainte qu'exprime le député Beat Abgottspon de voir partir tous les cerveaux valaisans à cause d'une formation de qualité qui implique une certaine durée semble exagérée. S'il y a vraiment une fuite des cerveaux, c'est pour d'autres raisons qu'il ne convient pas de développer ici, mais que l'on trouve largement exposées dans un rapport à ce sujet. Il s'agit essentiellement du manque de perspective de carrière professionnelle et du niveau des salaires.

Le groupe PS/AdG et le groupe SPO s'opposent donc à cette motion parce que réduire, pour les personnes qui auraient choisi les deux professions ensemble, la durée des stages cumulés ne résout en rien la fuite des cerveaux. Par contre, il serait plutôt intéressant de se pencher sur la rémunération des stagiaires pendant cette durée de trois ans pour savoir si elle ne fait pas seulement fuir les cerveaux, mais les fait également s'indigner.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Ich unterstütze die Motion von Herrn Grossrat Beat Abgottspon.

Siebzehn Schweizer Kantone kennen eine Praktikumszeit von einem Jahr. Sollte das Walliser Gesetz nicht geändert werden, so besteht die Gefahr, dass viele Walliser Juristen künftig ihr Praktikum in einem dieser Kantone absolvieren und anschliessend auch ihren Beruf im entsprechenden Kanton ausüben. Eine zu lange nachuniversitäre Ausbildung hält nämlich die jungen Juristen davon ab, ins Wallis zurückzukehren. Ein Praktikum von einem Jahr ist im übrigen ausreichend, da ja zur Erlangung des Anwaltpatents vor allem die Anwaltsprüfungen - und die sind hier im Wallis nicht gerade einfach - erfolgreich absolviert werden müssen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je prends acte avec une certaine surprise de ce que le Conseil d'Etat, comme notre collègue Beat Abgottspon, veut vivre dangereusement.

Je reste persuadé qu'une année pour apprendre une profession comme celle d'avocat, ce n'est pas beaucoup, probablement pas assez. Ce que fixe la loi fédérale, c'est un minimum, Cela ne veut pas dire que l'on est obligé de s'en tenir à un an.

Je me rallie pour l'essentiel à l'intervention qui vient d'être faite par notre collègue du groupe socialiste.

Si la situation actuelle pose des problèmes, la cause doit en être principalement recherchée dans la possibilité qui est toujours donnée d'exercer de front ces deux professions en Valais alors que, personnellement, je reste persuadé que c'est une mauvaise chose. Même si le projet qui avait été préparé dans ce sens a échoué face aux résistances qu'il avait rencontrées au sein de la profession, je reste persuadé que l'avenir est à la séparation de ces deux professions.

De ce point de vue-là, la motion qui nous est soumise maintenant ne résout pas ce problème. Elle ne fait que de le faire perdurer.

Donc, si l'on veut s'attaquer au problème à la base, ce sont d'autres voies qu'il faut choisir. Raison pour laquelle je pense moi aussi, à titre personnel, que cette motion doit être rejetée.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Eigentlich wollte ich das Wort nicht ergreifen, weil die Argumente, die der Staatsrat darlegt mit seinen Spezialisten, eigentlich für sich sprechen und wer Augen hat zu lesen, der lese diese Argumente und dann wird er auch die Motion annehmen können.

Heute haben wir im Massstab 1:1 erneut erlebt, dass, wo zwei Juristen sind, drei Meinungen sind.

Ich glaube das wichtige Problem ist hier, dass wir die Praktikumsdauer unserer jungen Leute, die von der Universität kommen, nicht unnötig verlängern. Die Spezialisten sind sich eigentlich einig, dass diese Praktikumszeit, wie sie jetzt da vorgesehen ist, zu lange

ist, auch im Vergleich zu den anderen Schweizer Kantonen. Die Gefahr ist so, dass unsere jungen Leuten eben nicht mehr hier ins Wallis zurückkommen, sondern in der übrigen Schweiz bleiben und auch da bleiben, weil wahrscheinlich das Gehaltsgefälle doch zu gross ist, damit sie nachher wieder zurückkommen. Man spricht in neuenglisch auch vom Begriff "Brain Drain", also Wegzug der Intelligenz des Wallis.

Ich glaube, wir haben auch mit Bologna die Ausbildung bereits um ein Jahr verlängert und wenn man jetzt hier mit der Praktikumszeit noch dazu kommt, dann verschärft das diesen Nachteil noch.

In diesem Sinne bitte ich Sie im Interesse unserer jungen Leute, die hier zurück ins Wallis kommen wollen, diese Motion anzunehmen.

Ich danke Ihnen dafür.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Si le chef du groupe UDC/SVP s'est exprimé, comme chef du groupe, n'étant pas lui-même notaire, votre serviteur l'est et entend relever ce qui suit:

Lorsque l'on parle d'un stage d'une année, on ne sait pas de quoi l'on parle. Un notaire a des responsabilités importantes, voire très importantes dans un système de droit civil comme le nôtre. Diminuer la durée de ce stage est tout à fait téméraire.

Par comparaison avec un canton parmi d'autres, celui de Genève où les professions sont séparées, ou on fait du barreau ou on fait du notariat, le stage dure quatre ans. Alors, en Valais, lorsque l'on veut encore réduire le minimum posé par la nouvelle loi sur le notariat, c'est irresponsable. Lorsque je m'exprime avec des termes aussi forts, c'est que je sais ce que ces termes veulent dire.

Je vous prie, avec le respect que je témoigne à l'auteur de la motion, de ne pas aller sur ce terrain qui est un terrain dangereux pour les institutions. Le notaire est là pour protéger des parties, pour protéger des intérêts certaines fois très importants. L'on ne peut donc pas faire une formation au rabais et surtout pas une formation de courte durée.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):

A titre personnel, j'aimerais juste ajouter quelque chose.

Je crois que la volonté de la commission chargée de l'examen de la loi sur le notariat a été de constater que durant le stage de deux ans, la plupart du temps, les stagiaires se consacraient au barreau, donc à la formation d'avocat. C'est la raison pour laquelle il a été voulu la séparation de ces deux stages, afin de mettre beaucoup plus de clarté et que le notariat soit vraiment une formation à part entière avec une année qui lui est consacrée entièrement. Le deuxième argument était que c'était peut-être une façon de séparer les deux professions en douceur, c'est-à-dire que, petit à petit, les jeunes fassent le choix d'une ou de l'autre de ces professions sans que les anciens, soit les gens qui travaillent actuellement, soient obligés de choisir entre les deux professions.

Je crois que c'est une démarche qui est intéressante et qui devrait se vérifier pour l'avenir, et former ainsi des professionnels très pointus dans un domaine ou dans l'autre.

Je vous remercie de votre attention.

Par 56 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 1.035 du député Beat Abgottspon.

10. POSTULAT
du député Konrad Martig (CVPO) et cosignataires concernant la
moralité de paiement du canton du Valais (17.06.2005) (1.036)
POSTULAT
von Grossrat Konrad Martig (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Zahlungsmoral Kanton Wallis (17.06.2005) (1.036)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Natürlich kann ich mit der Antwort des Staatsrats nicht zufrieden sein.

Die 60 Tage werden zwar eingehalten, dies ist aber eine schlechte Regelung für den Auftragnehmer. Diese Regelung wird dem Auftragnehmer in den Werkverträgen aufgezwungen und er hat keine Möglichkeit sich dagegen zu wehren.

Das Postulat will eine Änderung dieser Zahlungsfrist auf 30 Tage. Trotz der Argumente, die in der schriftlichen Antwort dargelegt werden, müssen die Gläubiger des Kantons diesem das Geld vorschiesen und spielen somit die Bank für den Staat. Das kann nicht sein. Daher bitte ich Sie mein Postulat zu unterstützen.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si le Gouvernement s'oppose à ce postulat, c'est d'abord parce que, par son titre, ce postulat donne l'impression que l'Etat est vraiment un mauvais payeur et qu'il traîne les pieds pour exécuter le paiement de ses factures. Ce n'est absolument pas le cas.

Le délai de 60 jours a été décidé en accord avec l'Association valaisanne des entrepreneurs qui accepte ces modalités de paiement, et ces dernières sont respectées à la lettre.

Si cela ne devait pas être le cas, j'admettrais que l'on vienne ici devant le Parlement et que l'on cite les cas particuliers.

Alors, maintenant, si notre partenaire, avec lequel nous travaillons quotidiennement, se déclare satisfait de notre manière de procéder, je pense que le Parlement devra souscrire à la position du Gouvernement. Si notre partenaire devait se poser la question et remettre en question les conditions de paiement et demandait que l'on examine des délais plus raccourcis – j'aimerais quand même vous dire qu'on a examiné la situation en 2004 et que l'on est à 39 jours de délai moyen de paiement alors qu'avec l'Association valaisanne des entrepreneurs, on a convenu jusqu'à 60 jours –, je pense que ce serait à notre partenaire de dire, à ce moment-là, qu'il désire raccourcir les délais de paiement, et on aurait certainement suffisamment d'ouverture d'esprit et de compréhension pour entrer de nouveau en discussion.

Mais, ici, je pense que ce postulat n'est pas bienvenu à l'heure actuelle.

Par 45 voix contre 43 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.036 du député Konrad Martig.

11. POSTULAT
du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant le système
SAP - un centre de compétences à Sierre (17.06.2005) (1.037)
POSTULAT
von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend
SAP-Kompetenzzentrum in Siders (17.06.2005) (1.037)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Les cosignataires et votre serviteur ont pris acte de la réponse du Conseil d'Etat; ils le remercient.

Ils constatent que le Conseil d'Etat est sensible à la problématique des services informatiques fournis par la région de Sierre. Ce n'est pas du régionalisme, ce n'est pas faire une démarche au détriment des autres régions que de demander que l'on se soucie des prestations que la région de Sierre peut offrir en matière d'informatique.

Cela étant, vous relevez, à juste titre, que l'on doit passer par l'appel public. Nous sommes aussi sensibles aux problèmes de concurrence. Vous devez respecter les critères de l'ordre juridique. Il en est deux, Mesdames et Messieurs, que vous devez garder à l'esprit, et le Conseil d'Etat doit le faire lors des appels publics: la compétence incontestable et incontestée de la HEVs sur Sierre, d'une part, et la proximité, d'autre part. Ce second élément n'est pas à négliger en matière d'informatique où les services se sollicitent généralement de manière urgente.

Merci de la position du Conseil d'Etat, au nom des cosignataires et de votre serviteur.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Da nicht nur der Staatsrat guten Willens ist, sondern auch Sie, meine Damen und Herren Abgeordnete, haben Sie diesem Postulat zugestimmt im Sinne der Ausführungen des Staatsrats.

12. POSTULAT
du député Georges Mariétan concernant l'affectation de l'or de la BNS
(17.06.2005) (1.039)
POSTULAT
von Grossrat Georges Mariétan betreffend die Verwendung des Goldes
der SNB (17.06.2005) (1.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die schriftliche Antwort ist vorliegend. Das Postulat ist seitens des Staatsrats angenommen.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Partant d'une idée qui, de prime abord, paraît séduisante: l'aide aux communes, ce postulat pose plusieurs questions qui, à mon avis, ne permettent pas de l'accepter.

En effet, je suis persuadé que de bons projets ou de bonnes idées d'utilisation du produit de la vente d'or de la BNS, en transit à l'Etat du Valais et en attendant la fin des négociations avec les créanciers, doivent exister dans la tête de 130 députés et 130 députés-suppléants.

Je vous rappelle que ce même Parlement a décidé d'utiliser cet argent uniquement au remboursement de la dette de l'Etat.

Les intérêts de cette manne financière profitent à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de notre canton. Je ne comprendrai pas pourquoi nous devrions l'affecter à d'autres fins.

De plus, et nous l'avons vu cette semaine, les communes en difficulté peuvent, au besoin, se faire aider et le Parlement n'a pas été sourd à leur demande. Il existe donc déjà une possibilité pour les communes en difficulté de faire appel au fonds d'aide.

Sur le plan de la gestion financière, il me semble important que le Conseil d'Etat puisse en tout temps disposer de cette somme afin de négocier sereinement avec les créanciers. Imaginez-vous ce montant varier au gré des besoins des communes.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, lors d'une question en ce début de session, répondait que souvent un problème de gestion ou de gestion passée avait mis ces communes en difficulté. Croyez-vous que ce ballon d'oxygène de quatre à cinq ans puisse pallier les difficultés structurelles de ces communes? Je ne le crois pas.

De plus, les moyens à disposition des communes saines, au travers des banques ou d'autres instituts, permettent de répondre à leurs besoins.

Je vous invite, Chers collègues, à refuser ce postulat injuste pour notre population, rendant la tâche du Conseil d'Etat très complexe et ne proposant pas de réelles solutions aux communes en difficulté.

Merci.

M. le député Georges Mariétan (PDCB):

Comme vous le voyez, j'ai déménagé, j'ai changé de place pour répliquer à l'intervention de notre collègue Laurent Gavillet. Je ne pensais pas que cela serait nécessaire, dans la mesure où la réponse fournie par le Conseil d'Etat me paraît suffisamment explicite, mais il va de soi que, lorsque l'on dépose un postulat, on assume sa défense jusqu'au bout.

Je voudrais donc dire à notre collègue Laurent Gavillet que, par ce postulat, je ne voulais en tout cas pas trouver des solutions qui soient injustes pour la population, comme il le dit dans sa conclusion, mais bien plutôt donner des pistes où l'on pourrait explorer les possibilités d'amortir le choc pour des communes qui sont réellement en difficulté. On a vu, aujourd'hui, les cas des communes de Salins et de Grächen. Je ne dis pas que tout peut être résolu par un prêt de courte durée, mais qu'il y a des situations très tendues – on le sait dans certaines communes –, surtout d'instituts qui posent des conditions expresses, en l'occurrence je pense à la Centrale d'émission des communes suisses qui exige, lors du renouvellement d'emprunts, de fournir des garanties que ces communes peut-être ne sont pas en mesure de fournir.

Alors, c'est un postulat, c'est une piste, c'est une réflexion. Je pense que l'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion dans ce sens-là pour les communes qui sont en difficulté. Cela n'a pas la prétention bien sûr de trouver la solution et, en ce sens, j'étais parfaitement convaincu, avec la réponse du Conseil d'Etat qui, en dehors des possibilités actuelles, était prêt en tout cas à une solution dans ce sens, je vous invite donc à soutenir ce postulat qui reste un soutien, je dirai surtout logistique, aux communes en difficulté.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je pense que si le député Laurent Gavillet lisait, chapitre après chapitre, la réponse du Conseil d'Etat, il pourrait signer sous chacun de ces articles puisqu'il a repris exactement la même argumentation allant dans le sens du Conseil d'Etat dans la réponse.

La seule différence qu'il y a entre lui et le postulant et finalement le Conseil d'Etat, c'est de nouveau: est-ce que l'on va faire l'économie d'une réflexion par rapport à ces communes qui trouvent des difficultés de refinancement sans – comme le dit la réponse du Conseil d'Etat – opérer de transfert de risques sur l'Etat, etc.? Ce sont les conditions que l'on pose quand même dans la réponse à ce postulat et, en même temps, on se dit: la réalité est là, il y a des communes qui sont en difficulté de renouvellement d'emprunts, il faut quand même se poser la question de savoir si l'on cherche des solutions avec elles ou bien si on s'en désintéresse et si on attend tout simplement que la situation se péjore pour, enfin, se pencher sur le dossier.

Cependant, dans l'approche et la rigueur financières des choses, nous partageons la même appréciation.

Par 59 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.039 du député Georges Mariétan.

Développement / Entwicklung:
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für
Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

13. MOTION
du député Georges Darbellay et cosignataires concernant l'affichage
politique gratuit (17.06.2005) (1.038)
MOTION
von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend
kostenlose politische Plakatwerbung (17.06.2005) (1.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

L'affichage politique gratuit est quelque chose qui n'est pas encore très connu en Valais, si ce n'est, cependant, à Monthey où il est déjà pratiqué et à Sierre où il est apparu récemment. Dans ces deux communes, il s'agit, pour l'instant, uniquement des élections communales.

Par contre, si vous vous êtes promenés dans les rues de Lausanne ou de Genève, vous aurez probablement remarqué ces alignements de supports amovibles pour l'affichage politique gratuit tant au moment des élections communales que des élections cantonales ou des élections fédérales.

Donc, pratiquement parlant, la demande de pouvoir disposer de panneaux officiels se fait par écrit simultanément avec le dépôt des listes de candidats dans le cas d'élections, ou le dépôt de prises de positions dans le cas de votations.

L'affichage politique gratuit ne remplace bien sûr pas l'affichage politique payant. Il représente un complément qui permet d'accroître la visibilité du débat politique quelques semaines par année.

L'affichage gratuit se pratique d'ailleurs déjà aussi pour la promotion de la culture locale.

En outre, l'affichage politique gratuit amène un autre avantage: il permet de réduire l'affichage sauvage.

Je vous remercie donc d'accorder votre soutien à cette motion.

Der Präsident:

Diese Motion wird nicht bekämpft, deshalb ist sie zur Behandlung überwiesen.

Traitements / Behandlungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

14. POSTULAT

**du député Alexandre Caillet (UDC/SVP) et cosignataire concernant:
Quels établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiques
chroniques ou de troubles du comportement (13.05.2005) (2.006)**

POSTULAT

**von Grossrat Alexandre Caillet (UDC/SVP) und Mitunterzeichnerin
betreffend Einrichtungen für Personen, die unter chronischen
psychischen Störungen oder Verhaltensstörungen leiden (13.05.2005)
(2.006)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist gemäss schriftlicher Antwort des Staatsrates angenommen und wird auch nicht bekämpft.

15. MOTION
du député François Gianadda concernant tabac et publicité par affichage
(11.05.2005) (2.007)

MOTION
von Grossrat François Gianadda betreffend Plakatwerbung für
Tabakprodukte (11.05.2005) (2.007)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch diese Motion ist vom Staatsrat angenommen worden.

Hr. Grossrat Hans Hutter (CVPO):

Ich möchte vorausschicken, dass mein Votum auch für die nachfolgende Motion von Herrn Grossrat Gauchat gilt.

Rauchen schadet der Gesundheit, da sind wir uns alle einig. Auch das Passivrauchen ist nicht zu unterschätzen. In verschiedenen Ländern, zum Beispiel Italien, ist das Rauchen in Restaurants und öffentlichen Gebäuden sowie Werbung für Tabakwaren untersagt. In der Schweiz haben einzelne Kantone schon Massnahmen ergriffen gegen das Rauchen in öffentlichen Gebäuden und gegen eine Werbung von Tabakwaren.

Letzte Woche hat der Grosse Rat des Kantons Zürich eine Motion gegen das Rauchen in öffentlichen Gebäuden und Restaurants abgelehnt, mit der Begründung, dass auf nationaler Ebene ein Gesetz in Ausarbeitung ist, in dem dieses Problem geregelt wird. Ich denke, dass dieser Weg der richtige ist. Es bringt nichts ein Gesetz zu schaffen, das von Kanton zu Kanton verschieden und in manchen Kantonen gar nicht vorhanden ist. Denken wir an die Touristen. Beispiel: Im Berner Oberland darf der Tourist in öffentlichen Lokalen rauchen, im Wallis und im Tessin nicht. Es sollte doch möglich sein, dieses Problem in unserem kleinen Land, der Schweiz, auf nationaler Ebene zu lösen. Machen wir es doch wie das Zürcher Parlament. Man kann ja immer etwas lernen und fahren nicht ein kostspieliges Sonderzuglein.

In diesem Sinne fordere ich Sie, Kolleginnen und Kollegen, auf, die Motion von Kollege Gianadda und ebenfalls die nachfolgende Motion von Kollege Gauchat zu Gunsten - ich wiederhole - zu Gunsten einer landesweiten einheitlichen Regelung abzulehnen.

Ich danke.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Auch ich bekämpfe die Motion von Herrn Grossrat Gianadda.

Dieses Verbot ist wenig effizient. Es wird nämlich auch weiterhin möglich sein, ohne Plakatwerbung zu rauchen und in Zeitungen, Zeitschriften etc. kann weiterhin für Tabakprodukte geworben werden. Ein solches Verbot ist aber auch wirtschaftlich schädlich. Werbeverbote behindern die Wirtschaft und könnten auch Auswirkungen auf Arbeitsplätze in der Werbebranche haben. Ausserdem hätte ein solches Verbot die Konsequenz, dass sportliche oder kulturelle Veranstaltungen nicht mehr mit Plakatwerbung finanziell unterstützt werden könnten.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

En ce qui concerne cette motion du député François Gianadda, que le Conseil d'Etat accepte, il faut dire que le Parlement a déjà voté une fois sur une telle proposition. Je me souviens de la motion du député Georges Darbellay en 2002: 58 voix contre 52 et 7 abstentions; c'était assez serré. A l'époque déjà, le Conseil d'Etat soutenait la motion. Ce qui a changé entre-temps, c'est que celui qui vous parle a arrêté de fumer..., peut-être qu'ainsi la crédibilité de la réponse du Gouvernement est un peu augmentée.

Il est vrai, et toutes les analyses le démontrent très clairement, que l'affichage, soit aussi la publicité sur le domaine public, mais aussi sur le domaine privé visible du domaine public, a des influences, surtout vers les jeunes. On constate aussi que, dans notre canton, ce sont surtout les jeunes qui fument le plus et l'âge de celui qui commence à fumer baisse toujours, même jusqu'à 11 ans. Parfois, le matin, quand je vois dans le train entre Viège et Sion combien de jeunes ont une clope dans la bouche déjà avant d'aller à l'école, c'est quand même inquiétant. Pour ma part, je pense que c'est une bonne motion.

Vous savez également que nous sommes en train de modifier la loi sur la santé, pas seulement en ce qui concerne, dans la première partie, le transfert des dispositions du RSV dans la législation, mais, dans la deuxième partie, les EMS et les CMS et, dans la troisième partie, les dispositions générales, dont aussi, par exemple, la prévention, la promotion de la santé. Cela devrait intervenir dans les deux ou trois années à venir, en tout cas pendant la présente période législative et administrative.

Je vous suggère ainsi de soutenir cette motion.

Was die Intervention von Herrn Hutter anbelangt, ist es schon so, dass es an sich wünschenswert wäre, wenn wir schweizweit eine einheitliche Regelung hätten. Derzeit sind alle Kantone dahinter etwas zu machen. Im Tessin - vielleicht auch angelehnt an die italienische Gesetzgebung - hat man das Rauchverbot in den Restaurants verhängt. Hier gehen wir nicht so weit. Das wäre dann die nächste Motion, die in diese Richtung ein Konzept verlangt, aber wenn halt der Bund zu wenig macht oder vor allem mit zu wenig Tempo, dann

ist es richtig, dass die Kantone aktiv werden. Wenn wir jetzt diese Motion ablehnen würden, das würde dann in Bern eher das Echo auslösen, dass man sagt, die Kantone wollen das nicht und deshalb bitte ich Sie der Motion zuzustimmen.

Par 77 voix contre 21 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.007 du député François Gianadda.

16. MOTION

du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif: une tâche prioritaire de l'Etat (14.06.2005) (2.008)

MOTION

von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des Aktiv- und Passivrauchens: eine prioritäre Aufgabe des Staates (14.06.2005) (2.008)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Es geht weiter mit Punkt 16 der Tagesordnung, Motion von Herrn Marc-Henri Gauchat.

Auch hier haben wir den gleichen Fall. Der Staatsrat nimmt in seiner schriftlichen Antwort die Motion an. Herr Hans Hutter bekämpft sie, wie er vorher bereits gesagt hat.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):

Le tabac tue 300 personnes par année en Valais.

Les données récentes sur la mortalité chez les femmes montrent que le cancer du poumon est en train de dépasser la mortalité due au cancer du sein.

Les données récentes sur le tabagisme passif, pour ceux qui auraient suivi l'émission "A bon entendeur" de la TSR mardi dernier, ne sont plus contestables.

Le fait de soutenir un concept global de lutte à la fois contre le tabagisme passif et actif est un bénéfice sur le long terme. Lorsque vous voyez le Département fédéral de l'intérieur qui prend des mesures pour économiser 80 millions par année, qu'est-ce que c'est par rapport aux 10 milliards que nous coûte le tabagisme en Suisse?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et je vous remercie de soutenir cette motion.

Par 87 voix contre 13 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.008 du député Marc-Henri Gauchat.

17. POSTULAT
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les
professions de la santé (14.06.2005) (2.009)
POSTULAT
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Gesundheitsberufe (14.06.2005) (2.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist gemäss schriftlicher Antwort angenommen, wird auch nicht bekämpft.

18. POSTULAT
de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant
la prévention du suicide (14.06.2005) (2.010)
POSTULAT
von Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Suizidprävention (14.06.2005) (2.010)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch hier ist die Vormeinung des Staatsrats positiv. Das Postulat wird angenommen und bekämpft wird es nicht.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

La réponse écrite du Conseil d'Etat vous a été distribuée. J'aimerais seulement souligner, en ce qui concerne la prévention du suicide, qu'il y a différents acteurs sur le terrain qui oeuvrent autour de ce thème. Il y a, par exemple, les institutions psychiatriques du Valais romand, le PZO, les consultations psycho-sociales, la psychiatrie de liaison et les psychiatres indépendants.

Un concept global de prise en charge est en voie d'élaboration par le RSV.

Le Service cantonal de la jeunesse de mon collègue Claude Roch, les centres de thérapie, d'éducation et de prévention et le nouveau service de pédopsychiatrie stationnaire à Sierre sont spécialement destinés à la prise en charge des problèmes des enfants et des jeunes.

Dans le secteur ambulatoire réparti sur tout le canton, œuvrent le réseau médical et les soignants ainsi que les associations d'entraide s'adressant aux personnes concernées, dont, par exemple, l'association Parspas qui a organisé, il y a quelque temps, à Martigny, un excellent congrès auquel j'ai eu l'honneur de participer un moment.

Vous voyez ainsi que nous oeuvrons dans cette direction.

Il est difficile de s'axer sur un seul acteur parce qu'il y a, par exemple, les personnes âgées qui sont aussi confrontées à cette situation, mais surtout aussi des jeunes. Alors, là, le département de mon collègue Claude Roch est également interpellé. En ce qui touche les personnes âgées, c'est plutôt la santé et le secteur social qui sont concernés.

Dans une collaboration étroite entre les départements, nous allons apporter de bonnes solutions.

Je vous remercie.

19. POSTULAT

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant
l'avance de pensions alimentaires: la femme est pénalisée par le droit
actuel en cas d'insolvabilité ou de mauvaise volonté de son ex-partenaire
(16.06.2005) (2.012)**

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,
betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Die Frau wird
durch das aktuelle Recht für die Zahlungsunfähigkeit oder den Unwillen
ihres Expartners bestraft (16.06.2005) (2.012)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Damit kommen wir zum nächsten Punkt. Punkt Nr. 19 der Tagesordnung, Postulat der SPO-Fraktion durch Herrn Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Dieses Postulat hängt eng zusammen mit dem Postulat Nr. 20 der selben Urheberschaft. In beiden Fällen ist die Antwort des Staatsrats positiv.

Falls Sie nicht darauf bestehen, können wir sie gemeinsam behandeln, da es sich um den selben Themenbereich handelt. Ich habe auch keine Wortmeldung, also Sie scheinen dem zuzustimmen.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Eine kurze Bemerkung zu diesem Postulat. Es geht eigentlich zurück auf eine Motion von Francine Cutruzzolà, die schon vor einiger Zeit eine Motion in diese Richtung unterbreitet hat. Im Jahr 2001 in unserer Antwort haben wir uns verpflichtet diese Frage neu aufzunehmen sobald das Gesetz über die Harmonisierung der Sozialbeiträge unter Dach und Fach ist. Dieses Gesetz ist am 1. Januar in Kraft getreten. Die Schwierigkeit war damals, dass wenn man die Ausdehnung der Unterhaltsbeiträge auf fünf Jahre macht oder gar unbeschränkt, das natürlich Auswirkungen auf die Finanzströme hat, weil die Unterhaltsbeiträge damals nicht nach dem gleichen Schlüssel finanziert wurden zwischen Bund und Kanton als die Sozialhilfe. Aber ich denke, es ist richtig, dass Frauen, deren Exmann - meistens ist es ja diese Situation - die Unterhaltsbeiträge nicht bezahlt, dass man die nicht in Richtung Armenfürsorge hinausschiebt, sondern eben im Rahmen der Alimentenunterstützung weiter unterstützt. Seitdem jetzt die Beiträge zwischen Kanton und Gemeinden dieselben sind, können wir auf diese Postulate eintreten und ich kann Ihnen auch sagen, dass wir in einer der nächsten Sessionen - Dezember wird vermutlich nicht reichen - mit einem Reglement kommen werden, das gemäss Gesetz vom Grossen Rat angenommen wird und die thematische Kommission wird sich nächstens auch mit diesem Thema zu befassen haben.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Also Punkt 19 und 20 werden damit zum Vollzug überwiesen.

20. POSTULAT

du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant

l'avance de pensions alimentaires: deux ans ne suffisent pas toujours!
(16.06.2005) (2.013)

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,
betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Zwei Jahre sind
nicht immer ausreichend! (16.06.2005) (2.013)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

(Cf. traitement postulat 2.012.)

21. POSTULAT

**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires
concernant l'extension du mandat de prestations pour des lits dans le
secteur AI au home pour personnes âgées et invalides de La Souste**
(16.06.2005) (2.014)

POSTULAT

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Erweiterung des Leistungsauftrages für
Betten im IV-Bereich im Alters- und Behindertenheim in Susten**
(16.06.2005) (2.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Das Postulat ist positiv beantwortet worden, also wird angenommen seitens des Staatsrats.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Ich habe nur eine Frage. Ich bin froh, dass die Problematik erkannt wurde, aber ich stelle mir hier stets eine Frage. Das Bundesamt für Sozialversicherung gibt uns 717 Plätze Beherbergung, davon nur 70 im Oberwallis. Ist das richtig so? Also von den 717 haben wir nur 70 im Oberwallis. Dann wäre doch da wirklich Handlungsbedarf.

Ich danke.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Es ist effektiv so, dass solange die Kompetenz in Bezug auf die Bedarfsplanung noch beim Bund liegt, könnten wir nicht unesehen einfach die Anzahl der Beherbergungsplätze ausweiten. Und die Bedarfsplanung - wie das in der Zusammenfassung auch dargelegt wurde - sieht 717 Plätze vor. Für das Jahr 2006 werden wir keine zusätzlichen Plätze schaffen können, aber auf die nächste Periode hin schon. Sobald die Aufgabenteilung zwischen Bund und Kanton neu geregelt ist - auch im Zusammenhang mit dem neuen Finanzausgleich - ist dann der Kanton allein zuständig, aber auch finanziell verantwortlich für diese Geschichte. Das Geld wird dann nicht mehr direkt - die 45 Millionen in etwa, die jetzt in diesem Bereich vom Bund direkt den Institutionen zufallen, werden sich dann im Gesamtopf befinden, der zum Kanton kommt. Wir müssen dann über einen Politikvertrag mit dem Parlament vereinbaren welche Beträge wir diesem Sektor künftig zukommen lassen wollen. Dann werden wir eine etwas bessere Flexibilität haben.

Es ist klar, dass nicht nur das St. Josefheim solche Fälle aufnimmt, wir haben auch noch andere Institutionen, aber ich werde Ihnen einmal eine detaillierte Zusammenstellung machen oder vielleicht auch in der thematischen Kommission über diese Zahlen im Detail informieren.

22. POSTULAT

**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires
concernant l'absence d'une structure psychogériatrique pour soins de
longue durée dans le Haut-Valais (16.06.2005) (2.015)**

POSTULAT

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Fehlen von einer Psychogeriatrischen
Struktur für Langzeitpflege im Oberwallis (16.06.2005) (2.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Es verlangt niemand das Wort. Im Sinne der staatsrätlichen Ausführungen ist das Postulat angenommen.

23. POSTULAT
du député Alexandre Caillet et cosignataires concernant la validation des
soins et la reconnaissance des familles et personnes accueillant des
personnes âgées (17.06.2005) (2.019)

POSTULAT
von Grossrat Alexandre Caillet und Mitunterzeichnenden betreffend
Validierung der Pflege und Anerkennung von Familien und Personen,
die ältere Menschen bei sich aufnehmen (17.06.2005) (2.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist gemäss der Vormeinung des Staatsrats abgelehnt.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Le postulant aimerait que je fasse une déclaration parce que, avant l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, j'ai, en effet, eu un entretien avec lui.

Dans les faits, il y a une petite erreur dans la communication entre le Gouvernement et le Parlement parce que nous avons pris la décision, en séance du 13 octobre dernier, **d'accepter ce postulat, mais avec des réserves.**

Il est évident que nous ne pouvons pas financer toutes les personnes qui oeuvrent dans le secteur des soins à domicile, soit des parents ou des proches qui s'occupent de leurs parents.

Mais, si j'ai bien compris, le député Alexandre Caillet propose que nous donnions à ces personnes une qualification, de sorte que les assureurs privés, dans le cadre des assurances complémentaires, pourraient les dédommager.

La question est ainsi posée d'une manière différente et je suis bien sûr prêt à regarder ce que l'on peut faire dans ce sens. Cela sera peut-être difficile parce que l'on ne peut pas demander à un garçon ou à une fille qui soutient son père ou sa mère ou sa grand-mère de faire un examen auprès de telle ou telle organisation. Cependant, pour apporter une solution au problème que vous avez posé, nous sommes évidemment prêts à regarder ce que nous pouvons faire.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour votre réponse.

Je constate avec plaisir que nous partageons le même souci du maintien à domicile des personnes âgées.

Mon postulat, évidemment, n'envisage nullement un financement direct des familles d'accueil. Il s'agit simplement, sur l'exemple des familles d'accueil pour les jeunes enfants, de valider et de reconnaître les compétences de ces familles et ainsi de pouvoir obtenir le paiement d'indemnités uniquement des assurances privées souscrites par certains aînés.

Ce postulat présente les quatre avantages cumulatifs suivants:

- aucun apport financier supplémentaire des assurances sociales obligatoires;
- retarder au maximum l'entrée dans un EMS – EMS dont nous saluons l'excellence et la qualité des prestations;
- le bien-être de nos aînés;
- l'obtention d'un droit lié à des contrats d'ordre privé.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Nach diesen Klarstellungen, glaube ich, herrscht Einheit zwischen Urheber und Staatsrat. Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr, **also gilt dieses Postulat im Sinne der Ausführungen des Staatsrats als angenommen.**

Développement / Entwicklung:

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

24. MOTION

du député Georges Darbellay et cosignataires concernant la société libre de la fumée passive: elle commence au Grand Conseil (15.06.2005) (2.011)

MOTION

**von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend:
Die passivrauchfreie Gesellschaft beginnt im Grossen Rat (15.06.2005)
(2.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Cette motion est une application concrète et pratique de la motion de notre collègue Marc-Henri Gauchat que vous venez d'accepter largement.

Comme le député Marc-Henri Gauchat l'a dit lui-même, une politique de prévention par rapport au tabac s'impose. Si on prend les coûts par exemple, alors que nous essayons d'économiser au maximum dans le domaine de la santé, le tabac, en Valais, induit des coûts directs sur la santé de 50 millions au moins. Si on regarde les personnes qui sont touchées, il y a 1'000 personnes chaque année qui sont atteintes d'un cancer en Valais. Selon la Ligue contre le cancer (Oncosuisse), un tiers des cancers sont causés par le tabagisme; ce qui signifie que plus de 300 personnes auraient un cancer en Valais à travers le tabagisme. Toutes ne meurent pas, mais c'est beaucoup de souffrance. C'est beaucoup de souffrance que nous pouvons éviter. D'ailleurs, si l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a mis une priorité dans la lutte contre le tabagisme dans le monde, ce n'est pas tout à fait par hasard.

La motion qui est soumise à votre sagacité comporte plusieurs points.

Tout d'abord, elle estime qu'il faut commencer par nous-mêmes, à savoir le bâtiment du Grand Conseil, si nous voulons donner l'exemple, ensuite les bâtiments de l'Etat et enfin, à long terme, tous les lieux publics.

Maintenant, que veut dire "efficacement"? Efficacement veut dire essentiellement, comme au Tessin, que seuls les lieux publics qui disposent de locaux séparés pourront accepter la fumée, de façon à ce que les non-fumeurs ne soient pas exposés et que les fumeurs soient moins exposés. En effet, les propriétés physico-chimiques de la fumée font qu'il est impossible de séparer l'air dans une même pièce. Tous ceux qui ont vu l'émission "A bon entendeur" mardi dernier ont pu constater que, finalement, il n'y a pas de grosse différence entre la partie fumeurs et la partie non-fumeurs. Les concentrations sont très élevées partout. Je rappelle d'ailleurs que, dans l'air ambiant extérieur, nous tolérons normalement, légalement, 20 microgrammes de particules dans l'air alors que, dans les locaux enfumés, on en a jusqu'à 1'000. L'effet sur la santé est donc important.

Il y a bien sûr des objections qui sont posées, par exemple que, finalement, si l'on interdit la fumée à l'intérieur des locaux, on pourrait interdire aussi autre chose: l'alcool est fréquemment cité et d'autres atteintes à la santé également. Cependant, ce qu'il faut savoir, c'est que le tabac est unique. Dans le tabac, il n'y a rien de bon et la première bouffée est négative pour votre santé, ce qui n'est pas le cas de l'alcool. En outre, lorsque vous buvez un verre, vous ne versez pas la moitié de son contenu dans le gosier de votre voisin. C'est pourtant ce qui se passe avec le tabagisme passif. Imaginez que vous alliez à la piscine et que, dans un coin de la piscine, il soit écrit: "Dans ce coin-ci, vous pouvez pisser dans l'eau." C'est ce qui se passe avec le tabac: on a le droit – si je puis m'exprimer ainsi – d'enfumer l'air et même de..., enfin bon, je n'irai pas plus loin.

De plus, il ne s'agit pas seulement de protéger le public, il s'agit aussi de protéger le personnel qui travaille dans les établissements publics, personnel qui est exposé à de fortes doses, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, et qui, parfois, en meurt.

Finalement, je dirai que, aujourd'hui, le Grand Conseil va prendre une décision sur une ligne de conduite. Il n'est pas nécessaire – d'ailleurs, ceci n'est pas précisé dans ma motion – que cela aille très rapidement dans les établissements publics; peut-être faudra-t-il attendre un certain nombre d'années pour que cela puisse se faire. Il faudra notamment le faire de concert avec les gérants de ces établissements.

Cependant, je crois que la ligne de conduite doit être définie aujourd'hui et je vous remercie de la prendre.

Merci.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Ich bekämpfe die Motion von Herrn Grossrat Georges Darbellay.

Ein generelles Rauchverbot in öffentlichen Gebäuden und Verkehrsmitteln, also auch in Restaurants und Bars ist unverhältnismässig und eine zu starke Einschränkung der persönlichen und unternehmerischen Freiheit.

Insbesondere im Gastronomiebereich sollten alle Beteiligten (Betreiber, Gäste etc.) frei und situationsbedingt entscheiden können, ob geraucht wird oder nicht und wenn ja in welchem Umfang. Ich denke hier nur an die Möglichkeit von Raucherecken, Raucherzeiten etc. Toleranz, Dialogbereitschaft und Freiwilligkeit sind gefragt und nicht neue Verbote. Es braucht ein Nebeneinander von Rauchern und Nichtrauchern.

In diesem Zusammenhang möchte ich hier auch darauf hinweisen, dass der Genfer Professor Andreas Auer erst kürzlich dargelegt hat, dass er eine Initiative im Kanton Genf, welche ebenfalls ein generelles Rauchverbot fordert, als verfassungswidrig betrachtet, weil dieses Verbot unverhältnismässig sei und eine Verletzung der persönlichen Freiheit darstelle.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie die Motion abzulehnen.

Ich danke Ihnen.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Im Moment ist die Motion im Stadium der Erörterung und noch nicht der Behandlung, aber es ist klar, dass wir diese Motion auch annehmen werden - das ist logisch - nachdem wir sowohl die Motion Gauchat wie auch die Motion von Herrn Gianadda angenommen haben.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Motion wird demnach bekämpft, wir müssen abstimmen.

Par 61 voix contre 44 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.011 développée par le député Georges Darbellay.

Sie haben die Motion zur Behandlung überwiesen.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

25. POSTULAT

du député Matthias Eggel (GRL) et cosignataire concernant les colonies et camps de vacances: directives excessives (13.05.2005) (3.010)

POSTULAT

von Grossrat Matthias Eggel (GRL) und Mitunterzeichner betreffend Ferienkolonien, Ferienlager: Übertriebene Vorschriften (13.05.2005) (3.010)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Hr. Grossrat Christian Venetz (GRL):

Die Stellungnahme haben wir zur Kenntnis genommen und sie hat uns nicht befriedigt. Eine Verordnung, bei der Ausnahmen zur Regel werden und dauernd Gesuche gestellt werden müssen, muss doch der Realität angepasst werden.

Die Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend vom 9. Mai 2001 enthält zahlreiche Vorschriften, welche realitätsfremd und für den Betreiber eines Ferienlagers oder einer Ferienkolonie nicht zumutbar sind.

Dies gilt im speziellen für die Vorschriften betreffend Betreuungspersonal und Einrichtungen.

Lassen Sie mich nochmals drei Beispiele aus der Verordnung zitieren:

Artikel 61

Der Lagerleiter ist eine Person, welche die Leitung des Lagers innehat. Er muss zum Zeitpunkt des Lagers mindestens das volle zwanzigste Altersjahr erreicht haben und muss mindestens vier Jahre älter sein als die ältesten Teilnehmer. Der Gruppenleiter ist eine Person,

welche für die Betreuung der Kinder verantwortlich ist. Er muss zum Zeitpunkt des Lagers mindestens 18 Jahre alt sein und müsste zwei Jahre älter sein als die ältesten Teilnehmer.

Artikel 62

Die Mindestzahl an Betreuern muss ein Leiter für fünf Kinder im obligatorischen Schulalter betragen.

Artikel 67

Die Räume, die zur Erholung dienen, müssen der Mindestnorm von 10 m³ pro Kind entsprechen. Oder: Die Fensteroberfläche muss 10 Prozent der Zimmerfläche entsprechen.

Diese Beispiele zeigen, dass solche Vorschriften zum einen kaum oder nur mit grossem Aufwand kontrollierbar sind und zum anderen hohe Kosten verursachen, was zu Preissteigerungen und Wettbewerbsnachteilen führt.

Es darf nicht sein, dass Ferienlagervermieter Kontrollaufgaben wahrnehmen müssen, die nicht zu ihrem Aufgabenbereich gehören sollten. Es ist die Aufgabe der verschiedenen Erziehungsdepartemente, Schulkommissionen, Schulpflegedienste oder Gemeindebehörden ihre Jugend- und Kinderlager zu kontrollieren und Bewilligungen auszusprechen. Interessant ist in diesem Zusammenhang eigentlich, dass die Bewilligungspraxis des DEKS bei Schullagern oder Schulverlegungen nie so stur ist, wie es die Vorgaben verlangen. Glücklicherweise muss man sagen. Bei soviel verlangtem Betreuungspersonal kämen im Wallis kaum mehr Schulverlegungen zustande.

Wir möchten aber auch darauf verweisen, dass die Vorschriften betreffend Sanitärinstallationen, technische Installationen und Sicherheitsvorschriften (im speziellen der feuertechnischen Anlagen) wichtig sind und Sinn machen. Der Sicherheit der Kinder ist grösste Wichtigkeit beizumessen und sie muss dringend eingehalten werden.

Ich habe mich auch in den Kantonen Graubünden und St. Gallen über deren Vorschriften informiert. Diese Vermieter kennen diese Vorschriften nicht. Die Vorschriften betreffend der Sanitärinstallationen und der technischen Auflagen werden aber strikt eingehalten und auch so verlangt. Betreffend der Ausbildung der Betreuer werden von uns Bemerkungen gemacht. Diese sind auch notwendig und gut. Schaffen wir doch unnötige Verordnungen ab oder ändern wir diese, damit unsere Wettbewerbsfähigkeit weiterhin gewährleistet ist.

Wir fordern den Staatsrat deshalb nochmals auf, diese übertriebenen Vorschriften zu überarbeiten bzw. teilweise abzuschaffen.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Le souci que nous avons est d'avoir à la fois une formation qui soit de qualité et une sécurité qui soit irréprochable. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des normes et que ces normes doivent être respectées.

Nous avons aussi dit dans l'ordonnance que des dérogations sont possibles et que nous devons les examiner. C'est la raison pour laquelle j'ai récemment dit – je crois que c'est dans le cadre des comptes – que nous voulions faire un bilan de la loi en faveur de la jeunesse et, à travers ce bilan, nous pourrions réexaminer s'il y a des tracasseries parce que ce n'est pas

l'objectif d'avoir des tracasseries, mais l'objectif est d'avoir de l'hygiène, d'avoir une formation et d'avoir de la sécurité.

C'est la raison pour laquelle ce postulat me paraissait excessif.

Je crois que nous ne pouvons pas éliminer ces règles sans revoir différemment la loi.

C'est aussi la raison pour laquelle je vous propose de ne pas accepter ce postulat sous cette forme. Toutefois, en parallèle, il est évident que dans le bilan que nous ferons de la loi en faveur de la jeunesse, je tiendrai compte des éléments mentionnés, surtout de la question des tracasseries que nous ne voulons pas.

Par 52 voix contre 49 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.010 du député Matthias Eggel.

26. POSTULAT
de la députée (suppl.) Laura Kronig (SPO) concernant un programme
d'enseignement unifié (15.06.2005) (3.012)
POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO) betreffend einheitlicher
Lehrplan (15.06.2005) (3.012)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Gemäss staatsrätlicher Antwort wird das Postulat angenommen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

L'unification des programmes d'enseignement est à la mode. En Suisse romande, c'est PECARO. Aujourd'hui, avec ce postulat, c'est de l'unification des programmes en Suisse alémanique dont il est question.

Aux yeux des idéologues et autres adeptes des théories fumeuses, l'école valaisanne, en particulier en Suisse romande, a la réputation d'être la plus attardée. Traduite en français (mais en allemand, ce pourrait être la même chose), cette opinion signifie en réalité que l'école valaisanne est celle, ou au moins l'une de celles, qui a su le mieux résister à ces technocrates qui échappent à tout contrôle politique. C'est une des raisons qui fait que, malgré ses défauts, notre école publique est encore une école de qualité. Nous pouvons en être fiers, car ce n'est pas le cas, et de loin, dans tous les cantons qui nous entourent.

L'enjeu de ce débat, que ce soit dans le Valais romand ou, plus particulièrement par rapport à ce postulat, dans le Haut-Valais, est donc tout simplement le maintien de la qualité de l'école publique valaisanne, sachant que toute uniformisation ne se fera nécessairement que par le bas, entraînant du même coup une dégradation de notre école publique.

C'est pourquoi nous sommes résolument opposés à toute forme d'uniformisation des programmes d'enseignement. Le moment venu, nous nous opposerons à PECARO et, pour l'heure, nous nous opposons à ce postulat socialiste et vous invitons à en faire autant.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

L'unification confédérale, nous ne la souhaitons pas forcément. Par contre, il est évident que nous devons arriver à une harmonisation, ne serait-ce que pour avoir un matériel commun, pour avoir une idée commune, pour pouvoir permettre la mobilité.

Dans ce sens, la CDIP réfléchit actuellement sur deux programmes: un programme suisse qui s'appelle HarmoS et un programme romand qui s'appelle PECARO, vous l'avez mentionné, Monsieur le député Jean-Luc Addor. Ces programmes n'ont pas pour objectif pour le canton du Valais de baisser la qualité; ils ont pour objectif d'avoir un minimum de standards et de maintenir la qualité telle que nous la voulons.

C'est la raison pour laquelle nous serons attentifs au maintien de la qualité qui est une chance pour notre jeunesse, qui est une chance pour le canton du Valais. Nous continuerons – puisque c'est ce que l'on nous demande dans ce postulat – à intervenir dans ce sens lors des discussions. Il est évident que nous ne sommes qu'un des nombreux partenaires dans le débat. Je vous rappelle aussi que lorsque les deux tiers des cantons suisses prennent une décision dans la CDIP, cela vaut comme règle pour l'ensemble des cantons. Nous devons nous défendre et défendre surtout le maintien de la qualité, ce que nous faisons évidemment.

Par 86 voix contre 11 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.012 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

27. POSTULAT

**du député (suppl.) René Loretan (CVPO) et cosignataires concernant
l'accès au centre national de prestations pour les sports d'hiver du Valais
à Brigue après la 8^e année d'école (16.06.2005) (3.015)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Eintritt ins nationale Leistungszentrum Schneesport Wallis
Brig nach dem 8. Schuljahr (16.06.2005) (3.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):

Ich anerkenne und begrüsse die bisherigen Massnahmen zur Förderung von Nachwuchstalenten in den Bereichen Sport und Kultur im Zusammenhang mit ihrer Ausbildung. In der Swiss Ski Akademie werden nur junge Sportler aufgenommen, die man zu den angehenden Spitzensportlern zählen darf. Gemäss Aussagen der sportlichen Verantwortlichen, namentlich von Karl Frehsner und Franz Hofer, befinden sich die Jugendlichen beim Übertritt von der Sekundarstufe I in die Sekundarstufe II in einer entscheidenden sportlichen Entwicklungsphase. Die Jugendlichen müssen so früh als möglich professionell betreut werden. Silvan Zurbriggen musste sich beispielsweise nach dem 8. Schuljahr nach Stans in Oberösterreich begeben, weil ein Eintritt nach dem 8. Schuljahr hier nicht möglich war. Ohne grossen finanziellen Aufwand und Unterstützung seiner Eltern wäre dieser Wechsel nicht möglich gewesen.

Deshalb bitte ich Sie für die Schülerinnen und Schüler der Swiss Ski Akademie nicht nur die schulischen Aspekte, sondern vor allem die sportlichen Kriterien zu gewichten. Ihr Entscheid ist für die Zukunft von Swiss Ski Akademie und die Förderung der Spitzensportler von enormer Bedeutung.

Wenn wir die Swiss Ski Akademie im Wallis haben möchten, dann braucht es unbedingt diese Massnahme. Es handelt sich auch nicht um eine Massnahme für 100 Schüler, sondern es handelt sich um eine Massnahme von 10, vielleicht maximal 12 Schülern. Und vergessen wir den Werbeeffect für unseren Tourismus nicht, den diese Einrichtung haben wird.

Für die Schüler der Handelsmittelschule für Sportler und Künstler, müssen wir die Eintrittskriterien nicht ändern. Allerdings gibt es auch in der HSK Schülerinnen und Schüler, die neben ihrem grossen sportlichen oder künstlerischen Engagement mit Zusatzmodulen die Matura absolvieren möchten. Sie beschreiten damit einen längeren Weg bis zur Matura.

Ich schlage Ihnen deshalb vor zu prüfen, ob Sportlerinnen und Sportler, Künstlerinnen und Künstler, die in die HSK eintreten, jedoch die Bedingungen für das Gymnasium erfüllen und die Matura anstreben, ebenfalls bereits nach dem 8. Schuljahr übertreten dürfen. Auch hier betrifft es eine kleine Anzahl von Schülerinnen und Schülern. Wir erleichtern ihnen aber damit den Ausbildungsweg.

Es ist zudem auch so, dass wir nicht eine zusätzliche Klasse für solche Schüler gründen müssen. Im Rahmen der HSK haben wir diese Module bereits, es geht nur darum, sie vielleicht ein Jahr früher eintreten zu lassen.

Die Frage stellt sich hier, ob man nicht nur mit der EDK und dem BBT, sondern vielleicht auch mit den sportlichen Verbänden das Gespräch suchen sollte.

In Punkt 6 Ihrer Antwort erwähnen Sie die Möglichkeit, Jugendliche, welche das 8. Schuljahr an der OS Brig oder Naters besuchen, in die Sportstrukturen des nationalen Leistungszentrum Schneesport des Kollegiums Spiritus Sanctus zu integrieren. Aus meiner Sicht muss diese theoretische Möglichkeit unverzüglich weiterverfolgt werden. Es ist klar, dass dies eine organisatorische Herausforderung ist, aber sie ist unbedingt nötig.

Ich bin mit Ihrer Beantwortung teilweise zufrieden und wünsche, dass Sie weitere Massnahmen treffen. Ich danke für Ihre Bereitschaft, die Angelegenheit weiter zu behandeln.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Je crois que, ces dernières années, nous n'avons jamais fait autant d'efforts que nous le faisons actuellement pour la pratique du sport, toutes compétitions ou toutes associations comprises. Nous entretenons des relations étroites et suivies avec les associations sportives.

Par contre, nous sommes aussi liés par des règlements fédéraux, notamment les écoles de commerce. Je vous rappelle que les règles d'admission sont fixées par l'OFFT, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Comme il est indiqué dans la réponse, nous allons avoir des contacts avec cet office fédéral qui fixe les règles d'entrée pour les écoles de commerce. Pour le collège, nous avons déjà cette solution.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis une réserve parce que nous ne sommes pas entièrement dépendants de la réponse et nous ne connaissons pas la réponse qui sera faite par la Confédération. Ce doit être un domaine qui est admis par l'ensemble des cantons. C'est la raison aussi pour laquelle nous devons discuter avec la CDIP.

C'est donc un problème qui échappe partiellement au canton du Valais. Nous voulons faire cet effort pour les sportifs. Le canton du Valais est déjà devenu un centre national pour le sport. Les discussions que nous avons eues ces dernières semaines avec les associations nous montrent que nous sommes sur la bonne voie, et nous continuerons d'œuvrer dans ce sens en faveur des jeunes qui sont notre future élite sportive, mais dans le respect des critères, qui sont des critères légaux mis en place par la Confédération.

Der Präsident:

Ich gehe davon aus, dass wir dieses Postulat in diesem Sinne umsetzen können, unter Berücksichtigung der Bemerkungen des Urhebers und fahren weiter zum nächsten Punkt.

28. POSTULAT

du groupe GRL, par le député (suppl.) Yves Mabillard, concernant les indemnités de stage versées aux étudiants de la HEVs2: concept à revoir! (17.06.2005) (3.016)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves Mabillard, betreffend Praktikumsentschädigung für Studierende der HEVs2: Das Konzept muss überdacht werden! (17.06.2005) (3.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dazu liegt die Antwort schriftlich vor. Das Postulat ist mit Vorbehalten angenommen.

Es scheinen alle damit zufrieden zu sein, demnach wird das Postulat im Sinne der staatsrätlichen Ausführungen zum Vollzug überwiesen.

Die Behandlungen können wir damit als abgeschlossen betrachten.

Wir fahren weiter mit der **Fragestunde**.

29. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

FRAGE 2

von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend Schutzmassnahmen gegen die Vogelgrippe

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Gemäss Bundesverordnung über Massnahmen zur Bekämpfung einer Influenzapandemie vom 1. Juni 2005 hat mein Departement für die Spitäler einen antiviralen Medikamentenbestand, d.h. Tamiflu, und auch Schutzmaterial gebildet. Bei einer Pandemie - wir hoffen nicht, dass eine solche kommt, aber Sie wissen, derzeit tagen in Genf Spezialisten aus der ganzen Welt, die diese Frage beurteilen und sagen es sei eine Frage der Zeit wann eine solche Pandemie kommen wird. Deshalb ist es ja auch nötig, dass man entsprechende Massnahmen rechtzeitig ergreift. Man muss wissen, dass diese Arzneimittelbestände, die wir angeschafft haben, als Erstversorgung und insbesondere auch in Erwartung der Lieferung des Bundes ist. Das heisst, wenn die Pandemie ausbricht wird vom Bund den Kantonen das Material zugeteilt und zwar nicht in Kapselform, wie das in den Apotheken erhältlich ist, sondern quasi in Mehlsäcken und das müssen wir dann selber abpacken. Deshalb haben wir uns auch entsprechende Behältnisse besorgt.

Die Lieferung des Bundes wird es dann erlauben, dass man in etwa 25 Prozent der Bevölkerung mit diesen Medikamenten abdecken kann, insbesondere auch die Behandlung der Patienten und auch die Prophylaxe des Pflegepersonals in den Spitälern, in den Alters- und Pflegeheimen und auch in den sozialmedizinischen Zentren.

Was das Schutzmaterial anbelangt, muss man daran erinnern, dass die Alters- und Pflegeheime halt schon keine Spitäler sind und dass dort ja dann nicht das Gros der Erkrankten anwesend sein wird und auch die sozialmedizinischen Zentren, die gehen bei den Leuten zu Hause vorbei im Rahmen der Spitex Dienste und sind somit auch nicht in einem ständigen Kontakt mit Erkrankten.

Toutefois, il y a un stock de matériel de protection, qui est financé par le Département, et qui est à la disposition de ces installations.

Sachez que, il y a différents niveaux d'alerte, du niveau 1 au niveau 6. Ce qui est peut-être encore plus intéressant à savoir, c'est qu'il y a même un niveau 6a au niveau fédéral. Actuellement, il faut se représenter ce que les fonctionnaires fédéraux ont imaginé. Ils ont imaginé qu'il pourrait y avoir un cas où tout le monde est touché, mais pas la Suisse. Ce serait le point 6a, mais il faudrait tout de même partir du niveau 6b. Nous sommes actuellement dans le domaine de ce qu'on appelle le niveau 3. Nous avons au niveau du Département une équipe de travail, qui a été créée par le médecin cantonal, Dr. Dupuis, et nous donnons périodiquement des recommandations aux hôpitaux, mais aussi aux maisons de retraite et aux centres médicaux sociaux.

Je pense que le canton du Valais a fait son travail. Nous avons été critiqués à l'échelle suisse, mais nous avons donné des informations sur les mesures que nous avons prises. Pourquoi nous a-t-on critiqués? La réponse est simple: parce qu'il y a beaucoup de cantons qui n'ont rien fait. Encore avant-hier, mon médecin cantonal a reçu un téléphone d'un médecin cantonal d'un canton de la Suisse centrale – je ne veux pas citer ce canton ici – qui lui a demandé où on peut acheter du Tamiflu, où on peut acheter des lunettes, des gants, etc. Alors, vous voyez que, au niveau de la Confédération, on voulait cacher le fait que certains cantons n'avaient pas fait leur travail.

QUESTION 6

du député François Gianadda (GRL) au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant Mörel et "hardi"

TEXTE DEPOSE :

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député François Gianadda s'inquiète de l'empressement qu'a eu l'Etat du Valais pour se substituer d'une manière hardie – pour reprendre ce terme – aux obligations de la commune de Mörel en ce qui concerne le remboursement de la Chaîne du Bonheur.

Il faut savoir ici que, malheureusement, nous avons une certaine expérience dans le canton des intempéries et, par conséquent aussi, de la générosité de la Chaîne du Bonheur. Pour lui faciliter la tâche, depuis déjà plusieurs événements survenus, nous nous sommes toujours posés en partenaires avec la Chaîne du Bonheur, de manière à lui alléger au maximum la problématique administrative, mais aussi, puisque nous sommes en connaissance des dispositions légales en ce qui concerne les assurances et aussi du subventionnement des différents travaux, etc., c'est en partenaires constructifs que nous avons toujours travaillé main dans la main avec la Chaîne du Bonheur. A l'occasion du rapport de l'Inspection cantonale des finances du 23 mars 2005, qui a démontré qu'il y avait eu un enrichissement de la commune de Mörel à raison de 859'000 francs, du fait des charges déjà assumées par des dons obtenus directement auprès de tiers, l'Etat du Valais a voulu montrer à la Chaîne du Bonheur qu'on restait le partenaire fiable et loyal dans cette opération. En demandant à la Chaîne du

Bonheur de bien vouloir nous céder ses droits vis-à-vis de la commune de Mörel – ce qui a été fait –, nous avons remboursé par anticipation – c'est aussi pour l'image du canton – la Chaîne du Bonheur d'un montant, pour lequel le juge d'instruction a déclaré, le 15 juillet 2005, que la commune devait restituer cette somme touchée indûment quelles que soient les conclusions de l'instruction pénale. Donc, pour nous, cette confirmation est venue du juge d'instruction quelque temps plus tard, mais pour des raisons, d'abord, de loyauté vis-à-vis de la Chaîne du Bonheur et, ensuite, pour lui montrer notre volonté de demeurer un partenaire fiable, nous avons procédé de cette manière.

QUESTION 8

du groupe GRL, par le député Didier Cachat, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant la recrudescence de la violence

TEXTE DEPOSE :

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La question du groupe GRL, par le député Didier Cachat, porte sur une série d'événements, relevés d'ailleurs dans la question, et sur l'inquiétude légitime que le groupe GRL exprime à la suite de certains événements. J'aimerais revenir justement sur ces événements.

Effectivement, les faits relevés sont préoccupants et interpellent non seulement le chef du département responsable de la sécurité, mais aussi le Gouvernement. Toutefois, en même temps, il est important de bien sérier les problèmes et de connaître les causes.

Vous parlez de l'événement du samedi 15 octobre 2005 à Monthey où une bagarre a été provoquée par deux personnes (bagarre avec un couteau). Ces deux personnes étaient fortement alcoolisées puisque les deux présentaient un taux d'alcoolémie supérieur à 1,7 o/oo. Les faits sont clairs. L'enquête a été faite et l'auteur est d'ailleurs toujours incarcéré pour délit manqué de meurtre.

En ce qui concerne le mercredi 19 octobre 2005, à Sion, une bagarre aussi avec couteaux entre deux requérants Erythréens pour une affaire d'incompréhension et d'honneur. L'enquête a été résolue par les aveux de l'auteur. Le dossier est transmis à la justice.

Le mercredi 26 octobre 2005, c'était la fusillade dramatique de Bex. Nous ne sommes bien sûr pas directement impliqués dans ce triste événement, mais nous compatissons avec les familles des victimes.

Le vendredi 28 octobre 2005, rixe à Monthey entre des ressortissants de l'ex-Yougoslavie et des jeunes de la région, avec un blessé léger par un jet de bouteille. Aucune plainte déposée malgré l'intervention de la police cantonale qui a interpellé certaines familles de "victimes" – entre guillemets – ou de participants à cette rixe en leur demandant de bien vouloir aller plus loin, en déposant notamment plainte, de manière à ce que nous puissions aussi traiter ces délits par la justice.

Bien sûr, ce sont des faits qui sont graves. Ce que je voulais souligner ici, c'est que vous voyez qu'ils sont vraiment de nature différente et qu'il ne faudrait pas les assimiler, par exemple, à ce qui est en train de se passer en France avec la révolte dans les banlieues; on

n'en est pas là. Il n'en demeure pas moins que nous devons rester extrêmement attentifs, non seulement à l'aspect répressif que l'on doit mettre en place pour punir ou intervenir lorsque des faits violents se produisent, mais peut-être aussi et surtout – et c'est là-dessus que j'aimerais insister – à l'aspect préventif. Cette prévention, on la mène maintenant avec beaucoup d'insistance, une insistance accentuée ces dernières années, notamment dans le milieu des écoles, avec la collaboration du département de mon collègue Claude Roch. Nous avons mené plusieurs campagnes. Je sais que nous avons encore des efforts à faire, notamment dans les trains régionaux. Là, nous avons le système des vagues; on mène des opérations surprises, des opérations coup de poing, pendant un, deux, trois ou quatre mois. Puis, pendant cinq ou six mois, cela se passe mieux et puis, après, cela recommence. On sent la nécessité de mener à nouveau des opérations, non seulement avec la police cantonale ou les polices municipales dans les gares, mais certainement aussi avec les agents de sécurité des CFF. Ce matin encore, en discutant au Conseil d'Etat, on a fait une nouvelle appréciation de la situation. Effectivement, en tout cas en ce qui concerne la situation dans les trains régionaux, nous devons certainement, dans les semaines ou les mois qui viennent, planifier à nouveau certaines opérations.

Merci.

QUESTION 9

du groupe PS/AdG, par le député Claude-Alain Richard, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant le Chablais en émoi

TEXTE DEPOSE :

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

En réponse à la question du député Claude-Alain Richard, dans la même veine de la réponse que j'ai donnée au député Didier Cachat, la police cantonale suit avec attention les agissements des personnes ou des groupes qui peuvent ou qui parfois commettent des infractions.

Dans ce contexte, il faut relever que la législation limite strictement le corps de police quant aux mesures d'investigation et de surveillance. On a aussi la loi qui, malheureusement, dans certaines occasions nous paraît trop restrictive. Ces mesures de surveillance, bien souvent, doivent être soumises avant tout à l'autorisation préalable du juge; ce qui, bien souvent, est une bonne chose, mais, parfois, un peu en décalage avec les événements.

Des établissements publics, dont certains à Collombey ou à Fully, sont suivis attentivement par la police cantonale. Des contrôles d'identité d'ailleurs ont eu lieu à l'extérieur de ces établissements et des descentes de police ont même été organisées quand cela a été nécessaire. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les polices municipales concernées.

Il faut quand même noter que, durant ces cinq dernières années, la police intercommunale du Haut-Lac n'a jamais été appelée, d'après nos informations, pour des

problèmes particuliers au Yucon café de Collombey, puisque c'est aussi sur cet établissement public que porte la question.

En ce qui concerne le tournoi de football de Collombey, les autorités communales avaient été avisées préalablement par une appréciation de la situation de la police cantonale et sensibilisées aux risques éventuels d'organisation de ce genre de tournoi. La police cantonale, quant à elle, n'avait pas mis à l'époque en place, dans ses rangs, un dispositif particulier; cela ne se fait d'ailleurs que pour les tournois où les dangers spécifiques sont évidents, lors de certaines rencontres notamment du FC Sion ou dans le cadre du hockey. Aucune plainte à la suite de ce tournoi n'a été déposée et, partant, aucune suite judiciaire n'a été donnée à ces affaires.

Si je devais lancer un appel ici, c'est un appel à dénoncer systématiquement ces violences et porter plainte, de manière à ce que nous puissions chaque fois aller jusqu'au bout des actions de répression de ces actes délictueux.

FRAGE 10

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, an das Departement für
Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend: Ein Festnetz**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député German Eyer s'inquiète un peu de la jungle dans laquelle évoluent plusieurs entreprises ou grands groupes ou grands conglomérats traitant sur le marché de la télécommunication dans notre canton, avec bien souvent un paysage apparemment anarchique du développement des activités de ces sociétés.

L'Administration cantonale est bien sûr très attentive à l'évolution du marché des télécommunications dans notre canton. Pour les besoins de l'Administration cantonale, la mise en concurrence, dictée par la loi sur les marchés publics, a permis – et je le souligne – d'obtenir des solutions avec un ratio qualité-prix très intéressant et, forcément, nous sommes aussi directement les bénéficiaires de cette concurrence qui existe sur le marché.

Si Swisscom peut fournir des services de télévision, d'Internet et de téléphonie par la technologie ADSL, il existe, en Valais, des acteurs, tels que Netplus ou Valaiscom, qui proposent des services similaires – et la téléphonie est également annoncée – basés sur des technologies qui sont différentes.

Dans les relations avec les acteurs du monde de la télécommunication, le Conseil d'Etat met fortement l'accent sur le maintien d'un service public. Pour nous, ce qui dicte notre politique, c'est le maintien d'un service public. Il est, en effet, très important que chaque citoyen valaisan puisse bénéficier dans l'avenir des prestations qui lui sont offertes à ce jour, mais également de l'accès futur à de nouvelles technologies. Pour nous, c'est la manière de traiter le citoyen ou la citoyenne de notre canton dans une relative égalité – une égalité parfaite, on n'arrivera jamais à l'obtenir. Nous sommes très attentifs au fait que ces services puissent être mis à disposition de tout un chacun, quelle que soit la région où se situe, où habite le citoyen ou la citoyenne.

Un autre élément important pour le Gouvernement est le maintien, voire la création de places de travail dans notre canton. L'opérateur principal, vous le connaissez, en l'occurrence Swisscom emploie plus de 400 personnes sur notre territoire. Des rencontres régulières entre la direction de Swisscom et le Conseil d'Etat permettent d'aborder ouvertement les questions liées aux domaines présentés ci-dessus.

En ce qui concerne maintenant l'anarchie dénoncée par le député German Eyer au sujet des investissements pratiqués par ces grands groupes et ces grandes entreprises, on est en situation de libre concurrence et de libre marché. Le Conseil d'Etat n'interviendra pas dans les investissements proposés et effectués par ces grands groupes, si ce n'est une recommandation claire aux communes en ce qui concerne la pose d'antennes pour qu'effectivement on ne se trouve pas, là, dans une situation d'anarchie complète et que les communes, sur leur territoire – comme l'a fait celle de Zermatt d'ailleurs – puissent dire que les antennes ne se posent pas n'importe où, mais qu'en général on les regroupe et on les pose à des endroits voulus par les communes et acceptés par la population. Je crois que cela est de la saine politique. Lorsque l'on dit que "gouverner, c'est prévoir", aussi au niveau communal, il faut songer, déjà aujourd'hui, à anticiper les problèmes de demain.

Merci de votre attention.

Le président:

Concernant le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet étant absent jusqu'en fin d'après-midi, c'est M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener qui le remplace.

FRAGE 1

von Grossrat Erno Grand (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Lärmbelästigung der Bevölkerung durch den Bahntunnel zwischen Leuk und Salgesch

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je remplace ici mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet qui participe à une séance de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Cependant, comme le président du Grand Conseil vient de le dire, cet après-midi, pour le traitement de ses dossiers, il sera évidemment présent.

Was die Beantwortung der Frage anbelangt, muss man sagen, dass der Bauherr in diesem Abschnitt die SBB sind, Bau und Betrieb der Eisenbahnen unterstehen der Aufsicht des Bundesrates und der Aufsichtsbehörde, im konkreten Fall ist es das Bundesamt für Verkehr, das BAV. Genehmigungsbehörde ist entweder das BAV oder bei grossen Projekten das Departement Leuenberger, das UVEK. Die SBB haben das Projekt zum Doppelspurausbau der Strecke Salgesch - Leuk ausgearbeitet und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen öffentlich aufgelegt. Die betroffenen kantonalen Dienststellen für Verkehr und Umweltschutz haben das Projekt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen begleitet und auch

die entsprechenden Stellungnahmen des Kantons ausgearbeitet. Es ist das UVEK, welches das Projekt schlussendlich genehmigt hat.

In der Tat wurde im November 2004 bei Anwohnern dieses Tunnels ein so genannter Körperschall wahrgenommen, dies insbesondere in unmittelbarer Nähe des Tunnels, speziell in der Nacht und auch bei der Durchfahrt von Güterzügen. Der Kanton Wallis hat diese Beeinträchtigung durch die Dienststelle für Umweltschutz und auf der anderen Seite die SBB durch ein spezialisiertes Büro untersuchen lassen. Die entsprechenden Resultate stimmen, insbesondere was die zugrunde liegenden Grenzwerte für den sekundären Körperschall betrifft, nicht völlig überein. Es ist also eine Divergenz zwischen den beiden Berichten oder Expertisen, die gemacht wurden. Deshalb wird die Angelegenheit derzeit durch das eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation überprüft. Am 24. Oktober - also grob vor zwei Wochen - wurde auf Anregung des UVEK eine Besichtigung der Örtlichkeiten durchgeführt. Es fand also eine Ortschau statt und man erwartet einen Entscheid des zuständigen Departements auf Bundesebene in allernächster Zeit. Und auf der Grundlage dieses Entscheids wird man dann die Massnahmen festlegen, welche durch die SBB als Bauherrin umzusetzen sind.

FRAGE 4

von Grossrat Thomas Brunner (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Mitglieder der kantonalen Baukommission

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Es werden zwei Punkte in diesem Bereich kritisiert von Herrn Grossrat Brunner. Auf der einen Seite die zu lange Behandlungsfrist der Gesuche. Hier muss man sagen, dass gemäss der kantonalen Bauverordnung die Frist zwei Monate beträgt und zwar auf Übermittlung des vollständigen Dossiers. Manchmal muss man auch feststellen, dass die Gesuchsteller das Dossier nicht vollständig unterbreitet haben.

Wir haben eine Statistik der behandelten Gesuche und die zeigt, dass im Jahr 2004 66 Prozent der Dossiers und im Jahr 2005 70 Prozent termingerecht erledigt wurden - also innerhalb der gesetzten zwei Monate. Das ist noch nicht optimal, aber immerhin sieht man auch schon eine Verbesserung.

Die termingerechte Erledigung hängt ab einerseits von der Qualität, aber auch von der Vollständigkeit der Akten und auch von der mehr oder weniger zeitraubenden Behandlung durch die kantonalen Dienststellen. Es geht eben in vielen Fällen auch um die Intervention an schützenswerten Bauten ausserhalb der Bauzone. Diese Abklärungen bedürfen einer gewissen Sorgfalt und oft versucht die KBK auch anstatt Gesuche einfach abzulehnen, die Projekte zu verbessern und nicht einfach zu verweigern. Das braucht aber auch eine gewisse Zeit.

An ihrer Sitzung vom 3. November 2005 hat die KBK Massnahmen beschlossen, die dazu beitragen sollen, die Dauer der Behandlung zu kürzen, was allerdings Mehrarbeit für das kantonale Bausekretariat mit sich bringt.

Der zweite Teil des Vorstosses, wo es heisst, die Gesuche würden je nach Namen des Architekten positiver oder negativer behandelt, das erachten wir eher als eine Unterstellung, die dort gemacht wird. Es gibt ja viele Entscheide der KBK - das wissen Sie - die beim Staatsrat mittels Beschwerde angefochten werden. Ich kann mich nicht erinnern in einem Dossier gesehen zu haben, dass diese Frage gerügt wurde. Es sind andere Sachverhaltspunkte, wo manchmal Differenzen bestehen und so gesehen müssen wir diese Unterstellung zurückweisen.

FRAGE 3

von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO), an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Anstellung und Pflichtenheft der neuen Weinbergkontrolleure

HINTERLEGTER TEXT:

QUESTION 7

des députés Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL) et Willy Giroud (GRL), au Département de l'économie et du territoire, concernant les contrôles de pré-vendanges sur la vigne

TEXTE DEPOSE:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Sie wissen selbstverständlich, dass ich mich gerne mit Fragen des Weins beschäftige, nicht nur mit Fragen, sondern dass ich ab und zu gerne einen guten Walliser Wein trinke und ich glaube, es geht in diesem Saal vielen so, dass sie sich gerne mit dem Wein beschäftigen, aber nicht nur theoretisch, sondern eben auch mit dem Genuss.

Je réponds ainsi aux questions 7 de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet et du député Willy Giroud et 3 de la députée Maria Oester-Ammann qui vont dans la même direction.

Je fais, tout d'abord, une introduction générale en français sur cette question et un complément en allemand sera ensuite apporté quant aux précisions demandées par la députée Maria Oester-Ammann.

La mise en place des contrôles à la vigne en 2005 résulte de la mise en application de la nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.

Pour mémoire, nous tenons à rappeler que la profession souhaitait, depuis de nombreuses années, la mise en place de ce type de contrôle qui vise à respecter les normes quantitatives et qualitatives. Je mettrai le doigt sur la question des contrôles quantitatifs. C'est dans ce domaine-là que l'on a fait ces contrôles. Cela est important puisque les professionnels de la vigne et du vin ont toujours fait valoir la devise: la qualité d'un vin se fait à la vigne. Je

ne peux que partager cette appréciation par ma propre expérience. Il convient également de préciser que le contrôle à la vigne vise simplement à faire respecter les exigences réglementaires en vigueur depuis l'introduction des AOC. Le respect de ces exigences est d'autant plus important suite à la reconversion du vignoble. Ce contrôle s'inscrit dans une démarche générale visant à simplifier les contrôles AOC, tout en améliorant l'efficacité de ceux-ci.

Contrairement à la question, le Conseil d'Etat n'a pas constaté de multiples dérapages dans la mise en œuvre de ce contrôle. Il est clair, il y a certaines erreurs de jeunesse qui ne sont pas à exclure, mais qui ne remettent en aucun cas en doute le système ou la pertinence de ce contrôle.

Afin d'avoir une vision claire et exhaustive de ce premier exercice, le Conseil d'Etat a demandé à l'interprofession un rapport circonstancié, conformément au contrat de prestations qui a été signé entre l'Etat et l'interprofession. C'est alors l'interprofession en tant que telle, sur mandat de prestations, qui a mis en route ce système de contrôle. Mais je dois rappeler que c'est un élément nécessaire pour garantir justement la qualité.

Um jetzt noch die spezifischen Fragen von Frau Oester-Ammann zu beantworten, können wir folgende Präzisierungen abgeben. Der Branchenverband hat die Kandidaten als Rebbergkontrolleure aufgrund eines Pflichtenhefts und mit der Unterstützung eines anerkannten und diplomierten Winzermeisters ausgewählt und anschliessend wurden diese Kandidaten auch entsprechend über ihre Aktivitäten informiert und auch ausgebildet. Die Kontrolleure werden zu einem Stundenansatz entlohnt wie er branchenüblich ist und sie werden für die Dauer von zirka 3 Wochen bis 1 Monat angestellt. Aber ich möchte nochmals sagen, dass diese Kontrollen wichtig sind, dass selbstverständlich ein paar Anfangsschwierigkeiten vorhanden waren, aber dass diese Kontrollen als solche eben die Qualität garantieren und auch die Mengenkontrollen, die auch wichtig sind um den Begriff AOC entsprechend zu valorisieren. Und auch um die Glaubwürdigkeit herzustellen braucht es Kontrollen. Aber es gibt Verbesserungsbedarf, den werden wir ausnutzen.

QUESTION 5

du député Philippe Es-Borrat (PDCB), au Département de l'économie et du territoire, concernant l'octroi d'unités de contingents de vacances (Lex Koller)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Cette question du député Philippe Es-Borrat du groupe DC du Bas-Valais me donne la possibilité de vous informer sur la situation actuelle concernant le contingent de la lex Koller, la LFAIE.

Concernant la première partie de la question, les directives publiées en fin d'année et relatives à l'application de la LFAIE dans notre canton découlent de notre loi d'application ainsi que du règlement cantonal sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Le Conseil d'Etat détermine, comme vous le savez certainement, tous les deux ans, la liste des lieux où, conformément à certains critères, l'acquisition de logements de vacances est

nécessaire au développement du tourisme. Une commission, nommée par le Conseil d'Etat, répartit entre les régions du canton le contingent d'autorisations fixé par le Conseil fédéral. Cette répartition s'effectue sur la base d'objectifs de développements cantonaux et régionaux. Pour en venir à l'actualité, cette répartition est actuellement la suivante:

Région de Conches: 15 unités (11 actes en suspens)

Région de Brigue: 14 unités (3 actes en suspens)

Région de Viège: 36 unités (35 actes en suspens)

Région de Loèche: 9 unités (4 actes en suspens)

Région de Sierre: 60 unités (182 actes en suspens)

Région de Sion: 46 unités (200 actes en suspens)

Région de Martigny: 50 unités (194 actes en suspens)

Région de Monthey: 20 unités (60 actes en suspens)

Je crois que le fait de relever cela démontre qu'il y a un certain souci du chef du département concernant l'utilisation de ce contingent.

Il reste le solde de ces 60 unités qui ne sont pas attribuées: il correspond à une réserve prévue par la loi pour résoudre les cas urgents.

Quant à votre deuxième question sur une éventuelle intervention auprès de la Confédération en vue de se faire octroyer un contingent d'unités supplémentaires, il convient de préciser que celle-ci a été déjà faite. Elle a eu lieu dans le cadre des possibilités offertes par la loi fédérale. Il nous a ainsi été attribué un contingent supplémentaire de 155 unités pour 2005.

Par contre, la LFAIE interdit au Conseil fédéral toute attribution supplémentaire puisqu'elle fixe, pour l'ensemble du pays, un contingent qui ne peut pas être dépassé.

QUESTION 11

du député Laurent Gavillet (UDC/SVP), au Département de l'économie et du territoire, concernant Torino 2006: après la désillusion, la consternation

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Torino 2006, ça sonne bien et j'espère que ça sonne bien aussi dans les oreilles des députés.

La décision de participer financièrement à l'opération de marketing organisée dans le cadre des Jeux Olympiques de Turin 2006 s'inscrit dans les objectifs de la politique cantonale du tourisme, décidée par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2003. Elle répond aux objectifs de mise en place des moyens nécessaires à une promotion efficace du Valais touristique et de promotion de la marque générique Valais.

Le mandat de prestations politiques du Service de l'économie et du tourisme, discuté d'ailleurs aussi avec la commission thématique du tourisme et de l'énergie, dont l'interpellateur est le rapporteur, prévoit justement par son objectif politique 1 de mettre en œuvre la politique cantonale du tourisme et, entre autres, par un sous-objectif politique lié à la promotion du canton. Ces éléments représentent la base fondamentale de la prise de décision du Conseil d'Etat de soutenir, par une participation totale de 900'000 francs, cette opération.

Les premières retombées médiatiques relatives à cette participation ont été extrêmement positives, en particulier en ce qui concerne l'esprit olympique avec lequel le Valais a su rebondir malgré l'échec ni consternant ni désolant de la candidature de Sion 2006.

Un mandat de prestations est signé avec Valais Tourisme pour la conduite de cette opération, réalisée en collaboration avec Présence Suisse, Suisse Tourisme et l'Institut Caesar Ritz. Il est clair que ces partenaires participent aussi au budget. Le budget global pour cet exercice dépasse les 900'000 francs, mais la partie du canton du Valais est limitée à 900'000 francs et les autres partenaires apportent aussi leur soutien financier.

Le Conseil d'Etat suit le dossier de près. Il demande des plans de marketing, comme cela est prévu dans le contrat de prestations. A la fin, on aimerait aussi avoir un rapport circonstancié sur les effets médiatiques de cet exercice.

Pour nous, il est important d'avoir cette présence à Turin, afin de marquer notre présence. Pour cela et pour escompter des effets, il faut disposer de moyens importants.

Urgences / Dringlichkeiten

30. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour une police efficace et protégée (08.11.2005) (1.040)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: für eine effiziente und sichere Polizei (08.11.2005) (1.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, remercier le député Jean-Luc Addor pour son interpellation urgente.

Le drame de Bex, bien sûr, vous a interpellés, comme il a interpellé le Gouvernement et le chef du département sur notamment la manière et le chemin à suivre pour encore mieux protéger nos agents de police dans leurs missions quotidiennes. Vous posez quelques questions, auxquelles je réponds de la manière suivante:

En ce qui concerne la problématique des gilets pare-balles, il faut savoir que les véhicules d'intervention des unités mobiles de la gendarmerie disposent de deux gilets pare-balles de dernière génération par véhicule et que les véhicules de la police de sûreté sont également équipés de deux gilets pare-balles, mais de l'ancienne génération. Le choix des gilets actuels a été déterminé pour garantir la sécurité maximale des agents qui les portent. De nets progrès ont été réalisés quant à leur confort de port. Les gilets ultralégers, toutefois, des plus confortables, ne répondent pas toujours à tous les critères souhaités de sécurité, notamment en ce qui concerne leur effet anti-couteau ou de leur protection contre des munitions spéciales. Quant à l'équipement optimal en gilet pare-balles du corps de police, dans le budget 2006 qui est sur vos tables, il est prévu un montant de 26'000 francs pour l'acquisition pendant l'exercice 2006 de ces nouveaux gilets pare-balles. Ce montant va permettre de continuer à équiper les agents de la police cantonale, mais j'ai demandé, à la suite du drame de Bex, qu'on refasse une évaluation à l'intérieur de la police cantonale. On étudie actuellement la possibilité de venir éventuellement avec un crédit supplémentaire. On parle d'un montant de 100'000 francs pour l'instant, mais il faut voir à l'intérieur de la police si on peut déplacer certaines priorités budgétaires avec pour objectif d'accélérer l'équipement de l'ensemble du corps exposé de la police cantonale avec des gilets pare-balles. Vous voyez ainsi que cette réflexion-là va trouver une réponse dans les semaines qui suivent. Si jamais cela est nécessaire, utile et indispensable, nous reviendrons devant le Parlement avec une demande de crédit supplémentaire.

En ce qui concerne la munition à déformation, ce que l'on appelle la déformation contrôlée, il faut savoir que c'est la Conférence des commandants de police cantonale qui soumet à la Conférence des chefs de département cette demande quant aux munitions souhaitées. Il faut dire ici de façon franche qu'il y a quelques années, nous avons été "blauäugig", un peu naïfs, dans le choix des munitions d'intervention puisque dans les médias, à un moment donné, il y a eu confusion volontaire ou non entre une munition d'intervention capable de stopper les malfrats et on a présenté cette munition comme une munition explosive. Or, il ne s'agit absolument pas d'une munition explosive, mais d'une munition d'arrêt qui permet de stopper l'individu qui menace la police cantonale, tout simplement parce que la balle, n'étant pas blindée, ne traverse pas le corps de l'individu en question. Pour votre information, l'individu à Bex avait reçu six coups et il tirait encore, tout simplement parce que les balles blindées traversent et ne stoppent pas. Alors qu'avec une balle qui ne traverse pas, mais qui n'éclate pas non plus à l'intérieur du corps, l'individu est stoppé d'une manière claire et nette dans son action. En tout cas dans le cas de Bex, cette munition aurait été certainement plus efficace. C'est une munition qui était utilisée dans le passé et qui est toujours utilisée en Allemagne. Elle doit bien sûr être utilisée seulement dans des conditions de légitime défense, dans des situations particulières, mais là aussi, nous devons tenir compte de la réalité du terrain et non pas des polémiques, souvent stériles d'ailleurs, sur les effets d'une telle munition.

En ce qui concerne les méthodes d'intervention, chaque fois qu'une affaire éclate, la police, et maintenant les polices puisque nous avons un centre commun de formation avec la police vaudoise et municipale, remet en question sa doctrine, notamment en ce qui concerne les méthodes d'intervention. C'est ce qui se fait à la suite du drame de Bex, mais nous ne tombons pas non plus dans l'excès inverse où l'on entreprendrait des mesures disproportionnées basées sur un seul cas, alors que peut-être une modification des méthodes raisonnée, raisonnable et acceptée par le corps de police également serait plus souhaitable.

En ce qui concerne l'effectif de la police cantonale, aujourd'hui, nous avons 398 agents. Le Grand Conseil en a permis 420. Nous comptons sur la nouvelle volée qui va arriver maintenant de l'école d'aspirants pour atteindre les objectifs autorisés par le Parlement. Le commandant de la police cantonale a soumis une nouvelle demande pour 25 nouveaux agents pour la nouvelle école qui s'annonce en 2006. Je pense que l'on devra vraiment tirer des leçons quand on sera au top au niveau des effectifs, tels qu'autorisés par le Parlement depuis 2002, et, à ce moment-là, nous pourrons aussi faire une appréciation de la situation pour savoir si, oui ou non, l'effectif est suffisant pour remplir toutes les missions au mieux de la police cantonale.

Je vous remercie de vos questions et de vos inquiétudes, Monsieur le député.

31. INTERPELLATION URGENTE
du député Alain de Preux (PDCC) et cosignataires concernant la prise en
charge optimale des patients en secteur hospitalier, notamment pendant
la période hivernale qui s'annonce (08.11.2005) (2.020)

DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Alain de Preux (PDCC) und Mitunterzeichnenden
betreffend optimale Betreuung der Patienten in den Spitälern,
insbesondere im Hinblick auf die bevorstehende Wintersaison
(08.11.2005) (2.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und
BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

En réponse à l'interpellation urgente du député Alain de Preux et aussi après avoir consulté le Réseau Santé Valais (RSV), parce que les questions touchent l'opérationnel, nous vous donnons quelques explications.

Il faut tout d'abord savoir que la mise en vigueur du concept hospitalier 2004 n'a pu débuter au centre hospitalier du centre du Valais (CHCVs) que durant le deuxième semestre 2004. Durant la période hivernale 2004, à savoir essentiellement les mois de janvier, février et mars 2004, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre des urgences par rapport aux années

antérieures. Ainsi, par exemple, l'hôpital de Sion comptait 4'887 cas en 2003 et 4'492 cas en 2004.

En outre, en ce qui concerne la période hivernale 2005, à savoir les mois de janvier, février et mars 2005, il n'y a pas eu de saturation aux urgences de l'hôpital de Sion, cela malgré une légère augmentation du nombre de cas par rapport à la période hivernale 2004. Il y avait quatre patients supplémentaires par jour à Sion. Le RSV s'était particulièrement bien préparé pour aborder l'hiver 2005 étant donné que, chaque année, tous les hôpitaux valaisans ont un pic d'activité dû aux touristes valaisans et non valaisans. Il y a donc eu des pics d'activité, mais pas de saturation. C'est le constat que l'on peut faire.

Ainsi, chaque patient a été pris en charge dans des délais acceptables. Bien sûr, on peut toujours poser la question de savoir ce qu'est un délai acceptable: est-ce que c'est une heure, est-ce que c'est deux heures, est-ce que c'est dix minutes? Je sais qu'au CHUV, les délais d'attente sont parfois plus de 16 heures, ce qui n'est évidemment pas le cas chez nous.

A noter que, chaque année, durant cette même période hivernale, les hôpitaux suisses doivent faire face à un afflux de patients, aussi bien dans les services d'urgence que dans les divisions d'hospitalisation, et cela en raison de l'afflux de patients atteints de la grippe habituelle.

En ce qui concerne le point 1.2.1, nous dirons que le Gouvernement partage l'avis exprimé dans l'interpellation urgente, selon lequel le service des urgences doit être renforcé en nombre et en compétence sur Martigny et Sierre, et cela par un engagement plus intense des médecins, des disciplines chirurgicales, notamment et surtout sur le site de Sierre.

En ce qui concerne le point 1.2.2 – ma réponse est un peu longue, mais le questionnaire est aussi assez détaillé – concernant les urgences ambulatoires et vitales, nous rappelons que, selon le concept hospitalier 2004, les hôpitaux de Sierre et de Martigny doivent assumer les urgences ambulatoires et l'hôpital de Sion les urgences ambulatoires et vitales.

En ce qui concerne votre avis au point 1.2.3, selon lequel le service des urgences doit canaliser les patients vers l'hôpital où se trouve la discipline concernée, dans la mesure où il s'agit de patients dont l'opération peut être différée de quelques heures, le Gouvernement, mais aussi le conseil d'administration du RSV partagent votre avis. Cependant, la mise en pratique sur le terrain s'avère bien évidemment difficile.

Nous nous permettons aussi, pour le Gouvernement, de faire une remarque finale concernant le point des urgences, à savoir que suivant les contraintes financières, et là la décision appartiendra au Parlement au mois de décembre prochain dans le cadre du budget 2006, suivant les décisions qui seront ainsi prises, on ne pourra pas renforcer les urgences à Martigny, à Sierre ainsi qu'à Brigue parce que, dans le Haut-Valais, la situation se présente un peu de la même manière, mais on devra essayer de tout faire pour ne pas devoir fermer les urgences à Martigny, à Sierre et à Brigue, n'est-ce pas? Vous allez peut-être dire que c'est à nouveau une menace ou un chantage. Cependant, si l'argent est coupé, on ne pourra plus tout faire partout, comme cela a été aussi dit par certains députés dans cette salle, à savoir que l'on devrait cesser avec ce régionalisme excessif.

En ce qui concerne les statistiques relatives à la répartition des patients entre hôpitaux, nous pouvons dire qu'il y a eu un déséquilibre dans la répartition des patients par site, déséquilibre inévitable et inhérent à la mise en place par étapes d'une telle planification rapide et complexe.

Ces derniers mois, plusieurs mesures concrètes ont été prises par le Conseil d'Etat et par le conseil d'administration du RSV, à savoir, par exemple, la fermeture de deux unités de 24 lits à l'hôpital de Sion, la mise sur pied d'une unité d'évaluation pré-opératoire, la mise sur pied d'une unité de gestion du bloc opératoire, ainsi que la mise sur pied imminente d'une unité de gestion de lits.

A ce jour, on constate une amélioration dans l'équilibre et dans la répartition des patients entre les sites. L'Observatoire de la santé nous fournit sur demande – tous les soirs, si je veux les avoir – les chiffres exacts pour savoir, dans quel hôpital, dans quelle discipline ou dans quelle section à l'intérieur d'un hôpital, combien de lits sont occupés. Dès que nous constatons qu'il y a un déséquilibre, nous constatons aussi que les décisions de planification ne sont, sur le plan médical aussi, pas suivies parce que l'on peut bien sûr faire cette répartition comme nous l'avons décidée pour les cas simples, on peut les faire à Martigny et à Sierre, et bien sûr aussi tout ce qui est planifiable.

En ce qui concerne le nombre de patients suisses, soit les patients non valaisans, il ne représente, en 2004, que 4,29% et, en 2005 jusqu'à maintenant, que 3,78% de tous les cas de soins aigus stationnaires. Quant aux patients étrangers, ils ne représentent, en 2004, que 4,03% et, en 2005, que 4,24% de tous les cas de soins aigus stationnaires.

Vous voyez aussi l'utilité, qui était parfois un peu mise en question, de l'Observatoire de la santé parce que l'on a maintenant les chiffres jusqu'à la fin octobre de cette année. C'est un atout d'avoir un système informatique performant que nous avons développé en collaboration avec tous les hôpitaux.

En ce qui concerne le transfert des patients non valaisans dans les hôpitaux de leur canton, ce système a été mis en place dans le cadre de la LAMal en 1997 déjà et nous n'entrons pas en détail ici sur le fonctionnement de ce système, mais il faut quand même préciser que, en ce qui concerne les touristes, durant la période hivernale, la cause principale de ces transferts est due à la volonté des patients de rejoindre l'hôpital de leur région. A cette volonté vient s'ajouter la logique médicale qui envisage positivement le transfert durant la période hivernale de certains patients dans les hôpitaux de leur canton qui n'ont pas de pic d'activité lié au tourisme.

En ce qui concerne les questions à propos des directives, sur le plan opérationnel, le RSV, mais aussi l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) ont procédé à deux séances d'information complète pour les ambulanciers, afin que ceux-ci acheminent les patients à l'endroit le plus approprié et cela en fonction de l'état du patient. La communication à tous les médecins praticiens, ainsi qu'à la population, a été faite à deux reprises, une fois en 2004 et une fois en 2005, mais il est vrai que nous devons toujours répéter au niveau de l'information, de sorte que les patients soient acheminés dès le début vers le bon site. De plus, une communication écrite précise a été envoyée à tous les médecins praticiens du CHCVs concernant la répartition des cas entre les hôpitaux.

En ce qui concerne les questions sur le niveau opérationnel, un cahier des charges délimitant les compétences entre le service administratif et médical existe depuis décembre 2003. Suite au changement intervenu récemment au sein de la direction du CHCVs, le RSV a prévu la réactualisation des cahiers des charges, tout comme la finalisation de celui du directeur du CHCVs.

En ce qui concerne le respect du concept hospitalier par le RSV, il y a lieu de préciser que ce concept est mis en place progressivement dans la mesure des moyens disponibles et de la faisabilité médicale. Dans ce cadre, le principal souci du RSV reste évidemment la sécurité des patients et la qualité des soins.

En ce qui concerne le respect des décisions du conseil d'administration du RSV, il y a lieu de préciser que ce dernier s'efforce au mieux de faire respecter ce concept à plus de 4'000 collaboratrices et collaborateurs; ce qui peut s'avérer parfois un peu difficile. Ainsi, le conseil d'administration, la direction et les cadres du RSV font tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser la collaboration entre tous les acteurs. Une nouvelle culture d'entreprise, dont la mise en place prend du temps, est nécessaire, car de vieilles habitudes n'ont parfois pas encore disparu. C'est la même chose dans le Haut-Valais entre Viège et Brigue où il y a aussi, au niveau du personnel soignant, d'anciennes petites guerres. C'est la même chose entre Sierre, Sion et Martigny. Cela nécessite un certain temps.

En conclusion, nous voulons réaffirmer le soutien du Conseil d'Etat au RSV durant cette phase, qui est effectivement difficile, de mise en place de la nouvelle planification. Vous voyez, Mesdames et Messieurs, dans cette salle, la politique de la santé et la planification hospitalière sont souvent assez durement critiquées. Je dois vivre avec; cela fait partie de la démocratie. Si j'ouvre des journaux comme l'Hebdo, aujourd'hui, c'est M. Peter Saladin, qui est président de H+, qui dit: "Le ministre de la santé Pascal Couchepin a rêvé d'un grand hôpital romand multisite avec une seule entité juridique. Est-ce une utopie? Non, ce n'est pas une utopie, regardez le Valais avec son réseau de santé. Pourquoi ne pas élargir la réflexion au niveau régional?" Vous voyez ainsi que, à l'extérieur du canton, la critique de la politique du Conseil d'Etat est un peu différente de celle que j'entends de temps en temps ici dans cette salle.

Je vous remercie de votre attention.

Ma réponse a été un peu longue, je l'avoue, mais les questions étaient aussi nombreuses.

Merci.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Meine Damen und Herren, alle Wege führen zwar nach Rom, aber nicht immer bis hin zum Grossratspräsidenten. Ich habe leider verspätet festgestellt, dass Herr Fraktionschef Jacques Melly in Vertretung von Herrn Grossrat Alain de Preux die Entwicklung hätte machen wollen und sollen. Natürlich hat er jetzt noch die Möglichkeit Stellung zu nehmen in Vertretung von Herrn de Preux.

Ich gebe ihm das Wort.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Tout d'abord, excusez-moi d'intervenir, ça ne se fait pas après l'intervention du conseiller d'Etat.

J'ai conscience d'être le dernier obstacle entre maintenant et l'apéritif ou le repas de midi...

Je ne vais pas refaire la présentation de l'interpellation urgente, que j'aurais dû faire avant. Malheureusement, comme l'a dit le président du Grand Conseil, on a omis de me passer la parole. Ce n'est pas grave.

Je crois que la réponse était fondée tout de même.

Il y a une seule chose que j'aimerais préciser par rapport à la remarque de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener concernant les 4 millions et la suspension éventuelle des interventions urgentes en fonction du résultat de ces 4 millions.

L'interpellation urgente déposée prend en compte la situation actuelle et la situation découlant de décisions qui ont été prises ce printemps et qui ont dû être mises en place déjà en septembre.

Donc, je souhaite fortement, et tous les touristes qui viendront en Suisse, que le service des urgences n'attende pas la décision du Conseil d'Etat de oui ou non les 4 millions pour être opérationnel cet hiver.

Je vous remercie de votre réponse et si je pouvais me permettre de vous demander de l'avoir par écrit, cela me serait très utile.

Merci et bon appétit.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich entschuldige mich noch einmal für diese Kommunikationsschwierigkeit.

Meine Damen und Herren, wir sind am Ende des vormittäglichen Programms. Sie wissen, das Leben ist zu kurz um schlechten Wein zu trinken. Ich gebe Ihnen jetzt Gelegenheit guten Wein zu trinken und deshalb machen wir eine Pause bis 14.15 Uhr. Nous allons reprendre les débats à 14 h 15.

Merci beaucoup, bon appétit et bonne santé!

La séance est levée à 12 h 30.

Séance de relevée du jeudi 10 novembre 2005

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 14 h 20.

Ordre du jour:

Lecture

1. Projet de décision concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen

Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

2. Motion du député Gabriel **LUISIER** et cosignataires concernant la taxe sur les transactions immobilières (13.05.2005) (4.009)
Motion von Grossrat Gabriel **LUISIER** und Mitunterzeichnenden betreffend Gebühr für Immobilientransaktionen (13.05.2005) (4.009)
3. Postulat de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et cosignataire concernant: soutenir l'apiculture (13.05.2005) (4.012)
Postulat von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Mitunterzeichner betreffend Bienenzucht und Haltung unterstützen (13.05.2005) (4.012)
4. Postulat du député Erno **GRAND** concernant la commercialisation de la marque "Valais" (14.06.2005) (4.013)
Postulat von Grossrat Erno **GRAND** betreffend Vermarktung der Marke "Wallis" (14.06.2005) (4.013)
5. Postulat du groupe GRL, par la députée Laetitia **MASSY**, concernant: du biberon à la dive bouteille: réagissons! (16.06.2005) (4.014) (*en collaboration avec le DSSE et le DFIS*)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia **MASSY**, betreffend: vom Fläschchen zur Flasche: Handlungsbedarf! (16.06.2005) (4.014) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS*)

Lecture

6. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron

Lesung

Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde
Nendaz für die Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron

Lecture

7. Projet de décision concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen

Lecture

8. Projet de décision concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges

Lesung

Beschlussentwurf betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn

Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

9. Postulat de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), concernant: achevons et sécurisons le réseau routier d'importance nationale dans des conditions raisonnables (11.05.2005) (5.003) *(résolution transformée en postulat)*
Postulat der Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), betreffend: Vollenden und sichern wir die Strassen von nationaler Bedeutung in einem vernünftigen Rahmen (11.05.2005) (5.003) *(Resolution in ein Postulat umgewandelt)*
10. Postulat du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant la Raffinerie de Collombey: la pointe de l'iceberg? (13.05.2005) (5.005)
Postulat von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Raffinerie von Collombey: die Spitze des Eisbergs? (13.05.2005) (5.005)
11. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant Sierre et Loèche: une région désertique (14.06.2005) (5.006) *(résolution transformée en postulat)*
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Siders und Leuk: eine vergessene Region (14.06.2005) (5.006) *(Resolution in ein Postulat umgewandelt)*
12. Postulat du groupe GRL, par le député Jean-Pierre **PENON**, concernant la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels dus aux crues (14.06.2005) (5.007)

Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre **PENON**, betreffend

Schutz von Personen und Gütern vor den Hochwassergefahren (14.06.2005) (5.007)

13. Motion du député Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la mise en œuvre des mesures parasismiques..., c'est l'économie qui tremble (14.06.2005) (5.008)
Motion von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend: Die Erdbebensicherung erschüttert die Wirtschaft (14.06.2005) (5.008)
14. Rapport de la commission de gestion sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und über die Asylsuchenden und die Perspektive im Asylwesen

Der Präsident:

Wir nehmen die Debatte wieder auf und folgen der Tagesordnung von heute Donnerstag Nachmittag.

Lecture

1. PROJET DE DECISION **concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour les** **mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais**

Lesung

BESCHLUSSENTWURF **betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die** **Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Willy Giroud / Rapporteur: Jean-Yves Gabbud

Der Präsident:

Als Rapporteur haben wir Herrn Gabriel Luisier. Er wird vermutlich Herrn Jean-Yves Gabbud ersetzen, nehme ich an und Präsident ist Herr Willy Giroud.

Als Diskussionsgrundlage dient der Beschlussentwurf wie er den staatsrätlichen Unterlagen beigelegt hat.

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 1:

M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur ad interim:

Article 1

Il n'a été déposé qu'une seule proposition de modification, celle du député German Eyer pour le groupe SPO.

La commission a décidé, à l'unanimité, de refuser cette proposition.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Mit Geld lässt sich bekanntlich vieles lenken. Hier bei dieser Vorlage zur Umstellung der Obstkulturen geht es um einen saftigen Betrag. Für sechs Millionen Franken wachsen die Bäume zwar nicht in den Himmel, aber es kann einiges an Bäumen ausgewechselt werden. Alles Bio oder was? Nein. In unserem Antrag geht es nicht darum, dass sämtliche Obstkulturen im Kanton Wallis jetzt sofort auf Bio umstellen müssen. Es geht uns darum, dass jener Teil - also diese 200 Hektaren von insgesamt 2'400 Hektaren Obstkulturen -, der im Rahmen der Umstellung neu gepflanzt werden soll, den biologischen Richtlinien entsprechen müssen, um in den Genuss von Umstellungshilfe zu gelangen. Wenn wir schon Geld ausgeben, soll dieses Geld dazu dienen die gute Qualität unserer Produkte noch zu verbessern, d.h. in Richtung Valais Excellence. In Zukunft wird der Preis auch für Obst durch die Öffnung der Grenzen, durch die Liberalisierung noch mehr unter Druck kommen. Da wird die Unterscheidung der Produktionsmethoden und die Qualität der entscheidende Faktor für die Konsumentinnen und Konsumenten sein.

Es kann wohl gesagt werden, der Biobedarf sei gedeckt. Da bin ich zwar anderer Meinung, denn es gibt nicht überall in jedem Dorf Angebote von Biofrüchten. Also kann man auch nicht sagen der Bedarf sei gedeckt und ich bin überzeugt, dass ein weiterer Bedarf an Biofrüchten besteht. Wir haben die Chance mit diesen sechs Millionen Franken eine strategische Ausrichtung in der Landwirtschaft zu unterstützen. IP ist gut, Bio ist besser.

Danke für die Unterstützung.

La discussion est close.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Comme déjà dit dans le débat d'entrée en matière hier sur la remarque du groupe SPO, biologique, c'est mieux, mais encore faut-il qu'il y ait un accès au marché pour le bio. On sait que le marché du bio est déjà pratiquement saturé à l'heure actuelle. Venir encore avec 200 ha de bio supplémentaires alors qu'il n'y a même pas les cultivateurs bio qui sont là pour le faire, ça serait une discrimination totale par rapport à la production intégrée.

C'est pour cela que je vous demande, comme hier lors du débat d'entrée en matière, de refuser cette proposition qui est totalement discriminatoire et qui ferait que le crédit cadre voté ici serait totalement obsolète.

Merci de votre attention.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Wie bereits an der Eintretensdebatte schon gesagt, ist es so..., es war eigentlich wie Frau Grossrätin gesagt hat, mit Geld lässt sich vieles machen aber eben nicht alles. Also es ist viel schwieriger die Nachfrage zu steigern als die Mittel dafür einzusetzen, dass die Produktion der Nachfrage entspricht und es ist eben so, dass die Nachfrage nach den biologischen Produkten ungenügend ist. Der Markt ist gesättigt. Das Risiko wäre zu gross, dass man jetzt hier mit einer Lenkungsmassnahme eine Überproduktion biologischer Produkte, vor allem im Obstbau, kreiert, wofür keine Nachfrage vorhanden ist. Das ist einmal das erste Argument. Zweitens profitieren jene Produktionsbetriebe, die bereits heute biologisch anbauen und ihre Produktion ausdehnen möchten, auch von dieser Massnahme, und drittens bin ich bereit, unsere Mittel auf die integrierte Produktion zu konzentrieren, wo bereits 90 Prozent der bestehenden Produzenten nach den Vorschriften der integrierten Produktion Produkte anpflanzen. Dann gibt es eben auch Früchte, die weniger geeignet sind für eine biologische Produktion. Vor allem bei den Aprikosen ist es viel schwieriger, weil diese Frucht als solche anfälliger ist.

Aus diesen Gründen beantrage ich Ihnen - wie die Kommission auch - diesen Vorschlag abzulehnen.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Wir müssen demnach abstimmen und zwar zum Artikel 1, Vorschlag der SPO-Fraktion durch Herrn Grossrat German Eyer.

Par 104 voix contre 5 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO, défendue par la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Article 1, adopté.

Articles 2 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 109 voix et 4 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Je vous remercie de cette unanimité, malgré les quelques abstentions que je peux comprendre.

Un merci aussi au chef du département et à l'Office de l'arboriculture par M. Jacques Rossier en particulier qui a fait une présentation vraiment très détaillée de l'objet, avec une présentation visuelle des nouvelles variétés soit à la commission, soit lors d'une présentation au groupe agricole. Je crois qu'ainsi les gens ont pu se faire une bonne idée du besoin de ce crédit cadre.

Je vous remercie.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich möchte es kurz machen. Ich möchte auch dem Präsidenten und den Mitgliedern der Kommission für die rasche Beratung und die Anerkennung der Bedeutung des Walliser Obstbaus danken und im spezifischen dieser Massnahme und ich möchte bei dieser Gelegenheit selbstverständlich auch meine Mitarbeiter aus dem Amt für Obstbau mit einschliessen. Danke für Ihr Vertrauen.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

2. MOTION

du député Gabriel Luisier et cosignataires concernant la taxe sur les transactions immobilières (13.05.2005) (4.009)

MOTION

von Grossrat Gabriel Luisier und Mitunterzeichnenden betreffend Gebühr für Immobilientransaktionen (13.05.2005) (4.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Sie haben die schriftliche Antwort erhalten und zwar lautet die im Grundsatz positiv. Verlangt der Urheber noch das Wort?

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion beantragt dieser Motion keine Folge zu leisten. Die Grundbuchgebühren bei einer Immobilientransaktion sind bereits heute zu hoch. Statt zusätzlicher Stempelgebühren wäre daher eher eine Senkung der Grundbuchgebühren vorzunehmen.

Eine zusätzliche, von den Gemeinden erhobene Stempelgebühr würde den Erwerb von Grundeigentum erneut verteuern und wäre somit ein Nachteil im interkantonalen touristischen Wettbewerb. Die von jeder Gemeinde zu schaffenden Investitions- oder Finanzierungsfonds für touristische Anlagen wären zudem mit zusätzlichem administrativem Aufwand verbunden. Ausserdem ist die Finanzierung der touristischen Infrastruktur nicht im Stempelgesetz zu regeln.

Aus diesen Gründen beantragen wir die Ablehnung dieser Motion.

Ich danke Ihnen.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Quelques mots pour dire, d'abord, que cette motion répond véritablement à un besoin. En effet, quelles sont les communes touristiques qui ne doivent pas faire face à d'incontournables demandes d'infrastructures touristiques sans en avoir véritablement le financement?

Ensuite, cette motion renforce l'autonomie communale en donnant la possibilité aux communes de faire un peu plus facilement face aux demandes qui leur sont faites.

Enfin, et je crois que cet élément est relativement capital, le monde immobilier, l'association professionnelle des agents immobiliers sont derrière cette taxe. Cela est assez rare pour le souligner. Je crois que c'est une occasion unique de saisir un financement nouveau et, qui plus est, qui ne change rien dans les comptes de l'Etat et qui donne simplement une possibilité nouvelle aux communes de faire face à leurs obligations et devoirs.

En plus de cela, et je crois qu'il est important de le dire, cette motion ne s'oppose en rien à la révision de la loi sur le tourisme. En effet, il faut la voir comme un outil complémentaire. L'Etat devra effectivement fixer un cadre aux aides, aux financements qu'il va octroyer. Par contre, la modestie de ces besoins fera qu'il sera bien dépourvu pour solutionner toutes les demandes et tous les problèmes qui se posent, en termes de financement d'infrastructures touristiques, dans ce canton. Alors, si les communes peuvent, avec l'appui des gens concernés, notamment des propriétaires et des professionnels de l'immobilier, trouver des solutions et apporter de l'argent dans le système, cette solution doit être requise, ce d'autant plus que cet argent est réinjecté sur place dans les communes qui sont justement elles-mêmes supposées financer l'infrastructure de base.

Alors, fort de tous ces éléments, je crois pouvoir dire que la réponse du Conseil d'Etat me surprend un petit peu, car on attendait un acte plus volontariste, plus rapide aussi quant à sa mise en œuvre de la part du Conseil d'Etat.

Mais j'espère que peut-être dans sa réponse, il pourra nous rassurer à ce sujet. Ce serait véritablement une bonne chose, car nous attendons des actes, nous attendons d'aller vite et nous attendons surtout de ne pas nous retrouver les mains vides dans deux ans. C'est le risque le pire auquel nous voulons éviter d'être confrontés. Nous vous demandons, dans ce cadre-là, sans réponse complémentaire du Conseil d'Etat, de soutenir cette motion.

J'attends avec impatience la prise de position du Conseil d'Etat.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre réponse, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable aux principes posés dans cette motion, car celle-ci propose une piste de solution à apporter à une problématique touristique récurrente: le financement des infrastructures.

Je peux donc rassurer l'intervenant que le Conseil d'Etat veut aller de l'avant.

Il est, toutefois, de notre responsabilité, et vous le comprendrez aisément, d'examiner le mode de financement proposé sous les aspects de constitutionnalité et de cohérence avec la politique cantonale du tourisme. Vous avez pu entendre le député Franz Ruppen qui a argumenté dans ce sens, mais je lui répondrai à la fin de ma réponse que je donne au motionnaire.

Des doutes ont été, en effet, exprimés sur la question de la constitutionnalité de l'extension du droit de timbre en faveur du financement d'infrastructures touristiques locales. Il faudra également concilier l'avantage d'un financement proche des besoins, c'est-à-dire voulu à l'échelon communal, à l'indispensable cohérence que le canton doit donner à sa politique touristique. Le Conseil d'Etat veut ainsi clairement respecter, pour cet instrument, l'autonomie communale et n'a pas l'intention de cantonaliser cet instrument de financement souhaité. A cet égard, il s'agit également d'éviter à tout prix une concurrence malsaine, que l'on pourrait qualifier de concurrence de clocher, conduisant à la multiplication d'infrastructures similaires nuisibles à leur rentabilité dans la durée. Pour l'éviter, ce financement pourrait, par exemple – c'est une question à clarifier – être affecté à des projets communaux, puisque c'est la commune qui décidera, mais qui auront quand même une importance régionale.

Pour la mise en œuvre rapide de cet instrument de financement souhaité, nous allons donner une priorité à l'examen de ces questions. Mon département proposera une réponse circonstanciée et complète à la question de l'instrument de financement adéquat. Et s'il s'avérait que ce n'était pas le droit de timbre, une solution alternative répondant à l'esprit de la motion serait cherchée. Une telle démarche peut intervenir rapidement, répondant aux soucis d'efficacité des motionnaires, tout en permettant de poursuivre dans le rythme prévu les travaux de la loi sur le tourisme, pour lesquels je suis convaincu, et je le dis dans cette salle, Messieurs les motionnaires, de pouvoir compter sur votre soutien.

J'espère avoir convaincu le motionnaire de la rapidité que l'on veut mettre en place.

Herr Grossrat Franz Ruppen, die Frage der Grundbuchgebühren als solche und die Erhöhung dieser Gebühren, die Sie angesprochen haben, genau diese Frage der Verfassungsmässigkeit bildet Gegenstand unserer Prüfung. Wir werden zunächst einmal prüfen, ob es überhaupt möglich ist dies über das Stempelsteuergesetz zu machen oder dann

aber in einer anderen Form. Es ist auch so, dass wir bezüglich Stempelsteuergesetz ohnehin eine Revision planen müssen, weil diese im Zusammenhang steht mit dem neuen Fusionsgesetz. Im neuen Fusionsgesetz ist vorgesehen, dass für Restrukturierungen auf eine Handänderungssteuer verzichtet werden müsste. Ohnehin ist das Stempelsteuergesetz als solches ein sehr altes Gesetz, also es gibt zum Teil noch die Stempelmarken, die vorgesehen sind. Wir sagen ja zu einem Prinzip, haben aber gewisse Vorbehalte. Ich wollte das auch so klar zum Ausdruck bringen und bitte Sie im Sinne des Vorschlags des Staatsrats jetzt diese Motion zu akzeptieren.

Merci.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

J'ai envie de remercier le chef du département pour sa réponse.

Peut-être juste un point de détail ou l'autre.

Il parle de rapidité. J'espère pouvoir compter effectivement sur des délais relativement rapides et que, entre deux ou trois semaines et les calendes grecques, ou six ou huit mois, il y a une marge de manœuvre que le Conseil d'Etat saura saisir, j'en suis certain, si des problèmes devaient survenir quant à la mise en œuvre.

Cela dit, je crois qu'on peut, il faut le souligner, une fois faire confiance au chef du département parce qu'il prend aujourd'hui la succession d'un grand slalomeur, qu'on aime d'ailleurs tous, mais nous attendons de votre part, Monsieur le chef du département, effectivement une mise en œuvre rapide et nous comptons sur vous.

Merci.

Par 106 voix contre 15 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.009 du député Gabriel Luisier.

3. POSTULAT

**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et cosignataire concernant:
soutenir l'apiculture (13.05.2005) (4.012)**

POSTULAT

**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichner
betreffend Bienenzucht und Haltung unterstützen (13.05.2005) (4.012)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dazu liegt die Antwort des Staatsrats ebenfalls vor. Sie ist im Prinzip befürwortend. Das Postulat wird nicht bekämpft.

4. POSTULAT
du député Erno Grand concernant la commercialisation de la marque
"Valais" (14.06.2005) (4.013)
POSTULAT
von Grossrat Erno Grand betreffend Vermarktung der Marke "Wallis"
(14.06.2005) (4.013)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats ist positiv, er akzeptiert das Postulat. Es sind auch dazu keine Wortmeldungen. Demnach wird das Postulat nicht bekämpft.

5. POSTULAT
du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy, concernant: du biberon à
la dive bouteille: réagissons! (16.06.2005) (4.014) (en collaboration avec le
DSSE et le DFIS)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy, betreffend: vom
Fläschchen zur Flasche: Handlungsbedarf! (16.06.2005) (4.014) (in
Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch da haben wir die Antwort des Staatsrats vorliegend. Er nimmt das Postulat an. Dazu gibt es auch keine Wortmeldungen. Demnach wird das Postulat nicht bekämpft.

Lecture

6. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Nendaz pour
l'extension de la STEP de Nendaz-Bieudron

Lesung
BESCHLUSSENTWURF
für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Nendaz für die
Erweiterung ihrer Kläranlage Nendaz-Bieudron

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Antoine Maytain (PDCC):

Tout ou presque a déjà été dit sur la STEP de Nendaz.

Permettez-moi peut-être juste ce petit complément.

Ebranlée sur ses bases par les intempéries 2000, puis sonnée à la tête par la rupture du puits blindé de Grande-Dixence, tel un boxeur à moitié groggy, la commune de Nendaz a su faire face à l'adversité en réagissant de manière exemplaire et futuriste dans ce dossier. Tout d'abord, en puisant dans ses propres ressources et avec l'important appui des services étatiques concernés, elle a reçu un premier et inestimable soutien moral et financier. Ensuite, avec la Chaîne du Bonheur via l'Inspection cantonale des finances, elle a reçu et reçoit encore aujourd'hui les fruits hautement appréciés pour une gestion saine et efficace d'une situation pourtant calamiteuse, cette manne providentielle étant même répartie avec l'ensemble des communes clientes à la STEP de Nendaz.

Dès lors, il nous apparaît évident qu'une aussi saine et efficace gestion d'un tel dossier mérite tout notre appui. Après avoir accordé pas plus tard que ce matin même deux primes à la mauvaise gestion de collectivités, soyons conséquents avec nous-mêmes et accordons-en une concrète à une saine gestion.

C'est donc, d'une part, comme responsable et soucieux de la qualité biologique des eaux du Rhône et, d'autre part, comme résidant et utilisateur de ces infrastructures que je vous demande de soutenir ce projet de décision.

D'avance, merci.

La discussion est close.

Ainsi décidé par 110 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

Lecture

**7. PROJET DE DECISION
concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et
des bases agricoles**

**Lesung
Beschlussentwurf
betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee)
und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du député Gabriel Luisier et cosignataires (pas développée):

Proposition du député Albert Pitteloud et cosignataires (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC), rapporteur:

Article 1

Deux propositions d'adjonction d'un alinéa 2 nouveau ont été déposées. La commission a accepté, sur le principe, ces deux propositions avec un nouvel alinéa 2, dont la teneur est la suivante: "Les résultats des études demandées par le Conseil d'Etat sur les valorisations d'eau seront pris en compte dans l'étude du PA-R3."

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen seitens der Hinterleger dieser Vorschläge.

Ich nehme an, dass sowohl Herr Gabriel Luisier als auch Herr Albert Pitteloud mit dem Vorschlag der Kommission einverstanden sind.

Dann gilt der Vorschlag der Kommission als angenommen.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr:

Nur ganz kurz möchte ich die Überlegungen der Kommission erläutern.

Bereits in der Eintretensdebatte haben wir erwähnt, dass eigentlich alle interessanten Projekte im Rahmen von dieser 3. Rhonekorrektur berücksichtigt werden müssen und dass wir das auch so wollen. Dies gilt natürlich für die Nutzung des Trinkwassers wie aber auch für alle anderen Projekte wie beispielsweise die Energienutzung.

Darum ist unsere Idee, dass wir diesen Artikel etwas breiter fassen, sodass eigentlich alle Projekte in diesem Rahmen dann darin Platz finden.

Das war die Überlegung der Kommission.

Article 1, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 2 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Deux remarques avant le vote:

La première pour souligner l'importance de la remarque du président de la commission parlementaire, le député Anton Andenmatten, au sujet de la nécessité de prendre en compte, dans le cadre des études de ce plan d'aménagement, les résultats des autres études sur les valorisations de l'eau – malheureusement, la traduction allemande ne permet pas d'insister sur ce pluriel –, mais je crois qu'il y a ici une différence entre la valorisation des

eaux, au sens de ceux qui ont déposé ces propositions, et les valorisations de l'eau sous toutes ses formes, dans la mesure où le Conseil d'Etat a d'ores et déjà ordonné des études dans ce sens – je crois que cela méritait d'être souligné – et prises en compte, et non prises en charge, par le projet de la troisième correction du Rhône.

La seconde est une rectification matérielle à l'égard d'un de nos médias préférés, et je suis désolé de devoir le rectifier ici, qui a titré concernant ces 10,5 millions: "10,5 millions pour l'agriculture". Alors, vous connaissez mon attachement, en tant qu'ingénieur rural, au milieu agricole, mais je suis désolé de devoir souligner que ces 10,5 millions sont pour des études et surtout pour des études qui concernent bien sûr toute la problématique de l'aménagement du Rhône, dont 2,9 millions pour les études agricoles. Je crois qu'il est important de le souligner, faute de quoi on pourrait penser, à travers la décision que vous allez prendre, que c'est une décision uniquement orientée sur la problématique agricole. Bien évidemment, 2,9 millions sur 10,5 millions d'études, c'est très important, donc, ce ne doit pas avoir pour effet de sous-évaluer l'effort qui est fait ici au niveau de l'agriculture, mais je crois qu'il était important de le dire.

Ainsi décidé par 114 voix contre une, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

J'interprète ce vote favorable, également concernant la modification du projet de décision, comme une prise de conscience de ce Parlement liée à la valorisation des eaux de turbine ou de toutes autres valorisations de l'eau du Rhône.

Je vous remercie.

Lecture

8. PROJET DE DECISION concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges

Lesung

BESCHLUSSENTWURF betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparkes Pfyn

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du député Edmond Perruchoud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 1:

M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:

Article 1, alinéa 4 nouveau

La commission a enregistré le dépôt d'une proposition de modification, celle du député Edmond Perruchoud qui propose un nouvel alinéa 4.

La commission a refusé cette proposition.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Ce nouvel alinéa 4 nous paraît superflu. Il est clair que le futur parc naturel de Finges sera aussi bien accessible aux résidants qu'ils soient à poil ou à plume, ou qu'ils soient Haut-Valaisans ou Bas-Valaisans, ainsi qu'aux visiteurs qui viendront des quatre points cardinaux.

C'est pourquoi je vous demande de refuser cette proposition qui me paraît quelque peu sectaire.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président.

Ich muss eine Spielregel in Erinnerung rufen. Wenn ein Intervenient, der einen Vorschlag hinterlegt hat sich dazu äussern möchte, dann sollte er direkt nachdem der Rapporteur seinen Kommentar oder die Kommissionsmeinung dargelegt hat, sich melden. Nicht dass man zuerst dem Präsidenten das Wort erteilt und dann plötzlich kommt die Wortmeldung im letzten Moment. Dann muss ich noch einmal zurück zum Intervenienten und dann noch einmal zum Präsidenten.

Also wenn jemand den Vorschlag verteidigen will, soll er das bitte direkt im Anschluss an den Rapporteur machen und nicht erst nachdem der Präsident bereits Stellung bezogen hat. Wir machen jetzt heute noch eine kleine Ausnahme. Ich werde aber dem Herrn Präsidenten nachher noch einmal Gelegenheit geben - falls er es wünscht - sich dazu zu äussern.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Les propos – pour ne pas dire plus – fermes du président de la commission se marient mal avec la position que je vais prendre présentement.

J'ai appris, en quelques mois, le fonctionnement d'un Parlement comme le nôtre et je suis émerveillé par la dialectique qui se met en place.

Il y avait une proposition, puis une contre-proposition et maintenant on me donne des assurances qui, pour les personnes concernées par le souci de ténoriser par cet alinéa 4 nouveau, trouvent entière satisfaction.

Je puis donc retirer cet amendement formellement.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais remercier tous les intervenants, le rapporteur pour avoir très bien fait son travail, le président du Grand Conseil pour avoir su mettre l'huile qu'il fallait à un moment difficile, le président de la commission pour avoir dit fermement sa position et celui qui a déposé cette proposition pour le fair-play dont il a fait preuve en la retirant dès que l'explication lui a été fournie.

Si j'interviens, c'est aussi à l'intention du député Edmond Perruchoud parce que, en ce qui me concerne, j'ai une correction à lui demander. Je vais profiter de le faire devant tout le monde. Vous savez que les régions dans ce canton n'existent finalement dans la Constitution que par référence à trois régions: le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais. Tout autre appellation fait une référence directe simplement au langage français ou allemand. Alors, il y a deux manières de s'exprimer lorsque l'on parle des régions: le Valais germanophone et le Valais francophone, éventuellement Haut-Valais et Valais romand si l'on fait allusion à la langue, mais si l'on fait allusion à notre canton tel qu'il est organisé, il y a le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais. Je profite de l'occasion ici pour le rappeler parce que si l'on avait inscrit cette proposition comme telle dans le projet de décision, je serais intervenu pour vous demander de bien préciser: Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais parce que je n'aimerais pas évidemment que nos amis du Valais central soient exclus du parc.

Article 1, adopté.

Articles 2 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Juste quelques mots pour les remerciements d'usage.

Un merci au département et à ses collaborateurs, au rapporteur et aux membres de la commission ainsi qu'un grand merci à vous tous, membres du Parlement, qui allez donner une impulsion à ce parc naturel de Finges qui, je le crois, sera un exemple au niveau fédéral et il est bien que l'on soit les premiers.

Merci à tous.

Ainsi décidé par 119 voix et 3 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2005.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Erlauben Sie mir als Präsident des Vereins Pfyn Finges kurz das Wort zu ergreifen.

Vorerst möchte ich Ihnen recht herzlich danken - und dies im Namen der Gemeinden und der Region von Siders und Leuk - für Ihre Zustimmung. Ich darf die Gelegenheit wahrnehmen und nochmals auf einige Punkte kurz hinweisen.

Es ist ein gemeinsames Projekt der Regionen Siders und Leuk. Es ist zusätzlich ein weiteres wirtschaftliches Standbein für die Regionen, deren grösster Arbeitgeber Arbeitsplätze abbaut. Es ist eine Investition in einen sanften, zukunftsgerichteten Tourismus. Der Erholungsraum, das Kennenlernen einer einmaligen Landschaft, einer Landschaft mit seltenen Pflanzen und Tieren, soll den Besucher in Staunen versetzen. Der Park soll Bindeglied werden zwischen Ober- und Unterwallis, Verständnis wecken unserer und fremder Kulturen. Wer den jüngst eingeweihten buthanischen Hängelaufsteg im Südosten des Pfynwalds benutzt hat, erlebte eine Begegnung zwischen den Alpen und dem Himalaja.

Danke.

Traitements / Behandlungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

9. POSTULAT

de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), concernant: achevons et sécurisons le réseau routier d'importance nationale dans des conditions raisonnables (11.05.2005) (5.003) (résolution transformée en postulat)

POSTULAT

der Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez (PDCB), betreffend: Vollenden und sichern wir die Strassen von nationaler Bedeutung in einem vernünftigen Rahmen (11.05.2005) (5.003) (Resolution in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Dazu liegt ebenfalls eine Antwort des Staatsrats vor, welche positiv lautet. Also der Staatsrat schlägt die Annahme des Postulats vor.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

La réponse transmise nous satisfait largement puisque l'on s'aperçoit que le Conseil d'Etat a déjà pris les mesures que nous appelions de nos vœux.

Cependant, comme je le disais ici même lors du développement, Parlement et Gouvernement unis doivent maintenir la pression auprès des autorités et de l'administration fédérales, car même s'il n'en est pas prévu dans les travaux qui ont, enfin, commencé sur l'axe du Grand-St-Bernard, nous ne sommes, dans ce dossier, pas encore au bout du tunnel.

Je vous remercie de soutenir ce postulat et vous remercie pour votre attention.

Der Präsident:

Ich habe keine weitere Wortmeldung. Der Staatsrat verzichtet ebenfalls. Damit ist dieses Postulat angenommen.

10. POSTULAT
du député Georges Darbellay et cosignataires concernant la Raffinerie de
Collombey: la pointe de l'iceberg? (13.05.2005) (5.005)
POSTULAT
von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend
Raffinerie von Collombey: die Spitze des Eisbergs? (13.05.2005) (5.005)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats haben Sie gelesen. Er nimmt das Postulat an.

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter ce postulat.

S'il était possible de rendre public ce plan de mesures, par exemple en le mettant sur le site Internet du Service de l'environnement, je trouve que cela serait utile pour que la population puisse suivre les progrès qui sont faits en Valais.

De façon plus générale, j'aimerais souligner qu'il est important de prendre des mesures non seulement pour les sources stationnaires, mais aussi pour les sources mobiles. Peut-être serait-il judicieux que le Conseil d'Etat soutienne, au niveau fédéral, la taxe sur le CO₂ qui toucherait aussi bien les combustibles que les carburants.

Je vous remercie.

11. POSTULAT

du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant Sierre et Loèche: une région désertique (14.06.2005) (5.006) (résolution transformée en postulat)

POSTULAT

von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Siders und Leuk: eine vergessene Region (14.06.2005) (5.006) (Resolution in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dazu liegt die Stellungnahme des Staatsrats vor. Das Postulat wird angenommen. Auch dazu keine Wortmeldung. Somit ist das Postulat überweisen zum endgültigen Vollzug.

12. POSTULAT

du groupe GRL, par le député Jean-Pierre Penon, concernant la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels dus aux crues (14.06.2005) (5.007)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre Penon, betreffend Schutz von Personen und Gütern vor den Hochwassergefahren (14.06.2005) (5.007)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats lautet auf Annahme.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La remarque que je vais faire concerne l'ensemble des réponses qui ont été élaborées au niveau de mon département et acceptées par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil n'en reçoit qu'un résumé; ce qui fait que, finalement, il y a des informations qui se perdent avec cette manière de pratiquer.

C'est la raison pour laquelle j'adresserai au Bureau du Grand Conseil les textes complets des réponses, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Etat. D'ores et déjà, la Chancellerie a été chargée par le Conseil d'Etat de s'approcher du Bureau du Grand Conseil et en particulier de son secrétaire pour vérifier si cette manière de faire est vraiment très efficace parce que, parfois, les réponses résumées qui vous sont distribuées peuvent apparaître tronquées.

Alors, en ce qui concerne par exemple ce postulat du député Jean-Pierre Penon, il est accepté avec une précision – je pense que cette dernière a été reprise dans le documents qui vous a été distribué – concernant évidemment le fait que le financement d'ouvrages à buts multiples combinant différents aspects est subventionné de manière différente selon les éléments que chaque projet contient en fonction de l'importance relative des domaines.

Voilà ce que je voulais dire après le traitement de ces trois interventions parlementaires, sur lesquelles je me suis tu, mais je précise encore une fois que les réponses complètes seront adressées au Bureau du Grand Conseil.

13. MOTION

**du député Pierre-Olivier Bourban concernant la mise en œuvre des mesures parasismiques..., c'est l'économie qui tremble (14.06.2005)
(5.008)**

MOTION

von Grossrat Pierre-Olivier Bourban betreffend: Die Erdbebensicherung erschüttert die Wirtschaft (14.06.2005) (5.008)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch dazu liegt ein positiver Vorbericht des Staatsrats vor.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La réponse du Conseil d'Etat est d'accepter cette motion sous la forme d'un postulat, et cela pour plusieurs raisons: d'abord, pour des raisons de technique et de rapports entre le Conseil d'Etat, je n'entre pas là-dessus, car la réponse prévue par le Conseil d'Etat n'en fait pas état: est-ce que l'on peut modifier ou demander la modification d'une ordonnance qui est votée in globo par le Parlement, demander une modification par la voie d'une motion? C'est une question que de nombreux juristes ont déjà examinée. Nombreux sont les juristes qui estiment que, effectivement, à travers une motion, on ne peut pas demander de modifier un élément d'une ordonnance qui est votée in globo par le Parlement. Mais vous savez mon peu d'empressement à me cacher derrière des arguties juridiques. Ce n'est donc pas sous cet angle-là que cette motion a été examinée et que le Conseil d'Etat s'est déclaré prêt à l'accepter sous forme de postulat. En effet, la motion demande la modification d'éléments concrets ou pratiques de l'ordonnance, et la proposition qui est faite apporte une insécurité sur le plan du droit et aussi sur le plan de la sécurité. La notion de tiers de la structure n'a pas de sens du point de vue parasismique. Où est ce tiers de la structure? Si vous avez un bâtiment de quatre étages et que vous changez les structures du rez-de-chaussée, on n'atteint pas le tiers, mais évidemment c'est tout le bâtiment qui est en danger. Donc, la proposition telle qu'elle est déposée n'est pas réalisable et, comme je l'ai dit, elle apporte une insécurité. Donc, sous cet angle-là, nous ne pouvons pas accepter la motion.

Par contre, ce que nous avons constaté, toute l'argumentation qui a été développée par le motionnaire pour cette modification de l'article 36 repose sur le fait que cette ordonnance génère des contraintes financières pour le maître d'ouvrage qui, parfois, sont exagérées. Pour un bâtiment neuf notamment, le motionnaire estime exagéré d'obliger le maître d'ouvrage à engager des frais d'expertise à un stade, celui de l'obtention de l'autorisation de construire, où le maître d'œuvre n'est pas certain de construire. Pour un bâtiment existant, le motionnaire invoque avant tout le fait de devoir remettre un rapport coûteux pour des transformations minimales et des changements d'affectation de surface réduite dans le bâtiment. Le Conseil d'Etat est d'avis que la disposition qui est contenue dans l'article 36 de l'ordonnance sur les constructions est pertinente, et, comme je vous l'ai déjà dit, on ne peut pas accepter la motion sous cette forme.

Par contre, le Conseil d'Etat comprend tous les soucis d'économies qui ont été exprimés et nous proposons plusieurs choses: tout d'abord, dans le cadre d'une directive, d'atténuer la portée de la première contrainte et de mieux préciser dans quelles limites la vérification sismique doit s'appliquer aux requêtes d'autorisation de construire pour la

transformation de bâtiments existants. Il est évident que lorsque l'on ravale les façades, on ne va pas demander un rapport sismique. Ce sont des choses de ce genre qui méritent d'être précisées pour éviter des exagérations et nous le ferons dans le cadre d'une directive. Ensuite, et pour autant que les compétences en matière parasismique de l'ingénieur soient reconnues selon une procédure qui reste à définir avec les associations professionnelles, le rapport de ces contrôles de prédimensionnement parasismique ne sera plus effectué à partir du 1^{er} janvier 2008. Nous considérerons que la signature de l'ingénieur, qui est compétent pour cela et qui atteste qu'il a pris en compte des normes parasismiques, est suffisante.

Comme je l'ai déjà dit, les humeurs qui sont exprimées par rapport à cette ordonnance viennent du fait que c'est une matière difficile, y compris pour des ingénieurs, dont je fais partie de la confrérie comme vous le savez. C'est effectivement une matière difficile, mais vous avez la possibilité, dans la salle des pas perdus et pour autant qu'elles aient été amenées à temps, de vous procurer une petite brochure qui n'a pas été éditée par mon département, mais par l'Office fédéral des eaux et de la géologie en accord avec la fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique au sujet de la construction parasismique en Suisse. Vous y verrez des choses très intéressantes, mais aussi la constatation que c'est une matière difficile pour les ingénieurs. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons mis sur pied non seulement une espèce de guide parasismique, qui permet de mieux apprécier les difficultés, mais aussi des séminaires d'information à l'intention des ingénieurs et également des décideurs dans cette matière. Je relève dans cette brochure, que je vous invite à vous procurer, une phrase très importante: "En Suisse, le risque sismique est le plus important des risques naturels." Cela peut surprendre parce que sa fréquence est relativement réduite, mais les effets d'un séisme, y compris en Suisse et plus particulièrement en Valais, sont dévastateurs. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas baisser la garde dans ce domaine.

En conclusion et par rapport à la motion telle qu'elle a été présentée, on doit constater que les mesures parasismiques respectent les principes généraux du droit et, en ce qui concerne l'article 36, c'est le seul qui puisse garantir un dimensionnement parasismique de qualité, mais en ce qui concerne son application – elle n'a jamais réussi à faire trembler l'économie, soyons clairs; il y a parfois des titres qui sont accrocheurs –, en ce qui concerne l'adaptation à la réalité, je pense que les propositions que nous avons faites sont de nature à permettre de transformer cette motion en postulat.

Je vous remercie de l'accepter sous cette forme.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat. Der Staatsrat schlägt somit die Umwandlung der Motion in ein Postulat vor. Ich erteile deshalb das Wort an Herrn Grossrat Pierre-Olivier Bourban.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

La réponse du Conseil d'Etat étant difficile à interpréter s'agissant d'un domaine technique, je réitère mon propos qui consiste à dire que l'application actuelle de l'ordonnance est excessivement procédurière dans son interprétation actuelle.

Dans cette réponse, il y a deux points que je voudrais relever:

D'abord, en ce qui concerne la simplification et la limitation des procédures de vérification sismique, il est prévu, dans le texte du Conseil d'Etat, de faire une directive. Effectivement, le Conseil d'Etat vous a fait grâce de vous la transmettre parce que, dans la situation actuelle, elle n'est pas définitive, mais l'ayant eu à disposition, je peux, en tout cas pour ma part, admettre cette directive en disant: elle va dans le sens d'une simplification; ce qui était le but de cette motion.

Sur l'autre point qui consiste à supprimer le contrôle des travaux ou des calculs d'ingénieurs, ce qui est prévu dès le 1^{er} janvier 2008, c'était un point essentiel parce que, je le rappelle, on se retrouve avec des ingénieurs qui vérifient les calculs d'ingénieurs. Cela peut se comprendre effectivement dans une période d'introduction où tous les ingénieurs ne sont pas au point, mais cela ne saurait se prolonger sur du long terme parce que si c'était le cas on ouvrirait une brèche pour toutes sortes de domaines, et je l'ai déjà dit. Typiquement, on aurait la possibilité de dire: mais pourquoi est-ce que l'on ne donnerait pas, au niveau de l'Etat, des mandats à des ingénieurs pour vérifier aussi les calculs statiques d'ingénieurs. Ce n'est pas le rôle de l'Etat. C'est un coût supplémentaire.

A partir du moment où le Conseil d'Etat nous dit que dès le 1^{er} janvier 2008, la signature de l'ingénieur attestant avoir pris en compte ces normes sera suffisante, eh bien!, ce texte est suffisant pour ma part.

C'est pourquoi j'accepte la transformation de cette motion en postulat et je resterai attentif puisque, en 2008, on sera encore dans cette période, sur le fait que ce soit le cas. Dans le cas contraire, je reviendrai avec un texte plus contraignant, mais qui ira dans ce contexte-là.

Pour l'instant en tout cas, j'accepte la transformation de la motion en postulat.

Merci.

Der Präsident:

Damit hat sich die Sache erledigt. Also die Motion wird umgewandelt in ein Postulat.

Bevor wir zum letzten Traktandum übergehen, erlaube ich mir, meine Damen und Herren, für ein paar wenige Minuten Ihre Aufmerksamkeit einmal auf diese Seite des Saales hin zu richten. Sie kennen den Übersetzungsdienst oder hören ihn zumindest. Dieser Übersetzungsdienst ist zu einer festen Einrichtung des Grossen Rates geworden. Im Unterschied zum Grossratspräsidenten dürfen sie weder einen Blackout haben, noch einen Schwächeanfall - ich habe immerhin den Chef des Parlamentsdienstes zur Rechten und zur Linken zwei Vizepräsidenten - hingegen der Übersetzungsdienst muss wach und gesund bleiben. Was die Höhe anbelangt, sind wir höhenmässig wie das Perchoir, etwa auf der selben Höhe, aber die Anfälligkeit für Fehler ist natürlich hier beim Präsidenten grösser, sie sind aber auch besser gegen Lärmimmissionen geschützt, die hier aus dem Grossen Rat kommen. Sie können sich vielleicht ein bisschen besser konzentrieren. Sie sind auch besser geschützt als der Grossratspräsident. Aber ich mag es ihnen gönnen, denn ich bin der Meinung, sie leisten eine hervorragende Arbeit und ich möchte ihnen einmal an dieser Stelle danken. Ich glaube, Sie sind mit mir einig, wenn wir uns einmal mit einem Applaus bedanken. (*Applaus*)

Wenn ich schon dabei bin noch einen nützlichen Hinweis. Sie sehen wir haben im Prinzip zwei getrennte Kabinen. Das hat einen Sinn. Die deutschsprachigen Abgeordneten gehen auf die linke Seite mit ihren Texten, denn dort wird die französische Übersetzung

gemacht. Die französisch sprechenden Abgeordneten nehmen die rechte Seite, weil dort die deutsche Übersetzung schlussendlich stattfindet.

Ich stelle sie Ihnen noch ganz kurz vor. Wenn wir hier oben links beginnen haben wir zuerst Frau Arlette Winkler, anschliessend Frau Marie-Claire Schellenberg und für die französischsprachigen Abgeordneten haben wir Frau Irmgard Graf und Herrn Pino Oberegger.

Dann noch ein kleines Anliegen des Übersetzungsdienstes.

Ich bitte Sie in ihrem Namen, wenn Sie Interventionen haben, die Sie ja sowieso vorbereiten - wenn Sie nicht gerade auswendig sprechen - geben Sie vorher Ihre Interventionen in schriftlicher Form bitte dem Übersetzungsdienst ab. Es erleichtert natürlich dem Übersetzungsdienst wesentlich die Arbeit und Sie sind sicher, dass sie das Optimum aus Ihrer Intervention machen können. Sie werden sich natürlich dann doppelt Mühe geben, auch das in den Grossratssaal zu bringen, was Sie dort abgeben. Also bitte geben Sie Ihre Interventionen zum voraus - wenn Sie diese in schriftlicher Form haben - beim Übersetzungsdienst ab. Soviel also zum Übersetzungsdienst, nochmals ein herzliches Dankeschön.

**14. RAPPORT
de la commission de gestion
sur les routes nationales et sur les requérants d'asile et les perspectives
dans le domaine de l'asile**

**BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
über die Nationalstrassen und über die Asylsuchenden und die
Perspektive im Asylwesen**

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Georges Darbellay*

Der Präsident:

Wir kommen jetzt zum letzten Punkt unserer Traktandenliste Geschäftsprüfungskommissionsbericht des Grossen Rates bezüglich Nationalstrassen und Asylwesen.

Meine Damen und Herren, damit wir einen etwas geordneten Ablauf haben, nehmen wir eine Aufteilung nach Themenbereich vor. Wir befassen uns jetzt in einem ersten Schritt mit den Nationalstrassen. Alle diejenigen, welche Ihre Intervention über die Nationalstrassen halten möchten, bitte ich, sich jetzt anzumelden. Anschliessend, nach den Interventionen bezüglich Nationalstrassen, wird Herr Staatsrat Rey-Bellet dazu Stellung nehmen. Und in einem zweiten Schritt gehen wir dann zum Asylwesen über, noch einmal nach dem selben Muster. Wir beginnen also mit dem Themenbereich Nationalstrassen.

Routes nationales / Nationalstrassen

Discussion générale:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Im Bericht des Revisorats des Bundesamts für Strassen und des kantonalen Finanzinspektorats wurden bei der Sektion Nationalstrassen Unterwallis auf grosse Unregelmässigkeiten, insbesondere im Bereich des öffentlichen Beschaffungswesens, hingewiesen.

Schon ab März 2000 erstellte das kantonale Finanzinspektorat verschiedene Berichte über Arbeiten und Personalführung der Sektion Nationalstrassen Unterwallis und gab Empfehlungen ab. Einzelne Empfehlungen wurden umgesetzt, andere nicht.

Wie die GPK nimmt auch die CSPO die beschlossenen Massnahmen des Staatsrats vom 6. Juli 2005 mit Genugtuung zur Kenntnis und verlangt, dass diese auch in der festgelegten Frist umgesetzt werden.

Als zusätzliche Massnahme schlägt die GPK dem Staatsrat vor, alle von der Sektion Nationalstrassen geplanten Vergaben während der nächsten zwölf Monate oder während eines noch längeren Zeitraums vorgängig dem Verwaltungs- und Rechtsdienst des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung vorzulegen.

Die CSPO unterstützt auch diesen Vorschlag, verlangt aber, dass der Rechtsdienst die Vergaben speditiv prüft, damit der Nationalstrassenbau im Oberwallis, insbesondere aber im Raume Visp, nicht noch weiter verzögert wird.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais relève le travail conséquent et détaillé de la commission de gestion concernant le domaine des routes nationales et relève, en ce qui concerne les dysfonctionnements relatés dans ce domaine, que, conscient de cette problématique, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà corrigé avec toute la rigueur requise les points relevés par la commission de gestion.

Merci de votre attention.

M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):

Il m'appartient de vous livrer la position du groupe PS/AdG concernant le rapport de la commission de gestion sur les routes nationales.

Difficile de s'y retrouver dans la profusion de rapports et autres prises de position, auxquels fait mention la commission de gestion, surtout faute de les avoir eus en main et donc de pouvoir en apprécier correctement le contenu. Nous comprenons, cependant, tout à fait qu'il n'est pas possible que chacun ait chez lui tous ces documents et nous sommes ainsi bien obligés de nous en remettre à la lecture qu'en fait la commission de gestion. Ainsi, sont

successivement étalés un nombre impressionnant de manquements, de dysfonctionnements, d'approximations, dont certains remontent à plus de cinq ans déjà. Il faut ajouter à cela les prises de position exprimées publiquement, parfois même par le biais des médias, des différentes personnes concernées. Tout cela nous laisse, malheureusement, un arrière-goût amer, une désagréable impression de cafouillage désastreux.

A la lecture de ce rapport, nous nous posons un certain nombre de questions, auxquelles, malheureusement, nous ne trouvons pas vraiment la réponse ou alors que partiellement.

1. Les différents agissements dénoncés ont-ils occasionné un préjudice financier pour l'Etat du Valais et, si oui, est-il possible de le chiffrer?
2. Le libre jeu de la concurrence a-t-il été faussé et des entreprises en ont-elles souffert?
3. Quelles ont été réellement et concrètement les retombées de ces actions sur l'image de l'Administration valaisanne?

Pour le reste, nous attendons du Conseil d'Etat qu'il prenne toutes les mesures, non seulement pour corriger la situation dans le service concerné, mais également pour faire en sorte que, d'une part, la législation concernant les marchés publics soit appliquée d'une manière extrêmement rigoureuse dans tous les services de l'Administration et, d'autre part, des mesures d'accompagnement et de contrôles extrêmement strictes guident la généralisation des principes de nouvelle gestion à l'ensemble des services de l'Etat.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die Geschäftsprüfungskommission hat zwei Berichte mit unterschiedlicher Brisanz abgegeben.

Zum Bericht über die Vergabepaxis bei der A9 gibt es eigentlich nichts, was nicht schon bekannt war und vom Finanzinspektorat seit Jahren kritisiert wurde. Im Unterschied jetzt, dass die GPK fein säuberlich und chronologisch aufgelistet hat, was in den letzten Jahren bei den Arbeitsvergaben krumm lief. Im Wesentlichen wurden die gesetzlichen Bestimmungen über Arbeitsvergaben beim Bau der A9 umgangen, indem man die Mandate aufsplittete und nach dem Prinzip der Salami taktik vergab. Aber auch das ist eigentlich nichts neues im CVP und CSP System der Republik Wallis: Klientelwirtschaft hält die Wählerschaft bei Laune.

Der Bericht der GPK in dieser Angelegenheit ist nur ein Zwischenbericht. Wenn man weiss, dass jedes Jahr gegen 200 Millionen Franken Nationalstrassengelder ins Wallis fliessen und dort verteilt werden, stellt sich die berechnigte Frage, ob es sich bei den aufgezeigten Fällen nur um die Spitze des Eisbergs handelt. Das muss die GPK abklären. Und die GPK muss vorab auch die Fakten auf den Tisch bringen, wer die politische Verantwortung trägt. Es kann nicht sein, dass jetzt irgendwelche Beamte ins Schaufenster gestellt werden, damit sich die politische Behörde und die politisch Verantwortlichen dahinter verstecken können und so aus dem Schneider sind.

Und schliesslich muss die GPK gegenüber dem Parlament auch aufzeigen, warum trotz den klaren Hinweisen des Finanzinspektorats alle Kontrollmechanismen versagten.

Danke.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

En préambule, le groupe UDC/SVP remercie l'Inspection cantonale des finances, d'abord, pour ce qui concerne les routes nationales et la commission de gestion pour un travail qui permettra, dans un cas de remettre le train sur les rails et, dans l'autre, de confirmer qu'il n'y a eu aucun dysfonctionnement de l'Etat dans le domaine de l'asile.

Dans le domaine des routes nationales, nous ne pouvons qu'appuyer le rapport de la commission de gestion, auquel nous n'avons rien à ajouter sur le fond.

Nous nous étonnons, toutefois, qu'un fonctionnaire ait pu sortir de son devoir de réserve au point de se dire démonté dans des déclarations à la presse face à la condamnation par la commission de gestion de pratiques, dont la présidente de la commission a pu dire, à juste titre, qu'elles favorisaient le copinage. La question se pose sur ce point de savoir si, sous l'angle disciplinaire, le Conseil d'Etat doit tolérer un tel comportement de la part de ce fonctionnaire, dont la pratique, telle qu'elle a été mise à jour par l'Inspection cantonale des finances et par la commission de gestion, a sans doute lésé de nombreuses entreprises.

Merci.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO betrachtet diesen Bericht der GPK als Zwischenbericht, d.h. die Angelegenheit ist mit Aufmerksamkeit weiter zu verfolgen. Konkret stelle ich zuhänden der Präsidentin der GPK den Antrag, dass uns die GPK über die Ergebnisse ihrer Anträge, die sie ja in diesem Bericht formuliert hat, bis Mitte Juni 2006 in diesem Grossen Rat, erneut Bericht erstattet.

Die CVPO fordert, dass aus den gemachten Feststellungen die Konsequenzen gezogen werden. Es nützt niemandem, die Probleme unter den Tisch zu kehren und Berichte allein bringen uns auch nicht weiter.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

La lecture de l'analyse et des conclusions de la commission de gestion sur le chapitre des routes nationales fait froid dans le dos. Le groupe radical-libéral ne peut fermer les yeux sur les graves problèmes qui y sont soulevés.

Pour mémoire, je cite quelques extraits des différents rapports de l'Inspection cantonale des finances et de l'OFROU: Incohérence temporelle lors de l'adjudication du marché. Nécessité de planifier les travaux, de sorte que les parties soient munies d'un contrat d'entreprise signé avant que ceux-ci ne débutent. Divergences entre le mode de calcul des quantités facturées, tel que pratiqué ou tel que prévu contractuellement. Saucissonnage. Non-respect des règles administratives et financières élémentaires. Manque de précisions dans l'attribution des mandats. Rémunération de prestations avant la signature du contrat de l'adjudication et même de la réalisation, etc.

Mesdames et Messieurs les députés, il est évident que si de tels agissements s'étaient passés dans le secteur privé, le..., pardon les responsables n'auraient pas fait long feu dans l'entreprise. A n'en pas douter, il faut vraiment parler ici des responsables au vu de ce qui s'est passé et étant donné les qualificatifs retenus dans le rapport de la commission de gestion qui

parle de dysfonctionnements. Il nous apparaît peu probable d'imputer ces erreurs à une seule et même personne.

En conclusion, le groupe radical-libéral estime que les deniers publics doivent être utilisés correctement et ce dans le respect des lois en vigueur.

Persuadé que des mesures correctives seront apportées, nous demandons néanmoins au département concerné de maintenir l'ordre dans ses services et de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus. En effet, si l'adage reconnaît que l'erreur est humaine, n'oublions pas la fin du proverbe qui stipule que persévérer dans l'erreur relève du diabolique.

Bien entendu, nous soutenons intégralement les conclusions et les demandes de la commission de gestion et ce toujours dans un souci de transparence et d'une saine gestion de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Andréane Theytaz (PDCC):

Les investigations menées par la commission de gestion sont méritoires et les deux rapports qui nous sont livrés démontrent les difficultés que les fonctionnaires rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions. Tour à tour sous les projecteurs des bénéficiaires de prestations, sous les feux des contrôleurs fédéraux et cantonaux, en butte à la critique des instances politiques et stratégiques, le serviteur de l'Etat doit faire montre de talents et parfois se faufiler entre les mailles des vindictes de tous ordres.

Si les deux sujets qui nous sont rapportés sont très différents, un même particularisme les réunit dans un fonctionnement étagé entre les exigences fédérales et celles qui résultent de leur application à l'échelon cantonal, une difficulté supplémentaire qui place les services et les collaborateurs concernés face à une ambiguïté particulière.

Le domaine des routes nationales s'inscrit dans cette complexité et les enjeux y sont importants.

Le groupe DC du Centre en est conscient et n'entend pas apporter de commentaires particuliers à des conclusions qui édictent des mises en garde plutôt sérieuses et des mesures très claires. Des indications complémentaires devraient encore suivre et nous savons pouvoir compter sur une application rigoureuse des dispositions arrêtées.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

J'aimerais, tout d'abord, remercier les groupes de l'accueil qu'ils ont fait à ce rapport.

Juste pour répondre aux quelques demandes qui ont été faites concernant les délais et le suivi, notamment par les "jaunes", des remarques que nous avons faites. Nous avons stipulé que nous avons demandé au Conseil d'Etat de nous faire part, pour le 31 mars 2006, de l'état de la mise en vigueur des recommandations formulées par l'OFROU et l'Inspection cantonale des finances dans leurs différents rapports, et des réalisations entreprises au niveau de la rationalisation et de la gestion du personnel. Il y aura donc un suivi de ce côté-là.

Il y aura aussi un suivi et des informations complémentaires, comme on a pu l'entendre ici pratiquement de la part de tous les groupes, car vous pouvez voir que nous avons donné une mission supplémentaire à l'Inspection cantonale des finances.

Certes, le Conseil d'Etat pourrait nous dire que sur la totalité des nombreux mandats qui ont été traités, le pourcentage des dysfonctionnements sortis du traitement des mandats en question pourrait être infime. C'est vrai. La somme relative est faible elle aussi si on la compare avec toutes les sommes engagées dans ce secteur. Mais outre le problème financier subsiste donc le problème récurrent de mode de fonctionner, comme nous l'avons relevé. Je ne vais pas y revenir, le rapport en a fait état.

Je vous remercie de vos remarques.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Ce rapport de la commission de gestion me permet d'ajouter un certain nombre de choses aux déclarations que j'ai déjà eu l'occasion de faire au mois de juin lors de l'examen de mon département dans le cadre du compte. Mais j'aimerais d'ores et déjà vous dire que mes déclarations faites en juin, et que vous pouvez retrouver en page 89 du bulletin des séances de cette session, restent valables. Vous trouverez là un certain nombre de renseignements qui, je l'espère, ne vont pas manquer de continuer à éclairer votre appréciation par rapport à cette situation. Je vais donc, pour être un peu plus court que ce que nécessiterait ce rapport puisqu'un certain nombre de réponses ont déjà été données.

Première chose que j'aimerais souligner pour éviter que ce rapport, finalement, soit mal interprété: ce rapport conclut finalement de la même manière que ce qu'a dit l'Inspection cantonale des finances sur cette situation, à savoir qu'il n'y a pas de malversation et que l'honnêteté des personnes n'est pas mise en doute; faute de quoi nous aurions déjà déposé une plainte pénale. Je crois que, sous cet angle-là, il est important de le redire parce que l'Administration doit pouvoir continuer à travailler avec les améliorations qui sont demandées, mais sans qu'on suspecte continuellement les gens dans leur honnêteté.

Le principal danger d'une situation telle que celle dans laquelle nous nous trouvons est celui de la généralisation parce que, finalement, il y a déjà eu trois fois un débat sur cette question, bien sûr pas de manière aussi ouverte qu'aujourd'hui dans le cadre du rapport de la commission de gestion, mais le rapport d'audit et celui de l'Inspection cantonale des finances ont déjà fait l'objet d'un débat au moins dans la presse, pour ne pas dire dans ce Parlement. La deuxième fois, nous l'avons entendu au mois de juin et la troisième fois, nous l'entendons aujourd'hui. Ce qu'il est important de dire, c'est qu'il n'y a pas de faits nouveaux qui aient été mis en évidence dans le cadre de ce rapport de la commission de gestion; vous l'avez d'ailleurs relevé ici. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y avait pas de faits intéressants; n'en déduisez pas le contraire de ce que je dis. Cependant, le dire une fois, pour le dire franchement, cela aurait suffi. Le danger de la généralisation à dire trois fois qu'il y a des dysfonctionnements, on en déduit qu'il y a trois dysfonctionnements qui s'accumulent. Cela n'est pas le cas. L'autre généralisation qui est très dangereuse, c'est celle d'une généralisation de quelques cas; au point que l'on en conclut que c'est une pratique généralisée. Alors, contre cette extension des constatations, je dois vous rappeler à la raison. Ces quelques cas ne doivent pas être généralisés comme étant une pratique à l'intérieur de ce service.

Je prendrai le seul cas du saucissonnage, et là j'aimerais quand même faire référence à un rapport de la commission de gestion à l'instigation du député German Eyer qui avait déjà demandé à mon service, rapport qui a été fait jusqu'aux adjudications fin 2002, en ce qui concerne les procédures parce que le député German Eyer, comme l'a fait aujourd'hui la députée Doris Schmidhalter-Näfen, présuppose qu'il y a une "Salamitaktik" et du copinage généralisés dans ce service. Or, le rapport qui a été livré à la commission de gestion à l'époque a mis en évidence tout le contraire. Je prendrai seulement deux éléments, mais je n'ai peut-être pas assez fait de publicité au sujet de ce rapport, peut-être aurait-il fallu le distribuer à la presse, de manière à ce que ces statistiques montrent une autre image que celle de certains cas isolés. Par exemple, concernant les marchés qui peuvent être adjugés de gré à gré d'après la loi, sur 256 marchés qui avaient été répertoriés, nous n'en avons adjugé de gré à gré que 88; par contre, nous en avons adjugé 123 en procédure ouverte, alors que la loi nous permettait d'adjuger ces marchés de gré à gré. C'est tout le contraire d'une volonté de saucissonner en marchés; nous prouvons même le contraire. Nous ouvrons les procédures plus largement, d'une manière générale, que ce que la loi exige, au point même que, parfois, l'Association valaisanne des entrepreneurs nous dise: mais, est-ce que vous n'exagérez pas un peu avec les procédures ouvertes; pourquoi est-ce que vous n'utilisez pas plus souvent les procédures sur invitation quand vous le pouvez ou les procédures de gré à gré? Il n'y a pas de stratégie systématique de pratique généralisée de "Salamitaktik" et de copinage dans ce service.

En ce qui concerne les procédures que nous aurions pu faire simplement sur invitation..., du copinage sur invitation, bien sûr, même si la loi exige qu'on en demande plusieurs, eh bien!, sur 59 procédures qui auraient pu être faites sur invitation, nous en avons fait 51 ouvertes. Donc, cette question du saucissonnage systématique, je tiens à prouver que ce n'est pas le cas. Je ramène tout de suite l'élément vrai qu'il y a au quelques cas de saucissonnage. Il faut le dire. Ils ont été mis en évidence, mais on ne doit pas généraliser ces quelques cas à toute une pratique puisque les chiffres prouvent le contraire.

En ce qui concerne les questions posées:

L'Etat est-il perdant? Ces rapports d'audit ont mis en évidence 213'000 francs que nous devons récupérer dans le cadre d'un chantier de 70 millions; 213'000 francs pour lesquels les procédures ont été engagées, et ce ne sera pas aussi facile que de passer un rapport ni au niveau du Grand Conseil ni au niveau du Conseil d'Etat parce qu'il y a deux parties et notamment aussi des entrepreneurs qui vont se défendre. Sur ces 213'000 francs que nous avons réclamés à la suite des rapports d'audit, nous en avons déjà récupéré 83'000 francs; il restera à récupérer les 130'000 francs restants. Là, les procédures vont montrer si, oui ou non, ces rapports d'experts sont valables sur le plan juridique. Alors, nous faisons exactement ce qui est demandé dans ces rapports d'audit; j'aimerais le redire ici. Cependant, les pertes pour l'Etat, il faut le redire, sont quasi nulles. C'est une question souvent d'interprétation sur un chantier de 70 millions, sur les revendications d'un entrepreneur et les décisions du maître d'œuvre.

Le jeu de la concurrence a-t-il été faussé? J'ai expliqué déjà – je viens de le faire – qu'il n'y a pas de jeu faussé dans les procédures que nous avons utilisées. A-t-il été faussé au moment de l'adjudication? J'ai eu l'occasion de le dire déjà au mois de juin, nous n'avons perdu, sur le plan juridique, que quelques cas sur le plan fédéral, au niveau du Tribunal fédéral ou du Tribunal cantonal. Cela se chiffre par pour-mille sur l'ensemble des adjudications. Là aussi, le jeu de la concurrence n'a pas été faussé, et j'ose le prétendre en connaissance de cause, en connaissance des recours déposés dans le cadre des adjudications et en connaissant le sort qu'en a fait la justice. Donc, pas de jeu faussé, mais des erreurs inévitables. Lorsque l'on adjuge des centaines d'adjudications par année, il n'est pas

absolument exclu que l'on se trompe parfois. C'est le rôle des tribunaux de le constater, et les entreprises comme d'ailleurs les bureaux d'ingénieurs ne rechignent pas à aller demander l'avis des tribunaux. Donc, pas de jeu faussé de la concurrence en Valais.

Quant à l'image du canton, si elle a été exagérément touchée, il faut le dire aussi, c'est parce que certains s'ingénient, lorsqu'il y a quelque chose qui se passe en Valais, à le montrer d'une manière exagérée. Mais pour cela, encore une fois, les faits sont têtus, et les chiffres le sont également.

Alors, après avoir remis ces éléments à leur place, j'aimerais redire encore une fois que les constatations du rapport d'audit sont pour une très large part justifiées dans les cas qui ont été mis dans ce rapport. Il n'y a pas lieu de faire une généralisation, mais il y a lieu, comme ceci a été dit dans cette salle, de maintenir l'ordre. Nous voulons maintenir l'ordre. Ceux qui me connaissent le savent: dans mon département, en principe, le désordre ne règne pas..., sauf sur mon bureau. Nous voulons persévérer, mais nous ne voulons pas persévérer dans l'erreur, nous voulons persévérer dans l'amélioration encore du contrôle de ces procédures. Cela nous devons le faire et nous pouvons le faire à travers des règles internes à l'Administration, des resserrements des contrôles.

Maintenant, j'en arrive aux propositions de la commission de gestion.

Les propositions de la commission de gestion concernant le suivi, il est évident que nous allons y aller, c'est une décision du Conseil d'Etat, que j'ai moi-même proposée au Gouvernement. Cependant, en ce qui concerne le contrôle par le Service administratif et juridique du Département de l'économie, la question doit se poser aussi par rapport au surcroît de travail. Je précise qu'il existe aussi une cellule juridique qui peut traiter ces objets au niveau des routes nationales et que le contrôle existe aussi depuis Berne puisque le rapport d'audit a été fait à la fois par l'Inspection cantonale des finances et par le département fédéral.

Voilà ce que je voulais dire, en vous assurant que mon intention dans cette mise au point n'était pas de minimiser les constatations de ce rapport, mais bien d'éviter une généralisation préjudiciable aussi à l'image du Valais.

J'aimerais, en terminant, remercier la commission de gestion pour la façon dont elle a mené ses travaux dans une matière difficile, très technique et aussi, il faut le dire – et ici, je répondrai à un député qui a demandé s'il était normal que des fonctionnaires s'expriment dans la presse – aussi par rapport aux investigations qui sont faites maintenant, que les fonctionnaires sont des hommes ou des femmes, et qu'ils ont aussi parfois des réactions qui ne sont pas nécessairement adaptées à la situation, mais il faut le comprendre, il y a aussi des situations humaines, il y a des attaques personnelles qui sont faites. Je crois que ce n'est pas dans ce sens-là qu'a travaillé la commission de gestion, et pour cela aussi, j'aimerais l'en remercier.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit können wir den ersten Teil der Stellungnahme zum Geschäftsprüfungskommissionsbericht als abgeschlossen betrachten.

Wir wechseln jetzt in den zweiten Teil, in die Materie Asylwesen.

Les requérants d'asile et les perspectives dans le domaine de l'asile / Die Asylsuchenden und die Perspektiven im Asylwesen

Discussion générale:

M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):

En ce qui concerne le domaine de l'asile, voici la position de notre groupe:

Nous avons le sentiment d'être ici également en présence d'un objet, dont le continuel va-et-vient a terni l'image de notre canton.

Il y a quelques mois malgré tout, nous soutenions l'initiative de demander à une commission de cette Assemblée de se pencher sur ce problème, le parti socialiste s'étant toujours déclaré en faveur de la transparence. Nous nous sommes souvent trouvés bien prompts à dénoncer les erreurs des autres. Il était donc tout à fait logique que nous ayons le courage politique de balayer devant ce qui est en quelque sorte aujourd'hui notre porte.

A cet instant, nous prenons acte avec soulagement des conclusions du rapport de la commission de gestion attestant de la qualité de la gestion du domaine de l'asile dans notre canton. Nous espérons que, de la sorte, il sera possible de ramener le calme dans un secteur ô combien sensible, et que la confiance dans l'Administration s'en trouvera rétablie. Ce n'est qu'à ce prix que l'ensemble des acteurs concernés pourra œuvrer au mieux pour le bien de personnes déjà souvent fragilisées.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais relève le travail de la commission de gestion dans le domaine de l'asile et fait siens, en l'état de nos connaissances actuelles de ce dossier, les considérants et conclusions du rapport.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Der zweite Bericht der GPK befasst sich mit der Dienststelle für Sozialwesen und dort mit dem Sektor Asylwesen.

Der Bericht zeigt, dass die Leute in der Dienststelle für Asylwesen ihren Job sehr gut machen. Wir von der SPO-Fraktion waren dafür, dass der Asylbereich aufgrund der Anschuldigungen, welche im Raum standen, durch die GPK genau überprüft wird. Das Fazit des Berichts ist klar und eindeutig. Den Verantwortlichen für die Dienststelle des Asylwesens wird eine hervorragende Führung attestiert. Wir stellen fest, dass die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Asylbereichs zu Unrecht beschuldigt wurden, auf dem Rücken von Asylsuchenden Gelder zurückgehalten zu haben. Das Asylwesen im Wallis lässt sich im schweizerischen Vergleich sehen. Das Ausbildungszentrum Botza in Vétroz ist ein Aushängeschild im Westschweizer Asylwesen. Weiter erhalten die Asylsuchenden im Wallis mehr Unterstützung als in allen anderen Westschweizer Kantonen. Das ist möglich, weil im Asylsektor mit den Bundesgeldern wirtschaftlich umgegangen wird.

Ich will mich zu den Schlussfolgerungen des Berichts nicht weiter äussern, weil zu viel Lob, bzw. zuviel Zucker, bekanntlich den Zähnen schadet. Und Staatsrat Burgener braucht auch in den nächsten Jahren noch genügend Biss.

Ich danke.

M^{me} la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):

Je m'exprime ici en tant que rédactrice du rapport qui a été remis à la commission de gestion en juin 2005.

La commission de gestion a remis son rapport sur la gestion financière des requérants d'asile, un rapport que je combats avec force et vigueur.

La commission de gestion n'a pas rempli le mandat qu'elle avait accepté, car elle n'a pas procédé à l'analyse juridique de la pratique valaisanne et encore moins à l'analyse des nombreux documents qui lui ont été remis et qui corroborent les problématiques dénoncées.

La commission de gestion a rencontré l'Inspection cantonale des finances; celle-ci – on le sait – ne sait pas tout, ne voit pas tout, même des erreurs de 2,3 millions lui échappent. Concernant le domaine de l'asile, jamais, avant son rapport du 30 août 2005, l'Inspection cantonale des finances n'a signalé les dysfonctionnements dénoncés par Berne en 1996 et aujourd'hui avoués. En outre, son mandat ne consiste pas, semble-t-il, à contrôler l'application des directives fédérales. Cette tâche revenait donc à la commission de gestion, mais elle l'a négligée. Manquant au devoir élémentaire de sens critique, la commission de gestion a refusé de nous entendre et s'est contentée des réponses données par l'Office de l'aide sociale pour tirer les conclusions que vous connaissez. C'est un peu comme si elle avalisait les déclarations de l'ancien responsable de la Caisse de pension des enseignants pour conclure à la parfaite gestion de cette caisse. La commission de gestion délivre donc un rapport partiale et partielle sur les problématiques dénoncées, comme vous pouvez le constater dans les points suivants:

Le problème du double remboursement de dettes de 1992 à 1996

Sans condamner cet abus, la commission de gestion reconnaît que de janvier 1992 à décembre 1996, soit pendant cinq ans, les requérants ont été soumis par le canton à un double remboursement de dettes. Cette pratique a été découverte en 1996 lors d'un contrôle de l'Office des réfugiés et le Valais a dû remettre à la Confédération les montants prélevés indûment. Or, ce n'est qu'en juin 2004, soit huit ans plus tard, que l'Office de l'aide sociale et le département avouent cette situation. Pourtant, ils tardent à dédommager les requérants lésés, prétextant une absence de bases légales. Cette crainte, reprise par la commission de gestion, semble également partagée par l'Inspection cantonale des finances. Etrange tout de même, de 1992 à 1996, on ne s'est pourtant pas embarrassé de bases légales pour prélever indûment des montants aux requérants d'asile. A ce propos, je vous rappelle qu'à la session de juin dernier à Berne, Josef Zizyadis a abordé le sujet des immigrés valaisans rackettés – ce sont ses termes – et voici la réponse de M. Blocher, je cite: "De 1992 à 1996, en plus de la retenue fédérale, le canton du Valais a procédé de sa propre initiative à d'autres retenues. Selon la Confédération, cette pratique valaisanne n'était pas conforme au droit." Aujourd'hui, la commission de gestion, répétant le discours de l'Office de l'aide sociale, prétend que la faute incombe aux seuls requérants d'asile qui auraient dû réagir auprès de l'Office des réfugiés. Pourtant, la commission de gestion sait que l'erreur vient du canton et que les requérants doivent fournir des moyens de preuve cantonaux qu'ils n'obtiennent qu'avec beaucoup de difficultés. En outre, les décomptes détaillés, qui auraient permis aux requérants de contrôler la situation exacte de leur participation et de leur remboursement, datent de fin

2002 seulement. Alors que l'Office de l'aide sociale se targue d'une gestion individualisée extrêmement performante, comment expliquer que les requérants, pour défendre leurs droits, doivent recourir à des avocats, au Centre Suisse Immigrés, à la Croix-Rouge et à nous autres citoyens? De plus, les autorités cantonales ont laissé croire aux requérants que le délai de recours était de dix ans au lieu de 30 jours. Cette affirmation apparaît même par écrit dans trois courriers différents: le premier signé par M. Jaggi, responsable finances et informatique du secteur de l'asile, le deuxième par M. Blanc, responsable de l'Office de l'aide sociale, et le troisième par M. Burgener lui-même. La commission de gestion a reçu ces documents, mais n'en tire pas les conclusions qui s'imposent. Les dossiers remis à la commission de gestion contiennent des preuves irréfutables d'irrégularités commises, mais les victimes sont des requérants d'asile, pas des communes valaisannes..., vous voyez à quoi je fais allusion. Le département a communiqué par voie de presse qu'il s'était trompé dans ses calculs pour 2,3 millions de francs et que les communes valaisannes seront dédommagées. Pourtant, les autorités communales n'avaient rien réclamé, rien remarqué, et cela depuis plus de trois ans. Mais pour ne pas dédommager les requérants d'asile, on leur reproche un délai de 30 jours dépassé, un manque de vigilance, un sens insuffisant des responsabilités.

Va-t-on en déduire que, en Valais, l'application du droit est arbitraire et qu'il y a des sous-catégories sociales?

Autre problématique: La commission de gestion avalise et légitime d'autres pratiques irrégulières, telles que les cessions de salaires, d'allocations familiales, d'indemnités de chômage, les remboursements de dettes supérieurs aux forfaits, les frais d'assistance calculés à tort pour femmes et enfants. Elle passe sous silence les ambiguïtés du dépôt de garanties qui fonctionne comme une nouvelle forme de double remboursement de dettes. Elle ne dit pas que, aujourd'hui encore, la gestion financière manque de transparence et que des requérants sont lésés.

Voici un exemple d'agir de la commission de gestion: Un membre de cette commission m'a remis, en juin, des documents datant des années 1989 à 1992 concernant un employeur de Monthey qui refusait de soumettre les requérants à des cessions de salaires parce que les cessions ne reposaient sur aucune base légale. Le combat ardu mené par cet employeur honnête l'a conduit à faire appel à un avocat qui conclura en ces termes, je cite: "Même si une loi cantonale institue cette obligation, on pourrait se demander si elle est compatible avec la législation fédérale." Or, la commission de gestion n'analyse pas ce dossier qu'elle m'a elle-même remis.

(Le président: Madame la députée, vous avez dépassé votre temps de parole.)

Je vais conclure, Monsieur le président du Grand Conseil.

Contrairement à ce qui nous a été reproché, nous ne faisons aucun procès d'intention, nous énonçons des faits. Nous demandons simplement que ces documents soient analysés dans un esprit neutre, impartial et dépouillé de tout préjugé.

La commission de gestion définit les signataires du rapport comme des personnes de bonne volonté, agissant au nom de motifs humanitaires. Certes, nous sommes sensibles à la dimension humanitaire. Toutefois, le rapport que nous avons remis à la commission de gestion ne s'appuie pas sur des bons sentiments, mais sur une analyse rigoureuse des lois régissant le domaine de l'asile dans notre pays.

Force est de constater que la commission de gestion n'a pas été à la hauteur de ce que l'on attend d'une commission de haute surveillance. Par son incompétence et sa légèreté, elle se discrédite elle-même.

Nous devons donc choisir une autre voie pour atteindre nos objectifs...

Le président:

Madame la députée, je répète que vous avez dépassé votre temps de parole.

Merci beaucoup.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Lorsque le Grand Conseil ou des députés transmettent un mandat à une commission de haute surveillance de ce Grand Conseil, on est en droit d'attendre que cette commission de haute surveillance remplisse correctement ce rôle.

Aujourd'hui, je suis interloqué de la manière avec laquelle la commission de gestion a travaillé sur ce dossier, et cela pour arriver à des conclusions des plus simplistes.

Vingt-six questions ont été posées à la commission de gestion, relayant en cela des lacunes constatées en relation avec la gestion des réfugiés qui ont travaillé ou travaillent dans notre canton.

Comment a procédé la commission de gestion? Elle a retransmis les questions au chef de l'office incriminé, lui a demandé sa position, puis a décrété, sur la base de ses réponses, dont elle en a fait des vérités, que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes dans ce secteur, et elle a fait siennes les conclusions de l'office.

Non, Madame la présidente et Mesdames et Messieurs les commissaires, tout ne va pas pour le mieux dans le domaine de la gestion des réfugiés qui ont exercé ou qui exercent une activité lucrative dans notre canton, et je vais vous le démontrer en reprenant trois interrogations primordiales, auxquelles vous auriez dû répondre en effectuant votre propre travail de recherche, d'analyse et de conclusion lors de la préparation de votre rapport.

1. Les requérants d'asile, qui ont travaillé en Valais de 1992 à 1996, ont-ils subi par notre canton des retenues illégales sur leurs salaires?

La commission de gestion répond par un non sans équivoque, position qui est celle du service incriminé dans ces retenues.

Eh bien!, moi, je ne serai pas si catégorique, car j'ai aussi reçu la déclaration de M. Blocher qui a parlé aux Chambres fédérales en tant que représentant du Conseil fédéral. Je cite: "La Confédération a constaté des retenues de la part du canton du Valais et, selon elle, la pratique valaisanne n'est pas conforme au droit." Alors, Mesdames et Messieurs les commissaires, déjà rien que cette déclaration du conseiller fédéral aurait dû vous faire réagir, à moins que la commission de gestion s'estime plus apte que le Conseil fédéral à établir des conclusions juridiques.

2. A combien s'élève le nombre de lésés et à combien s'est chiffré le montant total du préjudice pour les requérants qui ont exercé une activité lucrative?

Ces questions importantes n'ont, semble-t-il, pas effleuré la commission de gestion compte tenu que, dans ses conclusions, il n'y avait pas de lésés. Pourtant, selon mes sources, nombre de réfugiés ont travaillé durant ces années et on peut donc légitimement penser, compte tenu des connaissances que nous avons actuellement que l'ensemble des réfugiés qui exerçaient une activité subissait des retenues cantonales en sus de la retenue fédérale.

Il y a quand même un renseignement intéressant dans ce rapport: le canton s'est constitué un fonds de réserves, dont le montant des entrées cumulées atteint plus de 26 millions. Là aussi, aucune interrogation critique de la part de la commission de gestion sur les sources qui ont alimenté ce fonds et son utilisation. On sait aujourd'hui qu'il a été constitué par les soldes des forfaits attribués pour les réfugiés par la Confédération et non utilisés, et entre autres par des retenues supplémentaires faites sur les salaires des réfugiés qui exerçaient une activité lucrative. Est-ce que les bases légales de ce fonds le permettent?

3. La commission de gestion dit, dans ses conclusions, qu'il ne faut pas perdre de vue la responsabilité principale des requérants, et j'en passe.

Cette conclusion est une véritable désinformation, une manière de se dégager de toute responsabilité en sachant que les requérants ont beaucoup de peine à faire valoir leurs droits. Pourtant, la Confédération considère le canton comme responsable et cette position n'est jamais mentionnée dans le rapport de la commission de gestion. Personne ne conteste la retenue fédérale qui est basée sur l'article 85 de la loi sur l'asile. Par contre, les retenues effectuées par le canton sont contestées. Pour la Confédération, il est très clair qu'elle n'a pas à rembourser ces retenues cantonales et là je cite encore M. Blocher: "Du point de vue de la Confédération, il est clair que le remboursement unilatéral par la Confédération de montants que le canton a retenus abusivement n'est pas envisageable."

En conclusion, Madame la présidente de la commission de gestion, au vu des éléments en ma possession, je ne peux pas faire miennes les conclusions de votre commission. Je considère que des interrogations primordiales sont restées sans réponse et que le mandat qui a été attribué à votre commission n'a pas été rempli: Quelle est la base légale qui a permis d'effectuer ces retenues? Combien de requérants ont-ils subi ces retenues? Quel a été le montant total de ces retenues? Au vu des éléments connus à ce jour, est-ce que le droit dans la gestion cantonale des requérants d'asile qui exerçaient une activité lucrative a été respecté par l'Office de l'action sociale?

Considérant qu'il est aujourd'hui impossible d'obtenir ces informations au niveau du canton, des questions vont être déposées au niveau fédéral par des représentants cantonaux, et j'espère que, enfin, des réponses concrètes seront apportées à ce dossier.

Merci.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Sur la question de l'asile, nous ne pouvons évidemment nous prononcer quant à nous que sur la base d'un rapport d'une commission dans laquelle nous ne sommes pas représentés, mais manifestement par le nom de notre chef de file Blocher souvent remarqués; peut-être que le Parlement le regrette aujourd'hui.

Sur la base des éléments figurant dans ce rapport et concernant la mission de la commission de gestion, qui devait s'assurer qu'il n'y ait pas eu de dysfonctionnements de l'Etat, nous constatons quant à nous, toutefois, avec satisfaction que l'enquête à laquelle la commission a procédé n'a justement permis de mettre en lumière aucun dysfonctionnement de la part du service concerné. On peut tout au plus constater une fois de plus que l'enchevêtrement dans ce domaine de l'asile des tâches fédérales et cantonales n'a pas contribué à la compréhension des situations qui avaient été dénoncées, et peut-être un peu à la légère, par certains de nos collègues, mais en aucun cas, il ne se justifie pour l'Etat de verser aux personnes concernées des montants auxquels juridiquement elles n'ont pas droit et surtout pour ne pas plaire aux milieux de l'asile.

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Andréane Theytaz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport relatif aux requérants d'asile et aux perspectives dans le domaine de l'asile.

Nous tenons, tout d'abord, à relever la qualité du travail de la commission de gestion qui s'est attachée à apporter une réponse à toutes les questions posées.

Tenant compte de ce rapport, nous ne pouvons que constater que les services qui s'occupent de la gestion des réfugiés sont bien gérés et que la non prise en compte par la Confédération des remboursements effectués entre 1992 et 1996 ne peut pas leur être imputée. Nous apprécions, en outre, que la gestion rigoureuse de ce dossier ait permis la constitution d'un fonds de réserves, dont les excédents ont été affectés, à hauteur de 15 millions, au DECS et dont 6 millions ont, entre autres, permis l'achat, la construction et l'exploitation d'un centre de formation pour les requérants d'asile à Vétroz.

Tout en comprenant les motifs humanitaires des personnes accompagnant les requérants d'asile, nous constatons que les attaques qu'elles ont portées à l'encontre des services et des collaborateurs qui gèrent les réfugiés en Valais étaient sans véritable fondement. Nous osons espérer que pareil dénigrement ne soit plus de mise eu égard au travail fourni parfois dans des conditions difficiles.

Nous pouvons conclure que les requérants d'asile sont traités selon la législation en vigueur et sans préjudice imputable à nos fonctionnaires cantonaux.

Nous souhaitons que les services concernés continuent à œuvrer dans le même état d'esprit que celui entretenu jusqu'à ce jour, et cela malgré les restructurations inhérentes au nombre de réfugiés actuel.

Nous terminons nos constats en appréciant la qualité du travail de la commission qui remplit avec clairvoyance son rôle de haute surveillance.

Le groupe DC du Centre entend encore adresser un signe d'encouragement et signifier toute sa confiance aux serviteurs de l'Etat, en les enjoignant à poursuivre leurs efforts pour garantir les valeurs de notre République.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin (GRL):

Je me permets d'intervenir ici un petit peu à brûle-pourpoint. Je ne pensais pas le faire, mais à la suite de l'évolution du débat, il me semble opportun d'intervenir.

Il y a eu, tout d'abord, un appel du pied par les cosignataires de cette demande, en l'occurrence emmenés par la députée Véronique Barras-Martinet, pour que la commission de gestion puisse se pencher sur le problème, analyser la chose; donc un appel du pied de manière informelle et, là déjà, la commission s'est montrée attentive et est entrée en matière justement. Par la suite, cette même commission de gestion a reçu le mandat officiel de traiter ladite demande et s'est penchée avec attention sur le sujet. Alors, bien sûr, 13 membres, 13 miliciens, si l'on parle d'incompétence parce que l'on exige de ces 13 membres qu'ils soient des juristes professionnels, Madame la députée Véronique Barras-Martinet, vous avez raison, vous pouvez parler d'incompétence parce que ce qu'on demande à des miliciens n'est pas

justifiable ici. On ne peut pas demander à des gens, qui font preuve de bonne foi, de volonté, d'agir comme des professionnels du droit. Donc, j'estime quand même que votre interprétation et la remarque que vous avez faite en parlant d'incompétence sont ici malvenues et inopportunes.

J'ai cosigné moi-même cette demande; j'ai fait partie de celles et ceux qui ont signé cette demande parce que nous avons effectivement un doute quant aux chiffres, quant aux rapports qui nous ont été transmis. A la suite des conclusions de la commission de gestion, ces doutes ont été levés. Je suis convaincu, et le groupe radical l'est aussi, que le travail a été bien fait. C'est pour cela que j'ai demandé que mon nom ne figure plus dans cette liste. En effet, je crois au professionnalisme pour les questions de fond, mais je crois aussi à une activité de milicien de cette commission de gestion qui se donne un mal fou pour que les choses aillent bien dans ce Parlement. Et, ici, je ne défends pas une présidente, mais je défends bien les 13 membres de la commission de gestion qui ont fait un excellent travail.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Je voudrais, tout d'abord, remercier les députés qui ont bien accueilli ce rapport et qui nous ont fait confiance.

Maintenant, je voudrais relever les quelques points sur lesquels nous avons été incriminés. On a même frôlé le procès d'intention, mais il est vrai que si c'était pour économiser des frais d'avocat, vous êtes mal tombés.

Je ne vais pas relever tout ce qui nous a été reproché, tout ce dont on nous accable, parce que vous retrouverez les mêmes réponses dans le même rapport qui vous a été distribué. Je pense que si la députée Véronique Barras-Martinet et le député Laurent Léger ont ressorti ces points, c'est parce qu'ils ne correspondaient pas à leurs attentes, mais c'est bien ce que vous pouvez exactement trouver dans le rapport, les questions et les réponses concernant le fonds de réserves, on sait exactement d'où il vient.

Concernant les cessions de salaires, cela paraît peut-être un peu technique pour le Parlement, mais comme j'ai été directement interpellée, je veux quand même y répondre. C'est moi-même qui ai donné la feuille concernant l'avocat, l'avis de droit qui avait été fait, je ne sais plus en quelle année, mais il y a passé une dizaine d'années, c'est moi-même qui l'ai donné à la députée Véronique Barras-Martinet. Entre deux, comme on n'est quand même pas tout à fait des rigolos, on a demandé des avis juridiques. Mais on ne vous a tout de même pas tout donné, on vous a donné les réponses. Maintenant, s'il fallait vous donner la quantité de papier que l'on aurait dû distribuer à tout le monde, vous ne rentriez plus à la maison sans une carriole. Alors, on a quand même vu que ce n'était pas une cession de créances au sens des articles et ces dispositions ne sont pas remplies. Donc, j'ai ici un texte juridique qui dit que le service a tout à fait le droit de faire cela – cela dit à l'attention des députés Véronique Barras-Martinet et Laurent Léger.

Il y avait aussi une question d'équité avec la population suisse quand on dit que ces requérants n'ont pas pu retrouver ce qu'ils avaient versé sur le compte à Berne. Ils reçoivent, lorsqu'ils ont un changement d'état – ça devient assez complexe, mais c'est expliqué dans le rapport et j'aimerais mettre le point dessus – un décompte personnel, deux fois de suite: un

décompte provisoire, puis un décompte final, et ils ont 30 jours pour faire recours. C'est comme pour les impôts, quand vous recevez le relevé, si vous n'êtes pas d'accord et si vous n'y faites pas cas, ma foi, c'est votre faute. Donc, c'est la même chose pour les requérants. Maintenant, je pense que c'est aussi un rapport équitable de faire des prélèvements sur les salaires pour les assurances, pour les loyers. Vous savez, quand il y a un Suisse qui est à l'assistance sociale, lorsqu'il retrouve une meilleure situation, il doit rembourser. Vous pensez qu'il n'est pas normal qu'il arrive la même chose aux requérants même s'ils travaillent, même s'ils sont de bonne volonté, il faut qu'ils paient leur dû, ce qui est normal. Si on ne le fait pas, c'est la porte ouverte vers des dérives extrémistes, que l'on connaît déjà un peu.

Alors, ma foi, je ne veux pas m'éterniser. Madame la députée Véronique Barras-Martinet et Monsieur le député Laurent Léger, je suis désolée, vous n'avez pas eu vos réponses, pourtant elles sont là-dedans, mais il est vrai qu'elles ne correspondent pas à ce que vous attendiez. Tant pis, ma foi.

Je voudrais encore dire pour M. Josef Zizyadis que si sa question avait été exacte, la réponse aurait peut-être été exacte. La question a mal été posée, car il n'avait pas compris, j'ai tous les papiers ici si quelqu'un désire les voir, mais cela ne correspond pas du tout à la demande qui a été faite.

Je vous remercie pour votre accueil concernant ce rapport.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Ich nehme an, dass ich gleichwohl noch zum Bericht Stellung beziehen kann. Ich war am Dienstag anwesend und habe mich dann eingerichtet, dass ich heute Nachmittag kommen kann. Ich hoffe, dass das so in Ordnung ist.

Der Autobahnbau im Pfynwald steht regelmässig im Vordergrund. Für uns hat das zwei interessante Aspekte, die Arbeitsweise der Kantonsverwaltung - sprich Nationalstrassen Unterwallis...

Der Präsident:

Herr Grossrat Schmidhalter, entschuldigen Sie, dass ich Sie kurz unterbreche. Sie waren wahrscheinlich nicht anwesend. Wir haben die Thematik in zwei Bereiche unterteilt, zuerst in den Nationalstrassenbereich und dann in den Asylbereich. Ich will Sie nicht zum schweigen verdammen, aber vielleicht ist es besser, wenn schon, dass Sie zuerst den Asylbereich abschliessen und dann, wenn Herr Staatsrat Rey-Bellet, einverstanden ist, werden wir noch diese Zusatzbemerkung behandeln. Aber wir müssen zuerst jetzt den Asylbereich abschliessen.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je peux être assez bref dans mes déclarations, mais je veux quand même souligner quelques points qui me semblent importants.

Il y a trois députés et deux députés-suppléants qui ont soumis un rapport au Grand Conseil et à ses commissions de surveillance. C'est bien évidemment le droit de chaque député de faire cette démarche. Celle-ci était accompagnée d'une conférence de presse au cours de laquelle mes collaboratrices et collaborateurs ont été assez fortement attaqués. Dans

ce rapport rédigé par la députée Véronique Barras-Martinet, il y avait des questions justifiées, il y avait aussi quelques critiques. Si on fait de la politique, il faut pouvoir vivre avec des critiques. Je ne me suis jamais opposé au fait qu'une commission parlementaire, dans le cas présent la commission de gestion, analyse ce secteur.

Il faut bien dire que ce n'est pas le premier rapport qui a été fait sur ce secteur. Tous ces rapports n'analysaient pas les questions posées dans le rapport rédigé par la députée Véronique Barras-Martinet, mais quand même, depuis cinq ou six ans, ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent. Quand les réponses sont données, les interpellatrices et les interpellateurs paraissent satisfaits mais, après deux ou trois semaines, ça recommence. Aujourd'hui, l'exemple est donné par la députée Véronique Barras-Martinet: c'est de nouveau la même chose, on dit: "Es gibt nichts neues unter der Sonne." Il est soulevé dans le rapport de la commission de gestion qu'il y a différents rapports, différentes analyses, différentes expertises qui ont été déjà faits dans ce secteur. L'Office fédéral des réfugiés en 2002, au moment où toutes les questions qui ont été étudiées étaient, dans les grandes lignes, déjà connues, a analysé tous les papiers pendant trois jours auprès du Service de l'action sociale, secteur requérants d'asile. Il est arrivé à la conclusion suivante: "Nous ne pouvons que constater que la population de l'asile est totalement maîtrisée tant à la police des étrangers pour les questions de procédure qu'à l'action sociale pour les questions d'assistance, d'assurance maladie et de facturation à l'ODR". L'Inspection cantonale des finances – et tous mes collègues, y inclus M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet parce que l'on a discuté d'un autre dossier, sont concernés – signale quand quelque chose ne joue pas bien, quand quelque chose est faux, et cela indépendamment de qui est le chef du département. Je pense que c'est son travail. L'Inspection cantonale des finances, à quatre reprises, a analysé ce secteur, soit en 1996 sur l'exercice 1995, en 1997, en 1998 et le 9 juin 2000. Dans ce rapport, que j'ai en main, l'Inspection cantonale des finances dit ceci: "Sur la gestion financière dans le domaine de l'asile, notamment sur la tenue des comptes financiers individuels, sur l'utilisation des subventions fédérales et sur la problématique posée par le système de remboursement (...), une bonne tenue des dossiers personnels des requérants et la bonne gestion de ce secteur." Et maintenant, la commission de gestion donne encore un peu plus de sucre..., il est vrai que trop de sucre fait mal aux dents, et la commission de gestion dit: ce n'est pas une bonne gestion, c'est une excellente gestion.

Ainsi, toutes ces questions ont été analysées et, puis, il y a ceux qui ne sont pas d'accord avec les réponses aux questions qu'eux-mêmes ont posées. On ne critique maintenant pour une fois pas le département ou les collaboratrices et les collaborateurs, en partie ici sur la tribune, mais les collègues du Parlement. Je ne veux pas m'immiscer dans cette critique vers la commission de gestion parce que je pense que c'est la bière interne du Législatif. S'il y a un problème, peut-être qu'en votant ce rapport, on aura une situation claire.

J'ai déjà parlé des collaboratrices et des collaborateurs qui, il y a cinq ou six ans, ont eu un travail important pour fournir les renseignements demandés. Bien sûr, c'est un système qui est assez compliqué, qui est complexe et qui nécessite beaucoup d'informations: beaucoup d'informations aux requérantes et aux requérants d'asile, beaucoup d'informations à ceux qui les soutiennent, les œuvres d'entraide, mais aussi aux différents services de l'Etat. Et s'il y a encore une possibilité de s'améliorer, bien sûr, on fera l'effort nécessaire. Des lettres sont arrivées sur le pupitre du Conseil d'Etat, par son président, où on parle des graves irrégularités financières, dont ont été victimes certains requérants, ou du nombre d'irrégularités financières concernant les requérants d'asile en Valais. Pareilles lettres ont aussi été adressées à des offices fédéraux. Vous devez comprendre que c'est une situation qui n'a pas toujours été très facile, également pour les personnes qui travaillent dans ce secteur.

Maintenant, M. Blocher est pris comme le témoin le plus important pour le soi-disant dysfonctionnement du secteur de l'asile. Je suis un peu étonné, mais ce que M. Blocher dit, c'est que l'Etat du Valais, dans les années 1992 à 1996, n'avait pas le droit de retirer cet argent des salaires. Mais dès que l'on a fait le décompte en Valais et que l'argent a été transmis à Berne, la Berne fédérale a été d'accord de prendre cet argent, et maintenant elle dit qu'éventuellement..., cet argent, nous l'avons, mais que l'Etat du Valais n'aurait pas dû l'encaisser. C'est peu cohérent de la part de M. le conseiller fédéral Blocher. Cependant, il est vrai qu'il y a de l'argent à Berne qui appartient à des requérants d'asile. Nous allons tout faire, tout notre possible, pour récupérer ces montants. L'Inspection cantonale des finances nous dit que nous ne pouvons pas nous substituer – parce que c'était mon idée de le faire – à la Confédération et de payer les montants qui sont dus à ces requérants d'asile. Nous allons essayer encore une fois, peut-être aussi sur le plan politique, avec un entretien au plus haut niveau, de faire le nécessaire pour récupérer ces montants.

Encore un mot concernant le fonds parce que ce fonds, c'est quand même quelque chose. Quand je suis arrivé au département en tant que nouveau conseiller d'Etat, il y a six ans maintenant, j'étais un peu étonné qu'il y ait ce fonds avec un montant assez important. Il faut dire que tous les cantons touchent les mêmes montants par tête de requérant. Dans notre canton, nous recevons 3,9% de toutes les personnes qui cherchent asile dans notre pays, et c'est financé par tête. Nous avons géré ce secteur de manière plus économique que d'autres cantons. Par exemple, nous n'avons pas mis toutes ces personnes dans des hébergements collectifs parce que là, il faut des cuisiniers, des veilleurs et des veilleuses, etc. Nous avons géré ce secteur de sorte que, en toute grande partie, ces personnes et ces familles logent dans des studios et des appartements. Nous avons nous-mêmes fait une petite menuiserie, une petite serrurerie et un atelier pour la peinture dans le centre de formation de Botza. D'une part, ces gens peuvent se former là et, d'autre part, quand une famille quitte un appartement et si cet appartement est en mauvais état, les requérants d'asile, bien sûr avec les professionnels de notre canton, peuvent refaire les appartements. Je pense que c'est un secteur qui est bien géré, également sur le plan financier. Cette bonne gestion a permis, au lieu d'envoyer l'argent à Berne ou de le mettre dans la caisse de l'Etat, de constituer un fonds. C'est une décision du Conseil d'Etat. L'Inspection cantonale des finances, à plusieurs reprises, a constaté que ce fonds existe. Maintenant, on demande s'il y avait une base légale, oui ou non. Pendant des années, nous avons pu envoyer 3 millions par année à M. Sierro, à l'époque, pour soutenir l'intégration des enfants des requérants d'asile dans la scolarité de notre canton au lieu de faire des formations à part. C'est aussi un pas pour intégrer ces personnes. Cela nous est aussi reproché. Pour ma part, je ne comprends parfois plus le monde.

Je constate que les députés Véroniques Barras-Martinet et Laurent Léger ne sont pas contents du rapport de la commission de gestion. J'en prends acte. Ils auraient bien sûr souhaité que les réponses soient différentes. Je pense que le cirque – si je puis m'exprimer ainsi – va malheureusement continuer parce qu'ils ont déjà annoncé qu'ils continueraient. Bien sûr, si nous devions constater que des fautes auraient été commises, nous serions toujours prêts à nous améliorer, à reconnaître quelque chose qui n'était pas bon. Mais ce que nous ne ferons de toute façon plus, c'est de répondre pour la quinzième ou la vingtième fois aux mêmes questions. En effet, cela n'a pas de sens. Mes gens qui travaillent dans ce secteur ont surtout une tâche d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'intégration des requérants d'asile et non pas de répondre à des questions répétées, et cela depuis des années.

Je remercie la commission de gestion ainsi que le Parlement de prendre acte de ce rapport.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit ist der Bereich Asylwesen abgeschlossen und ich nehme noch einmal Stellung zu Herrn Grossrat Claude-Alain Schmidhalter. Ich gebe Ihnen noch einmal Gelegenheit sich dazu zu äussern, ob Sie Ihre Anliegen im Sinne einer Ordnungsmotion aufrechterhalten wollen. Dann muss ich diese Ordnungsmotion zuerst dem Plenum zur Abstimmung vorlegen oder ob Sie Ihre Anliegen als schriftliche Anfrage einreichen möchten. Ich erteile Ihnen noch ein kurzes Wort.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Vielen Dank Herr Präsident.

Wir Grossräte müssen halt noch arbeiten. Das gehört sich halt noch und die Termine der Staatsräte sind sehr stark eingegrenzt und somit wurde das Traktandum an den Schluss der Session gestellt, obwohl es vielleicht am Mittwochmorgen das erste gewesen wäre. Das ist halt einmal so.

Comme il est déjà tard, et je suis peut-être un peu fatigué, je déposerai une "schriftliche Anfrage". M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet connaît certainement déjà les questions et peut déjà préparer les réponses.

Dans ce sens, merci de votre attention et bonne soirée.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Vielleicht nur eine kleine Bemerkung noch zum Mittwoch. Es war leider nicht möglich aufgrund anderweitiger Termine der betroffenen Staatsräte, dieses Geschäft vorher anzusetzen. Wir mussten verständlicherweise Rücksicht nehmen auf die Präsenz der beiden Staatsräte und da ergab sich einzig dieser Termin.

Ich bedanke mich abschliessend bei Ihnen, meine Damen und Herren Kollegen. Ich danke Ihnen vor allem auch für Ihren Einsatz, den Sie gezeigt haben und ich kann bestätigen, was ich am Dienstag im Sinne Voltaires gesagt habe: "Nous avons fait un peu de bien", mein Kompliment, es war eine gute, konstruktive Mitarbeit in einem respektvollen Rahmen.

Ich wünsche Ihnen eine gute Heimkehr und spätestens im Dezember wieder.
Danke schön.

La session ordinaire de novembre 2005 est officiellement close à 16 h. 35.

PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Grächen en vue de l'assainissement de sa situation financière

BESCHLUSSSENTWURF
zur Sanierung der Munizipalgemeinde Grächen

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

Article 1 alinéa 4	Artikel 1 Absatz 4
<u>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</u>	<u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</u>
Le contrat d'assainissement prévoit que tout ou partie des aides financières accordées doivent être restituées dans les 25 ans si la commune et/ou la bourgeoisie encaissent des recettes extraordinaires ou en cas de hausse sensible des revenus fiscaux, pour autant que la situation financière de la commune et/ou de la bourgeoisie se soient améliorées.	Der Sanierungsvertrag sieht vor, dass die Finanzhilfen ganz oder teilweise innert 25 Jahren zurückzuerstatten sind, falls die Munizipalgemeinde und/oder die Burgergemeinde ausserordentliche Einnahmen erzielen oder im Falle von deutlich höheren Steuererträgen, sofern sich die Munizipalgemeinde und/oder die Burgergemeinde finanziell erholt haben.
Proposition de la commission : demande de retrait	Vorschlag der Kommission: Antrag zurückzuziehen

Article 1 alinéa 5 (nouveau) <u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée (suppl.) Sandrine Desponds</u> Le contrat d'assainissement prévoit également, qu'en cas de constitution d'un conseil bourgeoisial, au sens de l'article 82 alinéa 1 de la Constitution cantonale, la commune municipale de Grächen conclura un contrat avec ce dernier. Ce contrat devra prévoir, qu'en cas de recette extraordinaire intervenant dans les 25 ans à venir qui suivront l'octroi des aides financières, un montant équivalent à tout ou partie des aides accordées devra être restitué à la commune municipale, qui aura à charge de le restituer conformément à l'alinéa 4 du présent article. Proposition de la commission : demande de retrait	Artikel 1 Absatz 5 (neu) <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds</u> Der Sanierungsvertrag sieht ebenfalls vor, dass die Munizipalgemeinde Grächen im Falle der Bildung eines Burgerrates im Sinne von Artikel 82 Absatz 1 der Kantonsverfassung einen Vertrag mit Letzterem abschliesst. In diesem Vertrag ist vorzusehen, dass die Finanzhilfen ganz oder teilweise der Munizipalgemeinde zurückzuerstatten sind, wenn innert 25 Jahren nach deren Gewährung ausserordentliche Einnahmen erzielt werden. Die Munizipalgemeinde ihrerseits ist für die Rückerstattung dieses Betrags gemäss Absatz 4 dieses Artikels zuständig. Vorschlag der Kommission: Antrag zurückzuziehen
Article 2 alinéa 2 (nouveau) <u>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</u> Le contrat d'assainissement prévoit que le taux d'indexation soit fixé à 100%. Décision de la commission : refusée	Artikel 2 Absatz 2 (neu) <u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</u> Der Sanierungsvertrag sieht eine Indexierung von 100% vor. Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une aide financière à la commune municipale de Salins pour l'assainissement de sa situation financière

BESCHLUSSENTWURF
zur Sanierung der Munizipalgemeinde Salins

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

Article 2 (nouveau) <i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i> La commune de Salins est contrainte d'engager un processus de fusion avec une des communes avoisinantes. Elle établira un rapport à soumettre au Conseil d'Etat avant fin décembre 2006. Décision de la commission : acceptée	Artikel 2 (neu) <i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i> Die Munizipalgemeinde Salins wird verpflichtet, einen Fusionsprozess mit einer der Nachbargemeinden einzuleiten. Sie wird einen Bericht verfassen, der vor Ende Dezember 2006 dem Staatsrat zu unterbreiten ist. Beschluss der Kommission: angenommen
Article 3 (ancien art. 2) alinéa 2 (nouveau) <i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i> Le contrat d'assainissement prévoit que le coefficient d'imposition fiscale soit fixé à 1.5 et que le taux d'indexation soit fixé à 100%. Décision de la commission : refusée	Artikel 3 (ehem. Art. 2) Absatz 2 (neu) <i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i> Der Sanierungsvertrag sieht einen Steuerkoeffizienten von 1.5 und eine Indexierung von 100% vor. Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE DECISION
concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Erstellung des generellen Projektes (Gletsch-Genfersee) und Ausarbeitung der landwirtschaftlichen Grundlagen der 3. Rhonekorrektur

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Article 1 alinéa 2 (nouveau)	Artikel 1 Absatz 2 (neu)
<u>Proposition du député Gabriel Luisier et cosignataires</u>	<u>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier und Mitunterzeichnenden</u>
Les résultats des mandats d'études décidés par le Conseil d'Etat tels que mentionnés dans la réponse du Gouvernement à une question écrite du 14 juin 2005 et relatifs à la valorisation des eaux turbinées seront intégrées dans le plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône.	Die Ergebnisse der vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Studien zur Verwertung des turbinierten Wassers, die in der Antwort der Regierung auf eine schriftliche Anfrage vom 14. Juni 2005 erwähnt werden, fliessen in das generelle Projekt (Gletsch-Genfersee) und die landwirtschaftlichen Grundlagen der 3. Rhonekorrektur ein.
Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle proposition de la commission ci-après.	Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne folgendes Vorschlages der Kommission.

Article 1 alinéa 2 (nouveau) <i><u>Proposition du député Albert Pitteloud et cosignataires</u></i> Les résultats des études demandées par le Conseil d'Etat sur la valorisation des eaux turbinées comme ressource d'eau potable sont pris en compte dans le (PA-R3). Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle proposition de la commission suivante: Les résultats des études demandées par le Conseil d'Etat sur les valorisations d'eau seront pris en compte dans l'étude du PA-R3.	Artikel 1 Absatz 2 (neu) <i><u>Vorschlag von Grossrat Albert Pitteloud und Mitunterzeichnenden</u></i> Die Ergebnisse der vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Studien über die Verwertung des turbinierten Wassers als Trinkwasser werden im GP-R3 berücksichtigt. Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne folgendes Vorschlages der Kommission: Die Ergebnisse der vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Studien über die Verwertung des Wassers werden in den Studien des GP-R3 berücksichtigt.
---	---

PROJET DE DECISION
concernant la création et le financement d'un parc naturel à Finges

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung eines Naturparks Pfyn

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Article 1 alinéa 4 (nouveau)	Artikel 1 Absatz 4 (neu)
<u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u>	<u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u>
Le parc naturel devra prendre en considération les besoins et les aspirations légitimes des populations locales, tant du Haut que du Bas-Valais, notamment quant à son accessibilité et à sa jouissance.	Der Naturpark muss den legitimen Bedürfnissen und Erwartungen der lokalen Bevölkerung, sowohl jenen des Oberwallis als auch jenen des Unterwallis, Rechnung tragen, insbesondere in Bezug auf Zugänglichkeit und Nutzung des Parks.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE DECISION
concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour les mesures de reconversion des cultures fruitières du Valais

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Bewilligung eines Rahmenkredites für die Massnahmen zur Umstellung der Walliser Obstkulturen

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Article 1

Proposition du groupe SPO par le député German Eyer

... Cette aide est décidée en complément des mesures prescrites dans le cadre de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007). **L'octroi du crédit est subordonné à une production conforme aux directives biologiques.**

Décision de la commission : refusée

Artikel 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer

... Diese Hilfe ergänzt die vorgesehenen Fördermassnahmen gemäss der neuen Agrarpolitik (AP 2007). **Die Gewährung des Kredits wird abhängig gemacht von der Produktion nach den biologischen Richtlinien.**

Beschluss der Kommission: abgelehnt